

RAPPORT SUR LES
LGBTIPHOBIES
2020



**LUTTE CONTRE
LA LESBOPHOBIE,
LA GAYPHOBIE,
LA BIPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE**



SOShomophobie

RAPPORT SUR
LES LGBTIPHOBIES
2020

Vous êtes victime ou témoin d'insultes, de violences, de menaces ou de discriminations liées à votre orientation sexuelle ou votre identité de genre par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

**VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ-E,
VOUS RECHERCHEZ DES INFORMATIONS,
VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS...**

APPELEZ OU TÉMOIGNEZ

SOShomophobie 

Ligne d'écoute anonyme

01 48 06 42 41

Du lundi au vendredi : 18 h – 22 h

Samedi : 14 h – 16 h

Dimanche : 18 h – 20 h

(Hors jours fériés)



**FORMULAIRE
DE TÉMOIGNAGE**
sos-homophobie.org/temoigner



CHAT'ÉCOUTE
sos-homophobie.org/chat
Jeudi : 21 h – 22 h 30
Dimanche : 18 h – 19 h 30
(Hors jours fériés)

**TÉMOIGNER, C'EST AGIR
ADHÉRER, C'EST AGIR**

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)

**VOUS SOUHAITEZ
DEVENIR BÉNÉVOLE ?**



Contactez-nous : nousrejoindre@sos-homophobie.org

HOMMAGE AUX VICTIMES INVISIBLES D'ICI OU D'AILLEURS

Nous dédions ce rapport à toutes les victimes qui, contraintes par leur situation économique, géographique, sociale, par la peur, la honte ou par leurs bourreaux, ne peuvent témoigner et sortir du silence qui les rend invisibles.

À celles et ceux qui subissent moqueries, provocations, injures, discriminations et violences dans le silence ou sans être entendu·e·s.

À celles et ceux qui ne peuvent faire leur coming out sous peine de se mettre en danger.

À celles et ceux qui vivent avec la crainte d'être rejeté·e·s de leur foyer, de leur famille, de leurs enfants, de leur entourage ou encore celle de perdre travail et revenu.

À celles et ceux qui pensent que la seule option est de renoncer à être soi, se cacher, faire semblant ou mener une double vie.

À celles et ceux qui n'ont d'autre choix que de nier leur identité de genre ou leur orientation sexuelle pour survivre.

À toutes celles et tous ceux qui doivent se taire et vivre dans ce silence qui étouffe leur être et hypothèque leur vie.

Nous pensons à vous, nous luttons pour vous.

SOMMAIRE *INTERACTIF*

ÉDITORIAL	7
L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE	8
DÉFINITIONS	10
ÉLABORATION DU RAPPORT 2020	12

ANALYSE ET TÉMOIGNAGES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE	14
AGRESSIONS PHYSIQUES	20
LESBOPHOBIE	26
GAYPHOBIE	34
BIPHOBIE	40
TRANSPHOBIE	46
COMMERCE, SERVICES	54
FAMILLE, ENTOURAGE PROCHE	60
INTERNET	66
LIEUX PUBLICS	74
MAL DE VIVRE	80
MÉDIAS	88
MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	94
POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE	102
POLITIQUE	110
RELIGIONS	116
SANTÉ	120
SPORT	128
TRAVAIL	134
VOISINAGE	142
INTERNATIONAL	148
DISCRIMINATIONS CROISÉES	156
UN REGARD SUR LES STÉRÉOTYPES DE GENRE	163
UN REGARD SUR LES PRISONS	169

ANNEXES

LE DROIT FRANÇAIS	174
REMERCIEMENTS	178

ÉDITORIAL

La crise sanitaire liée au Covid-19 que nous traversons actuellement creuse un peu plus les inégalités de notre société au détriment des plus vulnérables, à l'instar des personnes LGBTI. En effet, les mesures de confinement nécessaires créent un terreau propice aux violences intra-familiales auxquelles les jeunes LGBTI sont particulièrement exposé-e-s. Or cette situation ne fait qu'exacerber des violences là où elles existent déjà, comme en témoigne cette édition du Rapport sur les LGBTIphobies.

En 2019, SOS homophobie a enregistré une augmentation alarmante de 26 % des témoignages par rapport à 2018. Cette hausse porte le nombre de témoignages reçus par l'association à 2 396, soit le deuxième plus élevé depuis la création de ce rapport, après 2013. Comment ne pas faire le lien entre les hausses significatives enregistrées en 2013 et en 2019, deux années marquées par des débats sur l'extension aux personnes LGBTI de droits dont disposent depuis des années les personnes hétérosexuelles ?

Les mêmes mouvements qui, en 2013, ont manifesté contre le droit au mariage pour les couples de même sexe ont fait entendre leur voix en 2019 contre l'extension de l'accès à la PMA pour les couples de femmes, les femmes célibataires et les personnes trans. Leur parole a été largement relayée, souvent au détriment de celle des premières personnes concernées par cette loi, et a encore une fois cristallisé et généré des violences LGBTIphobes. Leur discours est porté par une vision conservatrice, hétéronormative et restrictive du genre qui érige le patriarcat comme modèle indépassable. Il entretient les stéréotypes de genre qui hiérarchisent la diversité des corps et des désirs et sont à l'origine des violences et discriminations à l'encontre des personnes LGBTI.

La prégnance de ces stéréotypes de genre se ressent dans les témoignages reçus en 2019, année notamment marquée par une explosion du nombre d'agressions physiques rapportées par des personnes trans à SOS homophobie. Par ailleurs, les femmes lesbiennes ou bies,

lorsqu'elles s'affichent en couple dans l'espace public, sont particulièrement exposées à ces violences : plus de la moitié des témoignages d'agressions lesbophobes visent en effet des couples. Le nombre d'agressions physiques rapportées à SOS homophobie reste, de manière générale, élevé et inquiétant, mais il ne doit pas masquer toutes les autres manifestations de LGBTIphobies plus ou moins insidieuses allant des insultes à la discrimination, en passant par le harcèlement ou les menaces.

Alors que, selon une étude IFOP pour la Fondation Jasmin Roy - Sophie Desmarais et la Dilcrah menée en 2019, 85 % des français-es estiment que l'homosexualité est « une manière comme une autre de vivre sa sexualité », comment expliquer la persistance des actes de violence et de discrimination contre les personnes lesbiennes, gay, bies, trans ou intersexes ? Ces dernières sont de plus en plus acceptées et de mieux en mieux intégrées dans la société et, à mesure que leurs droits sont reconnus, au même titre que ceux de tout-e citoyen-ne, leur parole peut enfin être entendue. De plus en plus de victimes, jusqu'alors inaudibles ou contraintes au silence, s'expriment et dénoncent désormais les LGBTIphobies qu'elles subissent. Il nous faut encourager plus encore cette libération de la parole mais aussi continuer à demander au législateur que les personnes LGBTI jouissent des mêmes droits que les autres.

Déjà, nous y travaillons quotidiennement grâce à nos bénévoles qui s'engagent sur le terrain pour prévenir et sensibiliser contre les LGBTIphobies, soutenir les victimes et militer en faveur de l'égalité des droits. Nous mesurons le chemin parcouru et les victoires remportées, mais la recherche de justice et d'égalité pour toutes et tous demande une attention de tous les instants, une posture d'humilité pour donner la parole et écouter les plus vulnérables, et ainsi rendre visible l'invisible.

Dans ce combat, nous avons besoin de l'énergie et de l'engagement de toutes et de tous. SOS homophobie reste déterminée et mobilisée pour défendre le droit de chacun-e à vivre librement et sereinement, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre. ▲

L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE



SOS homophobie



SOUTENIR LES VICTIMES D'ACTES LGBTIPHOBES

ÉCOUTER

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé-e-s recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat-e-s...) peuvent être communiquées.

RÉPONDRE

Les courriels et témoignages déposés sur notre site Internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs et autrices reçoivent une réponse.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant-e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeur-se-s, de voisin-e-s ou d'autres personnes commettant des actes LGBTIphobes.

AGIR EN JUSTICE

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes LGBTIphobes en accord avec la volonté de ces dernières.



PRÉVENIR LES LGBTIPHOBIES

INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé-e-s. Objectif : la déconstruction des stéréotypes et des idées reçues qui forment le terreau de l'homophobie, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale.

FORMER LES PROFESSIONNEL-LE-S

La formation pour adultes sensibilise les professionnel-le-s des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la Justice, de la Police, de

la Gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) ainsi que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discrimination LGBTIphobe. D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre aux différentes pratiques professionnelles.

INFORMER LES ADOLESCENT-E-S

Offrir aux adolescent-e-s LGBTI un soutien spécifique par l'entremise du site internet C'est comme ça (www.cestcommeca.net), qui met à disposition des internautes de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc., et permet un suivi personnalisé dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à temoignage@sos-homophobie.org).

INTERVENIR SUR LES LIEUX DE DRAGUE

Dans les lieux de drague en plein air fréquentés par des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des interventions de trois à quatre bénévoles de l'association permettent d'informer les hommes qui fréquentent ces espaces des possibles dangers et sur la conduite à tenir en cas d'agression. Des outils de prévention sont distribués.



MILITER POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

RECENSER ET ANALYSER

À travers le Rapport sur les LGBTIphobies publié tous les ans depuis 1997.

MANIFESTER

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations : Journée

internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT), Marches des fiertés, forums des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

LUTTER SPÉCIFIQUEMENT CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Des commissions et groupes de SOS homophobie travaillent sur ces axes particuliers. Ils coopèrent avec les associations spécialisées, publient du matériel d'information (enquêtes sur la lesbophobie en 2008 et sur la visibilité des lesbiennes en 2015, enquête à venir sur la biphobie, etc.) et participent à des débats, manifestations et animations.

TRAQUER LES LGBTIPHOBIES SUR INTERNET

SOS homophobie compte un groupe de suivi, retrait et prévention des propos LGBTIphobes sur Internet.

PRENDRE POSITION

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits et des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre. ▲

DÉFINITIONS

LES LGBTIPHOBIES, ÇA SE MANIFESTE COMMENT ?

Sexisme et LGBTIphobies résultent des mêmes normes de genre, qui restreignent et hiérarchisent la diversité des corps, des désirs, des comportements et des modes d'expression. Symbolique, culturel voire juridique, ce système normatif opère à de multiples niveaux et peut avoir des conséquences très concrètes en termes d'intégrité physique ou psychologique, mais aussi sur les plans social et matériel.

Dans leur forme la plus violente, l'homophobie, la biphobie et la transphobie peuvent aller des crachats et bousculades aux passages à tabac, viols et meurtres. Dans une forme plus quotidienne, elles se traduisent par des réactions, assumées ou non, de rejet ou d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlement, refus de service, dégradations de biens et discriminations. Elles peuvent aussi se manifester par des formes de commisération, de dédain ou faire l'objet d'un tabou.

BIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à la bisexualité.

Si la biphobie a bien ses spécificités, les personnes bies avec des partenaires du même genre sont souvent perçues comme homos et subissent aussi de la gayphobie ou de la lesbophobie.

BISEXUEL·LE

Qui peut avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des personnes de toute identité de genre.

On emploie souvent l'abréviation bi·e.

CIS(GENRE)

Qui adhère au genre assigné à la naissance. C'est le pendant du terme trans.

COMING OUT

Fait d'annoncer que l'on est LGBTI.

Il revient aux personnes LGBTI de faire leur coming out si, quand et comme elles le souhaitent en fonction des circonstances et des risques. Une fois son coming out effectué, un individu est dit « out ». À ne pas confondre avec Outing.

DISCRIMINATION

Attitude, action ou loi qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage.

La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des faveurs particulières.

FSF

Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes.

Ce terme d'épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bies ou hétéros.

GAYPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les hommes.

Elle vise aussi bien les hommes gays et bis que les hétéros.

HOMOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à l'homosexualité.

L'homophobie ne touche pas que les gays et les lesbiennes, mais affecte aussi les personnes bisexuelles et hétérosexuelles.

HÉTÉROCENTRISME

Système de représentations et de valeurs faisant de l'hétérosexualité la norme évidente, unique et supérieure sur les plans symbolique, sexuel et affectif.

Il traduit et renforce les privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des lesbiennes, gays et bi·e·s.

HSH

Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

Ce terme d'épidémiologie s'en tient pragma-

tiquement aux pratiques sexuelles. Les HSH peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros.

IDENTITÉ DE GENRE

Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun-e.

Cette identité peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance ou avec le système binaire du genre en vigueur dans la plupart des pays, dont la France.

INTERSEXE

Qui présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou typiquement femelle, que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie.

LESBOPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les femmes.

Ces femmes peuvent être lesbiennes, bies ou hétéros. L'homophobie s'y ajoute au sexisme.

LGBTIPHOBIES

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBTI (lesbiennes, gays, bies, trans ou intersexes) et tout ce qui est supposé s'y rattacher.

NON BINAIRE

Qui ne se reconnaît pas dans un ou plusieurs des systèmes binaires femme-homme, féminin-masculin, hétéro-homo.

Les personnes non binaires peuvent rejeter ces catégories, contester leur caractère figé ou exclusif, transcender l'idée de norme ou se reconnaître dans des catégories différentes.

OUTING

Révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

PANSEXUEL-LE

Qui peut éprouver du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son genre.

Cette notion se distingue de la bisexualité en ceci qu'elle transcende complètement la notion de genre.

RACISÉ-E

Qui est assigné-e à une « race » du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques.

SEXISME

Croyances ou attitudes discriminatoires fondées sur le genre, très généralement au détriment des femmes.

TRANS

Qui ne se reconnaît pas, ou pas exclusivement, dans le genre assigné à la naissance. Les transidentités désignent les nombreux parcours qui vont à l'encontre des normes régissant le corps et le genre.

TRANSPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités. Toute personne cis ou trans qui exprime, ponctuellement ou non, un genre perçu comme non conforme peut être victime de manifestations transphobes et/ou homophobes. ▲

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2020

Le Rapport sur les LGBTIphobies 2020 est élaboré à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par SOS homophobie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (sur notre ligne d'écoute, par courriel via un formulaire en ligne, par chat) ;
- le travail et l'expertise des différents groupes et commissions de l'association ;
- le suivi de l'actualité, notamment politique ;
- l'analyse des médias.

Ce rapport prend appui sur les témoignages et demandes de soutien reçues par l'association. Ce sont ces récits qui alimentent les analyses thématiques et servent à élaborer les statistiques présentées dans les différents chapitres. **Le présent document n'est donc pas le recensement exhaustif des manifestations d'homophobie, de biphobie et de transphobie survenues en 2019**, mais le reflet d'une partie de ces LGBTIphobies, perçues à travers les outils de l'association et sa connaissance du terrain. Aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les discriminations et les violences dont elles font l'objet.

Dans la continuité des années précédentes, le rapport 2020 se penche sur des violences transversales avec cinq chapitres consacrés aux agressions physiques, à la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie. Quinze autres rubriques étudient les contextes dans lesquels se manifestent les LGBTIphobies : Commerces, services et administration ; Famille et entourage proche ; Internet ; Police, Justice et Gendarmerie ; Lieux publics ; Mal de vivre ; Médias et communication ; Milieu scolaire et enseignement supérieur ; Politique ; Religions ; Santé et médecine ; Sport ; Travail ; Voisinage ; International. En complément, le chapitre Discriminations croisées vient examiner des questions intersectionnelles, et un accent a été mis cette année sur deux aspects

particuliers dans les sections Regard sur les stéréotypes de genre et Regard sur les prisons.

Les témoignages peuvent rapporter une même situation (témoignages doublons) ; le nombre de situations uniques correspond au nombre de cas. Chaque cas fournit des informations qui sont analysées : profil des victimes et des agresseur-se-s, identification du ou des contextes et des diverses manifestations de LGBTIphobie. Ces données permettent de quantifier et d'étudier les faits signalés à SOS homophobie. Dès 2018, nous avons commencé à relever de nouveaux critères. Cette année, une attention particulière a été apportée au traitement de toutes les données au moyen de distinctions visant à améliorer la spécificité des analyses.

NOUVEAUTÉS DU RAPPORT 2020

TÉMOIGNAGES (TOTAL)	2 396
CAS, FRANCE	1 899
TÉMOIGNAGES DOUBLONS, FRANCE	294
TÉMOIGNAGES, INTERNATIONAL	69
TÉMOIGNAGES SANS LGBTIPHOBIE	134

Les cas recensés à l'étranger ne sont plus regroupés avec les autres cas et sont réservés au chapitre International. Ces 63 cas internationaux (dans 69 témoignages) ne sont pas pris en compte dans les 1 899 cas annoncés pour 2019. En effet, SOS homophobie est active sur le territoire français et axe sa communication sur les LGBTIphobies en France. De plus, il est difficile de comparer les situations internationales et françaises en raison du faible nombre d'actes recensés hors de France ainsi que de la variabilité des situations politiques, de l'acceptation et des droits des personnes LGBTI dans le reste du monde.

Selon ce qui est pertinent, un cas peut cumuler entre un et quatre critères parmi lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie. Au vu du nombre croissant d'actes reflétant un rejet général de tout ce qui dévie de l'hétérosexualité et des normes de genre, une catégorie **LGBTIphobie générale** a été introduite dans le Rapport 2019 : elle regroupe les cas où les quatre critères sont cochés. Ces cas ont la particularité de ne pas cibler de victimes spécifiques, mais l'ensemble des personnes LGBTI. Il s'agit notamment des attaques contre le « lobby LGBT » ou les droits LGBTI. Les cas spécifiques sont ceux pour lesquels un à trois de ces critères cumulables s'appliquent. À cet égard, nous avons adopté une approche plus inclusive, les personnes bies ou trans étant par exemple très souvent concernées par des propos ciblant les homosexuel-le-s ou leurs droits, même implicitement : globalement plus de critères ont donc été cochés en 2019.

Les lesbiennes, gays, bi-e-s, trans sont évidemment touché-e-s par les LGBTIphobies générales, dont le total (379 en 2019) complète les cas spécifiquement lesbophobes, gayphobes, biphobes et transphobes dans les chapitres concernés. En revanche, en vue d'affiner l'étude, **les LGBTIphobies générales ne sont pas intégrées dans l'analyse statistique des chapitres Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie et Transphobie**, ce qui permet de mieux dégager les spécificités des différents groupes. À titre d'illustration, les statistiques de la biphobie sont calculées à partir des 106 cas spécifiquement biphobes sur les 485 cas (106 + 379) qui affectent les bisexuel-le-s. Les cas de LGBTIphobie générale sont bien pris en compte dans l'analyse des autres contextes.

Ces évolutions limitent la comparabilité des données entre les rapports 2019 et 2020. Le présent rapport se permet les comparaisons qui sont pertinentes en fonction des bases statistiques, et les chiffres sont à utiliser et communiquer avec précaution (voir encadré dans la Synthèse).

Comme dans l'édition 2019, seuls les thèmes correspondant à plus de trente témoignages

donnent lieu à des analyses chiffrées et des graphiques. Tous les pourcentages sont arrondis à l'unité, si bien que le total des proportions correspond parfois à 99 % ou 101 %.

Les données de genre des personnes trans sont dorénavant représentées avec la précision nécessaire. Ne sont considérées comme trans que les personnes qui nous en font mention explicitement, les autres étant présumées cis, ce qui pourrait induire une sous-représentation. Enfin, pour aller plus loin dans l'égalité des représentations entre les femmes et les hommes, le rapport privilégie la grammaire égalitaire qui accorde adjectifs et participes passés avec le genre du terme le plus proche.

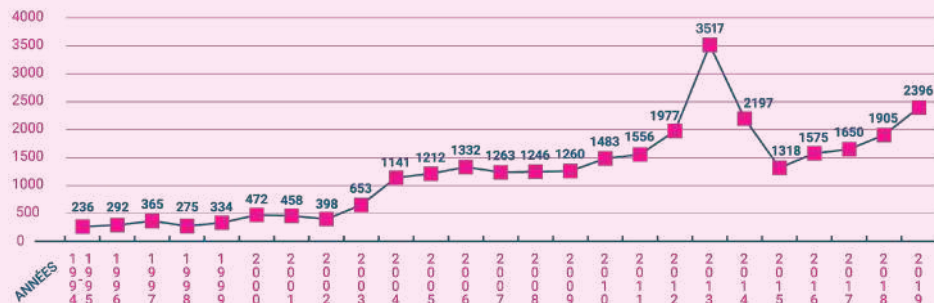
Ce rapport, comme les précédents, est entièrement rédigé par les bénévoles de l'association : les différences d'approche et de style en font toute la richesse. Les prénoms utilisés dans les extraits de témoignages sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. ▲

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

ET ÇA CONTINUE, ENCORE ET ENCORE !

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÉMOIGNAGES

TÉMOIGNAGES



Le Rapport de SOS homophobie évolue : la partie Élaboration du Rapport 2020 détaille la production et l'analyse des données 2019 ainsi que les évolutions méthodologiques par rapport à l'édition précédente qui limitent certaines comparaisons.

En 2019, SOS homophobie a recueilli **2 396 témoignages**, soit une **augmentation de 26 %** par rapport aux données de 2018 (1 905). Il s'agit d'une hausse encore plus importante que celle, déjà considérable, de l'an dernier (+15 %).

Le nombre de témoignages reçus est le **deuxième plus élevé depuis la création de ce rapport** derrière celui de 2013, année de l'adoption de la loi pour le mariage pour tou-te-s.

Ces témoignages décrivent **1 899 situations** LGBTIphobes sur le territoire français. C'est sur ce nombre de situations distinctes, désignées « cas » dans le rapport, que se fondent nos analyses statistiques. Les 1 899 cas de 2019 constituent une augmentation également considérable de **19 %** par rapport aux 1 595 cas de 2018 (hors international). Ils ne tiennent pas compte des 134 témoignages

reçus qui ne relèvent pas des LGBTIphobies, ni des 63 cas de LGBTIphobie traités à part dans le chapitre International.

Dans ce contexte préoccupant, le nombre d'agressions physiques signalées s'est maintenu au niveau alarmant de l'an dernier. Il s'élève en 2019 à 237 (il était de 231 en 2018), avec toujours dans 70 % des cas des coups et blessures et dans 13 % des agressions sexuelles et viols.

Le nombre des agressions physiques rapportées par les personnes trans a quant à lui plus que doublé, avec une augmentation de 130 %¹.

Les violences physiques dont sont victimes les personnes LGBTI sont une réalité indéniable qui reste ancrée dans notre société.

Une autre donnée extrêmement alarmante concerne l'explosion des signalements liés à l'expression LGBTIphobe sur Internet, qui enregistre une progression de 56 % : 596 cas ont été rapportés en 2019 contre 383 en 2018. Le numérique, composante désormais majeure de nos vies jusque dans les aspects les plus intimes, consacre la libération d'une

¹. Les adjectifs « trans » et « cis » sont définis dans la partie Définitions.

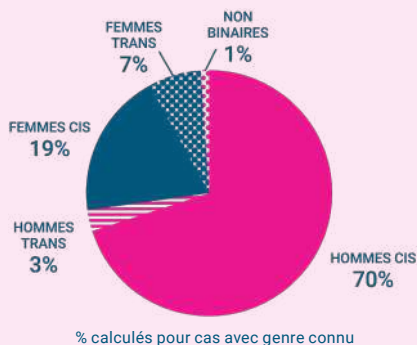
parole haineuse dont les cibles sont tantôt des individus, tantôt les populations LGBTI de façon générale.

Nous avons ainsi pu constater qu'un cas sur cinq (379) correspondait à l'expression d'un rejet général de tout ce qui dévie de l'hétérosexualité et des normes de genre hiérarchisées et traditionnelles. Et dans de nombreux cas de LGBTIphobies spécifiques, ce rejet s'associe à celui du rejet de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des victimes.

Une partie de la société française s'enferme bien dans le conservatisme de l'hétérosexisme et résiste à toute évolution positive de la société envers la communauté LGBTI.

Au vu de cette situation, contrairement aux années précédentes, lorsqu'un cas relève d'une LGBTIphobie générale (essentiellement sur Internet et dans les médias), il n'est pas pris en compte dans l'analyse chiffrée des cas spécifiques de gayphobie, de lesbophobie, de biphobie et de transphobie, afin de ne pas noyer ces dimensions dans un rejet global. C'est le cas par exemple des références démultipliées cette année à un « puissant lobby LGBT » lors du débat sur la loi de bioéthique.

GENRE DES VICTIMES ET SPÉCIFICITÉS DES LGBTIPHOBIES



Dans 32 % des 1 899 cas, le genre n'est pas connu car les personnes qui nous ont contacté·e·s ne l'ont pas indiqué, ou, s'agissant des LGBTIphobies générales, car il n'y a pas de victime spécifique. Les données ci-contre ont été calculées à partir des 1 295 cas pour lesquels le genre est connu.

Les hommes témoignent toujours beaucoup plus des discriminations dont ils sont victimes (73 % des cas), tandis que 26 % des situations sont rapportées par des femmes. En revanche, les femmes trans sont plus nombreuses à rapporter des violences que les hommes trans. Les personnes non binaires sont un peu plus visibles dans les témoignages reçus, mais ne correspondent pour l'heure qu'à 1 % des cas.

Outre le fait que beaucoup de femmes n'identifient pas SOS homophobie comme un éventuel recours, on peut partiellement expliquer ce déséquilibre par l'invisibilisation des femmes dans notre société, en particulier lesbiennes et bisexuelles. Une fois visibles, ces dernières sont particulièrement ciblées, comme peut l'attester cette année le fait que plus de la moitié des agressions physiques lesbophobes dans les lieux publics visent des couples (58 % ; pour les hommes, il s'agit de 21 %). Alors que les débats et combats concernant la PMA et pour dénoncer violences sexuelles, féminicides, insécurité dans l'espace public et autres discriminations ont continué en 2019, SOS homophobie a lancé à l'automne une campagne d'information à destination des femmes lesbiennes, bies et trans afin de les encourager à témoigner des situations qu'elles rencontrent.

L'année 2019 est indéniablement marquée par l'ampleur de la transphobie. Plus visibles cette année suite à la médiatisation de certaines agressions, les femmes et les hommes trans hésitent probablement moins qu'auparavant à signaler le rejet, les discriminations et surtout les violences qu'ils subissent, et identifient mieux SOS homophobie, malgré son nom, comme une association engagée dans la lutte contre la transphobie.

Dans notre société où beaucoup s’agrippent à des conceptions binaires, le sentiment d’inadaptation des personnes bies reste très fort. C’est ainsi que 14 % des cas de biphobie rapportés concernent des situations de mal de vivre, une proportion deux fois plus élevée que dans les cas de gayphobie, lesbophobie ou transphobie. Le poids de ces préjugés spécifiques touche plus particulièrement les mineur-e-s, qui constituent 23 % des victimes de biphobie d’âge connu.

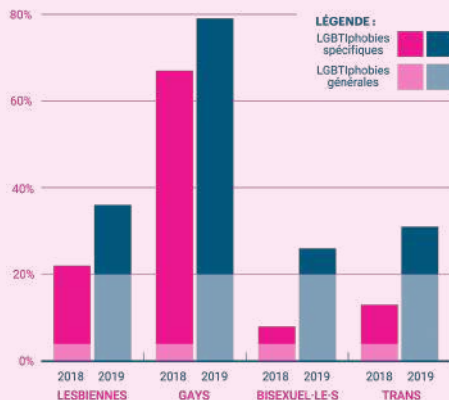
Ces difficultés doivent beaucoup à l’imprégnation de stéréotypes de genre à la base du sexisme et de l’ensemble des LGBTIphobies. De toutes les dimensions supplémentaires (notamment intersectionnelles) que nous suivons, les normes de genre sont parmi celles qui entrent le plus souvent en jeu dans les actes signalés. Le chapitre Discriminations croisées se penche sur certaines de ces dimensions, et cette édition propose un **Regard sur les stéréotypes de genre** ainsi qu’un **Regard sur les prisons**. Le **rejet de l’homoparentalité et de la transparence** est un autre fil rouge de ce Rapport : les débats – ou le refus de débattre – autour de ces questions à l’occasion de la loi de bioéthique a provoqué, comme lors du mariage pour tou-te-s, un flot de rejet voire de haine.

ÂGE DES VICTIMES



Comme chaque année, l’âge des appelant-e-s reste largement inconnu (51 % des 1 899 cas de 2019) : nombre d’entre elles et eux ne fournissent pas cette information, et les cas de LGBTIphobie générale n’ont pas de victime à caractériser. Les pourcentages ont donc été calculés à partir des 925 cas pour lesquels l’âge est connu.

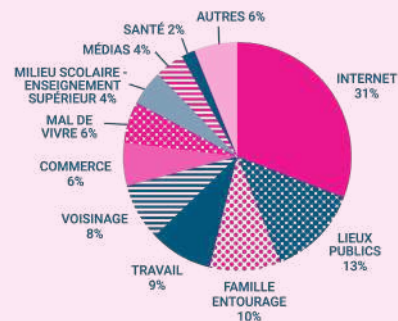
La tranche 25-50 ans représente toujours celle qui témoigne le plus, avec près de deux tiers des cas concernés. Les mineur-e-s et les jeunes adultes (moins de 25 ans) forment le second groupe le plus représenté, avec 30 %. Il s’agit d’une des populations les plus exposées à la haine en ligne. Par ailleurs, une partie de ces jeunes semble moins hésiter à demander des informations et de l’aide face à leur situation et leurs questionnements. Les plus âgé-e-s ne sont pas à l’abri de la haine : 20 cas (2 %) concernent des individus de 65 ans et plus. Les victimes les plus jeunes n’avaient pas dix ans, tandis que la plus âgée dépassait 80 ans.



PART DES CAS QUI CONCERNENT LES LESBIENNES, GAYS, BI-E-S ET TRANS PAR RAPPORT AU TOTAL DE 1 899 CAS.

Ces dimensions peuvent être cumulées pour un même cas.

CONTEXTES DES LGBTIPHOBIES



La répartition statistique générale des données (établie à partir des 1 899 cas, LGBTIphobies générales incluses) selon les contextes offre de nombreuses similitudes avec 2018 et est à nouveau dominée largement par Internet.

Outre ce contexte, Commerce-Services-Administration et Médias enregistrent des augmentations considérables du nombre de signalements (respectivement 32 % et 77 %), bien que leur proportion par rapport à l'ensemble dans cas évolue peu en regard de 2018.

De même, la part modeste des LGBTIphobies en milieu scolaire, qui semble se confirmer en restant comme l'année dernière à 5 %, ne saurait masquer le fait qu'en valeur absolue, les cas signalés marquent une hausse de 20 %, supérieure à l'augmentation moyenne des signalements pour l'année.

Le contexte Travail est le seul à traduire une légère embellie avec une baisse de 4 % de cas signalés. En revanche, les faits subis y sont souvent lourds de conséquences, et c'est de loin le contexte dans lequel les situations d'outing sont le plus rapportées (25 % des cas).

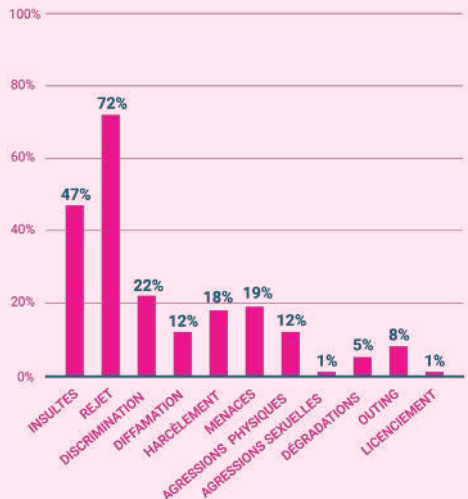
Bien évidemment, certains cas sont traversés par plusieurs contextes. On constate ainsi que la moitié des expériences LGBTIphobes subies dans le contexte Police-Justice-Gendarmerie, à savoir refus de plainte ou accueil inadapté, suivent des actes LGBTIphobes survenus dans les contextes Voisinage et Lieux publics. De même, le contexte Mal de vivre est principalement alimenté par des expériences LGBTIphobes vécues dans la famille, le travail ou le voisinage. Les statistiques ne retenant qu'une dimension principale, ces facteurs secondaires sont ainsi minorés (comme les années précédentes) : outre Mal de vivre ou Police-Justice-Gendarmerie, citons les dimensions Religion ou Politique. Certains chapitres présentent néanmoins des données croisant dimensions principales et secondaires.

Les LGBTIphobies de la vie quotidienne n'enregistrent aucune baisse et représentent, comme en 2018, plus de 57 % des situations. Pour une partie importante des personnes LGBTI, en France, en 2019, le rejet, les discriminations, la violence ne constituent donc pas des irrptions ponctuelles et imprévisibles dans leur vie mais bien la norme d'un quotidien sombre et angoissant.

MANIFESTATIONS DES LGBTIPHOBIES

Cette année encore, les marques de rejet et d'ignorance sont les manifestations de LGBTIphobie les plus rapportées. Elles sont présentes dans 72 % des cas. Plusieurs pistes peuvent expliquer ces niveaux inquiétants : réaction négative à la visibilité accrue des personnes LGBTI et à l'avancée de leurs droits, pullulement des tribunes haineuses dans les médias et en ligne, prises de parole de victimes qui refusent désormais de ne pas être acceptées à part entière... Des insultes ponctuelles ou répétées accompagnent près de la moitié des actes rapportés (47 %).

Dans encore 158 situations d'outing (8 % des cas), des individus ont été privés de leur choix le plus personnel de révéler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre à qui et au moment où ils le souhaitent, et ont vu cette partie de leur identité instrumentalisée avec malveillance dans leur environnement quotidien. L'outing concerne en outre 29 % des cas Milieu scolaire-Enseignement supérieur, 26 % des cas Travail et 15 % des cas Famille-Entourage proche, dans des contextes où leurs conséquences peuvent être tragiques sur le long terme.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	CAS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	108
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	33
BRETAGNE	53
CENTRE - VAL DE LOIRE	28
CORSE	1
GRAND EST	78
HAUTS-DE-FRANCE	104
ÎLE-DE-FRANCE	370
NORMANDIE	38
NOUVELLE AQUITAINE	67
OCCITANIE	124
OUTRE-MER	13
PAYS DE LA LOIRE	36
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	85
INCONNU	761
ÉTRANGER	63

Dans près d'un tiers des situations, le département n'est pas connu, notamment parce que les faits rapportés concernent les médias ou Internet. L'Île-de-France, qui est la région la plus peuplée de France, concentre à elle seule un tiers des faits localisés signalés à SOS homophobie alors qu'elle représente un peu plus de 18 % de la population française. Les quatre départements hors Île-de-France dans lesquels plus de 30 faits sont répertoriés sont les mêmes qu'en 2018, à la différence que le Nord devance cette année les Bouches-du-Rhône, le Rhône et l'Hérault. Dans certains territoires d'outre-mer ou ruraux, il arrive que très peu, voire aucun fait d'homophobie, biphobie ou transphobie n'ait été signalé à notre association.

Ces constats mettent en évidence la faible validité d'un « palmarès » ou d'une carte des espaces que l'on aurait tôt fait d'interpréter comme accueillants ou au contraire discriminants. Ces chiffres résultent uniquement des témoignages reçus. Ils n'offrent qu'une image partielle des LGBTIphobies en France et dépendent aussi de la présence sur un territoire donné d'associations de lutte

contre les LGBTIphobies. À ce titre, après l'Île-de-France, Marseille, Lille et Lyon sont les endroits où notre association est la mieux implantée, ce qui peut expliquer le poids des départements correspondants. Il existe par ailleurs de grandes variations de la densité de population, auxquelles s'ajoutent des variations dans la répartition des personnes LGBTI. Faute de connaître et de pouvoir croiser ces facteurs, toute interprétation apparaît hasardeuse. ▲



INSULTES :

propos à caractère injurieux.

REJET ET IGNORANCE :

moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrements et préjugés véhiculés sur les personnes LGBTI.

DIFFAMATION :

imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBTI, de nature à porter atteinte à sa dignité.

DISCRIMINATION :

traitement particulier et défavorable des homosexuel-le-s, bisexuel-le-s ou trans par rapport aux personnes non LGBTI.

HARCÈLEMENT :

agressions revêtant un caractère répété.

OUTING :

révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

COMMENT LIRE LES DONNÉES DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2020 ?

Le rapport de SOS homophobie est depuis longtemps une référence sur les LGBTIphobies en France. Mais comme il ne s'agit pas d'une enquête reposant sur un échantillon représentatif, les données doivent être citées et interprétées avec précaution, surtout au regard des changements méthodologiques instaurés en 2019, qui limitent certaines comparaisons avec les données 2018. Voici quelques clés de lecture à ne pas oublier.

Nature de l'échantillon

Les données découlent des témoignages reçus par l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif des LGBTIphobies ayant eu lieu en France pendant cette année, et divers facteurs font que certaines catégories de victimes nous contactent plus que d'autres. Les hommes cis sont plus enclins à s'exprimer et à se tourner vers SOS homophobie pour dénoncer ce qu'ils ont subi, ce qui explique leur surreprésentation, là où les

femmes et plus généralement les personnes trans auraient pour une partie tendance à s'autocensurer ou à se tourner vers d'autres associations spécialisées.

Différence entre témoignages et cas

Un témoignage correspond à une prise de contact par une victime ou un témoin relatant un cas particulier. Il arrive que plusieurs personnes signalent la même situation, ou qu'une victime nous contacte plusieurs fois pour une même affaire : un seul cas est alors comptabilisé. Ainsi, un cas peut correspondre à plusieurs témoignages. Cette année, SOS homophobie a comptabilisé 1899 cas répartis sur 2 396 témoignages.

Lecture des données

Il faut garder certains principes à l'esprit : plus la quantité de données est élevée, plus l'analyse est pointue ; un pourcentage n'est pas une valeur absolue ; une variable peut croître en valeur absolue mais diminuer en pourcentage par rapport au total, et vice versa ; les pourcentages peuvent se rapporter à des ensembles différents (total des cas, total par genre, total par contexte, etc.). ▲

AGRESSIONS PHYSIQUES

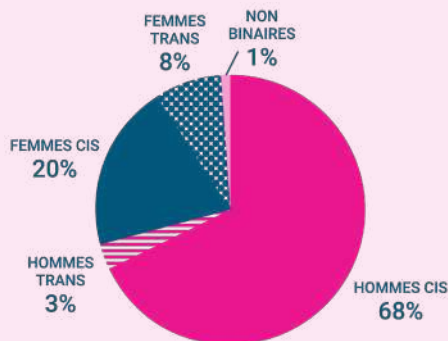
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

237

ÂGE DES VICTIMES



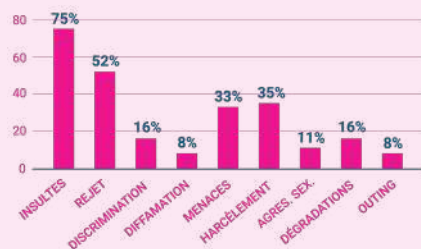
GENRE DES VICTIMES



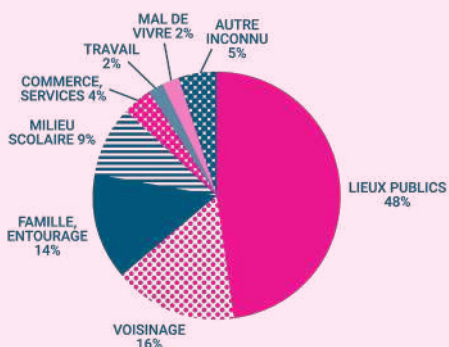
% D'AGRESSION PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
18%	18%	19%	23%

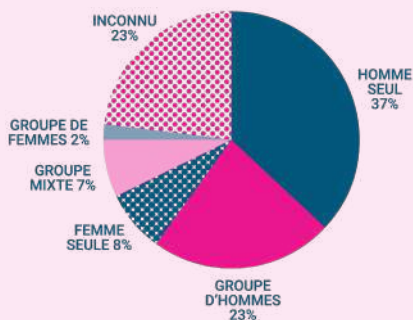
MANIFESTATIONS



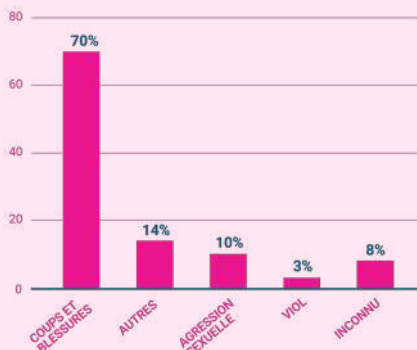
CONTEXTE



AGRESSEUR-SE-S



TYPES D'AGRESSIONS



En 2019, SOS homophobie recense toujours de trop nombreux cas d'agressions LGBTIphobes, souvent motivés par une vision stéréotypée et dépassée de la société. Ce sont ainsi **237 cas d'agressions physiques ou sexuelles** à caractère LGBTIphobes qui ont été rapportés à l'association pour cette année, témoignant d'un **ancrage profond des violences** motivées par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Les **témoignages de personnes trans, tous genres confondus, sont toujours plus nombreux**. Proportionnellement, ce sont les femmes qui sont le plus victimes d'agressions physiques ou sexuelles : **19 % des femmes cis et 23 % des femmes trans** qui contactent SOS homophobie le font pour cette raison.

Les types d'agression évoluent peu. Deux cas sur trois rapportés à notre association concernent des **coups et blessures**. Si la part des viols passe de 6 % à 3 %, nous déplorons en revanche une **hausse flagrante des agressions sexuelles**, qui passent de 6 % à 10 % des faits rapportés.

UN TRISTE RECORD : LE NOMBRE D'AGRESSIONS PHYSIQUES SUBIES PAR DES PERSONNES TRANS

En 2019, SOS homophobie enregistre une augmentation de près de 130 % des signalements d'agressions physiques visant des personnes trans. Ces 32 cas (contre 14 en 2018) sont majoritairement le fait de groupes d'hommes voulant forcer leurs victimes à taire leur identité et à se conformer à des stéréotypes de genre. Ces violences concernent 22 femmes, 8 hommes et 2 personnes non binaires.

De nombreux témoignages nous sont parvenus au second semestre, en réaction à la prise de parole courageuse de Julia, jeune femme trans dont la violence de l'agression – filmée – avait provoqué l'indignation. Plus d'un an après le meurtre de Vanesa Campos, l'opinion et les pouvoirs publics ne peuvent plus fermer les yeux sur les violences subies par les personnes trans. Anaëlle, frappée et insultée par une dizaine d'adolescents pendant une demi-heure, témoigne : « C'est ma 3^e agression physique en deux ans en Bourgogne. »

**« J'ADORE CASSER
DE LA GOUINE »**

UNE AUGMENTATION INQUIÉTANTE DES AGRESSIONS DANS LES LIEUX PUBLICS

L'année 2019 a été marquée par l'importance des agressions commises dans les lieux publics, qui atteignent 47 %. Qu'il s'agisse d'une rue fréquentée de Lyon, des transports en commun à Paris, d'un vide-grenier à Toulouse, l'espace public peut s'avérer dangereux pour les personnes LGBTI et devenir le théâtre de violences physiques.

Cette situation illustre un paradoxe : les personnes LGBTI sont de plus en plus acceptées au gré des avancées sociales et sociétales, mais leur visibilité les expose davantage aux agressions.

Ainsi, le pourcentage de Français-es qui accepteraient « assez bien » ou « très bien » qu'un-e de leurs enfants soit homosexuel-le est en augmentation¹. Pourtant, les agressions dans les lieux publics qui visent des personnes LGBTI s'échangeant des marques d'affection font l'objet de plus en plus de signalements. À Villeurbanne, au mois de juillet, un couple d'hommes sur le point de regagner son domicile main dans la main a ainsi été pris à partie par une vingtaine d'individus qui les ont agressés à l'aide de

1. 72 % en 2019 contre 61 % en 2003, « Observatoire des LGBTIphobies – Le regard des Français sur l'homosexualité et la place des LGBT dans la société », enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy - Sophie Desmarais en partenariat avec la Dilcrah, p. 9.

barres de fer. En Creuse, identifiant une femme lesbienne et son fils, un homme a giflé ce dernier et brisé le nez de la mère à coup de poing en disant : « J'adore casser de la gouine. »

Les violences s'exerçant dans les milieux scolaires et universitaires s'intensifient également (9 % des cas d'agressions physiques recueillis en 2019) : le cas de Maël, étudiant trans agressé à plusieurs reprises à l'université de Besançon, a été relayé par les médias. Adel, futur aide-soignant, a été insulté et agressé par une autre étudiante, une situation que l'établissement cherche à étouffer en le menaçant.

AU CŒUR DE L'INTIMITÉ

Les agressions sont toujours aussi présentes dans le contexte familial (voir chapitre Famille-Entourage proche). Il s'agit souvent de jeunes mis-es à la porte de chez elles ou chez eux, parfois avec une extrême violence, par leurs parents ou des membres de leur famille. À La Réunion, Louis est régulièrement frappé par son père : « Il m'a donné un coup de pied comme si j'étais un ballon de foot [...] Il serait capable de me tuer. » Les séparations valent parfois aux personnes qui retrouvent des conjoint-e-s du même genre des repréailles violentes.

Un inquiétant phénomène se développe : les traquenards en ligne. Des hommes y trouvent des partenaires potentiels qui les invitent à des rendez-vous prétextes à agressions, humiliations et vols. C'est le cas de Tom, 24 ans, qui pensait retrouver un garçon pour boire un verre et a été agressé par trois hommes : coups de poing, strangulation, chocs électriques. Michel, arrivant à un rendez-vous, a quant à lui été mis à terre, frappé et détrossé.

Toujours au cœur de l'intime, les agressions qui ont lieu dans le quartier ou le domicile de la victime sont aussi très marquantes : comment vivre sereinement quand la voisine ou le gardien sont les bourreaux, quand les violences ont eu lieu en bas de chez soi ?

VIOLENCE DE L'AGRESSION, VIOLENCE DE L'APRÈS

Le calvaire des victimes de violences LGBTIphobes ne prend malheureusement pas fin lorsque les coups s'arrêtent, tant le dépôt de plainte est un véritable parcours du combattant. Le manque d'accompagnement et le refus de considérer l'homophobie ou la transphobie comme circonstance aggravante démotivent souvent les victimes dans leur parcours judiciaire (voir chapitre Police-Justice-Gendarmerie). Selon l'État des lieux 2019 de l'Observatoire des LGBTIphobies, seules 20 % des victimes d'actes LGBTIphobes portent plainte² ; 60 % d'entre elles ont par ailleurs des pensées suicidaires l'année qui suit leur agression³, contre 23 % des personnes LGBT n'ayant pas été agressées et 4,7 % de l'ensemble de la population.

Les témoignages reçus par notre association montrent en effet un mal-être parfois tenace car c'est bien l'identité profonde des personnes qui est visée. Les violences physiques subies peuvent ainsi parfois occasionner un sentiment global de rejet, des craintes liées à la place dans l'espace public ou d'autres séquelles psychologiques à plus ou moins long terme. Au Puy-en-Velay, Rayan confie être « tombé dans l'alcool » après avoir été agressé par ses voisins, qui lui ont fracturé la mâchoire, et certaines victimes n'osent plus sortir de chez elles. ▲

2. « Observatoire des LGBTIphobies – État des lieux 2019 », enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy - Sophie Desmarais en partenariat avec la Dilcrah et la Fondation Jean Jaurès, p. 29.

3. *Op. cit.*, p. 52.

**«IL SERAIT
CAPABLE
DE ME TUER»**

TÉMOIGNAGES

L'ESPACE PUBLIC, LIEU DE TOUS LES DANGERS

Un soir, **Vincent** prend le tramway parisien pour rentrer chez lui. Dans la rame, un homme crie sans raison. Sentant sur lui un regard agressif, Vincent descend de la rame, mais est suivi par l'homme qui se met alors à l'insulter. Vincent se rebiffe et demande des explications, mais l'homme continue à l'insulter, bientôt joint par un groupe. Alors qu'il riposte, Vincent est mis à terre et roué de coups, jusqu'à la fuite des agresseurs. À l'hôpital, il sera opéré du tibia. Un gendarme spécialisé dans les agressions dans les transports est venu prendre sa plainte, mais refusera de considérer l'homophobie comme circonstance aggravante car « sale pédé et sale pédale font partie du langage courant ».

En décembre, alors qu'elles sortent de boîte de nuit, **Nana** et son groupe d'amies sont approchées par quatre hommes. Lorsqu'ils réalisent que Nana est trans, le groupe se met à l'insulter et la frapper, avant de la jeter par-dessus le parapet protégeant la voie d'accès à un parking souterrain. La jeune femme fait une chute de plusieurs mètres. Les agresseurs prennent alors la fuite. La victime, qui souffre de multiples contusions, a obtenu 10 jours d'ITT. Une enquête a été ouverte suite à la plainte qu'elle a déposée. Le 6 mars 2020, deux hommes ont été condamnés à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour violence en réunion liée à l'identité de genre.

Au mois de février, dans la nuit de samedi à dimanche, **Selim**, un jeune homme de 29 ans, marche dans la rue à Rouen avec deux de ses amis. Une voiture, arrivée en trombe, s'arrête brusquement à leur hauteur. Les passagers sortent du véhicule, les insultent (« Sales pédés ! ») et les poursuivent avant de les agresser physiquement, puis de prendre la fuite.

Fin 2019, à Clermont-Ferrand, **Nathalie**, est prise à partie par un groupe d'hommes alors qu'elle fume une cigarette devant le domicile d'un ami. Les sifflements se changent en insultes lorsque ses agresseurs se rendent compte de sa transidentité : « Sale trans, sale travelo, sale pédé. » Nathalie reçoit ensuite un violent coup de pied dans le dos qui la projette au sol, puis ses agresseurs se déchaînent sur elle en lui assénant des coups au visage avant de voler son sac et de s'enfuir. Nathalie souffre de nombreuses blessures au visage et s'est vu prescrire six jours d'ITT. Elle avait déjà subi une agression, cette fois à coup de pierres, il y a deux ans.

À seulement 17 ans, **Jade** a dû subir la violence lesbophobe. C'est dans une gare qu'elle et sa copine ont été insultées et frappées par un homme. Jade se confie : « J'ai pris tous les coups pour ma copine. » Les deux jeunes femmes sont bouleversées. Elles ont été très mal reçues par une agente au commissariat, où Jade a même fait un malaise : « Vous me dérangez juste pour une histoire d'agression de gouines. », leur aurait-on dit.

Jean-Marc nous appelle pour nous faire part du choc post-traumatique qu'il subit depuis son agression. Alors qu'il se promène dans un vide-grenier, un homme le traite de « sale pédé » et lui assène deux coups de poing au visage. Personne n'interviendra, pas même la police qui se trouvait dans les parages. Jean-Marc n'ose plus sortir de chez lui et a dû démissionner.

Alors qu'elle rentre chez elle, **Sophie**, jeune femme trans de 21 ans en début de transition, tombe nez-à-nez avec deux hommes. Ces derniers lui demandent « ce qu'elle est » et lui proposent des relations sexuelles. Apeurée, elle reprend son chemin sans se retourner et est alors frappée. Elle se réveillera dans un camion de pompiers, sans aucun souvenir de l'agression qu'elle a subie. Elle a le nez cassé et a reçu 7 jours d'ITT.

En sortant du cinéma, **Anne** et sa femme Sophie se dirigent vers un restaurant dans une rue adjacente. Après avoir vérifié qu'il n'y a personne, par réflexe, l'appellante prend la main de sa compagne. Au bout de quelques instants seulement, Anne reçoit une énorme claque sur la nuque, qui la pousse contre une voiture. Sa compagne est en train de se faire voler son sac. Anne se relève alors, un peu titubante, et pousse l'agresseur, qui en réaction la projette violemment au sol. Alors qu'elle est encore à terre, l'agresseur frappe la victime et la traite de « sale gouine », de « salope », et dit que dans son pays, « on jette les tapettes du haut des immeubles et on viole les femmes comme [elles] pour

leur faire passer l'envie de baiser avec d'autres femmes ». Il s'enfuit ensuite avec le sac de Sophie, laissant les deux femmes complètement sous le choc. Les deux femmes appellent alors un ami, interne en médecine, qui les amène aux urgences. Lorsqu'Anne nous appelle, elle tient à insister sur le professionnalisme des urgentistes, qui les ont rassurées. Les images de vidéo-surveillance ne montrent que des personnes qui se battent et les agresseurs ne sont pas reconnaissables. Les policiers disent alors aux victimes qu'un dépôt de plainte est possible, mais qu'elle sera classée sans suite. Plusieurs mois après les faits, les victimes sont toujours sous le choc et n'arrivent pas à calmer leurs angoisses. ▲

Danny est non binaire. Il traverse une place nantaise de nuit lorsque cinq hommes l'interpellent et critiquent son « attitude de pédé ». Insultes et humiliations pleuvent avant que l'un d'eux dégaine une bombe au poivre. Danny est gazé-e en plein visage, l'attaque provoquant une sensation de brûlure sur ses lèvres, sa peau et ses yeux pendant une heure.

DES VIOLENCES QUI S'ÉTENDENT À LA SPHÈRE PRIVÉE

Dans le Val-d'Oise, **Romaric** vit avec son époux. Des suites d'un diabète, il n'a plus qu'une jambe. Cela fait cinq ans que ses voisin-e-s le harcèlent : Monsieur lui « tire la langue et dit "sucé-moi" », Madame l'a giflé. Un jour de travaux, le voisin a failli le pousser dans l'ornière. Romaric pense que la police municipale et la mairie les soutiennent. Il ne souhaite pas déposer plainte car « ça ne sert à rien, on n'est pas à Paris, les plaintes ça ne marche pas ».

Désormais en couple avec Mei, **Anne-Claire** est en conflit avec son ancien compagnon, avec qui elle a eu une fille âgée de quatre ans. Un jour qu'elle est malade, elle prévient son ex que c'est Mei qui raccompagnera la petite. Le père et le grand-père de l'enfant organisent alors un guet-apens : à son arrivée, Mei est à plusieurs reprises jetée et maintenue au sol sur fond d'insultes lesbophobes, pendant que la fille d'Anne-Claire hurle. Au commissariat, l'affaire semble ennuyer le policier qui se permet « Et voilà, ça va encore tomber sur moi ! ».

Mathis est en seconde dans un lycée du Loiret. Depuis son coming out bisexuel quelques mois auparavant, il est la cible de harcèlement. Les insultes ont commencé dès l'annonce (« Allez crever en enfer, les pédés ! »). Le harcèlement s'est amplifié depuis les dernières semaines qui ont précédé son appel : il reçoit régulièrement des coups au sein même de son lycée. L'élève, en dépression à cause des attaques incessantes dont il fait l'objet, nous avoue qu'il a tenté de mettre fin à ses jours.

Jeune comédienne résidant sur Paris, **Lucie** est convoquée pour un casting par un réalisateur de son entourage. Celui-ci sait que Lucie est lesbienne et en couple. Dans ce qui se présente comme un essai, il lui demande de jouer le rôle d'une personne qui se confie sur sa rupture, mais profite de la situation pour se rapprocher d'elle et lui faire subir des attouchements.

Lucie réussit heureusement à arrêter son agresseur avant que cela n'aille encore plus loin. Elle culpabilise de ne pas avoir réagi plus vite et, après avoir minimisé, se sent très stressée par cette agression. Le réalisateur l'a contactée pour lui indiquer qu'elle avait le rôle. Elle lui a répondu que vu ce qui s'était passé, elle ne voulait plus entendre parler de lui.

Gay venu d'Arménie, **Sévan** commence à discuter avec un homme sur Facebook. Rendez-vous est fixé pour le lendemain.

Mais quand Sévan arrive, l'homme le jette au sol et l'agresse. La victime se réveille sans souvenir précis des violences. Il avait déjà été agressé il y a deux ans, plainte classée sans suite. Réfugié en France pour vivre sa sexualité librement, Sévan a désormais l'impression que « c'est pareil partout » et se sent très abattu.

Lou est une Guyanaise pansexuelle de 16 ans. Elle nous raconte que son ex-copine a été frappée par sa mère une fois la relation découverte. Lou ne se laisse pas faire : elle a alors interpellé la mère de son amie sur les réseaux sociaux, mais celle-ci a juste rétorqué que l'homosexualité est « dégueulasse ». Heureusement, la propre mère de Lou accepte sa fille telle qu'elle est. Continuant la lutte, Lou monte un projet de lutte contre les LGBTIphobies. ▲

TROP PEU, TROP TARD...

Après les promesses de 2018, l'année 2019 aurait dû être celle de la prise de décision, du passage à l'action. Qu'en est-il des annonces interministérielles faites l'an dernier, suite à la vague sans précédent d'agressions LGBTIphobes et la visite de Christophe Castaner¹, Nicole Belloubet² et Marlène Schiappa³ dans les locaux de SOS homophobie ?

À ce jour, on ne peut pas considérer que les mesures d'urgence annoncées sont suffisamment appliquées sur le terrain ou suffisamment efficaces. La campagne de communication nationale contre la haine anti-LGBT qui devait être lancée en 2019 est toujours en cours d'élaboration et devrait être mise en place pour le deuxième semestre 2020. La campagne de sensibilisation contre les violences LGBTIphobes dans les collèges et les lycées a, elle, bien été déployée. Néanmoins, le contenu de la campagne semble inadapté et sa diffusion dans les établissements est beaucoup trop inégale. Le gouverne-

ment a bien étendu les compétences des CORAH⁴ afin de gérer officiellement la lutte contre l'homophobie et la transphobie au niveau territorial, mais sur le terrain, tous les CORAH n'intègrent pas les questions LGBTI dans leur champ d'action et ne prennent pas contact avec les associations locales. Enfin, 648 référent-e-s accueil luttant contre la haine anti-LGBT ont été désigné-e-s dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie et bénéficient de formations dédiées à l'accueil des victimes d'actes de haine. Nous déplorons toutefois la disparité de l'application de cette mesure sur le terrain, qui dépend encore trop souvent de l'implication des personnes nommées. Beaucoup reste à faire pour endiguer l'augmentation des LGBTIphobies, et SOS homophobie reste mobilisée pour que les engagements pris soient bien respectés. ▲

1. Ministre de l'Intérieur

2. Ministre de la Justice

3. Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes

4. Comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

LESBOPHOBIE

PRATIQUES LESBOPHOBES, QUOTIDIEN LESBIEN

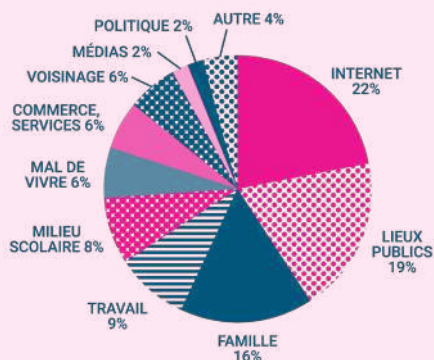
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

300

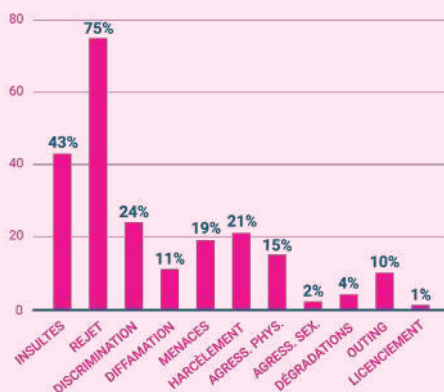
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Le rapport précédent mettait en lumière l'ampleur de la lesbophobie, et les chiffres de 2019 sont encore alarmants : les lesbiennes sont visées dans 679 cas, dont 300 spécifiquement lesbophobes et 379 expressions d'une LGBTIphobie générale. L'analyse des cas spécifiques montre le poids accru des violences au sein de la famille (16 %), mais surtout dans l'espace public (19 %), une part nettement plus importante que pour les autres catégories de personnes LGBTI. Rejet (75 %), insultes (43 %), discriminations (24 %) ou encore harcèlement (21 %) et menaces (19 %), sont les manifestations qui reviennent le plus pour dénoncer cette lesbophobie latente. On constate que, le plus souvent, la violence envers les lesbiennes est liée au fait qu'elles osent se montrer et sortir ensemble : c'est le cas dans 58 % des agressions dans les lieux publics. Le rejet de l'homoparentalité est également très prégnant et concerne près de 12 % des cas de lesbophobie et 9 % des cas de LGBTIphobie générale.

LESBOPHOBIE DANS L'ORDINAIRE DE NOS VIES

Cette année encore, les lesbiennes ne sont pas épargnées par les discriminations, manifestations haineuses et violences, et sont autant que les gays confrontées au rejet de leur orientation sexuelle. En tant que femmes et homosexuelles, elles transgressent doublement la norme sociale de l'hétérosexisme, système politique dans lequel la

« TROP BELLES POUR ÊTRE LESBIENNES »

norme est l'hétérosexualité et l'homme le dominant. Toute femme dérogeant aux comportements attendus est l'objet de lesbophobie : « Les filles aux cheveux courts sont toutes lesbiennes. » En s'affranchissant de la domination masculine, les lesbiennes sont victimes d'insultes et d'agressions mettant en évidence le déni de leur sexualité : « Tu verras je vais te faire changer de bord et aimer ma grosse bite veineuse. »

La lesbophobie est présente au quotidien et se manifeste dans n'importe quelle sphère : collège, lycée, famille, travail, voisinage, cercle amical ; les « sales gouines, sales putes, vous êtes des déchets de la société, gouinasses de merde » sont monnaie courante. Sur les réseaux sociaux, les insultes pleuvent : « Mes nièces sont victimes d'insultes sur Facebook. » Ne pas accepter ces agressions verbales et les dénoncer manifeste le refus de se laisser dégrader. Comme Amélie, nous espérons que « signaler ces homophobies du quotidien nous permettra d'endiguer un peu le phénomène ». Sur Twitter, des femmes sont menacées de viol tandis que d'autres croisent dans la rue des agresseurs qui les menacent physiquement, jusqu'à l'éradication : « On va casser de la lesbienne », « Je vais aller chercher mon gun et te mettre une balle dans la tête. »

Faire face chaque jour à ces personnes qui vous rejettent et vous ostracisent est une épreuve dont on peut difficilement imaginer l'impact psychologique. Ces attitudes lesbophobes conduisent parfois à renier ce que l'on est : « Je dois faire semblant d'être une amie et pareil devant ses parents. » Au sein des familles, le rejet de l'homosexualité

semble être renforcé lorsque les convictions et pratiques religieuses sont très ancrées, quelle que soit la religion.

Nécessité, épreuve, prise de risque, voici ce que signifie faire son coming out aujourd'hui encore. L'outing utilisé comme menace, notamment dans le contexte professionnel, amène parfois à une démarche forcée de coming

out. Cela peut entacher la qualité de vie au travail, d'autant que les responsables agissent rarement pour améliorer la situation

et faire des rappels à la loi nécessaires : « Les RH ont répondu que cela relevait de la liberté d'expression et d'opinion. »

LESBOPHOBIE AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

La découverte de l'orientation sexuelle met les adolescentes face à l'hostilité de leurs camarades, voire au rejet des membres des équipes éducatives. N'oublions pas que l'homophobie représente un des premiers facteurs de passage à l'acte suicidaire des jeunes (voir chapitres Mal de vivre et Milieu scolaire).

Des élèves témoignent de la façon dont elles sont rejetées par leurs pairs. Elles affrontent moqueries, « blagues » douteuses, remarques déplacées, exclusion, et manifestations plus violentes de la lesbophobie. Face à ces différentes formes de harcèlement, parfois les parents et proches témoignent, inquiet-e-s des conséquences de cet ostracisme : « Ma fille est maintenant isolée et n'a plus aucun ami. »

Plusieurs témoignages relatent le peu de tolérance des établissements privés catholiques à l'égard de l'orientation sexuelle des élèves ou enseignant-e-s LGBTI. Le personnel éducatif a des attentes très normatives en termes de féminité et dénonce une « théorie du genre¹ ».

1. Terme fourre-tout employé par les mouvements conservateurs pour invalider les études de genre et propager fantasmes et mensonges, dont le principal est un prétendu enseignement de cette « théorie » à l'école pour nier les différences sexuelles entre filles et garçons, détruire le modèle traditionnel hétérosexuel de la famille et encourager l'homosexualité, la bisexualité et la transidentité.

LES LESBIENNES, DE MAUVAISES MÈRES

Les mères lesbiennes sont victimes d'injures et de dénigrement en tant que lesbiennes ET en tant que mères. L'accusation la plus fréquente est l'absence de père et la « fabrique d'orphelins ». Le modèle traditionnel « un papa et une maman » est érigé en modèle familial universel et immuable. Le panel est large : insultes, rejet ou confrontation avec divers affichages anti-PMA : « Je suis écoeurée de devoir passer avec mon fils de 4 ans devant ces affiches » ; ou encore des parents d'élèves qui rejettent les enfants au seul motif de l'homosexualité de leur(s) mère(s) : « L'autre famille ne veut pas qu'ils se voient en dehors de l'école sous prétexte que je suis lesbienne. » Le rejet se teinte parfois de tentatives de culpabilisation : « T'as pas honte, sale gouinasse, de faire ça à tes mômes ! » À cela s'ajoute des agressions physiques, parfois extrêmement violentes : « Il a mis une claque à mon fils et m'a mis un coup de poing au visage, ouvrant et cassant mon nez ».

Les capacités maternelles et éducatives de ces femmes sont déniées. Lorsque les enfants sont issu-e-s d'une précédente relation hétérosexuelle, les pères cherchent parfois à en obtenir la garde exclusive et à les monter contre leur mère, et contre sa compagne le cas échéant.

«UN COUP DE BOULE AU NIVEAU DU NEZ»

Outre ce refus des familles homoparentales, il existe des stigmatisations institutionnelles. Les propositions actuelles sur les modalités de filiation pour les couples de femmes en témoignent (voir chapitre Politique). La « reconnaissance conjointe anticipée » qui acterait de la filiation pour les enfants nés d'un don de gamètes ne serait réservée qu'aux couples de femmes, les mettant ainsi à part des autres couples ayant recours à la PMA². Au sein d'institutions normalement garantes de l'égalité, certain-e-s professionnel-le-s ont des positions lesbophobes, comme cette infirmière d'un service pédiatrique : « Elle a barré le passage à une des deux mères en disant "seule la vraie maman peut venir". » ▲

2. État du projet de loi à l'heure où le présent Rapport est élaboré.

«BIENTÔT T'OFFRIRAS
UN MÔME POUR NOËL
À UN COUPLE DE COPINES
QUI BROUENT LE GAZON»

TÉMOIGNAGES

À TOUS LES NIVEAUX DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Clara a 14 ans et vit dans le nord de la France. Elle a été outée par une amie au collège. Elle se retrouve désormais seule et reçoit des réflexions lesbophobes telles que : « T'es une gouine », « Si je m'assois à côté de toi je vais devenir une gouine. » Elle a récemment fait une tentative de suicide. L'infirmière scolaire lui a dit qu'elle avait fait cela pour « attirer l'attention ».

Carole et Laurent, parents d'**Alexia**, élève d'un collège catholique du Jura, ont défendu leur fille après des propos lesbophobes et des menaces prononcées par une élève d'une famille catholique très influente sur

la direction du collège. Quelques jours plus tard, Carole est venue chercher Alexia au collège, une altercation avec la mère de cette élève s'en est suivie. La mère lesbophobe a proféré des menaces de violences physiques, menacé de faire virer Alexia, et s'est exclamée qu'« un couple c'est un homme et une femme ». En résultent 4 jours d'ITT. Carole est allée porter plainte à la gendarmerie qui l'a bien accueillie. Mais cela ne s'arrête pas là. Depuis, les enseignant-e-s ignorent Alexia et cherchent à la séparer de sa petite copine. Les parents ont contacté le diocèse responsable du collège et reçu un journaliste local pour médiatiser l'affaire. Carole est allée voir la directrice du collège, qui dit n'être au courant de rien, et que de toute façon elle ne cautionne pas l'homophobie. Le dépôt de plainte a calmé les protagonistes, mais Alexia est angoissée par l'idée même d'aller au collège.

Christine, 44 ans, habitante de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a vécu en concubinage avec un homme pendant 18 ans et a eu deux enfants avec lui, une fille de 8 ans et un fils de 14 ans. La séparation se passe mal, le garçon refuse de venir chez sa mère et de lui parler, et la fille de Christine souhaiterait la voir mais vit très mal cette situation violente et tendue.

C'est Maude, celle qui partage la vie de Christine depuis un an, qui appelle SOS homophobie pour demander de l'aide et faire part de son témoignage.

Un jour, en allant à sa voiture, Christine a découvert les quatre pneus crevés. Le soupçon s'est aussitôt porté sur son ex-compagnon, contre qui elle a donc porté plainte à la gendarmerie. La plainte a bien été prise, mais la gendarme lui a dit qu'on ne portait pas plainte « pour des choses aussi légères ».

Peu de temps après, l'ex-compagnon, la nouvelle compagne de ce dernier et le

fils se sont rendus chez elles pour exiger que la plainte soit retirée. Le fils a insulté sa mère de « pute, gouinasse de merde, salope ». La situation devenant violente, des voisin-e-s se sont interposé-e-s. Choquée par la scène, une voisine n'en a pas dormi de la nuit. Après leur départ, l'homme a continué d'insulter et menacer Christine au téléphone, qui a enregistré une partie de la conversation.

Les deux femmes sont réticentes à aller de nouveau porter plainte en soulignant le caractère lesbophobe de cette agression compte tenu du mauvais accueil qui leur a déjà été fait à la gendarmerie, et cela malgré le soutien du voisinage et les enregistrements qu'elles pourraient utiliser comme preuves.

Christine a pris une avocate et est passée devant un juge qui a ordonné une médiation familiale, tout en lui reprochant d'être à l'origine du comportement de son fils en s'installant avec une femme. Christine est effondrée et tente d'accuser le coup. ▲

Maxime a 30 ans et habite à Toulon. Il est choqué par le départ forcé de la directrice de l'établissement catholique où est scolarisé son enfant, car celle-ci a été outée par une de ses collègues. Elle est titulaire de son poste depuis plus de 20 ans et vient de se marier avec sa compagne. Il explique qu'il souhaite l'aider, et a déjà recueilli le soutien de 11 enseignant·e·s sur les 12 de l'école. « Pour les pédophiles, le diocèse ne trouve rien à dire, mais quand il s'agit d'être lesbienne, on vire les gens... C'est inadmissible. » Enfin, après une réunion avec l'ancienne directrice et le corps enseignant, décision est prise de médiatiser l'affaire et de saisir le Défenseur des droits.

À Paris, au Champ-de-Mars, un après-midi d'avril 2019, **Estelle** et sa compagne sont assises sur un banc. « Je l'ai prise dans mes bras. Une femme est passée et nous a craché dessus. Aucune plainte n'a été déposée, ma compagne ne souhaitait pas faire "d'histoires". Je ne sais pas ce qui a été le plus violent pour moi : le crachat ou de voir autant de monde autour de nous et que ça paraisse "normal". »

Julie a 23 ans et fait ses études à Paris. Un garçon de son université a pris des photos d'elle et sa copine en train de s'embrasser. Depuis, il lui parle pour lui dire ce qu'il imagine de leurs ébats. Julie souhaite témoigner de ce qu'elle vit au quotidien : « Ce n'est pas nouveau, la lesbophobie se manifeste sous la forme de notre sexualisation. Les hommes réalisent qu'ils n'ont aucune place dans notre sexualité, alors ils nous imposent leurs fantasmes. »

DANS LES FAMILLES

Le père de **Nina** ne supporte pas que sa fille soit homosexuelle. Depuis qu'il l'a appris, il la menace de mort. Quelques mois après, il est parti à sa recherche muni de couteaux. Finalement arrêté par les gendarmes, il a été renvoyé en comparution immédiate par le parquet de Nîmes.

AU TRAVAIL

Muriel a 54 ans et est assistante de direction depuis une dizaine d'années dans une société d'ameublement. Depuis que ses collègues savent qu'elle est lesbienne, son employeur veut la licencier. De par son poste, elle est tenue d'organiser des événements pour la société tous les ans. C'est à ce moment-là qu'elle côtoie un agent commercial qui a pour habitude de tenir des propos misogynes, jusqu'à lui demander si « pour 10 000€, [elle] accepterai[t] de coucher ». Sachant qu'elle ne le voit que deux fois par an, lors de ces événements, elle n'a pas souhaité porter plainte, mais elle en a parlé à sa hiérarchie, qui n'a pas pris sa défense. Depuis, elle est isolée dans son travail, mise au placard. Son supérieur ne lui dit même plus bonjour. Elle a le sentiment d'être mise à l'écart et qu'on cherche à la faire partir.

DANS LA RUE

Katia rejoint sa copine, Andréa, dans un bar à Belleville (20^e arrondissement de Paris). Ensuite, elles passent par un kebab pour acheter à manger à emporter et patientent au comptoir. Il est entre 23 h et minuit, il y a environ 6 personnes attablées dont une femme. Après avoir insulté sa copine, un des clients se place derrière Katia et Andréa et lance « Toutes des salopes ! » Il leur demande si elles sont lesbiennes et exige un baiser en tentant de les prendre par la taille. Quand elles reculent, l'homme devient violent. Il dit à Andréa « C'est toi qui portes le caleçon » ; elle lui répond de les laisser tranquilles. Suit un torrent de menaces : « Tu sais pas qui je suis, sale lesbienne, je vais aller chercher mon gun et te mettre une balle dans la tête. Je vais te buter et je vais aller chercher une Africaine pour qu'elle te casse la gueule, elle va t'allonger sur le trottoir, tu te relèveras plus jamais. Et ta copine dira rien, tu vois elle dit rien, elle a compris elle. » Katia était complètement tétanisée, incapable de dire quoi que ce soit. Personne n'a rien fait pour les aider. Seule une jeune femme a demandé à l'agresseur de les laisser tranquilles. ▲

POUR UNE PRISE DE PAROLE DES FEMMES

Le lancement de la campagne d'appel à témoignages ciblée de 2019 part du constat que les femmes ne témoignent que très peu de leurs agressions sur le site ou la ligne d'écoute de SOS homophobie. On pourrait alors croire que si les femmes ne témoignent pas, c'est qu'elles ne sont pas touchées par la lesbophobie, ou mieux, que la lesbophobie n'existe pas... ERREUR ! En effet, beaucoup pensent encore que puisque l'association s'appelle SOS homophobie, elle ne traite que de gayphobie. Même s'il est compris du grand public et se veut générique, le terme « homophobie » occulte trop souvent les efforts de l'association en faveur des lesbiennes, des bi-e-s et des personnes trans et intersexes, en particulier les femmes.

La campagne d'appel à témoignages s'est avérée nécessaire pour faire entendre les femmes, qu'elles soient lesbiennes, bi-e-s, trans, non binaires, victimes ou témoins de lesbophobie. En effet, aujourd'hui, malgré la Journée internationale de la visibilité lesbienne célébrée tous les 26 avril, les lesbiennes sont invisibilisées à tous les échelons de la société, jusqu'au sein même de la communauté LGBTQIA+.

Les femmes se taisent de peur des représailles et car on leur a toujours appris à se taire. Appeler les femmes victimes de lesbophobie à témoigner, c'est pour nous le moyen de leur montrer qu'elles ne sont pas seules et qu'ensemble, si nous témoignons, nous pouvons visibiliser le problème et y mettre fin.

Les femmes n'accèdent que peu, voire pas du tout à des postes à responsabilité. Quant aux lesbiennes, elles cumulent les discriminations : femme et homo, et plus encore quand elles sont trans, racisées, non binaires, handicapées, intersexes, etc. (voir chapitre Discriminations croisées).

En plus de tout cela, le terme « lesbienne » n'est ni visible, ni utilisé... La communauté lesbienne et ses allié-e-s prennent aujourd'hui les choses en main pour le mettre en avant, ainsi que la réalité qu'il recouvre, notamment dans les médias et sur Internet, par exemple avec le mouvement #SEOlesbienne (voir chapitre Internet). ▲



LA PAROLE À... PAYE TA GOUINE

Pourquoi les réseaux sociaux et pourquoi Paye Ta Gouine ?

Nous avons été vraiment marquées par la génération Paye ta Shnek et nous souhaitons nous inscrire dans cette lignée en offrant aux femmes lesbiennes un espace dédié pour pouvoir échanger et discuter librement de cette lesbophobie ambiante. Le terme gouine est une manière de se réapproprier ce stigmata et d'en faire une sorte de force afin de lui redonner une identité positive.

Nous avons pu constater que les lesbiennes étaient fortement invisibilisées dans l'espace public, mais aussi dans le paysage associatif et avons décidé de leur offrir un espace pour témoigner. Nous sommes présentes sur Facebook, Tumblr et Instagram.

Pourquoi pas sur Twitter ?

Tout simplement parce que nous ne voulions pas de réactions à chaud. Le côté un peu polémique de Twitter nous a légèrement « refroidies », car nous souhaitons que les femmes prennent le temps de témoigner et d'identifier les situations de lesbophobie.

Pourquoi ce besoin de relayer des témoignages ?

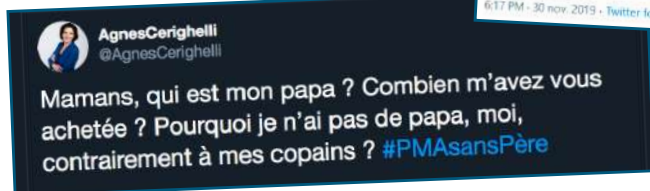
Nous avons surtout voulu mettre des mots, afficher et affiner le visage de la lesbophobie. L'idée d'accumuler des témoignages a vocation surtout à documenter et à informer sur ce qu'est la lesbophobie afin de permettre à d'autres, peut-être, de reconnaître ce type de discrimination.

Quels constats avez-vous pu faire par rapport à ces témoignages ?

Dans la majeure partie des témoignages, nous avons constaté que la violence envers les lesbiennes est souvent moins physique qu'orale. La plupart des intervenantes sur nos réseaux nous évoquent des insultes, des questions intrusives, ou encore une hypersexualisation des lesbiennes, preuve que la société est encore liée à cette image très sexiste et sexualisée de la femme.

Avez-vous constaté une hausse des témoignages au moment des différentes campagnes anti-PMA pour toutes ?

Nous n'avons pas eu ce type de constat. Notre base de témoignantes étant très hétérogène, cette campagne n'a pas atteint toutes les femmes dans la même mesure. Les remarques hétéronormatives ont été beaucoup plus fréquentes au moment du débat sur le mariage pour tou-te-s en 2013, où nous avons pu constater un climat anxieux, que nous n'avons pas ressenti dans les témoignages cette année. ▲



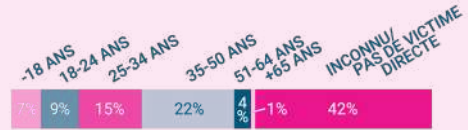
GAYPHOBIE

MÉTRO, BOULOT, HUMILIATION

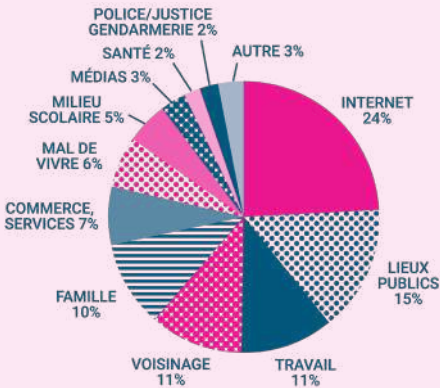
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

1 113

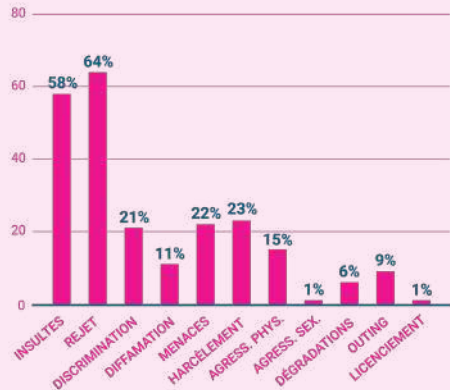
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Comme les années précédentes, la gayphobie continue de cristalliser la majorité des actes rapportés en 2019 : les homosexuels sont concernés par 1 492 cas, dont 1 113 signalements spécifiquement gayphobes et 379 cas globalement LGBTIphobes. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. Les hommes gays bénéficient notamment d'une visibilité accrue en comparaison à d'autres groupes LGBTI qui peinent à exister dans la sphère médiatique : ce phénomène d'invisibilisation se joint à un effet d'autocensure de la part de ces derniers. Les terrains d'expression de la gayphobie sont multiples. Bien qu'Internet continue d'être un canal important avec 24 % des cas recensés, la gayphobie dépasse le cadre du Web avec à nouveau une progression des manifestations dans les lieux publics (15 % des cas), mais aussi dans la sphère du quotidien dans près d'un tiers des cas : milieu professionnel (11 %), famille (10 %) et voisinage (11 %).

AUCUN RÉPIT EN CETTE FIN DE DÉCENNIE

La gayphobie, phénomène transverse, se cumule parfois avec d'autres discriminations (voir chapitre Discriminations croisées) et se trouve souvent étroitement liée au sexisme. Mais quelles que soient leurs formes ou leurs propos, ces discriminations ont toujours des conséquences dangereuses, c'est pourquoi il est encourageant de constater que le mouvement de libération de la parole des victimes continue, comme en témoignent la médiatisation du harcèlement subi par le chanteur Bilal Hassani (dénoncé dans pas moins de 48 témoignages !) ou bien le débat autour du caractère insultant des chants de supporteurs de football.

LA GAYPHOBIE SUR TOUS LES TERRAINS

Sur le Web, la haine envers les homosexuels tisse toujours sa toile : Internet continue d'être le principal espace LGBTIphobe. L'anonymat et le sentiment d'impunité restent les raisons principales de ce déferlement avec des conséquences invisibles pour les agresseur-se-s, mais bien réelles pour l'ensemble des gays, particulièrement visés en ligne (45 % des cas signalés en ligne ont une dimension gayphobe : voir chapitre Internet).

La progression des manifestations de gayphobie dans les lieux publics illustre une véritable homophobie décomplexée. À ces agressions ponctuelles vient s'ajouter l'homophobie quotidienne dans le milieu professionnel, familial, voire au plus proche de l'intimité quand il s'agit du voisinage. Toutes les catégories d'âge sont touchées. Être âgé ou fragilisé n'est en rien une immunité face aux manifestations de violence : en novembre 2019, deux jeunes ont fait tomber Dominique, 63 ans et déjà vulnérable suite à un accident du travail, puis l'ont roué de coups de pied et de poing.

LES MÊMES SÉQUELLES

La gayphobie se concrétise par un éventail d'agressions. Comme l'année dernière, le rejet (63 %) et les insultes (59 %) sont les principales démonstrations de haine visant à rabaisser la victime et lui asséner qu'elle n'est pas « normale ». Cédric, 15 ans, subit chaque jour cette homophobie ordinaire. « Enculé ! Fous le camp pédale ! » : tout commence avec des injectives. Cependant, cette haine ne se conjugue pas au singulier et d'autres manifestations prennent le pas ; rapidement on commence à le bousculer, on le contraint à changer de trottoir.

Il serait vain de tenter d'énumérer toutes les formes que peut revêtir la gayphobie, insidieuse ou frontale, inconsciente ou assumée, tant elle irrigue notre société. Mais indépendamment du type de manifestation, les conséquences sont souvent profondes pour les victimes. Quel que soit le niveau de violence, une agression déstabilise, et peut parfois pousser à une remise en question de sa propre identité ou faire ressurgir des angoisses. Il n'est pas anodin que le rejet naisse des cercles proches : collègues, communauté religieuse, mais également

**« UN ENFANT
ADOPTÉ
PAR DEUX GAYS
NE PEUT PAS
ÊTRE HEUREUX ! »**

famille ou ami-e-s... Cette combinaison de facteurs entraîne un isolement de la victime. Camille subit des propos homophobes quotidiennement dans son entreprise. Malgré un changement d'équipe, les insultes et allusions le poursuivent. Aujourd'hui, seul et à bout, son sentiment de honte et de culpabilité grandissant l'a poussé à faire une tentative de suicide. Des séquelles au départ psychologiques peuvent amener à des fractures sociales et professionnelles, comme Ismail, qui démissionne de son commerce de quartier sous la pression des insultes et des humiliations. Un engrenage s'enclenche et peut mettre en danger la santé des victimes : perte de poids, syndromes post-traumatiques, troubles du sommeil...

TU SERAS VIRIL MON KID

Ces situations poussent à des logiques d'autodestruction catalysées par les normes de masculinité : un homme est soumis à une « injonction » d'être fort ; demander de l'aide et admettre être vulnérable reviennent à trahir cette virilité imposée.

Car la gayphobie est profondément liée au sexisme (voir Regard sur les stéréotypes de genre). « Tapette, tante, tarlouze, fiotte, pédale, lopette... » se déclinent dans un féminin qui se veut avilissant, et dans l'imaginaire collectif, les insultes comme « enculé » ou « pédé » visent des hommes qui ne répondent pas aux normes de masculinité et de virilité fixées par les agresseur-se-s. L'homme « efféminé » en devient la personnification

et peut devenir une cible privilégiée comme Anthony, un jeune homme androgyne aux cheveux longs agressé physiquement et verbalement à la sortie de son travail à Lyon. La gayphobie peut également se nourrir des préjugés liés à une parentalité jugée inaccessible, qui voudraient qu'un homme gay sans enfant ne soit pas utile à la société. Des préjugés dont souffre Pierre, éccœuré d'être considéré comme un moins que rien par son frère, pour lequel il est impossible d'être père et homosexuel. ▲

TÉMOIGNAGES

DU POIDS DU SECRET... À CELUI DU REJET

Samuel cache son orientation sexuelle. Cette pression devient de plus en plus forte à chaque fois qu'il sort, il s'affaiblit et ressent un rejet profond et du dégoût. Il est aujourd'hui très seul et ne sait pas comment être soutenu. Samuel n'arrive plus à se concentrer, ce qui se répercute fortement sur sa vie professionnelle.

Charles a fait un difficile coming out à ses parents. Depuis bientôt un an, il subit quotidiennement des violences morales de leur part. Aujourd'hui, la violence est devenue physique et il ne se sent plus en sécurité chez lui. Le fait qu'il ne corresponde pas à l'homme « viril » et adore se maquiller intensifie la haine que lui portent ses parents.



Nathanaël est un étudiant en psychologie de 19 ans à Strasbourg. Son récent coming out avec sa sœur s'est très mal passé. Sa famille l'a totalement rejeté. Sa mère, particulièrement, a tenu des propos extrêmement violents : « On aurait préféré un enfant violeur ou tueur en série ». Elle lui demande de rentrer immédiatement pour l'enfermer au domicile familial et lui coupe son compte en banque afin qu'il ne possède plus aucun moyen de payer son logement étudiant. Nathanaël, désespéré, se réfugie chez une amie et prévoit de rejoindre son petit copain. Résilient, il souhaite continuer ses études à Paris.

Maxime a 25 ans et habite le sud-ouest de la France, à plus de 900 km de sa famille et de ses amis. Il a souhaité témoigner auprès de SOS homophobie pour exprimer les conséquences de longues années de harcèlement scolaire gayphobe, puis de trois ans de calvaire pendant lesquels il a subi trois thérapies de conversion (voir chapitre Religions). Ces expériences, où l'on voulait le « délivrer du démon », l'ont presque tué. Aujourd'hui, Maxime est suivi par un psychiatre et se retrouve sous antidépresseurs. Il souffre d'une phobie sociale intense et de troubles psychopathologiques qui résultent du stress post-traumatique. Sa situation l'a amené à s'isoler : très peu de personnes sont au courant de son orientation sexuelle dans son entourage proche. Maxime a des

difficultés à s'intégrer et étant encore en L2, regrette d'avoir pris du retard dans son parcours scolaire. N'arrivant pas encore à s'assumer, il ne parvient pas à s'imaginer en couple. Maxime se réfugie alors dans la littérature et le cinéma gay.

Mais il ne se laisse pas abattre. Son optimisme est communicatif et Maxime garde espoir de trouver quelqu'un avec qui connaître l'amour. 2020 sera une année pivot dans son expérience : après avoir déclaré être inspiré par les actions de SOS homophobie et notamment par les témoignages relayés sur le site destiné aux adolescent·e·s C'est comme ça, Maxime est persuadé que partager son expérience pourrait aider d'autres victimes. Il souhaite s'engager dans une association d'aide LGBTI dans un futur proche. ▲

VIOLENCE DES MOTS, VIOLENCE DES COUPS

Un internaute sur Twitter réagit à l'Eurovision : Sur Facebook, un internaute passionné de chanson s'insurge contre le choix de Bilal Hassani pour représenter la France à l'Eurovision. « Décidément on aura tout vu en matière de déchéance de la France. Désolé mais ce truc ne représente pas la France. [...] Quand on s'exhibe volontairement pour provoquer les honnêtes gens, il est normal d'attendre des réactions de rejet. Rien à voir avec l'homophobie. »

Marco s'est lié d'amitié avec une jeune femme qui est devenue sa collègue. En apprenant son homosexualité, celle-ci est devenue très violente et a commencé à le harceler par messages. Elle l'agresse également en public en le traitant de « sale pédé » ou en s'en prenant à lui physiquement. Elle lui a confié : « Si mon fils devient gay, je le tue ».

Clément se rend au cinéma avec des amis à Paris. Le film commence sur une scène dans une fête foraine : deux hommes y passent un moment ensemble. La proximité entre les deux se fait sentir, ils finissent par s'embrasser. Une grande partie de la salle pousse alors des cris de dégoût et la voisine de Clément met la main devant sa bouche, les yeux écarquillés. La suite du film, incluant des scènes violentes et de meurtres, engendrera des réactions bien moins vives.

Bernard, sexagénaire, a subi une agression physique : un individu s'est introduit chez lui. Après des insultes homophobes et des menaces, il lui a finalement infligé un coup de poing puissant au niveau du sternum. Bernard souffre de douleurs importantes à la poitrine et au dos, et n'a pas réussi à manger pendant plusieurs jours. Il est inquiet pour sa santé.

« TIENS-TOI COMME UN HOMME, PAS COMME UNE TARLOUZE »

Éric est en école d'infirmier à Béziers. Il s'est fait agresser physiquement par une camarade de classe dans l'enceinte de l'école, en public, à cause de son homosexualité, de sa couleur de peau et de son origine. Il a ensuite été convoqué par la direction de l'établissement qui lui fait du chantage et le menace d'initier un conseil disciplinaire pour éviter d'entacher l'image de l'école. Éric, en plus d'avoir peur d'être de nouveau victime d'agression, se sent humilié et méprisé de la part des élèves et de la direction.

Un soir, **Issa** rentre chez lui en bus. Au fond du véhicule, un groupe commence à ricaner ostensiblement et l'insulte tout au long du trajet : « Sale pédé ! », « Je vais le violer. », « Enculé ! ».

JE NE SERAI PLUS JAMAIS LE MÊME

En pénétrant dans un bus, **Simon** est assailli par un homme qui se force un passage, l'insulte et le menace. Simon parvient à retenir l'homme pendant que le chauffeur appelle la Police : l'agresseur est arrêté pour agression verbale raciste et homophobe. Grâce au nom qui figure au procès-verbal, Simon constate que l'homme, libéré depuis, est membre d'un groupuscule radical. Depuis cet incident, il se dit perdu, désorienté et isolé. Simon n'ose pas en parler et ne peut plus emprunter les transports en commun.

Jiao et son copain **Mathieu** dînent avec des amis. Des connaissances des invités entrent dans l'appartement : ils frappent sans raison Mathieu en l'insultant. Puis l'un d'eux s'approche de Jiao qui le supplie d'arrêter : « Je vais encore casser du pédé. » Il lui assène un coup de tête dans l'arcade, lui casse la mâchoire, et une fois Jiao inconscient sur le sol, le roue de coups de pied. En plus de séquelles physiques, Jiao s'est senti humilié. Aujourd'hui, il rencontre des problèmes de confiance en soi. Il n'ose plus sortir de chez lui et montrer des signes d'affection pour Mathieu en public.

William a subi il y a quelques années une affaire de discrimination homophobe sur son lieu de travail. L'affaire a été étouffée par la direction qui ne voulait pas que cela s'ébruite et que cela ternisse l'image de l'entreprise. Par peur du licenciement et des conséquences sur son quotidien, William s'est résigné. Aujourd'hui les conséquences psychologiques sont toujours là : dégoûté et déçu, il ne dort plus la nuit et pleure chaque jour. Aller au travail est devenu pour lui une épreuve quotidienne. ▲

**« SALE HOMO
TU TE FAIS BAISER
PAR TOUT
LE QUARTIER »**

LA PAROLE À...

COLIN GIRAUD

*maître de conférences en sociologie
à l'université Paris-Nanterre, membre
du Cresppa-CSU*

Des villes « open », des campagnes gayphobes ?

Les grandes villes et les métropoles ont souvent été décrites comme des espaces particulièrement favorables et tolérants envers les minorités sexuelles. À mesure que la taille d'une ville ou d'une commune augmente, l'anonymat y grandit, tandis que le contrôle social et l'interconnaissance s'y réduisent, ce qui favoriserait l'acceptation et la présence des LGBT – notamment des gays – en milieu urbain. De même, les grandes villes forgent la visibilité gaie : elles concentrent le plus grand nombre de lieux gays visibles, de structures associatives et militantes, de manifestations festives et communautaires. Par opposition, d'autres espaces sont souvent décrits comme particulièrement répulsifs et hostiles pour les gays. Qu'il s'agisse des espaces périurbains, des campagnes et des villages, ou des quartiers périphériques de banlieue – en particulier les plus populaires – l'environnement local (ambiance, habitants) serait ici peu tolérant et plus homophobe. Or, cette géographie apparaît aujourd'hui contestable.

Le « tableau rose » des métropoles masque mal la persistance d'une gayphobie urbaine aux formes variées. Les agressions physiques et les insultes sont toujours nombreuses en milieu urbain (y compris dans le centre de Paris). Les gays qui y travaillent ou y vivent peuvent aussi être confrontés à des situations de discrimination et de disqualification dans leur milieu professionnel, leur voisinage ou leurs loisirs. La visibilité urbaine collective peut aussi exposer les gays à des agressions violentes et gayphobes à proximité de certains lieux ou via les applications de rencontre (la densité des profils et des connexions étant très liée à la taille des agglomérations). Les différentes données produites ces dernières années sur les violences à l'égard des LGBT ne montrent pas de « protection urbaine » particulière, ni de sécurité plus manifeste dans les métropoles¹. Les actes déclarés dans les

enquêtes comme les signalements auprès des associations sont plus nombreux en milieu urbain qu'ailleurs. L'enquête Virage-LGBT (Ined, 2015) montre également beaucoup moins de LGBTphobies en milieu rural qu'en milieu très urbain. Ces données doivent être lues avec prudence car elles témoignent au moins autant de la gayphobie existante que de la propension des individus à la qualifier et la déclarer ainsi dans les enquêtes ou auprès des associations. En tenant compte de ces nombreux biais, il reste pourtant très difficile d'attester empiriquement d'une gayphobie plus forte et plus fréquente en milieu périurbain ou rural aujourd'hui.

En effet, plusieurs travaux qualitatifs sur l'homosexualité hors des grandes villes viennent nuancer l'idée d'espaces déserts et homophobes. J'ai récemment conduit une enquête auprès d'hommes gays et de femmes lesbiennes dans une région rurale et périurbaine du sud de la France qui déconstruit ces stéréotypes. Certes, les conditions et modes de vie des gays vivant à la campagne, dans des communes de petite taille ou des villes moyennes apparaissent différents de leurs homologues très urbains. L'espace local est souvent marqué par une très faible visibilité gay collective (lieux, associations, espaces publics). Mais cette faible visibilité collective ne signifie pas forcément une assignation au placard, ni une expérience de l'homophobie plus forte et plus récurrente que pour d'autres. Ils sont nombreux aussi à décrire des environnements sociaux, professionnels et familiaux qui connaissent leur homosexualité et dont les représentations, les attitudes et les comportements tendent surtout à évoluer sous l'effet de l'homosexualité d'un collègue, d'un fils, d'un ami ou d'un voisin. On peut y lire deux effets ambivalents : une acceptation sous la contrainte d'une visibilité réduite et d'une présence discrète, mais aussi les effets positifs du changement social et générationnel, y compris au sein d'espaces et de groupes sociaux moins visibles socialement. Toutes les villes et toute la ville n'est donc pas gay-friendly en soi, toutes les campagnes et tous les villages ne sont pas gayphobes non plus. ▲

1. Trois sources peuvent être évoquées ici : les rapports annuels de SOS homophobie ; une enquête sur « L'homophobie dans la société française » réalisée par la Fondation Jean Jaurès en 2018 ; et surtout le volet LGBT de l'enquête VIRAGE sur les violences sexuelles et de genre conduite à l'Ined en 2015.

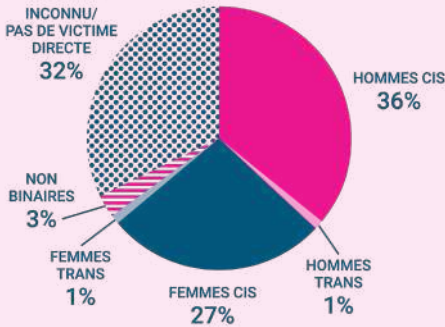
BIPHOBIE

LA BISEXUALITÉ, CE N'EST PAS DE «L'HOMOSEXUALITÉ REFOULÉE»

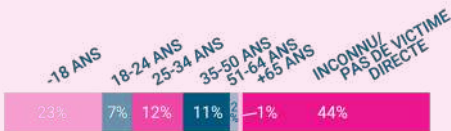
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

106

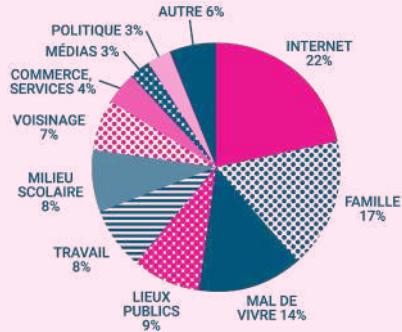
GENRE DES VICTIMES



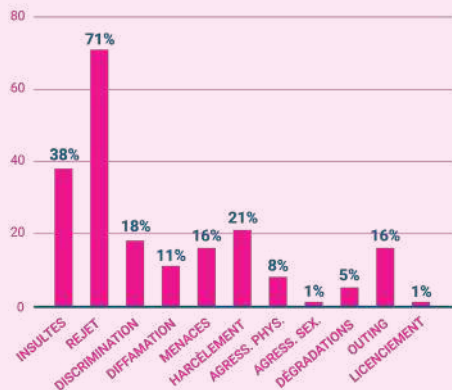
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



En 2019, les personnes bisexuelles ont été visées par 485 cas, dont 106 cas spécifiquement biphobes et 379 expressions de LGBTIphobie générale, sans compter les cas d'homophobie dont elles sont aussi victimes. Dans ces témoignages, le mal de vivre est particulièrement important et concerne 14 % des cas, et plus encore chez les personnes de moins de 18 ans, surreprésentées dans ce chapitre (23 %). Les difficultés avec la famille et l'entourage sont également fortes, et comptent pour 17 % des témoignages. Autre spécificité, c'est dans les contextes de biphobie que l'outing est le plus courant, avec 16 % des cas.

LA BISEXUALITÉ : UNE ORIENTATION EN MANQUE DE RECONNAISSANCE

En France, selon une enquête menée en 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 27 268 personnes, seules 0,9 % des femmes et 0,6 % des hommes se déclarent bisexuels. La majorité d'entre elles et eux ont eu des relations sexuelles avec des personnes des deux sexes (76 % des femmes et 89 % des hommes), et une partie se déclare attirée par le sexe opposé plus que par le même sexe (58 % des femmes et 47 % des hommes)¹.

Toutefois, 1,9 % des personnes interrogées (2,2 % des répondantes et 1,6 % des répondants) ont déclaré avoir eu une attirance envers des personnes des deux sexes. Par conséquent, selon ces chiffres, moins de la moitié des personnes déclarant avoir une inclination pour les deux sexes se définissent comme bies. Ces différents chiffres témoigneraient d'un manque de reconnaissance de la bisexualité par rapport à l'hétérosexualité, mais également par rapport à l'homosexualité : même si certaines personnes indiquent une attirance quel que soit le genre, elles ne se considèrent pas comme bies.

À la lumière du manque de visibilité de la bisexualité, de la pansexualité et des autodéterminations fluides, ces chiffres suggèrent une forte méconnaissance, toujours à l'origine de stéréotypes et préjugés : les personnes bies sont par exemple souvent accusées de ne pas pouvoir être fidèles au sein d'une relation monogame et d'avoir un « appétit » sexuel plus important que la norme.

«JE ME SUIS TOUJOURS INTERDIT DE TOMBER AMOUREUX»

DES PRÉJUGÉS SPÉCIFIQUES À LA BISEXUALITÉ

En plus du harcèlement homophobe, la biphobie se manifeste à travers des préjugés très spécifiques, qui peuvent venir aussi bien de personnes hétéros que de gays et de lesbiennes. Parfois, ces préjugés se manifestent sous forme de blague, au travail comme à la maison, sur Internet ou dans la rue. Si elles se veulent légères et « humoristiques », ces remarques n'en perpétuent pas moins une image faussée et toxique de la bisexualité, tout en banalisant la souffrance vécue par les personnes bies.

Le fait de vivre avec une personne du genre opposé peut par exemple être perçu par l'entourage comme une couverture : la bisexualité serait une forme d'indécision ou d'homosexualité refoulée. C'est le cas pour Fanny, bisexuelle de 30 ans mariée à un homme et avec trois enfants, qui relate comment ses collègues la considèrent comme une « lesbienne refoulée » qui vit sa « petite vie hétéro » pour se cacher.

Un autre trait récurrent dans les témoignages est le soupçon d'hypersexualisation dont les personnes bies font souvent les frais. Nathalie raconte les préjugés dont elle est victime au travail : « Dès que j'avais le dos tourné, plusieurs personnes de mon équipe se moquaient de moi en disant à d'autres collègues filles de faire attention à moi car j'allais leur sauter dessus ».

Les préjugés liés à la bisexualité ainsi que leurs conséquences pour les personnes bies commencent à être dénoncées au sein de la communauté LGBTI et gagnent faiblement en visibilité dans les médias. Cependant, il est clair qu'une partie de la société a encore du mal à accepter ce concept qui remet en question le paradigme binaire sur lequel elle repose.

1. Ined, *Population & Sociétés* n° 561, « Les personnes qui se disent bisexuelles en France », décembre 2018.

QUESTIONNEMENT IDENTITAIRE ET CONSTRUCTIONS SOCIÉTALES

Certaines personnes refusent la possibilité de la bisexualité car elles estiment qu'une seule option, la plus acceptable par la société, est possible. La nécessité de « choisir » entre un-e partenaire du sexe opposé et un-e du même sexe est parfois évoquée dans les témoignages reçus par SOS homophobie comme une source de malaise, fruit d'une véritable biphobie intériorisée. C'est le cas pour un jeune homme qui estime ne pas avoir le droit à l'erreur et qu'il lui « faut choisir » (voir chapitre Mal de vivre).

La découverte d'une attirance envers plus d'un genre ou au-delà du genre, qu'elle soit sexuelle ou amoureuse, génère parfois une sensation de culpabilité. Certain-e-s sentent devoir être à la hauteur des codes sociétaux : c'est le cas de Nicolas qui exprime sa souf-

rance d'être attiré par les hommes, même si sa « constitution physique indique qu'il doit être avec une femme », une situation qui suscite une forte confusion, accrue par ses croyances religieuses. Les difficultés supposées d'une vie avec une personne du même sexe représentent également un frein : un autre bisexuel avoue refuser l'idée d'une vie amoureuse entre hommes car « ce n'est pas une manière de vivre. » Ces difficultés amènent certain-e-s à cacher leur orientation, à ensevelir leurs désirs sous la culpabilité et, parfois, à vivre une double vie.

Le mal de vivre généré par ces questionnements ainsi que la crainte et l'appréhension des réactions d'autrui se cumulent au harcèlement homophobe dont les personnes ouvertement bies peuvent aussi être victimes, allant jusqu'à entraîner des pensées suicidaires : deux jeunes bi-e-s appelant ensemble la ligne d'écoute indiquent être « à deux doigts de mettre fin à [leur] vie ». ▲

TÉMOIGNAGES

LES BI-E-S FACE AUX PRÉJUGÉS

Chloé, lycéenne dans le Nord, est discriminée dans son établissement à cause de son orientation sexuelle : « Des filles de ma classe m'ont clairement fait comprendre que je ne devais pas me changer avec elles, elles ont peur que je les regarde se déshabiller. »

Dans le Maine-et-Loire, **Thomas** passe un samedi soir avec son cercle amical, auquel s'est joint un homme invité par une amie. Alors que ce dernier se plaint de son célibat, l'amie fait le tour de l'assemblée en demandant si chaque fille lui plaît, puis, arrivant à

Thomas : « Et lui, tu ne le trouves pas beau ? » – l'amie de Thomas sait qu'il bi et dit cela avec naturel. L'homme répond : « Je pourrais jamais trouver un mec beau. Tu veux pas que je le suce aussi ? Moi je ne pourrais jamais sucer quelqu'un, c'est un truc de folle, et je suis pas une tafiole moi, ça me dégoûte, c'est un truc pour les gays ». Le choc est tel que personne n'a réagi. Thomas conclut : « Je me suis senti humilié et sali. J'ai dû quitter quelques instants l'assemblée, à cause de mon malaise. En revenant, la personne était partie. »

Sandra est une jeune femme bisexuelle. Elle nous relaie un commentaire qu'elle a reçu de la part de quelqu'un de son entourage : « Aujourd'hui, on m'a dit que j'étais "à moitié normale", rapport au fait que je suis bie. »

Julie, originaire du Rhône, exprime les difficultés rencontrées au travail et relate les préjugés dont elle a été victime : « On m’a souvent demandé si je n’étais pas plutôt une lesbienne refoulée, si je n’étais pas avec un homme par facilité. Autant de personnes homosexuelles qu’hétérosexuelles m’ont fait ces remarques assez dures. [...] »

Je suis dans une entreprise depuis dix-huit ans. Il y a cinq ans j’ai annoncé à une collègue ma bisexualité lors d’une discussion, en disant que j’avais trompé une fois mon mari avec une femme, grosse erreur de ma part je vous l’accorde. J’ai pu avouer depuis mon erreur à mon mari et j’ai pu lui expliquer les raisons. [...]

Dès que j’avais le dos tourné, plusieurs personnes de ma propre équipe se moquaient de moi en disant à d’autres collègues filles [...] de ne pas mettre de décolleté, sinon je n’allais pas être concentrée dans mon travail, et d’autres réflexions.

Je n’ai eu que deux réflexions ouvertes envers moi : j’étais en train de ranger un dossier quand sans faire exprès en me retournant, j’ai légèrement bousculé un collègue qui a dit “dommage pour toi que ce ne soit pas une de tes collègues, tu aurais pu la toucher en rigolant” – je n’ai pas relevé. Une autre fois avec une collègue, après lui avoir fait remarquer que la nouvelle personne en CDD était arrivée, j’ai eu droit à : “Je ne regarde pas toutes les filles qui arrivent moi, ça ne m’obsède pas” en rigolant vers les autres qui ont rigolé aussi ».

Sous l’apparence d’un humour anodin, ce récit montre une partie des préjugés dont les personnes bisexuelles sont victimes : frénésie sexuelle, infidélité... Non, être bi ce n’est pas sauter sur tout ce qui bouge, et les remarques en ce sens trahissent plus les fantasmes de qui les prononce que la réalité des personnes bisexuelles. En revanche, ces agressions multiples peuvent avoir de lourdes conséquences, notamment dans un milieu professionnel. ▲

LE POIDS DE LA SOCIÉTÉ

Plusieurs témoignages évoquent les difficultés de vivre ouvertement son orientation sexuelle à cause du regard de la société.

Benjamin avoue se sentir « perdu » vis-à-vis de ses sentiments envers les hommes : « Je me suis toujours mis des barrières, je me suis toujours interdit de tomber amoureux », car cela est plus simple « si on veut des enfants, et pour l’entourage, et même vis-à-vis de soi-même ».

Ahmed, jeune homme habitant dans le 20^e arrondissement de Paris, s’exprime ainsi sur sa bisexualité : « Je n’ai jamais eu d’histoires, je suis quelqu’un de très discret. Si ça remonte à ma famille, ça va faire des histoires ». Le jeune homme relate également des soucis avec le voisinage, après avoir reçu un ami « pas assez viril » chez

lui : « On ne me parle plus, on me regarde méchamment. [...] Je ne sais pas comment rétablir les choses. »

Romane a 17 ans. Elle est absolument terrifiée à l’idée d’annoncer sa bisexualité à sa famille qui tient des propos homophobes. « Ils m’ont aussi dit que si j’étais bie, ils se fâcheraient, mais vraiment ! » Pourtant Romane a très envie de partager cette partie d’elle avec sa famille, et envisage d’en parler à une cousine, non sans crainte d’être outée ensuite. Elle a heureusement pu se confier à deux amies.

**«ON M’A DIT QUE J’ÉTAIS
“À MOITIÉ NORMALE”»**

Andrew, dans le Finistère, relate ses problèmes de voisinage : « Une voisine m'accuse car je suis bi. Elle s'en est d'abord prise à moi verbalement devant un type qui était venu chercher une fille qui n'était pas là. Cette voisine se permet de raconter ma vie en détail à cet homme. Une ligue de voisins est aussi venue s'en prendre à mon compagnon verbalement et physiquement, je n'étais pas là mais c'était moi qui étais visé. »

Une amie de **Yanis**, étudiant bi à Cergy, nous contacte très inquiète. Yanis est tyrannisé par sa belle-mère qui contrôle ses déplacements, l'empêche de se maquiller et même de mettre du déodorant (!)... Après plusieurs jours de disparition totale du jeune homme, son amie a appris que le téléphone de Yanis avait été confisqué.

La belle-mère souhaite désormais le couper totalement de l'extérieur et lui faire cesser ses études.

L'OUTING, UNE ARME REDOUTABLE POUR NUIRE

L'outing est l'arme de prédilection pour nuire aux personnes bies, comme **Jean-Pierre**. « Je suis bi, 70 ans, ma femme, 64 ans, a quitté le domicile conjugal pour rejoindre un "cas social" de 61 ans. Ma femme a raconté à son amant ma vie privée, c'est-à-dire mes relations homosexuelles. Comme je réside dans une petite commune de 1 200 habitant-e-s, il me fait du chantage et menace de tout dévoiler pour nuire à ma réputation. »

Juliette se dit « bisexuelle, plutôt homo ». Un nouveau voisin vient d'arriver dans l'immeuble et Juliette soupçonne une voisine de l'avoir outée. Depuis, cet homme la harcèle. « Il dit que je ne suis pas une femme, que je ressemble à un fût de bière et à une poubelle. Il le dit devant les voisins, me salit. » Juliette est invalide et souffre de plusieurs maladies, mais se fait traiter de « fainéante ». Elle est à bout et prend des anxiolytiques.

Christophe nous écrit des Landes pour nous faire part de ses difficultés dans le milieu professionnel et pour narrer son cas :

« CE N'EST PAS UNE MANIÈRE DE VIVRE »

« Un formateur a affiché un courrier au tableau de la direction, affichant la sexualité de trois chauffeurs de bus, sans aucune intervention de la part de la direction, cela pendant une semaine. Les regards des collègues n'étaient plus les mêmes. Je demande votre soutien et votre aide car nous sommes trois conducteurs victimes d'outing en place publique. »

Dans le Gard, **Philippe**, quinquagénaire bisexuel, a l'impression d'avoir été repéré par des gens de son village sur un site de rencontre entre hommes. Son moral est au plus bas, il se met à interpréter chaque geste, regard ou réflexion. Il confie que s'il a vent de ragots sur son compte, il partira ou se suicidera. ▲

LA BISEXUALITÉ DANS LES MÉDIAS

Alors que les films et les séries commencent à représenter des personnages gays et lesbiens et favorisent une normalisation de l'homosexualité, la bisexualité demeure beaucoup moins visible dans les médias. De plus, si elle y apparaît, elle fait débat.

Des artistes ont ainsi été accusé-e-s d'instrumentaliser et de fétichiser la bisexualité pour conquérir une part de public plus jeune et plus ouverte à ce sujet. C'est le cas de Liam Payne avec son titre *Both Ways*¹, où le chanteur se réjouit que sa copine invite d'autres filles au lit et fait l'amalgame entre partenaires multiples et bisexualité, causant ainsi la colère d'internautes : la chanson ne fait que perpétuer la fétichisation dont sont encore victimes aujourd'hui de nombreuses personnes bies, surtout les femmes.

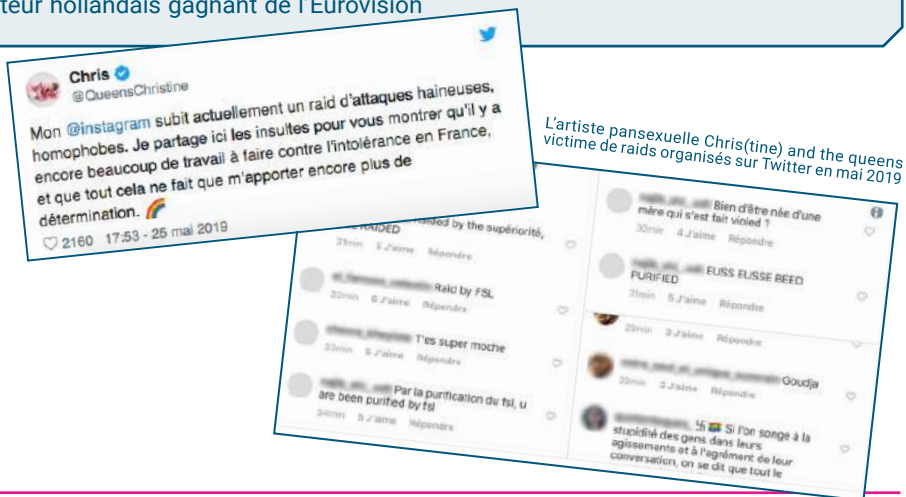
Si les tentatives de certain-e-s de représenter la bisexualité peuvent être maladroites, de plus en plus de personnalités publiques font leur coming out en tant que bisexuel-le-s : en 2019, entre autres, l'actrice Kristen Stewart, le joueur de football américain Ryan Russell, la jeune chanteuse Willow Smith et le chanteur hollandais gagnant de l'Eurovision

Duncan Laurence ont revendiqué leur bisexualité. Et en France ? Il faut surtout chercher du côté des candidates (plus rarement candidats) de télé-réalité. La plus emblématique d'entre elles, Loana, s'est d'ailleurs déclarée bisexuelle en janvier 2019. En revanche, le magazine *Public* n'a pas demandé l'avis de la chanteuse Angèle pour mettre sa relation avec une femme sous les projecteurs.

L'émission télé de E! *The Bi Life*, qui présente neuf célibataires bi-e-s enchaînant des rencontres romantiques sous la houlette de Courtney Act, drag queen non binaire et pansexuelle, est également arrivée cette année en France avec l'ambition de casser les préjugés sur la bisexualité. La série d'outre-manche *The Bisexual*, qui raconte l'histoire d'une trentenaire bisexuelle face aux préjugés liés à son orientation, a été aussi diffusée en France par Canal + et bien accueillie par le public.

Si les émissions traitant de la bisexualité sont encore très peu nombreuses, une ouverture sur le sujet semble être en train de se réaliser. Cela peut se révéler bénéfique pour combattre les stéréotypes liés à cette orientation et ouvrir un débat plus constructif à ce sujet. ▲

1. Dans les deux sens.



L'artiste pansexuelle Chris(tine) and the queens victime de raids organisés sur Twitter en mai 2019

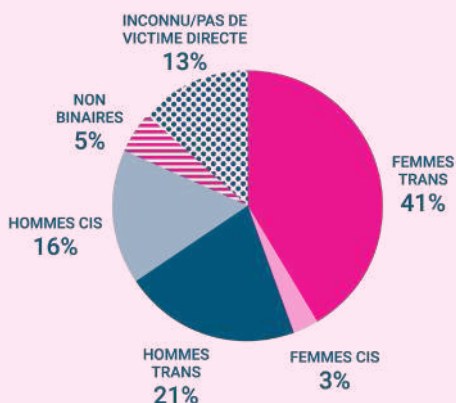
TRANSPHOBIE

LA TRANSIDENTITÉ FACE À LA SANTÉ

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

208

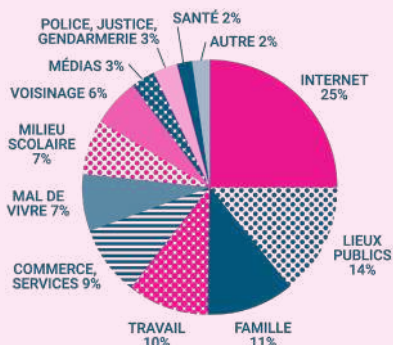
GENRE DES VICTIMES



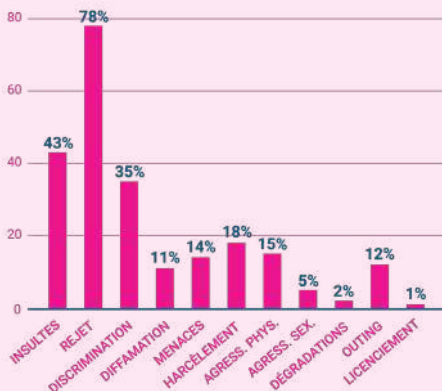
ÂGE DES VICTIMES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Sur tous les cas rapportés en 2019, 587 concernent les personnes trans et non binaires, dont 208 cas spécifiquement transphobes et 379 expressions d'une LGBTIphobie globale. La transphobie se manifeste largement par du rejet (78 %), mais aussi par des insultes dans plus de deux cas sur cinq. La majorité des cas concernent des femmes trans (42 %), mais il faut aussi souligner les violences qui touchent les personnes non binaires (5 %). La surprenante proportion d'actes visant les hommes cis (16 %) s'explique par les nombreuses attaques transphobes contre Bilal Hassani. Ces violences s'expriment le plus souvent sur Internet, qui compte pour un quart des agressions, mais aussi dans les lieux publics (14 %) ou dans un contexte familial (11 %). C'est dans les témoignages de transphobie que les discriminations sont les plus marquées (35 %). Fait important, les agressions physiques et sexuelles représentent pas moins d'un cas sur cinq.

PARENTS TRANS : CIRCULEZ, RIEN À VOIR !

Si l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes non mariées est une belle avancée, les parlementaires ont introduit d'autres discriminations (voir chapitre Politique) et rejeté cette ouverture aux personnes trans, rapidement évincées des débats et du texte. Un amendement proposait pourtant que les personnes nées avec un appareil reproducteur féminin puissent accéder à la PMA, plaidant « qu'un changement de sexe à l'état civil ne fait pas obstacle à la PMA ». Las, cette formulation inclusive a été balayée par le Gouvernement et les parlementaires, au nom « de la stabilité exigée dans l'intérêt de l'enfant » (Thibault Bazin, LR), et même, pour Marie Tamarelle-Verhaeghe (LREM), du « principe de précaution ». La loi permettra certes à une femme trans de recourir à une PMA avec une autre femme, mais uniquement avec donneur, les hommes trans qui possèdent un utérus resteront exclus de ces dispositifs.

Pourtant, des enfants naissent déjà de parents trans, et il aurait été nécessaire d'inclure ces familles dans les débats sur la filiation. Comment inscrire un homme trans qui a porté son enfant sur l'état civil de ce dernier ? Peut-on inscrire deux mères à l'état civil de l'enfant si elles sont les deux mères biologiques, une femme cis et une femme trans ?

SOS homophobie revendique l'ouverture de la PMA à toutes les personnes qui peuvent porter un enfant et demande aux député-e-s de revenir sur les dispositions discriminatoires et stigmatisantes adoptées, et de reconnaître la diversité des familles.

LA SANTÉ TRANS MENACÉE

L'association bretonne Réseau de Santé Trans (ReST) rapporte que, début 2019, une gynécologue a reçu une plainte de la part du Conseil national de l'Ordre des médecins donnant suite à la démarche de proches d'une patiente trans (majeure !) à laquelle

elle avait prescrit un traitement hormonal. On reproche à la praticienne d'avoir ainsi renié son « serment de gynécologue » en vertu duquel elle ne devrait recevoir que des femmes – c'était pourtant bien le cas ici –, et de ne pas se conformer aux recommandations de la Haute autorité de santé et de la Société française d'études et de prise en charge de la transidentité (SoFECT)¹, dont les approches sont dénoncées de longue date par bon nombre de personnes trans et d'associations. Le ReST rejette ces arguments

**«UNE PERSONNE DEVENUE
UN HOMME SERAIT
LA MAMAN D'UN ENFANT?»**

fallacieux et transphobes, et souligne « une volonté des hautes instances de santé de compliquer et psychiatriser les parcours

des personnes transgenres » ainsi qu'un « message de menace ». Si cette gynécologue était reconnue coupable, d'autres médecins pourraient refuser de prendre le risque de traiter des patient-e-s trans.

Certains signalements de 2019 témoignent des difficultés tenaces que les personnes trans rencontrent avec le monde médical, notamment celui de Justine, qui doit au fil de sa lutte contre le cancer faire face aux brimades de son oncologue, à l'humiliation chez son médecin généraliste qui minimise les violences subies et au personnel qui la traite comme une bête de foire à l'hôpital. « Je ne prends pas ça », dit un jeune médecin qui doit encadrer sa chimiothérapie.

UNE LUMIÈRE CRUE SUR LES VIOLENCES TRANSPHOBES

Julia, agressée verbalement et physiquement place de la République à Paris en mars 2019, devient le visage de la lutte contre la transphobie. Elle accorde de nombreuses interviews et évoque les difficultés quotidiennes de la transidentité. Sa médiatisation donne de la visibilité aux violences transphobes, mais excite aussi la haine, en ligne notamment, où le rejet de la victime se

1. Rebaptisée FPATH (French Professional Association for Transgender Health)

double souvent de racisme envers les agresseurs. Le parcours de Julia est emblématique jusque dans l'affront subi au tribunal : un de ses agresseurs est condamné, mais elle est mégenrée par le greffier et le président.

D'autres violences ont été relevées par les médias, comme celles qu'a connues Maël.

Ce jeune homme trans de 26 ans a dit son ras-le-bol après avoir été agressé pour la troisième fois dans l'année par d'autres étudiants sur le campus de sa fac. Citons encore l'agression d'une jeune Bordelaise jetée du haut d'une voie d'accès de parking de plusieurs mètres, occasionnant 10 jours d'ITT. Cinéma et télévision ont aussi donné à voir des récits de personnes trans, comme les documentaires *Océan* et *Indianara*, sans pour autant éviter de très malheureux clichés, par exemple dans le film *Les Crevettes pailletées* ou la série *Mytho* (voir chapitre Médias).

Si elle est salubre, cette visibilité accrue a pour corollaire un large étalage d'ignorance et de rejet à l'égard des transidentités. En atteste la forte transphobie qui règne sur Internet (25 % des cas), les propos transphobes visant un homme cis comme Bilal Hassani, ou encore la réaction de Geneviève de Fontenay en apprenant que

« UNE MISS FRANCE NE PEUT PAS ÊTRE UN HOMME QUI A CHANGÉ DE SEXE ! »

le concours Miss France pourrait s'ouvrir aux femmes transgenres. L'ancienne directrice s'est notamment étranglée contre le caractère « contre-nature » de telles candidatures, ajoutant : « On est en train de tout détruire, il n'y a plus de règles, de dignité, que des horreurs et de la vulgarité partout. » ▲

TÉMOIGNAGES

Charlie, non binaire de 23 ans, est serveur dans une chaîne de café et subit la transphobie de ses collègues, qui lui font des remarques comme « Tu pourras en parler à ton psychiatre » ou « Tu es sous l'effet de tes hormones » de manière répétitive depuis un retour d'arrêt maladie. Cela a un effet dévastateur sur son moral. Il ressent désormais du stress à chaque convocation, ne sachant pas ce qui l'attend. Il n'a jamais fait son coming out, mais c'est sa cheffe qui a deviné sa transition.

Suite à un coming out sur son lieu de travail qui semble s'être bien passé, **Élisabeth**, 22 ans, se rend à un événement de team building en jupe et sandale, comme l'ensemble du personnel féminin. Dès le lendemain, elle est convoquée par le manager qui lui dit que l'ensemble de l'équipe du magasin a été mal à l'aise face à sa tenue, et que c'est un homme qu'il a embauché, pas une femme. Une autre manager déplore la situation et rappelle que le fautif a déjà fait preuve de sexisme dans le passé. En attendant, Élisabeth a perdu toute motivation.

À plus de 80 ans, **Justine** lutte contre un cancer. Au détour d'une question, elle informe le médecin qui la suit depuis quelques années qu'elle est trans, ce qui le met en rage au point d'envoyer valser une chaise. Il l'accuse même d'usurpation d'identité, entre autres violences verbales. Depuis, il sous-entend qu'elle était « pédé » auparavant et inscrit parfois « Monsieur » sur ses ordonnances, dégradant le suivi médical de Justine. En effet, cela pose problème à la pharmacie, et si Justine a un problème, les ambulanciers trouvant des ordonnances destinées à Monsieur et Madame risquent la confusion et de mal la prendre en charge.

Émilie a été outée par un gros influenceur sur les réseaux sociaux qui a relayé des photos et vidéos d'elle dans un bar de Marseille. Depuis, elle est victime de harcèlement dans la rue et en ligne, on a piraté son smartphone et ses photos intimes ont été diffusées. Elle vit quotidiennement dans la peur et cherche des solutions. Elle s'est tournée vers une avocate qui l'a aidée à déposer plainte mais qui se montre très peu réactive, et Émilie n'a plus de nouvelle du commissariat qui s'était engagé à la rappeler.

Jérémy fume une cigarette avec sa copine et une amie près d'une gare routière quand un homme d'une cinquantaine d'années s'approche et tente de draguer cette dernière. Alors que Jérémy essaye de s'interposer, l'homme l'appelle « ma fille », ce à quoi la petite-amie de Jérémy corrige que c'est un garçon. L'homme commence à fixer son torse et sa gorge, sûrement à la recherche d'une pomme d'Adam, et lui dit qu'il doit toucher son entrejambe pour en être sûr. Jérémy n'arrive plus à parler, il est incapable de répliquer et a peur. Sa petite-amie et son amie font alors diversion pour que le groupe s'extirpe de la situation sans conflit.

Cela fait cinquante ans que **Catherine** subit des insultes et des moqueries. À 62 ans, elle « n'en peut plus », et n'ose plus sortir de chez elle compte tenu de son isolement dans sa résidence, près de Valenciennes. Sa voiture a été rayée, la carrosserie enfoncée. Elle a essuyé des agressions verbales et des discriminations. Une voisine l'a enjointe à faire des démarches pour partir. Catherine, qui est en situation de handicap, se renferme sur elle-même, d'autant qu'elle a eu de mauvaises expériences dans des associations, par exemple un cercle de méditation où tout le monde la mégenrait. À la fin de l'appel, elle se sent un petit peu mieux.

Dans le Nord, **Matt**, 16 ans, nous contacte après avoir traversé une mauvaise passe. Son meilleur ami s'est suicidé car il était bisexuel et roux, deux causes d'un harcèlement extrêmement violent au collège. Matt a aussi eu des idées suicidaires, mais se sent plus serein aujourd'hui. Il a fait son coming out auprès de ses parents. Son père reste très hostile, promettant de toujours le considérer comme une fille et le mettant en garde contre une transition : « Dès que tu commences je te mets dehors. » Sa mère a mieux réagi mais reste distante. Selon Matt, elle fait mine de ne pas voir les affaires masculines qu'il cache sous son lit. Elle a accepté de l'inscrire dans un club de sport masculin. C'est la reconnaissance : « J'adooore, je me sens enfin "moi" et je suis très très heureux. »

Un des agresseurs de **Julia Boyer** est condamné à l'issue d'une affaire médiatisée. Un blog d'extrême droite titre : « 6 mois ferme pour l'agression d'un travelo ». Transphobie et racisme cohabitent dans ce billet particulièrement haineux : « Les agresseurs de ce "truc" sont des bougnoules. » « Regardez le spécimen, on comprend son agression qui semble parfaitement justifiée. »

Sur Facebook, le groupe public Psychanalyse en vidéo relaie un long texte intitulé « Y a-t-il une identité transsexuelle ? » Le contenu pourfend le « transsexualisme » et autres « absurdités idéologiques » liées à la reconnaissance des identités et des droits des personnes LGBTI. On y cite en exemple le psychanalyste Lacan répondant « Mon pauvre vieux » à une femme trans revendiquant son identité de genre.

Jasmine travaille en tant qu'animatrice à la mairie quand elle entame son parcours de transition en 2017. Elle l'annonce à sa RH, puis quelques mois plus tard au personnel et aux familles qu'elle côtoie dans le cadre de son emploi. Alors qu'elle poursuit son parcours tout en assurant ses responsabilités professionnelles, elle constate que les relations avec les familles commencent à devenir difficiles. Des parents demandent que Jasmine ne soit plus visible, notamment par les enfants.

Ce sont les relations avec l'équipe qui se dégradent ensuite. Un jour, une simple réunion se change en tribunal. Ses collègues enchaînent les questions, lui demandent si elle compte se faire opérer, vont jusqu'à divulguer sa vie privée et l'insultent en la qualifiant notamment de « pute ». Ils et elles expliquent que c'est pour son bien, pour mieux comprendre la situation et mieux l'expliquer au public. Jasmine décide alors de quitter la réunion.

Elle est souvent convoquée, ce qui lui donne l'impression d'être prise pour cible, sans arrêt observée et parfois humiliée.

Parfois, ses collègues lui demandent même de montrer ses seins. Petit à petit, elle est mise à l'écart, et elle commence à se sentir en danger.

La pression monte progressivement : Jasmine finit en burn out et doit être arrêtée six mois. Durant cet arrêt maladie, sa direction la convoque pour faire le point et savoir si elle compte revenir : Jasmine promet alors de reprendre le travail dans quelques mois. Mais elle continue de sombrer et tente de mettre fin à ses jours. Prise en charge dans une clinique psychiatrique, elle ne reprend pas le travail et voit son contrat arrivé à échéance non renouvelé. Plus tard, elle apprend qu'elle a été sacrifiée pour des raisons politiques et pour la « sérénité » du département.

Depuis, son frigo est vide, ses comptes sont bloqués, et malgré de nombreuses démarches Jasmine ne retrouve pas d'emploi. Elle a vécu une descente abyssale qui l'a conduite à une vie précaire. Malgré cela, elle assume sa transition : il s'agissait de garantir son équilibre et de survivre avec elle-même. ▲

Le site coco.fr a fait l'objet de multiples signalements cette année. **Chris**, qui vit en Occitanie, se rend souvent sur les chats pour discuter. Elle nous indique y être la cible de propos transphobes « tous les jours ». Sur des captures d'écran, des membres la traitent de « travelo » tandis qu'un autre réclame « Virez-moi ce déchet ! »

Amadou, bisexuel, s'insurge dans un autre témoignage : « Ras le bol de ce site de chat [...]. Les injures homophobes, les propos transphobes, le bannissement des trans parce qu'elles dérangent, ça continue encore et encore. »

« JE NE PRENDS PAS ÇA »

Eden est originaire de La Réunion et vit dans le Gard. Iel s'identifie comme « gay, transgenre et non binaire ». Son style est très féminin bien que pour Eden, « être considérée par les autres comme un homme ou une femme n'a pas d'importance ». Mais beaucoup sont intrigués : pendant ses études, Eden a déjà été suivi-e jusqu'aux grilles de son université. Dans un bus, un homme lui a fait des avances, l'a touché-e sans son consentement et l'a suivi-e pendant un long moment après la descente : appelée sur place, la Police a minimisé les faits. Le regard d'autrui est pesant et, avec les agressions régulières, Eden se sent menacé-e.

Iel déplore aussi les difficultés qu'il lui faut affronter pour faire des rencontres : « Ce n'est pas normal d'être testé-e comme un objet, comme un truc [...] Tout le monde pense de prime abord que je suis une pute. » Eden se sent isolé-e et déprimé-e. La dernière psy qu'iel a vu le poussait à changer, mais Eden ne se sent pas en questionnement : iel veut juste être accepté-e et soutenu-e. ▲



LA TRANSPHOBIE DE 2010 À 2020

En 2009, SOS homophobie intégrait la lutte contre la transphobie parmi ses objectifs. C'est donc dans le Rapport sur l'homophobie 2010, il y a dix ans, qu'est apparu le chapitre Transphobie.

Parler des transidentités

Reflet d'une large méconnaissance de ces questions, cette première contribution se veut largement didactique : on y définit la transidentité, on présente le terme « transexualité », avec quelques réserves. Dix ans plus tard, le monde associatif LGBTI et le grand public sont un peu mieux au fait de ces enjeux, même si d'immenses progrès restent à accomplir en termes de sensibilisation et d'inclusion. Autre signe de l'évolution du temps : le terme « transexualité », qui met l'accent sur la sexualité, voire le génital, est désormais évité. De même, SOS homophobie ne parle plus de FtM ou MtF depuis 2019 : il s'agit de femmes, d'hommes ou de personnes non binaires, tout simplement. Durant cette décennie, la représentation des personnes trans dans les statistiques est longtemps restée problématique, avec une catégorie générale « trans » distincte des autres hommes et femmes. Même s'il visait initialement à distinguer les violences spécifiques aux personnes trans, cet héritage stigmatisant est dorénavant corrigé, et les concerné-e-s sont enfin genré-e-s comme il se doit dans l'édition 2020.

Réalités d'hier et d'aujourd'hui

Le chapitre dresse l'état des lieux des violences administratives et médicales en vigueur en 2010. La ministre de la Santé Roselyne Bachelot vient bien de retirer la transidentité de la liste de mala-

dies psychiatriques, mais la conserve parmi les affections de longue durée, ce qui en permet le remboursement. En pratique, le changement d'état civil est conditionné à une stérilisation forcée et un parcours de transition médical qui n'est pas forcément adapté à tou-te-s, un rapport de la Haute autorité de la santé de 2010 cherchant à imposer un cadre. « Qu'en sera-t-il du libre choix du médecin ? » s'interroge alors SOS homophobie, dont les craintes se révèlent justifiées dix ans plus tard. Dénoncé également, l'arbitraire des exigences et des décisions des juges, que la loi de 2016 n'a pas totalement levé en n'instaurant pas la liberté de modifier gratuitement son état civil. Des pas vers la démedicalisation ont été faits (l'Organisation mondiale de la santé a retiré la transidentité des maladies mentales en mai 2019), mais le présent rapport montre combien les structures restent trop fluctuantes, invasives, voire discriminantes.

Les témoignages de 2010 sont peu nombreux : 15 personnes au total ont appelé SOS homophobie, parfois de façon récurrente. C'est déjà 50 % de plus qu'en 2008 ! Leurs récits « reflètent une grande difficulté d'orientation, et un accompagnement insuffisant dans le parcours de transition plaçant la personne dans une situation d'isolement ». Triste constat aussi que la persistance des manifestations les plus courantes : mégenrage, insultes (« travelo », « pédé ») et agressions physiques. « Il y en a marre des gens de votre espèce », subit Chantal dans un café parisien. Malheureusement, elle pourrait encore l'entendre en 2020. La différence, c'est la prise de parole trans : ne plus se taire, ne plus se laisser faire. En 2020, c'est presque 14 fois plus de cas de transphobie qui nous ont été signalés. ▲

LA PAROLE À...

ALI AGUADO ET FRANÇOIS BERDOUGO

« Si un homme trans [...] fait un enfant par voie naturelle, cela posera un problème de filiation puisque c'est un homme qui donnera naissance » : ainsi parlait Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé, lors du débat du projet de loi de bioéthique, en septembre 2019. Notre expérience illustre un angle (volontairement laissé comme) mort des débats : en décembre 2019, Ali, homme trans ayant un état civil au masculin, a donné naissance à notre enfant.

Ce parcours de parentalité s'annonçait semé d'embûches, pensions-nous. Nous craignons l'attitude des professionnel-le-s de santé. Pourtant, nous avons bénéficié d'un suivi médico-psychosocial de grande qualité. Tou-te-s les intervenant-e-s ont su focaliser leur attention sur nos besoins en tant que personnes et futurs parents. Nous pensions également être confrontés à des difficultés dans la prise en charge financière des soins, bien que toute personne enceinte, femme ou homme à l'état civil, soit confrontée aux mêmes besoins. Ici, immense surprise de constater qu'un simple courrier à la caisse d'assurance maladie a permis de lever les obstacles au fait qu'un « numéro 1 » soit remboursé des frais liés à une grossesse.

« Si une femme devient un homme à l'état civil et fait un enfant [...] cela aboutira à ce qu'un homme à l'état civil devienne mère : ce serait compliqué ! » Qu'Agnès Buzyn se rassure : les hommes trans ayant changé d'état civil ne veulent pas être les mères de leurs enfants ! Le principal enjeu fut en tout cas, pour nous, d'obtenir la reconnaissance juridique de la double filiation paternelle de notre enfant, c'est-à-dire la garantie qu'elle aurait deux parents genrés au masculin dès sa naissance. Dans un couple d'hommes, même quand l'un donne naissance à l'enfant, ce n'est pas envisageable, puisque le Code civil ne prévoit pas qu'un enfant puisse avoir deux pères à la naissance (ce sera bientôt

possible pour deux mères dans le cas de la PMA pour les couples de femmes). Aussi, contrairement à l'affirmation d'Agnès Buzyn, un homme trans qui accouche peut malheureusement trop facilement devenir mère à l'état civil. Ce à quoi nous avons échappé.

Nous avons en effet eu la chance de rencontrer des magistrats dont le seul objectif a été de garantir, à la fois, la double filiation de notre enfant et la paternité de chacun de nous deux. Ils y sont parvenus. Mais notre situation reste suspendue à l'éventualité que la Chancellerie attaque l'acte de naissance de notre enfant en nullité. Dans le silence de la loi, c'est l'insécurité juridique de nos familles qui est entretenue. Combien de situations se présenteront bancales et potentiellement dramatiques ? Nicole Belloubet, garde des Sceaux, a refusé que la loi statue sur ces questions, préférant renvoyer à la jurisprudence le traitement des rares « cas » comme le nôtre. C'est pourtant à elle que revient la responsabilité de sécuriser le parcours des futurs parents trans, leur situation juridique et celle de leurs enfants, dans le prolongement de la loi de 2016 sur le changement d'état civil. Lorsqu'elles sont engagées dans un projet parental, par la biologie ou l'intention, les personnes trans qui ont changé d'état civil doivent pouvoir être reconnues parents dans leur sexe d'état civil. La loi doit changer et, sans même attendre, le ministère de la Justice doit faciliter les choses par le biais d'une circulaire comme ce fut le cas pour le changement d'état civil avant 2016. Pour nous, l'horizon reste l'abolition du sexe à l'état civil, qui fera de nous tou-te-s des parents avant d'être des mères et des pères. ▲

COMMERCES ET SERVICES

NE VENEZ PAS COMME VOUS ÊTES

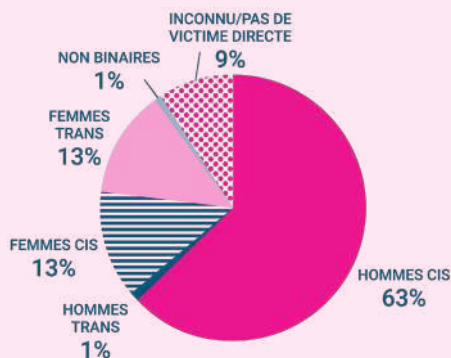
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

120

ÂGE DES VICTIMES



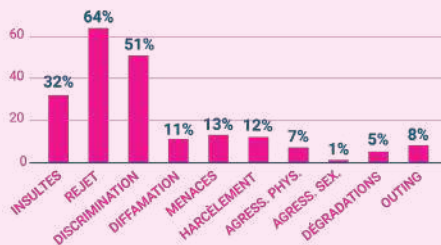
GENRE DES VICTIMES



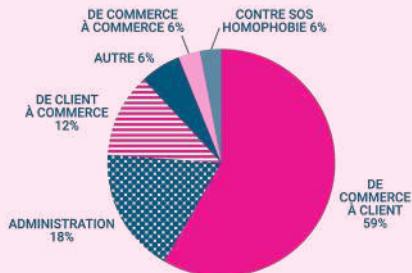
% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
8%	2%	6%	18%

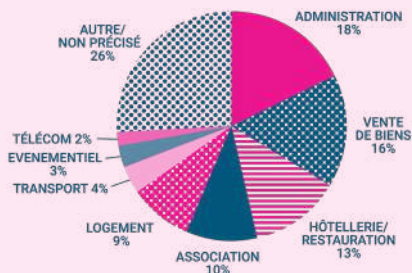
MANIFESTATIONS



RÉPARTITION DES ACTES



SECTEURS CONCERNÉS



En 2019, le nombre de témoignages signalant des faits LGBTIphobes concernant les commerces, les services, les associations et l'administration s'est accru. Les **120 cas rapportés** (90 en 2018 et 99 en 2017) constituent 6 % de l'ensemble des faits enregistrés par l'association. Les rejets et brimades sont les formes de violence les plus fréquentes (64 % des cas), et les **discriminations y sont particulièrement récurrentes, puisqu'elles touchent 51 % des cas**. Près de 20 % des témoignages de **femmes trans** sont liés à ce contexte. Le nombre de cas rapportés concernant la vente de biens a quant à lui triplé par rapport à 2018.

FAIRE SES COURSES ET FAIRE GENRE

Les interactions entre la clientèle et le personnel des commerces et services du quotidien se caractérisent habituellement par des échanges anodins et des formules de politesse. Ces brèves rencontres ne se passent pas toujours de cette façon pour toutes les personnes LGBTI et constituent une part importante des situations rapportées encore cette année dans ce chapitre. Un regard, une attitude ou une apparence qui semble dévier des normes attendues suffisent parfois pour que surgissent des comportements discriminants ou insultants : refus de service à la caisse du supermarché, entrée interdite dans des bars ou des hôtels, moqueries et insultes de client-e-s envers un serveur (« J'aime pas ses cheveux, ça fait trop pédé »)... Les femmes trans sont particulièrement concernées et subissent de nombreuses humiliations, dont la plus fréquente est un mégenrage (être appelée « Monsieur ») volontaire et public. Les témoignages sont récurrents concernant les lieux qui participent à la normativité des corps, comme les salles de sport, et les endroits non mixtes (vestiaires, dortoirs de centre de vacances...).

Être invisible ne protège pas de ce type de réactions discriminantes, et plusieurs témoignages font état d'insultes LGBTIphobes de la part de conseiller-e-s téléphoniques jugeant la voix des victimes en décalage par rapport au genre attendu.

Certaines victimes précisent avoir porté des réclamations auprès de responsables hiérarchiques qui ont bien réagi, ce qui est encourageant (voir témoignage de François). Les personnes trans ont cependant plus de difficultés à se faire écouter, particulièrement sur le mégenrage, puisqu'on leur oppose souvent fallacieusement qu'il est impossible de s'affranchir du sexe inscrit à l'état civil.

Les lieux LGBTI ne sont malheureusement pas tous épargnés par cette violence fondée sur les normes de genre : ici le patron d'un bar gay se fait homophobe (« Ici, c'est un bar de mecs, pas un bar de tarlouzes »), là des femmes trans sont exclues d'une association lesbienne, une personne non binaire voit son profil supprimé sur un site de rencontres gays, des propos transphobes sont proférés dans une

association de randonnées LGBTI, ou une personne bie entend dire à l'accueil d'un Centre LGBTQI+ : « Je me suis toujours demandée ce que les bisexuel-le-s venaient faire ici. »

DES PROJETS EMPÊCHÉS

Les démarches nécessaires pour faire aboutir des projets de vie, anodins pour la plupart, sont encore la source de discriminations particulièrement violentes et lourdes de conséquences pour les personnes LGBTI, qu'elles soient out ou bien amenées en cours de projet à faire part de leur orientation sexuelle et ou de leur identité de genre.

En 2019, ces discriminations ont perduré, entre refus de louer des logements – cas signalés majoritairement par les couples de femmes –, désengagement de partenaires financiers pour le lancement d'une entreprise, blocage d'un dossier pourtant bien avancé pour devenir famille d'accueil et refus de délivrance de visa.

Les relations entre client-e-s et entrepreneur-e-s se soldent parfois par des différends professionnels. Dans de nombreux témoignages, ces différends prennent une tournure personnelle et se traduisent par des insultes, et dans certains cas, des menaces et un outing. Parfois, le simple fait de ne pas donner suite à une proposition peut se retourner contre la personne LGBTI.

L'injure homophobe, l'outing et la diffamation sont également utilisées par certain-e-s pour tenter d'affaiblir les affaires d'éventuel-le-s concurrent-e-s. Ainsi, un fromager fait régulièrement état de l'homosexualité supposée de l'autre fromager du marché, tandis qu'une rumeur sur les relations sexuelles dont se vanterait une femme avec ses associées potentielles met en péril le lancement de son entreprise de pompes funèbres ; le plus triste-ment banal reste les graffitis haineux sur les devantures des commerces.

Ces réactions portent évidemment un coup d'arrêt à toute relation sereine et peuvent conduire les personnes LGBTI à entreprendre des démarches juridiques longues pour obtenir réparation (si elles le souhaitent). Elles fragilisent également leur attachement et leur droit à être « visibles » dans toutes les situations de leur vie. ▲

TÉMOIGNAGES

LOUER UN APPARTEMENT

Après la naissance de leur bébé, **Camille et Mona** cherchent un nouvel appartement. Elles ont obtenu la première visite d'un bien par le propriétaire après qu'elles ont envoyé un dossier solide. Il a été indiqué à Camille que si l'appartement leur plaît la signature aura lieu après la visite.

Lorsque le couple arrive sur les lieux, le propriétaire demande à Camille si Mona est son fils (sic) ; elle rectifie et indique qu'elle est sa compagne. L'homme leur fait répéter qu'elles forment bien un couple et leur demande où se trouve le « père qui fait les bébés car c'est bien de le savoir ». Finalement, il leur explique que leur dossier n'est pas si bon et qu'il a de toute façon d'autres personnes avec des références aussi solides à voir après elles. Elles repartent en réussissant à le remercier pour la visite avant d'éclater toutes les deux en sanglots dans l'ascenseur.

ALLER À UN CONCERT

Martha se rend avec sa famille à un concert au stade de France. Le vigile chargé de la fouiller à l'entrée lui demande si elle porte une perruque. Quand elle répond par l'affirmative, il la lui enlève sans son accord, lui met dans la main et procède aux palpations de sécurité. La situation provoque l'amusement du jeune public faisant la queue et la consternation de sa famille.

Martha indique au vigile qu'il s'agit d'un comportement transphobe, ce qu'il réfute en lui demandant de se renseigner sur Internet. Quand elle lui demande son identité et le nom de la société pour laquelle il travaille, il refuse.

FAIRE DES TRAVAUX

Philippe et Ivan ont fait appel à un artisan pour effectuer des travaux chez eux. Pas complètement satisfait de la prestation en cours, Philippe le signale à l'entreprise. Quand un des ouvriers demande quelques jours plus tard à Ivan, présent dans le logement, si c'est lui qui a sollicité l'entreprise, celui-ci répond que c'est son conjoint. Philippe reçoit alors le SMS suivant : « Mon employé me signale que la personne qui l'a reçu chez vous a eu des propos à caractère homosexuel (sic) lors de l'intervention. Si vous êtes homosexuel, veuillez SVP rester dans votre monde et ne pas désorienter mon personnel. »

« ON VEUT PAS DE GENS COMME TOI DANS LA SALLE »

Philippe découvre ensuite que l'artisan l'a outé sur la page Facebook de son entreprise, en indiquant son nom, son prénom, son métier et la ville où il travaille, avec la mention « homosexuel ». Philippe lui indique qu'il a fait une capture d'écran. L'artisan lui répond : « Pas de soucis, capture, sale pédé ! » Philippe a entamé une démarche juridique.

RÉPONDRE AU TÉLÉPHONE

Aïcha reçoit l'appel d'un homme se présentant comme conseiller d'un opérateur de téléphonie mobile. Il l'interroge sur son forfait. Aïcha, dont la voix est relativement grave, indique que c'est son mari qui possède ces informations. « Pédé ! », entend-elle au bout de la ligne. Ayant cru mal comprendre, elle le fait répéter. Le conseiller persiste : « Vous êtes un homme, vous me parlez de votre mari, donc vous êtes pédé ! » Il poursuit avec des grossièretés et raccroche sur « Au revoir connard. » Elle s'est rendue au commissariat où il lui a été indiqué que rien ne pouvait être fait car elle n'avait ni le nom, ni le numéro de l'agresseur.

François contacte le service clients de son assurance pour ajouter son compagnon sur l'un de ses contrats. Le conseiller parcourt son dossier, évoque la différence d'âge de 19 ans entre les deux hommes et précise la nature de leur relation. Il lui propose de patienter afin qu'il puisse demander à son superviseur quelques précisions.

François entend alors le conseiller tenir les propos suivants en caricaturant les intonations maniérées attribuées aux gays : « Antoine, j'ai des GAYZZZZZ en ligne. Monsieur a 45 ans, son fils en a 24, non j'déconne c'est son mec, pas son fils... » Lorsque le conseiller reprend l'appel d'une voix plus calme et posée, remerciant François d'avoir bien voulu patienter, ce dernier l'invite à bien vérifier si son micro est coupé lorsqu'il insulte les clients qu'il a en ligne et lui demande d'être transféré à quelqu'un de plus respectueux.

François échange alors avec le responsable de plateau qui s'excuse au nom

de l'entreprise, qui est engagée dans un label antidiscriminations. François convient avec lui que le « salarié indélicat lui fasse parvenir une lettre manuscrite dans laquelle il expliquerait son attitude et s'excuserait ». Il explique qu'au-delà d'une sanction disciplinaire, il préférerait que le fautif suive une formation de sensibilisation à l'homophobie. Le lendemain, le directeur régional téléphone à François pour lui faire part de ses regrets et l'assurer du soutien de son entreprise. Par la suite, François reçoit une lettre dans laquelle le conseiller indique regretter sincèrement ses paroles. Sa responsable le tiendra régulièrement informé des actions qu'elle met en œuvre avec son équipe : réunion de sensibilisation, rappel des bonnes pratiques en adéquation avec la charte qualité de l'entreprise.

François a salué dans son témoignage l'attitude de cette entreprise, qui lui a permis « de ne pas [se] sentir une victime impuissante face à l'homophobie courante ». ▲

INSCRIRE SES ENFANTS EN COLONIE DE VACANCES

Sandrine a inscrit **Sarah**, sa petite fille trans de 7 ans, en colonie de vacances. Quinze jours avant le départ, on lui annonce que Sarah ne pourra pas dormir dans le dortoir des filles. La structure organisatrice propose qu'elle dorme seule dans une chambre avec un-e des encadrant-e-s. Sandrine trouve cette solution inadaptée et discriminante. Elle est d'autant plus déçue que sa fille a effectué sa transition sociale au cours de l'été, qu'elle a été accueillie sans difficulté au cours d'autres séjours, qu'elle est accueillie comme fille dans son école et qu'elle possède « une attestation médicale indiquant qu'elle doit être considérée de genre féminin et avec son prénom d'usage féminin ».

ACHETER SON JOURNAL

Luis se rend dans un kiosque à journaux sur une place parisienne pour acheter L'Équipe, comme il le fait régulièrement. Ce samedi-là, la une du supplément week-end montre deux joueurs de water-polo qui s'embrassent. Le kiosquier lui indique qu'il ne l'a pas. Luis demande pour quelle raison et lance : « Ils sont tous déjà partis ? » Le vendeur lui explique alors que les exemplaires sont là, mais qu'il ne les a pas déballés. Interloqué, Luis interroge : « Vous êtes homophobe ? » La réponse est un franc « Oui ».

« ICI, C'EST PAS UN BAR DE TARLOUZES »

REEMPLIR DES FORMULAIRES

Rachel et Louise sont amenées à signer de nombreux documents pour la construction d'une maison. L'un d'eux contient un item « Madame » et un item « Monsieur » qui a été rayé et au-dessus duquel a été griffonné un second « madame ». Rachel, qui témoigne « avoir eu la chance de ne jamais avoir été agressée ou frappée pour [son] orientation sexuelle » se sent « pour la première fois exclue et anormale, tolérée mais pas vraiment intégrée ». Elle est encore choquée par la « violence et la colère qu'elle a pu ressentir, "juste pour ça" ». Quelques jours plus tard, elle reçoit le devis pour une cuisine au nom de « Monsieur Rachel... et Madame Louise... ».

DANSER EN CLUB

Kiran et Mickaël sortent en club à Toulouse accompagnés de deux amies. Ils dansent et s'embrassent sur la piste quand deux videurs viennent les séparer : « Ici, vous n'avez pas le droit de faire ça. » Kiran le contredit fermement et embrasse à nouveau Mickaël. Un videur le frappe alors au visage. Le couple est immobilisé et traîné vers la sortie sans pouvoir récupérer ses affaires au vestiaire. Kiran a le temps de dire à l'une de ses amies « Ils ont fait ça car j'ai embrassé Mickaël. » Ils se retrouvent dehors, endoloris, saignant du nez, des griffures au visage et sur le corps. Les deux hommes ont porté plainte. Grâce aux témoignages de personnes présentes lors de l'agression, les deux videurs ont été poursuivis et un procès est prévu.

« VOUS, JE NE VOUS SERS PAS »

FAIRE SA TOURNÉE

Paul est un postier gay cisgenre qui effectue ses tournées dans la zone rurale où il habite. Il y est régulièrement moqué par certain-e-s habitant-e-s qui le saluent d'un « Bonjour Madame ! » Il a aussi été victime de diffamation : un usager a envoyé une lettre au service des réclamations accusant Paul de lui avoir fait des avances. Le postier est très affecté par les réactions des usager-e-s, et particulièrement par cette lettre diffamatoire qui a eu des conséquences sur ses conditions de travail.

CHOISIR UNE DATE DE MARIAGE

Dans le bureau d'état civil d'un arrondissement parisien, tout semble réglé. Le dossier de mariage déposé est complet, la fonctionnaire annonce une date pour la cérémonie à **Mani**, femme trans thaïlandaise, et **Ahmed**, homme cis français. Surgit alors son supérieur hiérarchique qui salue le couple d'un « Messieurs ». « Votre dossier me semble un peu bâclé, vous n'êtes pas français tous les deux et vous êtes hébergés, on est où exactement là ? [...] Je vous préviens, ça va prendre des mois, il ne faut pas vous faire d'illusions, si vous pensiez faire un mariage dans l'urgence, vous vous trompez. » Le couple, qui se connaît depuis trois ans, n'a nullement exigé une date en urgence. Ahmed a même prévu de s'installer en Thaïlande dans les prochains mois. « Comprenez-nous, les ladyboys, ils trouvent des pigeons français pour avoir des papiers et disparaissent dans la nature, c'est aussi pour vous protéger qu'on est vigilant. » Pendant dix minutes, cet agent de l'État va systématiquement mégenrer Mani. Le couple a décidé de retirer son dossier de mariage et de porter plainte. ▲

LA PAROLE À... MATHILDE

cogérante du salon de coiffure ROXY à Chambéry

Depuis février 2019, le salon applique une grille tarifaire non genrée, une pratique qui reste très rare dans le milieu de la coiffure. Qu'est-ce qui vous a poussées à prendre cette décision ?

Depuis 5 ans, l'équipe est entièrement féminine. En ce moment, nous sommes quatre, trois coiffeuses et une tatoueuse. Sur les tarifs du salon, avec Tiphaine, l'autre co-gérante, et Blandine, notre employée, on avait régulièrement des conversations. Il faut savoir que de façon générale, dans la coiffure la rentabilité repose sur les coupes des femmes. De plus, ROXY a toujours été un salon « friendly ». On avait déjà pas mal de client-e-s queers et beaucoup de personnes dont les demandes sortaient des coupes dites « classiques ». Chez nous, si tu voulais être appelé-e « elle », « il », « iel », c'était ok. On se sentait donc de plus en plus mal d'appliquer une facturation différente homme/femme. Un soir, on s'est dit « Vas-y, on le fait ! » On pratique donc désormais des tarifs à la longueur du cheveux, adapté au temps passé, aux techniques utilisées... Tout le monde paie pareil.

Et au bout d'un an, comment ça se passe ?

La clientèle a très vite trouvé ça normal, et dans le même temps, ça a suscité beaucoup de questions. C'est bien la démarche de justice qui a marqué. C'est toujours le début des conversations et puis ça s'oriente vite sur le genre et ses normes. Notre clientèle, qu'on a conservée dans sa quasi-intégralité, se retrouve de fait hyper sensibilisée sur ces questions.

Et puis, depuis six mois, on en voit venir une nouvelle, des personnes trans viennent plus fréquemment, même si on avait déjà développé une clientèle LGBT plutôt jeune... Ce changement semble avoir renforcé l'esprit « safe » du salon. Ce qui est vraiment important car coiffer, c'est intervenir sur le physique. Le cheveu, c'est un marqueur

d'apparence fort. S'affranchir de ces normes, ça veut dire quelque chose. Et ça implique de pouvoir en discuter, d'être soutenu-e, de ressentir une certaine complicité. Et c'est aussi très agréable pour nous, parce que raser la tête d'une nana, c'est génial.

Avant cet enthousiasme, aviez-vous quelques appréhensions une fois la décision prise ?

On a eu un peu peur, c'est vrai. Sur le plan business, c'est vraiment un positionnement marginal. On nous a dit : « Vous allez vous planter, ça ne va pas le faire. » Mais c'est tout aussi rentable : ce qui est perdu sur la marge homme/femme est récupéré par la fréquence des visites de toutes celles qui paient moins cher.

Et puis, quand on affiche « non genré » sur la carte, sur la porte, quand on indique qu'on n'accorde pas d'importance au genre et aux sexualités, paradoxalement on met un focus sur ces questions et ça colle une étiquette. On a pensé aux réactions négatives extérieures, on s'est dit « On va se faire péter la vitrine. » Je viens d'Orléans, et là-bas, c'était dur. Avec ma copine, on a été agressées plein de fois. Mais ici, même s'il n'y a pas de bar LGBT, de boîte spécifique, de marche des fiertés, l'esprit est plutôt bon, on sent un climat de bienveillance. Certes, quelqu'un qui dévie des normes se fait regarder, mais ça tient plus de la curiosité que du rejet.

L'accueil somme toute très favorable nous a même encouragées à organiser il y a quelques mois une soirée inclusive avec un bar tenu par deux femmes, qui a réuni beaucoup de monde.

Et maintenant, à y réfléchir, un salon avec quatre filles, qui ont toutes un côté un peu féministe, on s'est dit qu'on avait mis du temps. On s'est rendu compte qu'on avait le pouvoir d'avoir nos propres règles et nos propres valeurs. Être la vitrine de nos propres valeurs. ▲

FAMILLE - ENTOURAGE PROCHE

FAMILLE, JE VOUS AIME

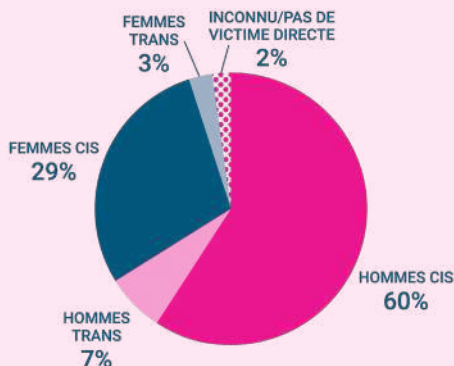
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

182

ÂGE DES VICTIMES



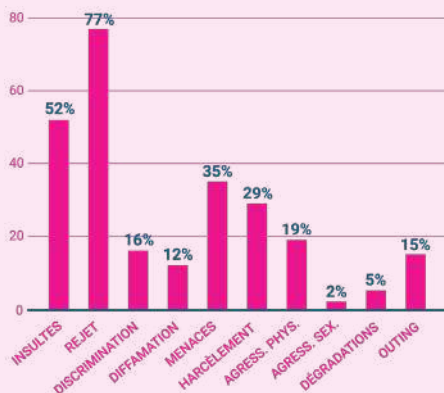
GENRE DES VICTIMES



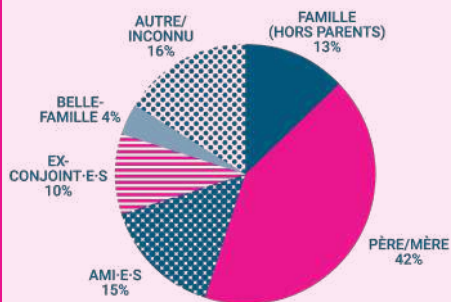
% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
12%	30%	21%	6%

MANIFESTATIONS



RÉPARTITION DES ACTES



Comme l'an dernier, la famille et l'entourage proche représentent **le troisième contexte d'expression des LGBTphobies** avec **10 % des cas** rapportés à l'association : autrement dit, les personnes LGBT sont parfois rejetées ou violentées par celles et ceux avec qui elles vivent au quotidien, voire dont elles pensaient être aimées inconditionnellement. La répartition des individus à l'origine des discriminations ou agressions est assez similaire à l'année précédente, avec une légère **hausse des LGBTphobies émanant de la famille**, passant de 50 % en 2018 à 55 % en 2019 : dans 76 % de ces LGBTphobies familiales, les violences émanent du père ou de la mère.

JE N'AURAI PEUT-ÊTRE PAS 18 ANS

« Ça me dégoûte. Si mes filles étaient comme ça, je les renierais. » « Comme ça »... un bel euphémisme pour parler de l'homosexualité potentielle d'un-e de ses enfants. Que faire quand, dans la plupart des cas, les personnes qui sont censées vous protéger vous rejettent ? Bien qu'un parent puisse changer d'avis, ces mots ont des conséquences désastreuses sur les enfants LGBTI. Avant d'être dénigré-e-s pour ce qu'elles ou ils sont, l'idée de l'être va les emmener dans une spirale infernale : haine de soi, LGBTIphobie intériorisée, mutilations physiques, pensées suicidaires...

Ceci s'observe très bien lorsqu'on croise les données : le mal de vivre est présent dans 16,5 % des témoignages Famille-

Entourage proche (voir chapitre Mal de vivre). Les victimes mineures sont particulièrement affectées : après le milieu scolaire, c'est dans ce contexte qu'elles sont les plus nombreuses, avec 22 % des cas recensés.

ISOLÉ-E AU SEIN DE SA PROPRE FAMILLE

Certaines familles n'hésitent pas à isoler leurs proches. Chez les victimes mineures, il s'agit de les couper du reste du monde, cause de leurs « déviances » : confiscation du téléphone, de l'accès à Internet et enfermement au domicile familial. Ainsi, une part non négligeable des témoignages proviennent d'ami-e-s des victimes que l'absence de nouvelles inquiète. Pour les victimes majeures et émancipées, c'est l'isolement qui prime : mise à l'écart des réunions familiales, liens complètement rompus et menaces d'un déshéritement.

Lueur d'espoir dans ce constat horrible, certain-e-s membres de la famille appellent parfois pour demander de l'aide, comme ces parents qui demandent conseil car un de leurs enfants n'invite plus son frère aux repas familiaux depuis que ce dernier a fait

son coming out. Notons aussi que 19 % des cas relatent des violences physiques émanant de proches, un chiffre assez élevé pour être souligné. Ces actions sont sans doute exacerbées car perpétrées en vase clos, souvent sur des mineur-e-s, avec peu de chances que la victime en parle à l'extérieur du cocon familial.

COMING OUT D'UN PARENT

Bien que les séparations ne représentent que 10 % des cas recensés pour ce contexte, beaucoup de ces témoignages relatent des disputes par rapport à la garde des enfants. Le coming out ou la transition d'un des deux parents biologiques entraîne des surtensions dans un contexte déjà très agité. Ainsi, un père se voit

rapporté par ses trois enfants les propos que leur mère et son nouveau compagnon tiennent devant eux : « Va enculer ton père le pédé. » La situation est d'autant plus grave que l'un des enfants se fait aussi traiter de « pédé » par le nouveau compagnon de la mère. Remarquons aussi les propos discriminants d'une juge aux affaires familiales qui, lors d'une audition sur la garde des enfants, explique au père gay : « Vous comprenez, vous avez trompé [la mère des enfants] avec un homme », comme s'il s'agissait d'une circonstance aggravante.

CROIRE EN DIEU, PAS EN TOI

Fait déjà constaté dans le Rapport 2019, la religion est l'une des raisons les plus avancées pour rejeter un-e proche. On remarque que les croyances sont souvent associées à l'image que renvoie la famille à la société, et que la personne LGBTI qui oserait s'affirmer jetterait l'opprobre sur celle-ci. La situation est d'autant plus compliquée pour les victimes lorsqu'elles ne peuvent trouver d'allié-e-s au sein de la famille.

« DÈS QUE JE FERME LES YEUX, JE VOIS LE REGARD EMPLI DE DÉGOÛT DE MA MÈRE »

Ces allié-e-s sont pourtant important-e-s, et beaucoup de témoignages montrent combien une sœur, un oncle ou tout-e autre membre de la famille peuvent aider les victimes à se confier ou guider les parents dans leur parcours d'acceptation. Or, les familles religieuses le sont souvent au-delà de la famille nucléaire, faisant de tou-te-s les membres des bourreaux affirmés ou en puissance, forçant ainsi les victimes à s'isoler davantage.

DU SEXISME DANS LES FAMILLES

Sur tous les témoignages de femmes cis reçus par SOS homophobie, 21 % se rangent dans le contexte « Famille et entourage proche », faisant de celui-ci le deuxième plus important après les agressions dans

les espaces publics. De plus, 30 % des cas visant des hommes trans incriminent la famille ou des proches : c'est le problème le plus récurrent pour cette population. Pour ces femmes et ces hommes, l'entourage et la famille sont sources d'injonctions sexistes, de rappels à l'ordre fondés sur des stéréotypes de genre réducteurs. Triste constat de voir que la famille est le premier lieu de ces injonctions. D'un autre côté, voyons dans ces chiffres élevés une prise de parole. ▲

**« LE JOUR OÙ TU
COMMENCES LA TESTO,
JE TE FOUS DEHORS
DE CHEZ MOI »**

TÉMOIGNAGES

DÉNI DES PROCHES

Myriam a 17 ans. L’an passé, elle est tombée amoureuse d’une fille. Cependant, à l’annonce de la nouvelle, sa mère a tenté de se suicider, et ses parents lui ont fait changer de lycée. Myriam fréquente aujourd’hui un garçon du même âge qu’elle. Elle se demande aujourd’hui si elle n’aime pas ce garçon simplement « comme un ami », car elle n’est pas à l’aise lors des contacts physiques. Elle est presque sûre d’aimer uniquement les filles, mais craint la réaction de ses parents, en particulier de sa mère. Elle se sent « responsable de ses fragilités » et voit que « cela va mieux » depuis qu’elle est avec un garçon.

Frédéric a 17 ans. Sa transidentité ne semble pas bien acceptée par ses parents. Son père évite le sujet, alors que sa mère s’énerve, lui explique qu’il a tort, qu’il n’est pas un garçon. Parce que Frédéric s’est rendu au centre LGBTI de sa ville, sa mère se persuade qu’il est « sous influence ». Cette situation l’a fait entrer en dépression, ce qui n’a pas été sans conséquence sur sa vie scolaire. Il a raté trois mois de cours, et s’apprête à redoubler sa terminale.

Béatrice a noué une relation à distance avec Laura quand cette dernière avait 16 ans. Séparées un temps pour des raisons matérielles, les femmes renouent deux années plus tard. Mais entre-temps, la famille de Laura l’a mariée de force à un garçon. Soumise à la pression familiale, Laura a cédé et caché ses larmes lors du mariage, confiant néanmoins à Béatrice que c’était « le jour le plus triste de sa vie ». Depuis le mariage, son « mari » surveille ses moindres faits et gestes. Laura va très mal et en arrive à se taper la tête contre les murs. En cherchant de

l’aide, Béatrice a rencontré une autre fille de la même communauté que Laura qui s’était réfugiée à l’étranger. Elle lui explique que, dans son cas, sa famille avait manqué de la tuer et n’évoque comme solution que la fuite.

RELATIONS EMPOISONNÉES

Maude nous appelle suite à la mauvaise expérience qu’elle a eue avec l’une de ses amies de longue date. Il s’agit de l’une des premières personnes à qui elle a confié son homosexualité. Lors d’une réunion amicale, où était aussi présente la petite copine de Maude, la discussion dérape. Son amie lui explique que « les pensées et fantasmes zoophiles sont similaire à l’homosexualité ». Elle ajoute que comme elle accepte « le combat » de Maude, elle peut aussi comprendre les pensées des zoophiles. Suit un débat violent au cours duquel tout le monde prend la défense de la victime. Maude est d’ailleurs blessée d’avoir fait subir cette scène à sa petite-amie. Elle songe à s’éloigner des personnes « toxiques » dans sa vie.

Étienne a 27 ans et a été élevé par sa grand-mère. Quelques mois avant le décès de cette dernière, une de ses tantes, qui avait coupé les ponts, a ressurgi de nulle part et tenté de monter contre lui toute sa famille. Ainsi, Étienne ne peut profiter des derniers instants avec sa grand-mère, bousculé et insulté par sa tante pendant le recueillement. Au moment de la mise en bière, Étienne place dans le cercueil un objet de valeur que sa grand-mère lui avait confié dans ce but : sa tante le traite de « voleur », de « sale pédé » et vocifère que « des gens comme ça ne méritent pas de vivre ». Un parent lui apprend que beaucoup l’appelaient « le pédé » ou le « toucheur d’enfants » devant sa grand-mère, invitée à ne pas faire preuve de gentillesse envers le petit-fils qu’elle avait élevé.

Élian est un jeune garçon de 17 ans, fier d'être gay, bien que cette homosexualité lui ait « pourri la vie ». Il est issu d'une famille d'apparence parfaite : son père a une très bonne situation et sa mère fait tout pour renvoyer cette image. Cependant, lorsque les portes du domicile familial sont fermées, les choses ne sont pas si belles. La mère d'Élian s'est rendu compte très tôt de son orientation et lui donne l'impression de ne jamais l'avoir aimé. Il la qualifie de femme méchante et vicieuse. Il explique que, « dès qu'[il] ferme les yeux, [il] voit le regard empli de dégoût de [s]a mère, la femme qui était censée [l]'aimer inconditionnellement. » Cette véritable haine maternelle se traduisait par des insultes d'une extrême violence : « J'aurais dû me faire avorter », « Tu me dégoûtes. » Son père, lui, est aux abonnés absents. Élian a pris conscience de son orientation sexuelle à l'âge de 13 ans. Il avait réussi à trouver une oreille pour parler de ses interrogations en un jeune garçon un peu plus âgé que lui. Cependant, son grand frère est tombé un jour sur ces discussions et lui a dit qu'il était dégoûtant. Surtout, il a menacé de le dévoiler à ses parents s'ils n'obéissaient pas à ses ordres. Cette situation de soumission a duré deux ans, jusqu'à ce que ses parents l'envoient étudier pour une

année à l'étranger, lorsqu'il avait 15 ans. Élian explique aussi comment ce manque d'amour a orienté toute sa vie intime. Très mature dans son analyse et faisant preuve de beaucoup de recul, il explique avoir enchaîné les relations d'une nuit avec des garçons : sur le moment, il se sentait « presque aimé », mais le reste du temps, « c'était le vide le plus profond ». Il témoigne en ces mots : « Ça donne l'impression que les hommes sont comme un pansement. Mais comme la plaie en-dessous est toujours à vif, ne guérit pas, ne cicatrise pas, il faut changer de pansement régulièrement... Je veux cicatriser, je veux vivre. » Il se demande aussi comment un jour il pourrait aimer s'il ne sait pas ce qu'est être aimé, lui qui n'a été habitué qu'aux injures et au dégoût de sa mère. De plus, il a peu d'amis, car ses connaissances sont « axées sur le paraître, pas les états d'âmes ». Aujourd'hui, sa relation avec sa mère est toujours la même, conflictuelle. Son père n'est pas plus présent, et la relation qu'il entretient avec son frère n'est que superficielle. La communication se finit sur une note d'espoir. Il explique avoir passé une soirée merveilleuse avec un garçon pendant laquelle il a eu « l'impression de goûter au bonheur », même s'il sait qu'on « ne trouve pas son âme sœur en une journée ». ▲

Laetitia est rejetée par sa famille religieuse car son petit-ami est trans. Sa mère l'a d'abord soutenue jusqu'au jour où elle a fini par le confier au père de Laetitia. Sous l'impulsion probable de ce dernier, les parents menacent désormais de couper les ponts avec leur fille si elle maintient sa relation. Choix cornélien : choisir entre ses parents et sa vie amoureuse. Laetitia dit qu'elle aime toujours sa famille mais ne se considère plus vraiment comme une membre à part entière. Si elle a contacté SOS homophobie, c'est parce que ses parents commencent à avoir des paroles plus dures et à proférer des menaces de mort.

Dans le Doubs, **Cyrille**, bisexuel de 44 ans, file le parfait amour avec sa compagne ; ils sont « un couple comme les autres ». Mais depuis deux ans, il est rejeté par le côté paternel de sa famille, car son amie est trans. Le couple est moqué et n'est plus invité aux réunions de famille. Cyrille décrit ses proches comme des membres de la haute bourgeoisie parisienne attachés aux valeurs traditionnelles. Heureusement, cela se passe mieux du côté maternel.

Nelly et sa copine ont 22 et 18 ans. Nelly a d'abord fait son coming out à sa grand-mère, qui l'a forcée à annoncer son homosexualité à sa mère. La réaction a été terrible : le couple est mis à la rue où il survit pendant un mois. La copine de Nelly est qualifiée de « grosse salope de gouinasse ». « Je vais te pourrir la vie », dit la mère à sa fille.

DES EX LGBTIPHOBES

Valérie est mère de deux filles qu'elle a eues avant sa transition. L'une a 18 ans et l'autre 12 ans. Après la séparation, son ex-compagne en avait la garde et Valérie pouvait s'occuper de ses enfants une à deux fois par mois et pendant les vacances scolaires. Cependant, lorsque l'aînée a eu 17 ans, elle est venue vivre chez Valérie car son autre mère l'a mise à la porte. Depuis, il semble que la plus jeune refuse de les voir. Valérie a donc déposé plainte pour non-représentation d'enfant et attend la réponse du procureur suite à la convocation à la gendarmerie des filles et des mères. Elle a très peur de ne plus voir sa benjamine, la dernière rencontre remontant à plusieurs mois.

Sébastien, Alsacien de 35 ans, a commencé sa transition récemment. Il a été agressé par l'ex-conjoint de sa compagne, devant témoins : l'agresseur l'a frappé et l'a outé en le traitant notamment de « femme à barbe ».

À 40 ans, **Aurélié** divorce de son mari pour partir vivre avec une femme. Son ex-mari refuse de partager la garde des enfants avec elle. Dans plusieurs mails, il affirme qu'il s'oppose à ce que leurs filles et fils soient gardés par un couple de deux femmes sous prétexte qu'elles et ils n'auraient pas été élevés de cette manière. Son ex-mari monte ses enfants contre Aurélié, et deux ne lui adressent plus la parole. De plus, la famille d'Aurélié est très chrétienne et son père est pasteur : seule sa mère et une de ses six frères et sœurs la soutiennent.

Mathieu contacte SOS homophobie pour demander conseil concernant la garde de son enfant, compromise par le fait qu'il a un physique « androgyne ». Lors d'un rendez-vous de médiation, le personnel lui a demandé d'expliquer à son enfant qu'il était trans, ce qui n'est pas le cas. La partie adverse se sert de ce même argument pour demander un retrait de ses droits de visite. ▲

**« JE VAIS TE
POURRIR LA VIE »**

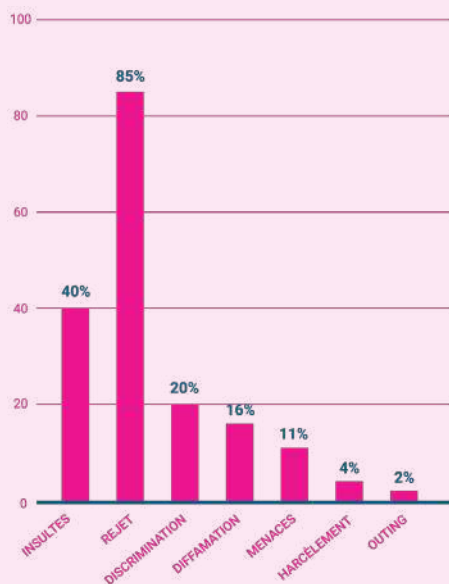
INTERNET

LES CUIGUIS DE LA HAINE

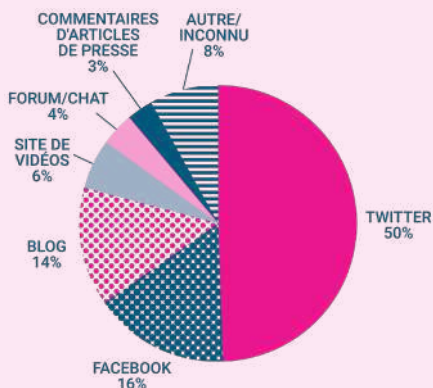
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

596

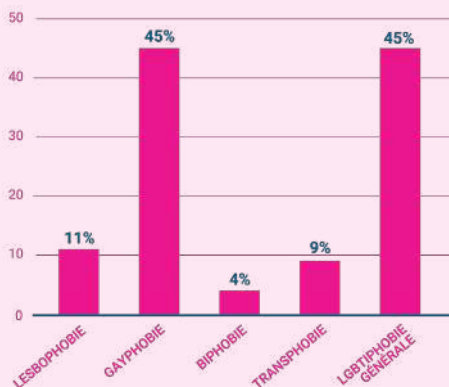
MANIFESTATIONS



PLATEFORME



SPÉCIFICITÉS



Avec 596 cas, représentant 31 % des signalements recensés par SOS homophobie, Internet se révèle encore en 2019 comme un lieu privilégié pour le déversement de la haine LGBTIphobe. Celle-ci se traduit par du **rejet (85 % des cas)** et des **insultes (40 %)**. Les menaces (11 %), le harcèlement (4 %) et les cas d'outing (2 %), bien qu'ils ne représentent pas le quart des témoignages, ne doivent pas être sous-estimés : il s'agit souvent de véritables « raids » de **cyberharcèlement**, avec des conséquences graves sur la vie des victimes.

UN WEB SOCIAL LGBTPHOBE ?

L'anonymat perçu par certain-e-s sur les réseaux sociaux est un terreau propice aux discours haineux. Ajoutons aussi que beaucoup ne voient dans leurs propos qu'une « libération » de la parole justifiée par la « liberté d'expression » en démocratie, concept qui semble bien mal maîtrisé.

Twitter devient cette année la plateforme où la haine s'exprime le plus, avec 50 % des cas enregistrés, soit une hausse de 27 points par rapport à l'année dernière (23 %). Facebook pèse pour 16 % des cas signalés. Les propos sur des forums représentent 4 % des cas, et les commentaires sur les sites de presse 3 %. Les contenus tels que blogs et vidéos pèsent à hauteur de 14 % pour la première catégorie et 6 % pour la seconde.

LATENCE ET MANIFESTATIONS

Parmi les nombreux sujets qui agitent le Web reviennent toujours les débats sur la PMA et l'homoparentalité, le flot de paroles haineuses qu'ils entraînent, et la remise en cause du mariage pour tou-te-s, une loi votée et adoptée en 2013. C'est dans ce contexte que surgissent des « pics » de LGBTIphobie, ancrés dans la culture du « buzz » et de l'éphémère propre au Web. En 2019, la participation de Bilal Hassani à l'Eurovision aura entraîné une déferlante gayphobe, transphobe, sexiste et raciste, visant aussi bien l'artiste que la communauté LGBTI, phénomène tout autant observé après l'agression de Julia Boyer en mars. Nous aurons aussi fait la connaissance d'une conseillère municipale de Saint-Germain-en-Laye, Agnès Cerighelli, et de sa bataille contre « le lobby LGBT », bataille qu'elle aura menée à travers de (très !) nombreux tweets.

UNE MULTITUDE DE DICHOTOMIES

Retenons ici la distinction à faire entre celles et ceux qui créent du contenu LGBTIphobe et les personnes qui laissent des commentaires haineux sous des contenus qui ne le sont pas toujours. Créateurs/créatrices de contenus et commentateurs/commentatrices, espace

**« LA LIBERTÉ DE PENSER
ET D'EXPRESSION, VOUS
CONNAISSEZ PAS ? »**

public et espace privé, vie en ligne et vie réelle... autant de dynamiques qui caractérisent le Web et se répondent les unes aux autres. Ces

distinctions sont importantes pour affiner l'analyse. Ainsi, des fils Twitter et vidéos se positionnant en faveur de la PMA ont été assaillies de commentaires lesbophobes. A contrario, des commentaires Facebook peuvent s'offusquer du caractère LGBTIphobe de certaines publications. De plus, bien que leurs frontières soient beaucoup plus poreuses que dans la « vraie vie », il existe bien des espaces publics et des espaces (semi-)privés sur Internet. Si l'on prend le cas d'Instagram, nous recevons tout autant des signalements de contenus publics que des insultes proférées via la messagerie privée de la plateforme. Finalement, dans la catégorie « Autre » se trouvent aussi des témoignages de victimes agressées par courriel ou via des applications de rencontre, des espaces de discussions relativement privés.

DES CONSÉQUENCES BIEN RÉELLES

Finalement, il est important de comprendre que des insultes et menaces en ligne ont de réelles conséquences qui peuvent se répercuter dans le quotidien des victimes ; l'espace virtuel et les interactions qu'on y développe font partie de la « vie réelle ». En 2019, un garçon a outé ses amants gays sur Twitter : en l'espace de quelques heures, des milliers de retweets ont permis d'identifier les personnes en photo. Un autre épisode, celui de Noisiel¹, se caractérise par un cyberharcèlement éclair en trois étapes :

diffusion de la vidéo sur Twitter par un tiers, reconnaissance des personnes, harcèlement téléphonique et sur les réseaux sociaux avec menaces de mort. À Marseille enfin, c'est une jeune fille trans qui a été outée sur les réseaux sociaux par un influenceur, entraînant un harcèlement dans la rue et en ligne, le piratage de son smartphone et la diffusion de photos intimes.

INTERNET EN LIGNE... ET PARTOUT

SOS homophobie a bien conscience qu'un chapitre « Internet » recouvre bien trop de sujets pour autoriser une analyse fine et exhaustive. Pour l'année 2019, nous avons reçu des témoignages recouvrant des réalités très diverses :

- les réseaux sociaux forment à eux seuls une catégorie à part entière et mériteraient une analyse séparée ;
- nous avons aussi reçu des cas de cyberharcèlement à la suite de piratages informatiques, la diffusion de photos, vidéos ou informations privées à grande échelle ayant conduit à la reconnaissance et à des attaques envers victimes ;
- plusieurs hommes gays ou bis ont été victimes de traquenards sur des sites ou applications de rencontre et subi des violences physiques ;
- enfin, les algorithmes (et les personnes qui sont derrière) sont aussi à l'origine de

cas de LGBTIphobies, telle la traduction du mot « puanteur » vers l'anglais sur Google Translate, qui proposait dans la liste des synonymes français « pédé », « sodomite », « truie » et « sodomiste ».

Forte de ces constats, SOS homophobie réfléchit à faire évoluer son rapport pour traiter au mieux cette pluralité de réalités, dans laquelle Internet n'est parfois qu'un vecteur ou un catalyseur d'une haine somme toute présente par ailleurs. ▲

1. Le 26 novembre 2019, une vidéo publiée sur les réseaux sociaux montrant deux hommes en plein rapport sexuel a provoqué une vague de haine homophobe sur Twitter.

**« C'EST UNE ASSOCIATION
POUR DES FAMILLES QUI
ONT ACHETÉ DES ENFANTS »**

TÉMOIGNAGES

Valérie se définit comme lesbienne non binaire. Elle contacte SOS homophobie suite à la publication sur sa page professionnelle Facebook d'une image du Christ accompagnée d'un logo de la Manif pour tous. Elle vient de créer son entreprise et craint que ce genre de publications lui porte préjudice. Selon elle, l'épisode serait en lien avec une ancienne plainte déposée pour lesbophobie. Elle explique ensuite avoir été plusieurs fois victime de lesbophobie (insultes et crachats) de la part d'hommes.

Julien, 34 ans, se demande s'il doit porter plainte suite aux insultes homophobes dont il a été victime via Facebook puis Facebook Messenger. En effet, il lui arrive de publier et liker régulièrement des contenus en rapport avec des événements de la communauté LGBTI. D'abord traité de « sale dégéu » par l'un de ses contacts, il décide de le bloquer. Cependant, celui-ci s'en prend ensuite à lui sur Facebook Messenger... C'est alors que les insultes tombent : « sale pédé », « sale pervers », etc. SOS homophobie lui rappelle qu'il est tout à fait en droit de porter plainte contre de tels propos.

Matteo est collégien. Un jour, il reçoit sur Snapchat un message d'un camarade qu'il connaissait de vue. Ce dernier lui explique être lui aussi « pédé » (sic) et lui propose de faire un échange de photos dénudées. Matteo, méfiant au premier abord, finit par croire à l'orientation sexuelle de son camarade et décide de lui envoyer une vidéo intime. Tout de suite après, il se fait bloquer. Pris de panique, Matteo se rend sur le compte Snapchat du meilleur ami de son agresseur et voit qu'une vingtaine de personnes sont en train de filmer le portable où est diffusée la vidéo qu'il vient d'envoyer. Il comprend alors être tombé dans un piège et entend des commentaires homophobes : « Oh le pédé ! », « Quelle pédale ! » Matteo

explique avoir peur que cette vidéo circule dans son collège, mais s'estime chanceux d'être dans un établissement où la majorité accepte son orientation.

Olivier, jeune joueur de jeux vidéo de 18 ans, nous appelle pour signaler quatre vidéos (une gayphobe, une lesbophobe, et deux transphobes). Au fil de l'appel, il se confie à l'écouter et parle de la main courante qu'il a déposée après avoir été insulté sur un jeu vidéo en ligne. Dans ses échanges audios avec une joueuse, celle-ci l'a traité de « gros gay » et dit d'aller se « faire enculer ». Il soupçonne que les insultes résultent du piratage de son compte par une de ses connaissances, qui y a publié des messages « peu reluisants » à son insu. Cependant, Olivier ne semble pas choqué outre mesure par de tels agissements.

Jérémy, lycéen, rapporte comment son serveur de jeux vidéo a été piraté et comment son agresseur a récupéré ses données personnelles afin de tenir à son encontre des propos homophobes et nazis sur les réseaux sociaux. Cependant, il est content d'avoir pu faire des captures d'écran du piratage et obtenu l'adresse IP de son harceleur. Il a brièvement évoqué la situation avec sa mère et plus en détail avec la psychiatre qui le suit après un épisode de harcèlement scolaire ainsi qu'avec l'assistant de vie scolaire avec qui il a une très bonne relation. Quand on lui propose de porter plainte à la gendarmerie, Jérémy hésite et dit avoir besoin de temps pour peser le pour et le contre.

Coumba, femme d'origine étrangère en situation de régularisation administrative, et engagée dans les luttes contre la lesbophobie, contacte SOS homophobie après des injures lesbophobes reçues sur Facebook. Cela ferait suite à la plainte qu'elle a portée deux semaines auparavant pour dénoncer une page Facebook « outant » des femmes étrangères lesbiennes vivant sur le territoire français.

Rachida se rend sur le site d'un article partagé sur son fil d'actualité Facebook. Elle découvre alors un site complotiste (contre-info.com) et navigue dessus pour prouver à sa connaissance la logique fallacieuse dont il est empreint. C'est alors qu'elle tombe sur un article « violemment homophobe qui mérite signalement et plainte » : « Provocation : la SNCF fait face à la propagande homosexuelle avec un train spécial ».

Louise fait part à SOS homophobie de l'échange qu'elle a eu sur l'application de rencontre Tinder. Femme transgenre, elle entre en contact avec un homme cisgenre. Cependant, lorsque la conversation démarre, celui-ci invalide son genre et lui ordonne de « dégager de là », lui faisant comprendre « qu'elle n'a pas sa place sur cette application de rencontre ».

Farid, ancien journaliste travaillant aujourd'hui dans la communication, est victime depuis plusieurs années de harcèlement homophobe par des hackers très performants agissant depuis l'étranger. Le piratage s'effectue via ses fournisseurs d'accès Internet, ses boîtes aux lettres électroniques personnelles, professionnelles et celles de ses parents, ainsi que par WhatsApp. Les premières années, personne ne voulait le croire et ses premières plaintes ont été déclarées sans suite. Néanmoins, la persistance de ses harceleurs lui a permis d'accumuler assez de preuves pour que le procureur de la République se saisisse du dossier et reconnaisse son statut de victime.

Melissa, lycéenne, ne cache pas sur Instagram le fait d'être lesbienne. Elle contacte SOS homophobie car elle a reçu sur la plateforme des messages d'insultes lui disant « d'aller se suicider. » Elle a mis au courant ses parents qui n'ont pas eu la

François contacte le service clients de son assurance pour ajouter son compagnon sur l'un de ses contrats. Le conseiller parcourt son dossier, évoque la différence d'âge de 19 ans entre les deux hommes et reprecise la nature de leur relation. Il lui propose de patienter afin qu'il puisse demander à son superviseur quelques précisions.

François entend alors le conseiller tenir les propos suivants en caricaturant les intonations maniérées attribuées aux gays : « Antoine, j'ai des GAYZZZZ en ligne. Monsieur a 45 ans, son fils en a 24, non j'déconne c'est son mec, pas son fils... » Lorsque le conseiller reprend l'appel d'une voix plus calme et posée, remerciant François d'avoir bien voulu patienter, ce dernier l'invite à bien vérifier si son micro est coupé lorsqu'il insulte les clients qu'il a en ligne et lui demande d'être transféré à quelqu'un de plus respectueux.

François échange alors avec le responsable de plateau qui s'excuse au nom de l'entreprise, qui est engagée dans

un label antidiscriminations. François convient avec lui que le « salarié indélicat lui fasse parvenir une lettre manuscrite dans laquelle il expliquerait son attitude et s'excuserait ». Il explique qu'au-delà d'une sanction disciplinaire, il préférerait que le fautif suive une formation de sensibilisation à l'homophobie. Le lendemain, le directeur régional téléphone à François pour lui faire part de ses regrets et l'assurer du soutien de son entreprise. Par la suite, François reçoit une lettre dans laquelle le conseiller indique regretter sincèrement ses paroles. Sa responsable le tiendra régulièrement informé des actions qu'elle met en œuvre avec son équipe : réunion de sensibilisation, rappel des bonnes pratiques en adéquation avec la charte qualité de l'entreprise. François a salué dans son témoignage l'attitude de cette entreprise, qui lui a permis « de ne pas [se] sentir une victime impuissante face à l'homophobie courante ». ▲

**#SEOLESBIENNE :
REPRENDRE UN MOT VOLÉ**

Trop souvent tabou ou considéré comme une insulte, le terme « lesbienne » n'est pas utilisé par les médias, et encore moins par les personnalités politiques. Nous pouvons néanmoins relever une avancée ! Grâce au mouvement #SEOlesbienne, lancé par Fanchon Mayaudon-Courtel, le terme « lesbienne » ne renvoie (presque) plus sur Google à des sites pornographiques. Ce mouvement a été créé en avril 2019 à partir du constat qu'il est difficile pour certaines femmes de se définir lesbiennes, car ce terme était utilisé essentiellement dans le domaine pornographique, par des hommes et pour des hommes. « Faites l'expérience : cherchez "lesbienne" sur Google et vous tomberez directement sur des pages de porno hétéro-macho – mais aucune info sur ce que c'est d'être lesbienne » lit-on sur la page Facebook @SEOlesbienne. Imaginez l'incidence sur les femmes, notamment adolescentes, qui cherchent à s'informer sur leur identité et leur sexualité.

Le mouvement #SEOlesbienne (SEO = Search Engine Optimization, c'est-à-dire optimisation des moteurs de recherche) s'est entouré d'expert-e-s du Web pour améliorer le référencement du terme, avec pour slogan « Redonnons sens au mot ». Dans une interview pour Komitid, sa créatrice indique que « le mot lesbienne mérite d'être défini par les personnes qui le sont et non celles qui l'utilisent à des fins commerciales ».

Avant cette action, il fallait passer onze pages de résultats pornographiques avant d'arriver à un résultat pertinent sur Google : les algorithmes ont depuis été quelque peu corrigés. En effet, il faut désormais passer la douzième page de résultats Google pour tomber sur des sites pornographiques...

Pour son prochain combat, le mouvement s'attaque à Facebook, lui enjoignant d'adopter une politique claire au sujet de l'homophobie, et de la lesbophobie et du cyberharcèlement en particulier. ▲

réaction espérée. En effet, ils la blâment de dévoiler son orientation sur le réseau social et refusent de l'accompagner porter plainte. Elle ne sait plus quoi faire car ils ne cessent de lui crier dessus et ne la soutiennent pas. Elle en a parlé à sa principale d'établissement qui a convoqué ses parents pour en discuter. Cependant, ces derniers ont à nouveau reproché à Melissa d'en avoir parlé.

**« MOI J'AI HONTE DE VOIR
DES MECS EFFÉMINÉS
SE LA PRENDRE
DANS LES FESSES »**

Jeanne nous contacte après être tombée sur une vidéo YouTube particulièrement insupportable. Les auteurs de la vidéo se filment en train de se moquer des participant-e-s de la Marche des fiertés 2019. L'objectif est explicite : faire une vidéo humoristique et provocante, le tout sur fond de LGBTIphobie. Elle cite quelques commentaires de la vidéo : « C'est le lobby homo-sidaïque. » (devant le char d'AIDES) ; « Si c'est réactionnaire d'être homophobe est-ce pour autant progressiste de se faire enculer. » ; « On voit de plus en plus de gosses quand même, n'est-ce pas inquiétant ? On voit qu'il y a une énorme poussée des réseaux pédophiles au sein de la gay pride. »

Fred contacte SOS homophobie car la page d'accueil de Google lui suggère de lire un article du Salon Beige (blog ultra-catholique conservateur) intitulé « Homosexualité : revendication du lobby gay – il est interdit de sortir de la secte LGBT », traitant du bien-fait des thérapies de conversion. Selon lui, cet article ne devrait ni exister, ni être publié, et encore moins être proposé par Google. Il explique avoir effectué un signalement auprès de la Dilcrah, et espère que SOS homophobie pourra tout faire pour éviter la diffusion de telles apologies.

SOS homophobie reçoit deux courriels faisant mention d'un comportement ahurissant de Google Translate : lorsqu'on demande la traduction du mot « puanteur » du français vers l'anglais, la liste de synonymes français indique « pédé », « sodomite », « truite » et « sodomiste ». En dépit d'un signalement dès septembre 2019, Google n'a toujours pas rectifié le tir au moment de la rédaction de ce rapport¹. ▲

1. Ces injures ont finalement été retirées en mars 2020.



LA PAROLE À... NEXT GAYMER

Première association « pour les geeks et gamers LGBT+ francophones »

Internet a intégré notre quotidien en révolutionnant la communication et en apportant une plus grande liberté de pensée alimentée par tout un flot de données nouvelles. À travers les réseaux sociaux, le virtuel n'est plus dissocié du réel, il se révèle être une fenêtre ouverte à bien des violences. En mars 2018, Renaissance Numérique, la Dilcrah et le CIPDR publiaient les résultats d'une enquête réalisée dans le cadre des propos haineux sur le Net auprès d'un échantillon d'adolescent·e·s. Les insultes sur le physique arrivent en tête de liste, suivies de près des attaques racistes et homophobes. Le monde vidéoludique n'y fait aucunement exception : quel impact sur les gamers et gameuses ?

L'industrie a moins d'un demi-siècle d'existence, ses employés types sont majoritairement des hommes cis blancs qui tendent à créer des œuvres pour un public qui leur ressemble. À cela s'ajoute la surreprésentation d'une masculinité fantasmée, avec un esprit de conquête voire de domination par la force, le tout soutenu par un marketing soucieux de ne pas froisser le plus grand nombre. Il en résulte un cercle vicieux qui enferme trop de joueurs et joueuses dans des représentations pleines de clichés, en dépit de toutes les sensibilités. De fait, sans voir le visage de celles et ceux à qui on s'adresse en ligne, on perd sa capacité d'empathie, de se mettre à la place de l'autre, ce qui peut favoriser des comportements blessants ou toxiques.

C'est dans ce contexte épineux qu'évoluent les joueurs et les joueuses : un stéréotype dominant qui ne laisse à la diversité qu'un espace infime. Le jeu vidéo en ligne a ainsi la particularité de faire converger de nombreux facteurs propices aux attitudes violentes. Il existe une forme de consensus dans le harcèlement en ligne : rire des minorités est l'une

des formes d'humiliation les plus usitées. En évoluant dans ce paysage, être LGBTI, c'est s'exposer et potentiellement devenir la cible d'attaques verbales. Malheureusement, les personnes à l'origine de ces faits s'enorgueillissent d'un sentiment d'impunité, malgré la présence de services de modération, parfois bénévoles, trop souvent débordés. Le monde du jeu vidéo fait office de mauvais élève dans sa volonté d'accompagner les normes sociétales contemporaines.

Au sein même de la communauté LGBTI, le statut de gamer peut rebuter et être motif à des jugements de valeur et du rejet. « À ton âge, tu joues encore à Pokémon ? ! » Se définir comme gaymer, c'est se confronter à une double forme de rejet plus ou moins explicite : d'un côté à de l'homophobie de la part des joueurs et des joueuses avec qui on partage des passions, de l'autre à des idées reçues et commentaires désobligeants de la part de certaines personnes LGBTI.

Néanmoins tout n'est pas si sombre à l'ère du numérique, une forme de prise de conscience semble naître parmi ses parties prenantes. Certains éditeurs de jeux vidéo s'engagent de manière plus ou moins ostensible dans une banalisation de la thématique LGBTI, que ce soit par l'intégration de personnages gays et lesbiens dans leurs jeux ou par des partenariats avec des associations.

En définitive, trouver sa place en tant que gameuse ou gaymer, tant parmi les joueur·se·s que parmi les LGBTI, n'est pas une chose si simple à ce jour. Mais on peut se réjouir que le jeu vidéo soit aujourd'hui un médium artistique qui s'éveille et porte en lui l'envie de dépasser une vision plus en adéquation avec son époque. ▲

LIEUX PUBLICS

LA RUE N'EST (TOUJOURS) PAS À NOUS

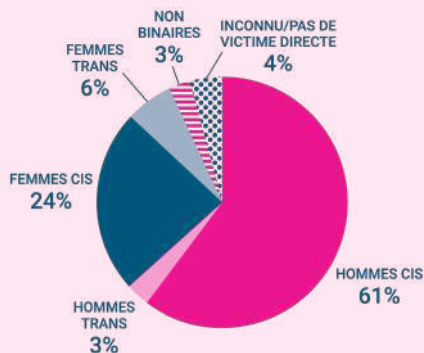
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

250

ÂGE DES VICTIMES



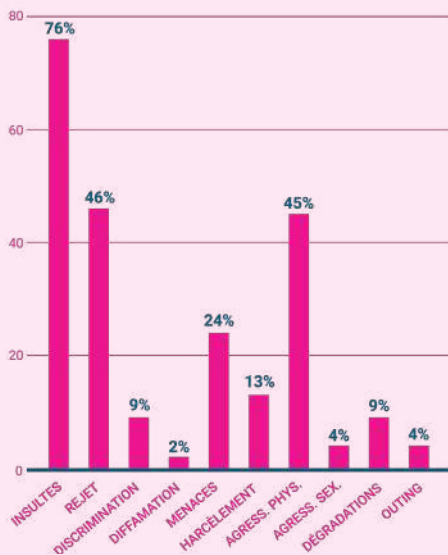
GENRE DES VICTIMES



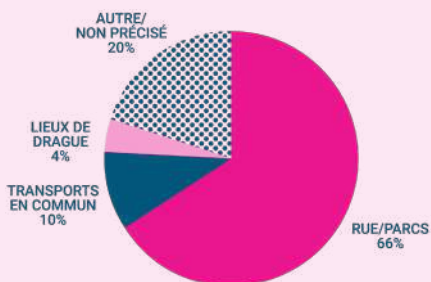
% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
17%	16%	24%	17%

MANIFESTATIONS



RÉPARTITION DES ACTES



Depuis plusieurs années, les témoignages de discriminations dans l'espace public ne cessent d'augmenter : en 2019, 250 cas ont été recensés, contre 165 cas rapportés en 2017 et 220 en 2018. Les **insultes** sont les manifestations les plus présentes (76 %), puis le **rejet** (46 %) et enfin les **agressions physiques** en forte progression à 45 % (113 cas contre 78 l'année dernière). Les deux tiers des événements se déroulent **dans la rue ou dans les parcs**. Les statistiques nous montrent aussi que 24 % des femmes cis ayant été victimes de LGBTphobie en 2019 l'ont été dans l'espace public. De plus, si la majorité des hommes sont agressés seuls (78 %), **58 % des lesbiennes et bies** étaient avec leur compagne au moment des violences.

QUAND L'AGRESSEUR-SE IMPOSE SA PROPRE LOI

Se tenir la main dans la rue, danser l'un-e contre l'autre dans un festival, faire du sport dans une salle... Ces actions anodines effectuées dans l'espace public sont parfois encore une source d'angoisse pour les personnes LGBTI. S'exposer aux yeux des autres, c'est prendre le risque d'être regardé-e de travers, insulté-e ou violenté-e. Pourtant, la rue et l'espace public sont, par définition, ouverts à toutes et tous, sans discrimination.

Pour les agresseurs et les agresseuses, la rue est vue comme un endroit où tout est permis. Ils et elles se donnent l'autorisation de juger, dénigrer, afficher leur haine sans complexe et sans honte. Un simple geste ou une attitude suffit à déclencher une agression, souvent sous les yeux de nombreux témoins, comme Félix qui nous confie avoir reçu cette phrase gratuitement, en plein jour, dans la rue : « Tu ne devrais pas vivre, tu es sale, tu ne me dis pas bonjour car tu vas me transmettre ce que tu as. » Nous retrouvons ce sentiment de toute puissance dans le témoignage de Gaby qui, habillé en Dalida pour une soirée déguisée, est passé à tabac par ses agresseurs, qui le laissent pour mort à terre après lui avoir uriné dessus. Ce sont aussi des lieux de drague qui deviennent véritables pièges, comme cela a pu arriver à Laurent, victime de violences commises par des hommes habillés en policiers alors qu'il était dans sa voiture, sans avoir le temps de comprendre ce qu'il lui arrivait. Enfin, c'est aussi le témoignage de Martha, insultée et menacée lors d'une brocante devant un parterre de spectateurs et passantes, dont des membres de sa famille.

ÊTRE OU PARAÎTRE, TELLE EST LA QUESTION

Le sentiment d'insécurité dans la rue, c'est aussi la peur d'être jugé-e sur son apparence, ce qu'on dégage physiquement ou les lieux que l'on fréquente. Les agressions sont ainsi fondées sur l'impression qu'une personne est homo ou trans, que ce soit vrai ou non. C'est le cas de Dominique, un homme marié

à une femme qui a été pris à partie et agressé en banlieue parisienne à cause d'un pin's arc-en-ciel accroché à sa boutonnière, de Manu qui a été dévisagé et dénigré dans le métro à cause d'une absence de pomme d'Adam, ou encore de Sandra, aspergée d'eau de javel alors qu'elle fréquentait un bar queer à Paris. Ces expressions de rejet et de haine sont souvent le résultat de clichés persistants sur les personnes LGBTI, que des individus haineux pensent pouvoir reconnaître sur la foi d'une tenue, du lieu fréquenté, etc.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Certaines agressions sont commises car des comportements « dérangeant ». Ces actions banales que n'importe quel couple effectue sans se poser de questions peuvent être source de menace pour les couples LGBTI.

Le statut de couple est particulièrement important dans les lieux publics car il visibilise les personnes LGBTI, encore plus quand elles se démontrent naturellement leur amour par des gestes affectueux. Cela peut agacer, déranger mais aussi attiser des fantasmes masculins : « Hey mais arrêtez, vous êtes trop belles pour être lesbiennes. » C'est le cas de Chloé et Julia, agressées dans un bar où elles ont dansé ensemble. Visées également, Lenaïg et Farah se sont vues réprimandées par d'autres passager-e-s dans un avion s'après s'être échangé un baiser. Exemple de la fétichisation des couples de femmes, des hommes n'hésitent pas à filmer Myriam et sa compagne contre leur gré pendant qu'elles dansent et s'embrassent lors d'un festival de musique.

L'INTRUSION DANS LES LIEUX DU QUOTIDIEN

Pour finir, les LGBTIphobies peuvent surgir dans des lieux que l'on fréquente quotidiennement, sans signes avant-coureurs. Une salle de sport où l'on a ses habitudes peut devenir un piège malsain, tout comme un supermarché où un caissier se permet d'insulter un couple, ou encore une agression

dans un café que l'on fréquente depuis vingt ans jusqu'au jour où un habitué nous menace à cause de notre orientation sexuelle, sans que personne ne daigne le contredire. Ces agressions qui intimident et rabaisent laissent des traumatismes profonds : anxiété,

troubles du sommeil, peur des bruits, difficultés sociales, etc. Les personnes LGBTI vulnérables choisissent parfois de s'autoexclure de l'espace public pour ne pas être confrontées de nouveau à des manifestations de haine. ▲

REVUE DE PRESSE : DES VIOLENCES INSOUTENABLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

La presse a mis en lumière plusieurs graves agressions LGBTIphobes, qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg. En voici quatre, qui montrent la violence inouïe de l'homophobie et de la transphobie en France, encore en 2019. Ces actes d'une cruauté immense se produisent dans la rue, à toute heure du jour et de la nuit, sur des personnes jeunes ou âgées, seules ou en couple, quel que soit le lieu de résidence.

Dans le premier article¹, le journal Le Parisien relate une agression extrêmement violente qui s'est déroulée en fin d'après-midi à Lyon, devant le centre commercial de la Part-Dieu. Alors qu'une gendarme et sa compagne, âgées de 20 et 23 ans, marchaient main dans la main, elles ont été victimes d'insultes à caractère homophobe de la part d'une bande de huit jeunes filles. Après quelques échanges, la situation s'envenime et le couple est roué de coups. La petite amie de la gendarme reçoit un coup au visage avec un objet tranchant. Son visage est balafuré, entaillé du bas de l'œil gauche jusqu'en dessous de l'oreille. La Justice est saisie de l'affaire.

Un deuxième article² relate une tentative de meurtre à caractère homophobe à Drancy, en Seine-Saint-Denis. Les agresseurs ont tendu un piège à la victime sur un site de rencontre. L'homme, pensant se rendre au rendez-vous, est agressé à la sortie de sa voiture. Roué de coups, il est ensuite poignardé : ses agresseurs l'abandonnent sur la voie publique, un couteau planté dans

l'abdomen. Ce sont des riverains qui l'ont secouru grâce à l'alarme de sa voiture.

Dans l'article suivant³, c'est Dominique, un homme handicapé de 63 ans, qui raconte aux journalistes de France Bleu sa violente agression à La-Roche-sur-Yon, en Vendée. Alors que la victime se rendait dans un lieu de rencontre gay, il a été pris pour cible par cinq jeunes de 18 à 20 ans qui se sont acharné·e·s sur lui, donnant coups de pied et coups de poing, ce qui lui a valu 10 jours d'ITT. Ses agresseurs et agresseuses ont été condamnées à une peine de prison ainsi qu'à des travaux d'intérêt général.

Enfin, le dernier article⁴ décrit la terrible agression d'une jeune femme trans de 25 ans à Bordeaux, durant l'hiver. Pous-sée par-dessus le parapet d'une voie d'accès à un parking souterrain, elle a fait une chute de deux à trois mètres de haut. Les quatre agresseurs ont ensuite pris la fuite. La victime, qui a écopé de 10 jours d'ITT, a déposé plainte et une enquête a été ouverte.

Tous ces témoignages, d'une violence incommensurable, sont le fait d'individus déterminés qui ont parfois prémédité leur acte. Ce relais médiatique dresse certes un portrait terrifiant des LGBTIphobes, mais montre aussi que la presse et la société ne veulent plus passer ces violences sous silence. ▲

1. « Agression présumée homophobe : une gendarme et sa compagne attaquées à Lyon », Le Parisien, publié le 17 mars 2019 par Julien Constant.

2. « Tentative de meurtre homophobe à Drancy : trois jeunes mis en examen », Le Parisien, publié le 19 mars 2019 par Nathalie Revenu.

3. « Témoignage - Roué de coups, Dominique, 63 ans, raconte l'agression homophobe dont il a été victime », France Bleu Loire-Océan, publié le 20 novembre 2019 par Pascal Roche et Victoria Koussa.

4. « Bordeaux : une femme transgenre jetée du haut d'une voie d'accès à un parking », Le Parisien, publié le 9 décembre 2019 par Caroline Piquet.

TÉMOIGNAGES

Sandra est une trentenaire parisienne. Alors que le bar queer dans lequel elle venait de passer la soirée ferme, elle discute sur le trottoir avec un petit groupe de femmes trans et cisgenres, quand elles reçoivent un seau d'eau de javel venant de l'étage d'un immeuble attenant. La serveuse lui indique que ce n'est pas la première fois que cela arrive, mais que ce soir, la javel est très concentrée ; au point de provoquer des brûlures sur la peau et les yeux. La police est dépêchée sur place, mais les victimes n'ont pas pu détailler certains faits, particulièrement la localisation de l'immeuble de l'agresseur-se. Quand Sandra veut porter plainte, la situation est minimisée et réduite à « un conflit de voisinage » plus qu'un acte « homophobe ou "femmophobe" ».

Lindsay est une Bretonne de 21 ans. Un soir, alors qu'elle rentre tard, deux hommes l'interpellent pour lui demander « ce qu'elle est », avant de lui proposer des relations sexuelles. Apeurée, la jeune fille se souvient juste avoir voulu fuir. Mais c'est le trou noir : elle se réveille dans le camion des pompiers, le nez cassé. Heureusement, elle a été prise en charge correctement, y compris pour déposer plainte, et ses parents l'accompagnent ; mais elle a désormais peur d'autrui. Lindsay souhaite que ses agresseurs transphobes soient punis.

**« HEY MAIS ARRÊTEZ,
VOUS ÊTES TROP BELLES
POUR ÊTRE LESBIENNES »**

Un groupe de femmes sort du métro en même temps que **Manu**, proche de la trentaine. Elles remarquent que son torse n'est pas plat. Elles commentent à voix haute qu'à bien y regarder, il n'a pas de pomme d'Adam non plus, puis avec plusieurs personnes présentes, elles se demandent si sa barbe n'est pas dessinée au stylo. Manu s'est senti humilié car plusieurs personnes se sont mises à le scruter, se pencher pour mieux le regarder, etc. Manu prend de la testostérone depuis trois ans et c'est la première fois qu'il vit un événement aussi dur.

Alors que **Gaby** est déguisé en Dalida pour aller à une soirée entre ami-e-s proche de chez lui, il est pris à partie par un groupe d'hommes dans le centre de sa petite ville de Bretagne. Cela commence par des insultes, puis tout va très vite : les agresseurs l'encerclent pour lui toucher les fesses et lui palper le sexe. Hilares, ils lui volent sa perruque blonde, le frappent au visage puis lui urinent dessus alors qu'il est à terre. Encore sous le choc, Gaby n'a pas de mots pour exprimer son traumatisme.

Olivier, la quarantaine, nous contacte car depuis qu'il s'est réinscrit dans une salle de sport près de chez lui, il est victime de transphobie de la part d'autres hommes présents dans ce lieu. En effet, certains clients l'ont reconnu et depuis, il subit regards rieurs et commentaires méprisants. Le jour où ils ont été jusqu'à glisser la tête sous la porte des toilettes pour l'observer, Olivier s'est senti honteux, impuissant et violé dans son intimité. Il n'a pas osé en parler au gérant de l'établissement. Aujourd'hui, il veut juste résilier son abonnement et espère qu'il n'y aura pas d'acharnement car il se dit « traumatisé ».

En Saône-et-Loire, **Laurent** se rend sur les bords de la rivière dans un lieu de drague connu. Il se gare puis aperçoit un véhicule derrière lui, avec un gyrophare à l'intérieur. Un homme avec un brassard de policier s'approche et lui demande ses papiers ; au même moment d'autres hommes en

Chloé et Julia passent la soirée dans un bar, où elles dansent ensemble. Alors que la fin de soirée approche, Julia garde les manteaux pendant que Chloé part dans la file d'attente des toilettes. Soudainement, l'homme devant elle, qu'elle n'avait jamais vu avant, la dévisage avant de lui décocher un coup de poing dans la mâchoire. La violence du coup la projette au sol, hors des toilettes, entre les tables et la piste de danse. Chloé reste assommée quelques instants. De nombreuses personnes viennent l'aider, tandis que l'agresseur s'est enfermé dans les toilettes. En attendant les secours, le vigile du bar reconduit simplement l'auteur du coup à la sortie, sans l'inquiéter. Beaucoup ont assisté à l'agression, mais dans ce contexte festif, il a été difficile de retrouver des témoins, ce qui a compliqué l'identification.

Chloé s'en est sortie avec une entorse aux cervicales et a dû porter une minerve

pendant un mois et demi. Anxieuse, elle a le sommeil constamment agité. Depuis, le couple ne sort plus, la peur d'une nouvelle agression ou la peur de recroiser l'agresseur (un sportif connu dans la région) étant trop forte.

Le couple nous confie que Julia avait déjà eu la lèvre ouverte à cause d'une agression lesbophobe quelques années auparavant, quand un homme les avait poursuivies à coup de bouteille de verre dans un parc. Alors qu'elle avait changé de région pour démarrer une nouvelle vie et trouver un premier emploi, Chloé a dû jongler entre les médecins et les psychologues durant toute sa convalescence. Les deux jeunes femmes sont une fois de plus traumatisées et attendent avec impatience le jugement. Leur agresseur est soutenu par tous les admirateurs et admiratrices du club dans lequel il joue, et justifie déjà son acte par le fait « qu'il ne tient pas l'alcool ». ▲

uniforme l'agrippent et lui donnent des gifles, puis un coup puissant au thorax. Laurent réussit à démarrer sa voiture et s'enfuit rapidement. Il voudrait porter plainte mais craint, si jamais ses agresseurs sont de vrais policiers, de possibles représailles. Il avait déjà été insulté, mais jamais agressé. Depuis, il a du mal à trouver le sommeil.

Dans les Hauts-de-Seine, **Dominique**, 47 ans, marche dans la rue quand il arrive à la hauteur d'un groupe de jeunes qui lui lancent « Sale homo ! Pédé ! Viens me sucer ! ». L'un des agresseurs pointe du doigt le pin's que Dominique porte à sa boutonnière : « T'as les couleurs des pédés » – il s'agit en fait du drapeau inca, référence aux origines péruviennes de la femme

de Dominique. Soudain les agresseurs lui crachent dessus et baissent son pantalon tout en filmant la scène. Un des jeunes hommes lui fait une clé de jambe : aux urgences, le chirurgien pense d'abord à un

accident de moto car le tibia de Dominique est en miettes. Il devra passer 45 jours en fauteuil roulant. Suite à ce violent affront, il se dit fier d'avoir résisté et considère que « toute forme de violence est intolérable ».

Lors de la traditionnelle braderie de son village, **Martha** est avec sa famille et des ami·e·s. Alors que le groupe range ses affaires, une femme se prend maladroitement les pieds dans les objets, croise le regard de Martha et lui lance des insultes lesbophobes, sous les yeux de sa grand-mère,

à qui elle n'a pas fait part de son orientation sexuelle pour ne pas la perturber. Alors que Martha demande à cette femme de partir, cette dernière se saisit d'une barre de fer et la menace. La sécurité de la brocante est obligée d'intervenir. Pendant toute l'évacuation, la femme continue d'hurler des horreurs homophobes.

**«EST-CE QUE
JE PEUX
T'ÉGORGER ?»**

Lenaïg et Farah sont en avion. Assises l'une à côté de l'autre, elles s'embrassent et se câlinent. Derrière elle, des parents d'une trentaine d'années avec deux enfants les interrompent et leur demandent d'arrêter de s'embrasser. Lenaïg répond qu'elles ne font rien d'impudique. Le ton monte et l'homme met fin à la discussion : « C'est bon, c'est fini, vous arrêtez maintenant et basta ! » Elles partagent une dernière fois leur ressenti et leur disent qu'ils n'auraient jamais fait cette remarque à un couple hétérosexuel.

Myriam assiste à un concert dans un gros festival avec sa petite amie. Alors qu'elles dansent et s'embrassent, un homme tourne autour d'elles en les filmant et ne voit pas le problème quand elles lui demandent d'arrêter.

Rémi a 24 ans. Alors qu'il fait ses courses dans son quartier de Seine-Saint-Denis, un homme s'approche et lui adresse des menaces glaçantes : « Est-ce que je peux t'égorger ? [...] Je n'aime pas les homosexuels. Est-ce que je peux t'égorger et prendre ta pomme d'Adam ? » Rémi a couru : poursuivi sur quelques mètres, il parvient à se réfugier chez un commerçant. Physiquement indemne, Rémi est très affecté moralement.

À Paris, le jour de la Marche des fiertés, **Ian**, 25 ans sort dans une soirée LGBT. Sur les bords de Seine, il embrasse un jeune homme rencontré le soir même quand ils sont interrompus par un homme qui leur demande s'ils savent nager, avant de tenter de les jeter dans le fleuve. Des passants sont intervenus pour mettre l'agresseur en fuite. Depuis, Ian a « des hauts et des bas » et il « y a pas mal de moments où il a les larmes aux yeux, où il sursaute pour un rien ». Il ne ressent « aucune honte » mais reste très affecté par cette agression.

Marielle sort du lycée quand l'un de ses anciens amis, venant d'apprendre qu'elle est en couple avec une fille, lui lance « Sale lécheuse de chatte, va crever ». Il lui donne une claque et déchire son sac en s'acharnant pour voler ses affaires. ▲

**«SALE LÉCHEUSE
DE CHATTE,
VA CREVER»**

MAL DE VIVRE

VAGUE À L'ÂME, UNE LAME DE FOND

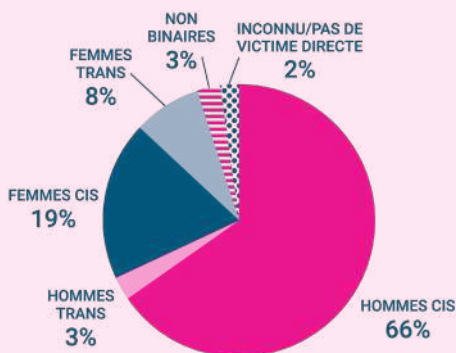
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

105

ÂGE DES VICTIMES



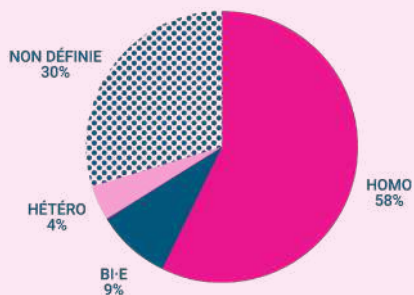
GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

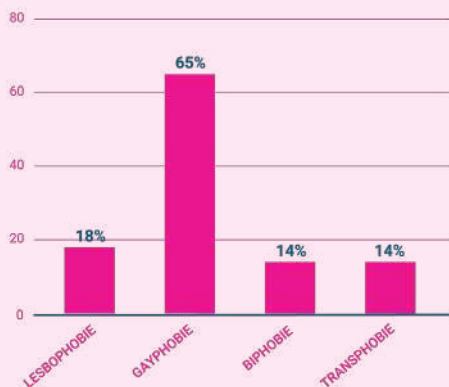
HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
8%	7%	8%	9%

ORIENTATION SEXUELLE



NB : Les personnes qui déclarent une orientation peuvent aussi être en questionnement

POIDS DES LGBTIPHOBIES



Ce chapitre regroupe les témoignages d'un mal-être dont les origines sont diverses, entre **souvenirs de violences vécues, climat hostile et difficulté à se penser LGBTI**. Ils émanent de **personnes plutôt jeunes** (45 % ont moins de 35 ans) qui expriment souvent peurs et questionnements : **un tiers des appelant·e·s s'interrogent sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre**. Bien qu'une majorité d'hommes cis nous ait contactés en 2019 (67 % des cas de ce chapitre), **le mal de vivre est assez transversal** puisqu'il correspond à environ 8 % des témoignages des femmes comme des hommes, cis ou trans. Le mal de vivre est une dimension secondaire particulièrement importante dans le contexte familial (16 % des personnes qui ont des difficultés avec leur entourage souffrent d'un fort mal-être) mais aussi au travail, dans le voisinage et en milieu scolaire.

UN CLIMAT ANXIOGÈNE

En 2019, le climat n'a toujours pas été clé- ment pour les personnes LGBTI. Alors que les discours homophobes qui ont égrené les débats sur le mariage pour tou-te-s sont encore dans les esprits de beaucoup, les débats sur la PMA ont ramené sur le devant de la scène les propos haineux que certaines organisations ou personnalités LGBTIphobes n'ont jamais abandonnés.

Par ailleurs, les manifestations publiques de haine ou de rejet ont encore fait florès, par exemple à l'encontre d'un couple d'hommes mariés dans Nice Matin, ou de Bilal Hassani, candidat à l'Eurovision 2019, tandis que de nouvelles agressions homophobes ou transphobes ont émaillé la presse. La multiplication de ces articles dans les médias, si elle a le mérite de donner une visibilité croissante aux LGBTIphobies qui rongent encore la société, crée aussi un effet de loupe, accroissant paradoxalement le sentiment d'oppression de certains appelant-e-s.

Ces craintes poussent ainsi certain-e-s à brider leurs gestes d'affection, leur expression de genre ou leurs désirs sincères, que ce soit dans la rue, à l'école, etc. Inès en témoigne : « Je n'ose plus tenir la main de ma copine par peur d'être jugée par les autres. » Cela constitue une véritable violence que l'on s'inflige à soi, de peur que les autres nous en infligent de plus terribles. Et ces violences, impalpables, n'en sont pas moins de puissants vecteurs de mal-être chez les personnes LGBTI. On n'éprouve certes pas toujours les LGBTIphobies personnellement, mais on vit en permanence par rapport à elles.

Chez les plus vulnérables, ces éléments concourent à entretenir un sentiment diffus mais tenace d'insécurité, qui les empêche au quotidien de vivre sans craindre pour leur intégrité physique, morale et mentale. Cela encourage beaucoup d'entre elles et eux à éluder, voire taire des pans entiers de leurs vies et de leur identité auprès de leur entourage et du reste de la société.

SOLITUDES

Le mal de vivre résulte également de situations de rejet, d'insultes ou de discriminations vécues de manière plus ou moins récurrente et intense par les victimes de LGBTIphobies. Qu'il s'agisse de problèmes avec la famille, l'entourage professionnel ou le voisinage, les violences propagent leurs ondes de choc sur plusieurs mois, voire années chez certaines victimes.

Les manifestations de rejet et de discrimination visent l'exclusion de leurs cibles.

«PERSONNE N'A ENVIE D'ÊTRE HOMO»

Cette volonté frappe avec d'autant plus d'intensité les personnes LGBTI ; la difficulté des victimes

d'évoquer les souffrances subies auprès d'un entourage qui les a rejetées ou duquel elles cachent leur orientation accroît considérablement le sentiment de solitude qu'elles peuvent éprouver. Ainsi, Benjamin, 24 ans, dit : « J'ai créé une fausse image de moi avec mes amis pour ne pas être mal vu, c'est comme avoir une double personnalité. » Il a envisagé de passer sa vie seul.

On constate également que pour nombre d'appelant-e-s, les LGBTIphobies vécues s'agrègent à des difficultés multiples qui les rendent particulièrement vulnérables : le mal de vivre frappe d'autant plus durement les femmes et hommes précaires : près de 9 % des appelant-e-s mentionnent la précarité économique de leur situation. Par rapport aux autres chapitres, les personnes qui vivent avec un handicap sont aussi particulièrement présentes, avec près de 8 % des victimes de mal de vivre.

«JE N'OSE PLUS TENIR LA MAIN DE MA COPINE PAR PEUR»

ASSUMER, S'ASSUMER

Tout·e·s les appelant·e·s n'ont pas été directement victimes d'actes LGBTIphobes ; pourtant leur mal-être est réel. C'est que, parfois, la peur de l'agression ou du rejet régit tout autant leur vie que l'agression en tant que telle. Dans une société où l'hétérosexualité reste la norme, il incombe aux personnes LGBTI de « choisir » de se révéler aux autres et ainsi de s'exposer ou non. Ce déplacement de la responsabilité crée une charge mentale conséquente qui peut s'avérer épuisante à long terme.

Le mal de vivre se manifeste aussi par des doutes en matière d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, et un tiers des appelant·e·s se dit en questionnement. Parmi les cas de mal de vivre de personnes qui se

« J'AI CRÉÉ UNE FAUSSE IMAGE DE MOI »

disent ou s'envisagent bisexuelles, ce questionnement est massif (80 % ; voir chapitre Biphobie). La faute aussi à un manque de représentations positives, ou tout simplement de visibilité de la bisexualité ? D'une part, cette introspection est rendue particulièrement anxiogène par les conséquences que les personnes en questionnement anticipent d'une sexualité non hétérosexuelle : « Personne n'a envie d'être homo », assène Martin. D'autre part, on constate au fil des écoutes que pour beaucoup d'hommes, majoritaires dans les témoignages, se découvrir homosexuel ou bi est source de mal-être ou de confusion tant cela les force à reconsidérer les images traditionnelles de la virilité et du statut d'homme dans la société (voir Regard sur les stéréotypes de genre). ▲

TÉMOIGNAGES

LES PERSONNES TRANS PARTICULIÈREMENT EXPOSÉES

Léo est un jeune employé dans un fast-food du Calvados. Dans l'intimité de sa relation amoureuse avec l'une de ses collègues, il se confie à elle sur sa transidentité, qu'il tient encore à garder secrète. Mais, à la suite de leur rupture, cette dernière se venge en outant le jeune homme. Léo vit depuis cet outing forcé dans l'angoisse du harcèlement que lui font subir certaines de ses collègues. Un mois après les événements, et malgré l'aide de psychiatres, il cherche le réconfort dans les antidépresseurs et l'alcool.

Alban, Lyonnais de 17 ans, exprime son désir de faire une transition, processus pour l'instant interrompu. Il est harcelé par un groupe de jeunes hommes de son quartier, dont certains fréquentent le même lycée, ce qui l'oblige à adapter ses trajets pour éviter quolibets et agressions physiques : « Je n'ose plus sortir à certaines heures [...]. Je fais des détours pour rentrer parce qu'ils me font peur. Quand je passe devant eux ils m'insultent et menacent de me frapper. »

À 21 ans, **Sarah** reprend ses études à Bordeaux. Même si ses parents la soutiennent, la transphobie de son meilleur ami et la passivité de son cercle amical face aux propos de ce dernier lui font ressentir une grande solitude. « Ça fait déjà deux ans qu'il sait que je suis pansexuelle, il n'arrête pas de se moquer de moi, de mon physique et de mon orientation. Il ne savait pas que je suis trans, il est allé trop loin en disant que les trans sont une honte de dieu [...]. Je ne peux plus sortir, il est là avec mes amis et ils se voient comme si c'était rien. »

UN QUESTIONNEMENT DÉROUTANT

Benjamin, informaticien de 24 ans à Paris, ose à peine formuler ce désir qu'il éprouve pour les hommes, sans se l'être jamais avoué auparavant. Joindre notre ligne d'écoute lui a « permis de dire les choses à voix haute ». « J'ai remarqué très tôt être homo, je l'ai toujours su, mais je ne l'ai pas vraiment accepté : je suis un garçon, alors je dois avoir des relations avec des filles. Ça me faisait pas mal de mal. Je me mentais à moi-même ; je croyais que ça allait s'évaporer, mais non, ça ne va pas changer. J'ai pensé à vivre seul toute ma vie mais je ne peux pas l'accepter. » Il ajoute que lui-même « se met une barrière » par rapport à ce qu'il peut ressentir : « Je n'arrive pas à me projeter avec quelqu'un, c'est bizarre, [...] j'ai créé une fausse image de moi avec mes amis pour ne pas être mal vu, c'est comme avoir une double personnalité. » Ses premiers rendez-vous avec des hommes, récents, se sont soldés par des échecs : « Je l'ai repoussé par peur. »

Hanitra, 17 ans, vit en Loire-Atlantique. En pleurs, elle évoque son désir pour les femmes qu'elle associe, par expérience, à des sentiments intenses de honte et de culpabilité, qui l'ont poussée à accepter certaines demandes de femmes plus âgées, ce qu'elle regrette. L'homophobie présumée de ses ami-e-s accroît son sentiment de solitude.

« MA FAMILLE POURRAIT ME JETER À LA RUE »

C'est dans un quartier de Seine-Saint-Denis que vit **Ibrahim**, sans emploi. Il nous contacte car la solitude et ses conditions de vie lui pèsent. À 49 ans, il se voit contraint de vivre son homosexualité dans le secret vis-à-vis de ses proches et dans son quartier, une situation qui l'étouffe.

Pour éviter les questions intrusives et les suspicions, il se conforme du mieux possible aux images traditionnelles de la masculinité. « C'est terrible les cités quand tu es gay, il faut jouer le dur. » Il a l'impression de devoir surveiller son look et ses gestes, car même ses parents entretiennent des stéréotypes devant lui (« Les pédés sont des malades ») et critiquent les tenues masculines jugées non conformes : « Ça fait tapette, avec ça, ils ont l'air de folles. » Ibrahim a pourtant testé un coming out sur le ton de la plaisanterie, mais son père a jugé qu'il ne pouvait être gay, affirmant : « Je crois que l'homosexualité est héréditaire, il n'y en a jamais eu dans la famille, tu ne peux donc pas l'être. »

Le milieu gay n'est pas toujours source de réconfort. Son compagnon s'est suicidé et depuis, Ibrahim est célibataire et se contente de rencontres d'un soir qui ne lui conviennent plus. Il trouve également certains cercles de sociabilité gay très durs, et dit y avoir subi de l'homophobie et d'autres discriminations à cause de son surpoids. Malgré ces difficultés, il ressent le besoin de parler à d'autres gays pour enfin être lui-même : contacter la ligne lui a offert un peu de soulagement. Ibrahim pourra, sur les conseils de l'écouter, entrer en contact avec le Centre LGBTQI+ de Paris pour chercher une activité qui l'intéresse. ▲

Martin s'interroge à propos de son orientation sexuelle. La vingtaine, il est attiré depuis ses 15 ans par un ami. Ayant réussi à exprimer sa bisexualité à cet ami, qui l'a bien reçu, il continue malgré tout de douter de ses désirs. Pourtant une chose est sûre : il n'a « absolument pas envie d'être homo, personne n'a envie ». Afin de contenir son trouble, il s'était interdit jusqu'alors de reconnaître l'aspect sentimental de son attirance. Mais leurs récents rapprochements augmentent sa confusion. La solution qu'il entrevoit ? Rencontrer une jeune femme qui l'aidera à oublier cet ami. Cependant, cette solution lui paraît insatisfaisante : « Je me dis que je n'aimerais pas me rendre compte que je suis homo sur le tard, m'être menti à moi-même et gâcher la vie de mon éventuelle femme. »

LE POISON LENT DE L'HOMOPHOBIE

Karim est un jeune adulte vivant à Nantes. Il a été insulté plusieurs mois auparavant par un inconnu dans une laverie automatique, acte déjà signalé à SOS homophobie. Il avait alors expliqué clairement qu'il ne s'était pas

« JE ME MENTAIS À MOI-MÊME »

senti menacé ou impressionné. L'appel fait suite à sa rencontre accidentelle avec ce même agresseur dans un commerce de son voisinage, qui l'a suivi jusqu'à son domicile. Les souvenirs de l'agression refluent et font apparaître une angoisse latente, alimentée par l'évocation d'agressions médiatisées ou des scènes d'homophobie au cinéma. Cette angoisse est redoublée par la peur de recroiser cet agresseur dans son quartier.

Même s'il n'a pas été victime lui-même de violences, **Fabien** nous appelle ébranlé par l'une de ses récentes interventions et par les nombreux actes homophobes dont il a entendu parler dans les médias. En tant que pompier, il a dû intervenir auprès d'un adolescent qui menaçait de se suicider parce que son homosexualité n'était pas acceptée par ses parents. Fabien a réussi à convaincre l'adolescent de renoncer à son geste, mais il n'arrive à oublier cet épisode. L'attitude distante de la mère et le désintéret du père pour la détresse de son fils l'ont bouleversé durablement. Il cherche à transformer cette expérience traumatique en se rapprochant des actions de SOS homophobie.

DES DÉSIRS DE PARENTALITÉ ENTRAVÉS

Minh-Quang est un habitant de Metz de 35 ans. Il appelle la ligne d'écoute pour exprimer un mal-être lié à ce qu'il voit comme une impossibilité de devenir père lorsqu'on est gay. La pression familiale sur le sujet se fait semble-t-il de plus en plus pressante et génère des tensions intrafamiliales fortes. Les quelques exemples médiatisés de parentalités gay, comme la GPA d'une célébrité française, le rendent d'autant plus amer qu'elles lui apparaissent matériellement inaccessibles.

Maiwenn a eu recours à une PMA en Belgique avec sa femme Dominique. Cette dernière est la mère biologique de la petite Fleur, et Maiwenn entame la procédure d'adoption obligatoire. Mais les dispositifs actuels ne sécurisent pas la mère non biologique. « Peu avant le premier anniversaire de Fleur, Dominique m'a annoncé qu'elle me quittait pour une autre femme. À cette époque, elle m'assurait qu'elle ferait tout le nécessaire pour que l'adoption prenne effet et que notre rupture n'aurait pas d'impact sur ma relation avec Fleur. Depuis lors, nos relations se sont dégradées : je ne vois ma fille que très peu et Dominique, faisant valoir ses droits de mère biologique, s'oppose désormais formellement à l'adoption, car elle projette de rejoindre sa nouvelle compagne avec Fleur dans les Pyrénées. Si l'adoption m'est accordée, elle aura besoin de mon accord pour le faire. Il va y avoir une audience durant laquelle trois juges et le procureur de la République jugeront s'il est dans l'intérêt de Fleur que notre lien de filiation soit établi. Je dois actuellement vivre avec l'idée que ma relation avec ma fille peut être interrompue du jour au lendemain. Ce sont des moments très difficiles. » ▲

LA PAROLE À... ÉLODIE FONT

journaliste et autrice

Vous parlez d'un sujet peu abordé lorsqu'on évoque les difficultés des personnes LGBTI : celui de l'acceptation de soi. Est-ce que votre podcast a suscité beaucoup de réactions, et si oui, lesquelles ?

Oui, *Coming in*, diffusé sur Arte Radio en mai 2017, a suscité de très nombreuses réactions, beaucoup plus que ce que j'aurais pu imaginer dans mes rêves les plus fous : en quelques jours, j'ai reçu des centaines de messages sur les réseaux sociaux. Et, depuis, il ne se passe pas une semaine sans que l'on m'en parle, sans que je reçoive un ou plusieurs témoignages. Cela m'a énormément touchée, je ne compte pas les fois où j'ai eu les larmes aux yeux de lire tous ces gens qui se livraient à leur tour, qui me racontaient où ils étaient au moment de l'écoute, ce que cela leur avait procuré comme sensation, à quel endroit ils se trouvaient sur leur chemin à eux vers l'acceptation de soi. J'ai été surprise par le nombre de témoignages de mères d'homosexuel-le-s. L'une d'elles, par exemple, semblait très à l'aise avec l'homosexualité de sa fille qui, pourtant, se sentait déprimée depuis plusieurs mois. Sa fille lui a envoyé mon documentaire en lui disant : « Voilà pourquoi je souffre : tu l'acceptes, merci, mais moi j'ai des difficultés à m'accepter comme je suis. » Sa mère a écouté mes mots, elle en a été bouleversée, et, derrière, s'est fendue d'un long mail pour me remercier de lui avoir fait prendre conscience que tout ne devenait pas simple le jour où l'on fait son coming out. Pour moi, tous ces messages sont un cadeau incroyable, indéfinissable. Ce documentaire a complètement changé ma vie.

Comment expliqueriez-vous que ce processus d'acceptation soit encore une étape longue pour de nombreuses personnes LGBTI alors que la société semble mieux les accepter qu'il y a 15, 30 ou 50 ans ?

J'ai grandi dans un environnement qui ne

stigmatisait pas l'homosexualité, mais qui ne la reconnaissait pas non plus : j'étudiais dans le lycée d'une petite ville où l'homosexualité n'existait pas, tout simplement. J'ai relu mes journaux intimes pour écrire ce documentaire, et à aucun moment, cela ne semble être ne serait-ce qu'une possibilité. Je n'avais aucun modèle de femme homosexuelle, et quand j'ai commencé à comprendre que je ne ressentais pas le même désir que celui qu'avait l'air d'éprouver la plupart de mes amies, j'ai enfoui toute remise en question dans mes profondeurs intérieures. Je croyais que j'avais une maladie, que j'étais frigide, que c'était grave. J'étais une bonne élève, assez calme, souriante, je crois que je ne voulais pas faire de vagues. Ce qui est très compliqué, c'est que même dans un milieu où l'on ne va pas vous jeter des pierres, vous avez grandi dans un monde où l'hétérosexualité est la norme. Depuis votre plus tendre enfance, vous projetez sur vous, vos parents projettent sur vous, la société projette sur vous cette norme hétérosexuelle. Vivre autrement, avoir d'autres désirs, une autre orientation sexuelle, nécessite de déconstruire tout ce que l'on a appris jusque-là. Je l'ai ressenti comme un deuil, le deuil de mon hétérosexualité. Mais j'espère que ce deuil est beaucoup moins douloureux pour ceux qui ont quinze ans aujourd'hui, qui ont la chance de vivre dans un monde où il y a davantage de modèles LGBTI.

Vous décrivez d'ailleurs vos réticences, pendant longtemps, à vous définir comme lesbienne. Pensez-vous que c'est un phénomène qui touche beaucoup de personnes LGBTI ?

Bonne question ! À laquelle je n'ai pas la réponse. Quand j'étais plus jeune, ma représentation de l'homosexualité féminine avait les traits de Balasko dans *Gazon maudit*. C'est... peu ! À peine voyais-je à la télévision des chars de filles aux cheveux courts le jour de la gay pride. Je n'étais ni particulièrement masculine, ni particulièrement féminine. Quand j'ai commencé à comprendre pour de bon que j'étais attirée par les femmes, j'en ai voulu à toutes ces femmes qui avaient les cheveux courts, qui étaient musclées, avec des tatouages sur les bras. J'avais la

sensation qu'elles définissaient le fait d'être lesbienne. Qu'il n'y avait aucune possibilité de l'être autrement. Et comme je ne leur ressemblais pas, j'étais quoi, moi ? C'était comme si on me « volait » la définition de mon identité. Comme si elles y étaient pour quelque chose... Aujourd'hui, bien sûr, j'ai déconstruit cette homophobie intériorisée, et j'ai heureusement compris que l'on pouvait vivre le fait d'être lesbienne de différentes manières ! Une fois encore, je pense que cela passe par les représentations que l'on a :

aujourd'hui, les plus jeunes peuvent se définir en écoutant Angèle, Hoshi, Suzane ; en regardant Adèle Haenel, Céline Sciamma ; en lisant Virginie Despentes. Aujourd'hui, nous avons davantage de modèles, davantage de représentations de l'homosexualité féminine. Et heureusement. ▲

LES PENSÉES SUICIDAIRES CHEZ LES PERSONNES LGBTI

En 2019 paraissait la deuxième enquête IFOP « LGBTphobies : état des lieux 2019 »¹. Cette enquête, qui s'intéresse à l'ensemble du vécu des personnes LGBTI, aborde la question des pensées suicidaires et de leur récurrence au sein de cette population spécifique. L'une des principales conclusions de l'étude permet de lier la prépondérance de ces pensées et l'expérience d'une discrimination, avec une corrélation encore plus forte quand les violences vécues sont physiques (60 % des victimes d'une agression physique au cours des douze mois écoulés y déclarent songer au suicide).

Les conclusions de cette enquête offrent un tableau plus complet des souffrances liées au mal de vivre des personnes LGBTI en France et concordent avec les observations faites par SOS homophobie. En 2019, bon nombre de celles et ceux qui ont contacté l'association faisaient état d'une extrême détresse. Près de 50 appelant-e-s mentionnaient un état dépressif ou la consommation d'antidépresseurs. Mais, plus inquiétant encore, le nombre d'appelant-e-s indiquant avoir des pensées suicidaires était deux fois plus important : plus de 90 personnes étaient concernées.

Parmi les appelant-e-s évoquant le suicide, les moins de 25 ans étaient en majorité (55 %), corroborant la surreprésentation des plus jeunes dans l'enquête de l'IFOP. Les victimes de cette puissante détresse évoquaient pour la plupart un mal de vivre généralisé. Cependant, une partie d'entre elles expliquaient leurs pensées suicidaires par des difficultés liées aux proches (20 % des appelant-e-s parlant de suicide), au travail ou au milieu scolaire (8 % dans chaque cas) et par des faits de discriminations en ligne (7 %).

Les observations de SOS homophobie confirment ainsi les alertes d'enquêtes qui, l'une après l'autre (voir par exemple *Les minorités sexuelles face au risque suicidaire*, INPES 2014), montrent que le risque suicidaire reste bien plus grand chez les personnes LGBTI, en particulier les plus jeunes. Il est urgent d'agir à tous les niveaux pertinents pour prévenir ces risques et sensibiliser l'ensemble de la population.

¹. Enquête réalisée par l'IFOP pour la Fondation Jasmin Roy-Sophie Desmarais, en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès et la Dilcrah. Elle portait sur un échantillon de 1 229 personnes homosexuelles, bissexuelles et transgenres, extrait d'un échantillon global de 13 346 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine.

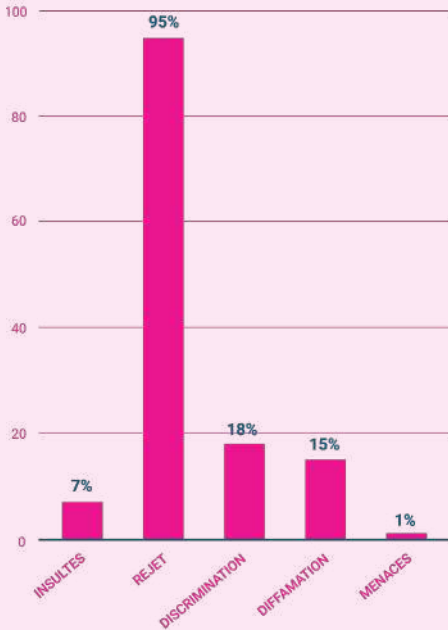
MÉDIAS

LE DÉFOULOIR MÉDIATIQUE

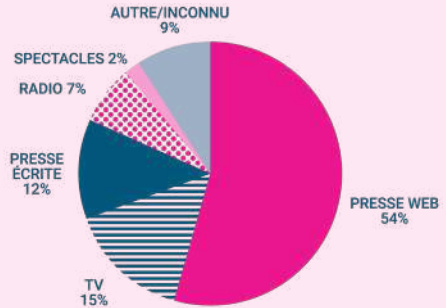
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

85

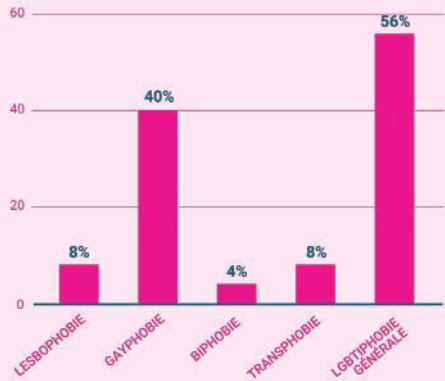
MANIFESTATIONS



TYPE DE MÉDIAS



SPÉCIFICITÉS



En 2019, le nombre de cas de LGBTIphobies relevés dans les différents médias et rapportés à SOS homophobie a presque doublé par rapport à 2018 ! Les signalements de propos intolérables prennent de l'ampleur puisqu'on comptabilise **85 cas contre 48 en 2018**. Sur le devant de la scène, la **presse web** supplante les autres médias (TV, radio, etc.) avec un peu plus de la moitié des cas rapportés. La presse écrite quant à elle suit la même voie avec une augmentation des cas non négligeable depuis 2018, puisque ceux-ci ont triplé (4 % en 2018). Enfin, nous dressons un constat particulièrement inquiétant avec l'ampleur des **LGBTIphobies globales (56 % des cas)**. On observe donc un rejet massif des personnes LGBTI avec en toile de fond les questions liées au mariage, à la PMA et à la GPA. Des témoignages nous font part d'un véritable refus d'admettre pleinement les personnes LGBTI dans la société.

UNE LGBTIPHOBIE GÉNÉRALISÉE ALARMANTE

En 2019, on constate une nette augmentation des propos visant l'ensemble des personnes LGBTI, particulièrement dans la presse web et écrite. Les auteurs et autrices se permettent tout sur la toile, de l'instantané qui marque pourtant les esprits de façon durable. Pour exemple, le journal Valeurs actuelles fustige l'Éducation nationale qui met en place des actions de sensibilisation contre les violences homophobes et transphobes dans les établissements scolaires. Le journaliste qualifie ces actions de « propagande », allant jusqu'à oser l'expression « lavage de cerveau ». Pour de nombreuses plumes, la défense des anciennes valeurs symboliques et politiques est mise en avant pour justifier les propos dégradants. Sur

un ton de guerre culturelle, on constate ainsi l'emploi récurrent du terme « lobby LGBT », nébuleuse fantasmée donnée en ennemie. Ainsi, dans Atlantico, l'adoption du mariage pour tou-te-s est qualifiée de « rupture d'humanité », et l'avancée des droits LGBTI de « totalitarisme doux ». Sur le site de l'Observatoire du journalisme, on peut également lire que la « dictature des petites minorités actives met la majorité sous sa coupe ». Sous couvert d'un soi-disant intérêt général, l'auteur se lance dans une diatribe LGBTIphobe : « Comment valoriser la présence de LGBT++ (nous rajoutons un deuxième + à titre de précaution pour inclure les autres identités marginales, les zoophiles injustement critiqués ne doivent pas être discriminés). » Ce site fait partie d'une myriade de portails d'information ou « réinformation » autoproclamés appartenant aux franges extrémistes, en particulier l'ultra-droite catholique identitaire, et propageant souvent des thèses conspirationnistes dont le « lobby LGBT » ne serait qu'un des ennemis. Pour se protéger juridiquement et s'affranchir de la rigueur journalistique, ces sites jouent de l'ambiguïté : blog, média ? Leur essor manifeste dans les témoignages de 2019 est particulièrement inquiétant.

« LA PROPAGANDE LGBT ME FAIT DEVENIR HOMOPHOBES »

POLÉMISTES PROFESSIONNEL-LE-S ET COMPLAISANCE DE CERTAINS MÉDIAS

Suite à l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale de l'ouverture de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, une vague de rejet a déferlé dans les médias traditionnels, au regard du nombre de témoignages reçus à ce sujet. Sur le devant de la scène, Éric Zemmour déclare sur CNews que « les homosexuel-le-s ne devraient pas avoir d'enfants », fustigeant « caprices » et « fausses familles ». Quelques député-e-s ont condamné ces propos tandis que d'autres les ont banalisés en brandissant « la liberté d'expression », souvent invoquée pour excuser des propos discriminants. Il est très inquiétant d'observer la complaisance

de nombreux médias qui invitent en toute connaissance de cause des polémistes professionnel-le-s libres de s'exprimer sans contradiction.

En 2018, SOS homophobie a mis en demeure le site d'extrême droite identitaire Breizh.info pour une tribune sidérante clamant : « La propagande et le lobby LGBT sont en train de me faire devenir homophobe. » Associant l'homosexualité et les transidentités à une maladie, l'auteur y affirmait l'existence d'une « dictature LGBT+ ». En 2019, publiant la lettre de mise en demeure de l'association, il persiste et signe : « Il serait tout de même temps que le lobby LGBT [...] se rende compte que par ses actions et son comportement, condamné par ailleurs par de nombreux homosexuels, [il] est le plus grand vecteur d'homophobie, aujourd'hui, dans nos sociétés occidentales. » En d'autres termes, les personnes LGBTI devraient accepter la discrimination sans broncher sous peine de subir un peu plus l'homophobie.

LA TRANSPHOBIE DÉCOMPLEXÉE

En 2019, on a pu observer une visibilité accrue des questions trans. C'est souvent l'ignorance à ce sujet qui a éclaté au grand jour, en témoignent les innombrables propos transphobes à l'égard de Bilal Hassani qui ont défrayé la chronique, par exemple de la part de Mme de Fontenay sur CNews. Véritable bouc-émissaire, le jeune gay cisgenre a été de nombreuses fois pris pour cible, et à travers lui les femmes trans et les personnes non binaires ou dont l'expression de genre n'est pas traditionnelle.

Les violences transphobes ont trouvé un certain relais dans la presse, qui a parfois donné la parole aux concerné-e-s, notamment après l'agression physique de Julia Boyer en mars 2019. La vidéo de son agression est devenue virale et si cela a permis de dénoncer et condamner ces violences, on déplore le flot de commentaires haineux qui en a découlé. La médiatisation de l'histoire de Maël, un étudiant agressé à trois reprises dans l'enceinte de son université, a également été accompagnée de propos discriminants (voir chapitre Transphobie).

Dans la création audiovisuelle, la visibilité d'artistes trans comme les comédiens Jonas Ben Ahmed (*Plus belle la vie*) et Adrián De La Vega (web-série *Les Engagés*) est un signe timide, mais positif. Toutefois, il faut souligner que les personnes trans restent très largement exclues des productions, y compris pour incarner des personnages trans. La série *Pose*, diffusée par le Groupe Canal+, montre les progrès accomplis aux États-Unis. Davantage d'inclusion permettrait d'éviter des stéréotypes éculés : plusieurs témoignages sont venus interroger les clichés du film *Les Crevettes pailletées*, parfois franchement lesbophobe, et qui transforme sa nageuse trans en caricature jouée par un acteur. Sur Arte, la série *Mytho* justifie la violence transphobe dont est victime un des personnages, et l'histoire perpétue le mythe que les personnes trans ou non binaires « trompent leur monde ».

L'INVISIBILISATION DE CERTAINES CATÉGORIES

Même avec les meilleures intentions du monde, le traitement médiatique des violences LGBTIphobes reste centré sur les gays. À juste titre, on s'interroge : où sont les lesbiennes, bi-e-s et trans victimes de violence, enfin devenu-e-s visibles l'an dernier ? France Info TV évoque ainsi « une liste déjà trop longue d'homosexuels qui se sont fait agresser en France... parce qu'ils sont gays ». De même, France Bleu met en lumière la hausse des agressions gayphobes sans évoquer plus largement les violences subies par les personnes LGBTI. Quant à la bisexualité, elle demeure très peu évoquée, l'accent étant mis, comme pour les transidentités, sur la sensibilisation d'un grand public peu au fait de ces questions.

Ces déséquilibres ont été constatés par l'Association des journalistes lesbiennes, gays, bi-e-s, trans et intersexes (AJL) dont l'étude intitulée *PMA : une Polémique Médiatiquement Assistée* a mis en exergue l'absence des personnes concernées devant les micros (voir La parole à l'AJL). ▲

**« LES HOMOSEXUEL-LE-S
NE DEVRAIENT PAS
AVOIR D'ENFANTS ! »**

TÉMOIGNAGES

Sébastien, choqué, nous appelle après le visionnage de l'émission d'Éric Zemmour sur CNews. Il nous cite les propos qui l'ont indigné : « Les LGBT tiennent l'appareil d'État et imposent leurs caprices à la population. » Il indique que le chroniqueur a laissé entendre que dans une société normale, les personnes LGBTI seraient ostracisées. Sébastien considère que M. Zemmour « parle de ces personnes comme on parlait des juifs dans les années 30 ». Nous lui indiquons qu'il peut se rendre sur le site du CSA pour y déposer un signalement et que si les propos ont bien été prononcés de la sorte, l'association réagira.

Coralie porte à notre attention un article du site d'information Atlantico traitant de la libération des otages français capturés au Bénin. Elle qualifie d'abjects les propos tenus. L'auteur félicite et nomme les militaires ayant donné leur vie pour sauver les otages puis indique : « Nous ne citerons pas les noms des otages libérés, ils n'en valent pas la peine. » Car ils étaient en couple. Puis, au sujet du président de la République qui a reçu les otages lors d'une cérémonie, le journaliste écrit : « C'était salir le drapeau tricolore qui sera sur les cercueils. »

François nous signale une critique des *Crevettes pailletées* dans L'Est-Éclair. L'auteur démonte le film avec une ironie qui cache mal un rejet des LGBTI. Il minimise l'homophobie, fustige le « politiquement correct » et d'« improbables "gay games" ». François souligne à juste titre la portée dramatique de tels propos et indique avoir très mal ressenti cette lecture, qui lui a rappelé les commentaires des années 60 ou 70 qu'il a pu connaître.

Claude dénonce un ouvrage intitulé *La criminalité du lobby LGBTQ*. Sous forme d'interview, l'auteur en présente ainsi le contenu : « Je dénonce le fait de se vanter de son homosexualité, car nous devons avoir honte de nos péchés. Comment seraient accueillies demain une "adultère pride" ou une "meurtre pride", où des adultères ou des meurtriers défileraient en étant fiers de leur péché ? »

Alex nous fait part de son désarroi après l'émission « L'Équipe du soir » (chaîne L'Équipe). Il indique les journalistes considèrent que « les insultes "pédé" et "enculé" dans les stades n'ont rien d'homophobes ». Compte tenu de l'influence réelle de cette émission, pour Alex ces propos « participent au risque d'abandon de toute politique de lutte contre les chants homophobes et confortent dans leur haine ceux qui insultent quotidiennement ».

Clément a tiqué devant la série *Mytho* diffusée sur Arte. « L'ado de la famille, Sam, n'a pas une identité de genre très claire, ce qui n'est pas un problème en soi. Le souci est qu'on montre Sam comme se faisant passer pour une fille afin de séduire un garçon. En l'embrassant, celui-ci finit par lui mettre la main au paquet, découvre qui est Sam et, horrifié, lui colle un coup de poing. Sam convient avec sa mère que cela est de sa faute. Cette histoire perpétue le mythe des trans ou personnes non binaires qui trompent leur monde et valide la terreur que doivent ressentir les pauvres garçons ainsi trompés et justifie même la violence dans ce cadre (gay panic...). Violence qui semble d'ailleurs efficace pour remettre les choses dans le "bon ordre" : Sam se coupe les cheveux et se présente sous des atours plus conformes par la suite. »

Sylvain dénonce l'invisibilisation de certaines personnes LGBTI dans un reportage de France Info TV. Le journaliste déplore les violences à l'égard des gays mais oublie les lesbiennes, bi-e-s et personnes trans en ne montrant qu'une mosaïque de visages d'hommes violentés du fait de leur orientation sexuelle. Sylvain demande « Où sont les lesbiennes et les personnes trans dont les gueules cassées sont enfin devenues visibles l'an dernier ? »

Stéphane nous rapporte les propos tenus par Laurent Ruquier en direct dans son émission du 27 novembre 2019 sur RTL, scandant « On t'encule, pédé on t'encule ! » à Jean-Luc Lemoine. Il se dit « profondément choqué » par ces propos « à une heure de grande écoute, un mercredi où les enfants sont là. Mes enfants me disent "pourquoi dit-il ça alors que c'est interdit" car je leur apprends le respect, et là M. Ruquier se le permet. » ▲

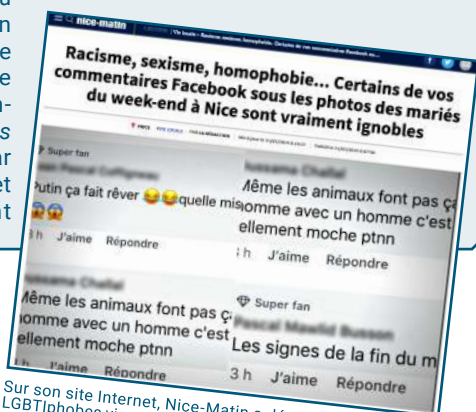
DE BONNES INITIATIVES RELAYÉES PAR CERTAINS MÉDIAS

France Bleu a relayé la communication de SOS homophobie qui condamnait une agression homophobe d'une grande violence en Vendée. L'article mettait également en avant les réactions de personnalités politiques qui ont apporté leur soutien à la victime et salué la condamnation des auteurs des faits.

Pour aller plus loin dans la sensibilisation aux discriminations, plusieurs associations LGBTI ont conjointement écrit au CSA pour lui demander de rappeler aux télévisions et radios « leurs obligations à ne pas se rendre complices explicitement ou implicitement, de toute manifestation à caractère sexiste ou LGBTphobe », de sanctionner tout « débordement » et de « veiller à faire respecter une représentativité équilibrée ». Un kit *Informer sans discriminer* a été diffusé aux médias par l'AJL. Cette initiative faisait suite au projet de loi de procréation médicalement

assistée et aux réactions LGBTIphobes qui fleurissaient alors dans les médias, invités par l'AJL à « donner la parole aux premières concernées, à savoir les lesbiennes et femmes célibataires » – ce qui n'a pas vraiment marché.

Quatre salarié-e-s de France.tv ont créé une association de défense et de visibilité des personnes LGBTI au sein de France Télévisions : France.tv pour tou-te-s. Son but est de fédérer les personnes concernées et leurs allié-e-s pour travailler à l'inclusion au sein du groupe, mais aussi à l'égalité des droits et à la visibilité sur tous les écrans en programmes et en info. Sa mission sera également d'éduquer sur toutes les antennes du service public. ▲



Sur son site Internet, Nice-Matin a dénoncé les commentaires LGBTIphobes visant des couples gays et lesbiens

LA PAROLE À... L'AJL

L'Association des journalistes lesbiennes, gays, bi-e-s, trans et intersexes

Deux lesbiennes, une femme célibataire et aucune personne trans. C'est le triste décompte des personnes interrogées sur les cinq grandes matinales radio pendant les débats sur l'ouverture de la PMA à « toutes » les femmes à l'Assemblée nationale, du 23 septembre au 15 octobre 2019. En 22 jours, France Inter, France Info, RMC, RTL et Europe 1 n'ont abordé la PMA que 35 fois. Le tout en donnant la parole à 29 hommes, contre 19 femmes, dont quasiment aucune concernée. Le tout en ayant un traitement tout à fait binaire du sujet, dont les opposant-e-s à l'élargissement de la PMA sont sorti-e-s grand-e-s gagnant-e-s – 25 « contre » et 14 « pour » interrogé-e-s.

Tels sont les résultats d'une étude¹ menée par l'AJL, qui a une nouvelle fois constaté la mise en avant d'une « polémique médiatiquement assistée », faisant la part belle à la Manif pour tous et aux arguments anti-GPA. Autrement dit, en attisant une fois de plus des peurs, très éloignées du projet de loi lui-même et des réalités – la grande majorité des Français-es étant favorables à l'extension de la PMA à toutes les femmes, comme l'ont démontré plusieurs sondages².

Or cette polarisation du débat se fait au détriment de l'information elle-même, puisque les matinales radio n'ont abordé le fond du projet de loi que quatre fois. Ce ne sont pourtant pas les questions et les angles morts qui manquent, alors que les personnes trans en sont toujours exclues. Et la table ronde³, organisée à ce sujet par l'AJL et Prenons la une le 3 février 2020, l'a amplement démontré : quid du manque d'informations sur le don de gamètes, de personnes non blanches notamment ? Quid de la conservation des ovocytes et spermatozoïdes des personnes trans, ou encore d'une réflexion plus large sur la filiation et la parentalité ?

Est-ce de la paresse, un profond désintérêt ? Ou la recherche, biaisée par avance, d'une pseudo-neutralité, qui conduit les médias à un tel (non-)traitement de la PMA ? Car, l'étude de l'AJL l'a illustré, la quête de la binarité à tout prix se fait toujours au détriment des personnes concernées, et l'illusion d'objectivité renforce systématiquement les mêmes points de vue : ceux des hommes, blancs, cisgenres et hétérosexuels. En continuant à entretenir et à nourrir cette vision déséquilibrée d'une réalité, les médias ont une responsabilité. Nous l'avons vu pendant les débats de 2013 sur le mariage pour tou-te-s, durant lesquels les violences LGBTphobes ont explosé. Nous l'avons vu, plus récemment, avec la reprise – sans vérification ni contextualisation – de propos transphobes, notamment sur le Huffington Post (qui s'est, saluons-le, excusé), puis dans Marianne. Comme si des messages de haine et de rejet constituaient des points de vue comme les autres. Comme si l'existence de certaines personnes pouvait faire l'objet de débats. Non, chers médias : tous les avis ne se valent pas, car certains détruisent des vies. Il est de notre responsabilité de vous le rappeler et de la vôtre de réfléchir aux impacts de vos productions.

Il est temps de solliciter systématiquement les personnes concernées, mises à l'écart sur de nombreuses questions – que ce soit sur la PMA, ou encore dans le traitement médiatique catastrophique du décès de Jessyca Sarmiento, tout comme celui de Vanesa Campos avant elle. Les femmes lesbiennes, bies, trans et les personnes intersexes sont encore trop souvent invisibilisées, alors que leur parole vaut de l'or – nous l'avons constaté avec les nombreuses apparitions médiatiques de Julia Boyer, qui était présente, comme d'autres personnalités essentielles dans nos communautés, à la cérémonie des Out d'Or 2019, organisée par l'AJL. Et si on faisait mieux ? C'est possible ! ▲

1. <http://ajlgbt.info/2020/01/23/pma-une-polemique-mediatiquement-assistee/>

2. Par exemple sondage Odaxa-Dentsu consulting pour fran-ceinfo et Le Figaro, publié le 17 octobre 2019

3. À retrouver sur le compte Soundcloud de l'AJL « PMA : une polémique médiatiquement assistée ? »

MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'APPRENTISSAGE DE LA HAINE

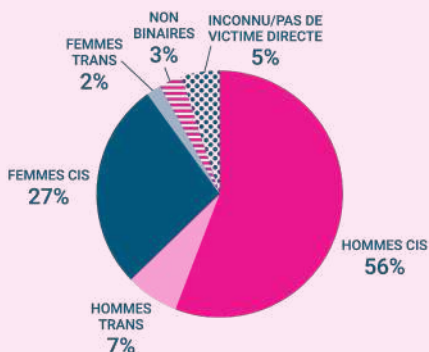
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

97

ÂGE DES VICTIMES



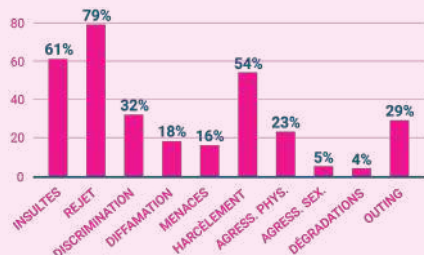
GENRE DES VICTIMES



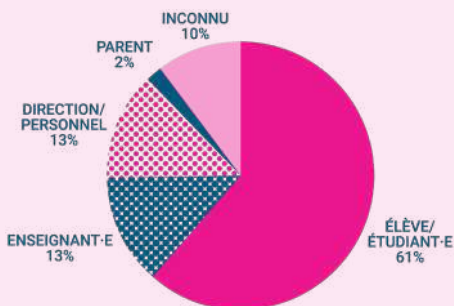
% DU CONTEXTE PAR GENRE

Genre	Pourcentage
HOMMES CIS	6%
HOMMES TRANS	16%
FEMMES CIS	11%
FEMMES TRANS	2%

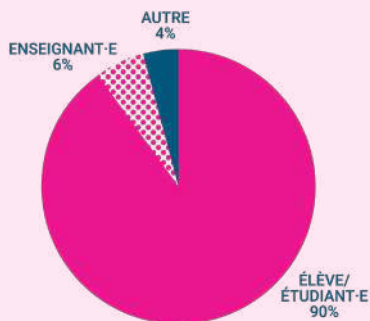
MANIFESTATIONS



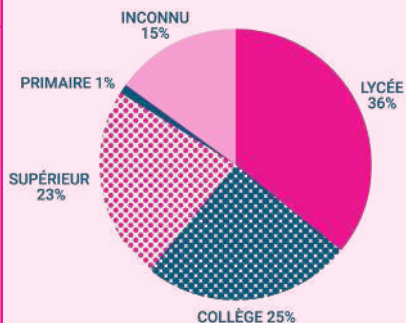
AGRESSEUR-SE-S



STATUT DES VICTIMES



NIVEAU



En 2019, 97 cas de LGBTIphobies ont été rapportés dans le cadre scolaire. La majorité des personnes concernées a moins de 18 ans (59 %) et 90 % des situations concernent les élèves et étudiant·e·s, en forte hausse par rapport à l'édition précédente (63 %). Si le nombre de cas au lycée a nettement baissé, passant de 52 % en 2018 à 36 % en 2019, c'est au détriment des LGBTIphobies dans l'enseignement supérieur, qui bondissent de 6 % en 2018 à 23 % en 2019. Sans surprise, les violences en milieu scolaire se traduisent encore principalement par du rejet (79 %) et des insultes (61 %). Le harcèlement prend également une place importante et se manifeste dans 54 % des cas rapportés, contre 44 % en 2018. Même si la majorité des agressions en milieu scolaire proviennent des élèves et étudiant·e·s (61 %), 26 % d'entre elles émanent de l'équipe éducative (direction, corps enseignant ou personnel).

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Dans les établissements scolaires, les agressions verbales font étalage d'une haine qui ne peut être que difficile à supporter pour les victimes, parfois très jeunes. Ici, une jeune lycéenne bisexuelle se retrouve seule face aux propos tels que « Tu vas finir en enfer », « On devrait te brûler ! »
Là, un étudiant gay trouve un message sur son répondeur : « Sale pédé, j'espère que tu vas avoir le sida ! » « Va enculer ta mère ! » Ces insultes, souvent teintées d'un sexisme latent, ne sont la plupart du temps pas isolées : elles sont lancées dans un contexte de rejet, et même de harcèlement. Railleries quotidiennes, brimades, bousculades dans les couloirs, le harcèlement est rapporté dans plus de la moitié des cas.

En conséquence, de tristes constats, comme celui que nous fait Ivan : « Je dors mal, j'arrive au lycée avec la boule au ventre, je mange peu, je reste au fond de mon lit. Je suis en début de décrochage scolaire, mes parents veulent me déscolariser. » Les LGBTIphobies n'épargnent pas les adultes, comme ce professeur victime de critiques et de moqueries récurrentes de la part d'une membre du personnel de son établissement, et qui réclame juste qu'on le « laisse tranquille ». Tous ces événements découlent souvent d'un outing, dont il faut encore et toujours souligner la dangerosité.

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DOIT S'ÉDUCUER AUSSI !

Une fois de plus, les témoignages recueillis alertent sur la nécessité d'éduquer l'ensemble des membres des établissements scolaires aux problématiques LGBTI, et pas seulement les élèves. En effet, quand les agressions proviennent de l'équipe éducative, à la violence des LGBTIphobies s'ajoute la peur de la sanction. Un étudiant en école de commerce rapporte par exemple que sa directrice lui a tenu des propos homophobes lors d'un entretien. Choqué, il souhaite porter plainte mais redoute d'être exclu de l'établissement, ce qui aurait évidemment des conséquences néfastes sur ses études (voir l'encadré). Quand la hiérarchie s'oppose aux victimes, obtenir justice semble encore plus difficile.

Plusieurs cas rendent compte des violences propres à la transphobie. Les équipes éducatives peuvent en effet refuser de genrer correctement les élèves concerné·e·s ou de les appeler par leur prénom d'usage. Pourtant, ces réactions vont à l'encontre des recommandations de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah). Sur ce point précis, la Dilcrah déclare dans sa fiche pratique sur le respect des personnes trans : « Si la modification de l'état civil n'a pas été effectuée, la civilité et le prénom d'usage doivent être respectés à l'oral et sur les documents non officiels. » Dans les faits, cette recommandation n'est pourtant pas toujours respectée. Une jeune personne trans nous interroge : « Comment

« JE VEUX QU'ON ME LAISSE TRANQUILLE »

peut-on vivre normalement au lycée quand on ne peut pas être appelé par le bon prénom ? »

D'autre part, même lorsque les équipes éducatives ne sont pas directement à l'origine des agressions, leurs réponses sont souvent inadéquates. C'est notamment le cas pour Antoine, victime de harcèlement de la part des autres élèves de son centre de formation d'apprentis, et qui se voit renvoyé d'un cours perturbé par la violence verbale de ses agresseurs par une enseignante soucieuse de rétablir le calme ! C'est le monde à l'envers :

le voilà sanctionné pour être victime d'homophobie.

En dernier lieu, ne sous-estimons pas l'inaction de certain-e-s membres des équipes éducatives face aux manifestations de LGBTIphobies : par leur passivité, elles et ils se rendent souvent complices des agressions. Cette « politique de l'autruche », comme le qualifie un homme témoin de lesbophobie au collège, n'a tout simplement pas sa place dans les établissements scolaires. Il faut toutefois signaler que l'encadrement réagit parfois de façon adéquate. ▲

LGBTIPHOBIES DANS LE SUPÉRIEUR : UNE ANXIÉTÉ SUPPLÉMENTAIRE FACE À L'AVENIR.

Loin de diminuer après le baccalauréat, les LGBTIphobies ont la cote dans l'enseignement supérieur. Les jeunes adultes ou les adultes qui poursuivent ou reprennent leurs études ne sont pas forcément mieux armé-e-s pour se défendre, et de nouveaux enjeux se forment avec l'âge pour les victimes de ces violences. En effet, l'aspect financier entre souvent en ligne de compte pour les étudiant-e-s : la formation est l'élément clé de leur future stabilité matérielle. En ce sens, le devoir de réussite pèse sur les situations de discriminations qu'elles et ils subissent. C'est notamment le cas de Cyrielle, 27 ans, qui commence son témoignage avec cet élément évocateur : « J'ai récemment entamé une formation en alternance. Petit niveau de qualification, mais au moins, c'est rémunéré. » Face à la lesbophobie et la transphobie rencontrées dans son groupe d'étudiant-e-s, la jeune femme s'est sentie acculée et a fait son coming out. Depuis, elle déclare : « J'ai peur. Je dois passer un

an avec ces gens [...], j'ai peur de me faire saquer sur mes notes à cause de cette situation, d'être identifiée comme une personne qui crée des problèmes [...], j'ai peur des conséquences sur mon cursus de formation. »

Souvent lucides quant aux conséquences des LGBTIphobies, certain-e-s étudiant-e-s semblent plus angoissé-e-s par les conséquences des agressions que par leur violence à proprement parler. Dans les faits, ces angoisses sont malheureusement fondées, et les discriminations subies peuvent notamment être un obstacle à l'obtention de diplômes, que l'on sait cruciaux en France pour obtenir des postes stables et bien rémunérés. Après avoir été outé à plusieurs reprises par son école où il étudie pour devenir assistant social, Camilo témoigne lui aussi : « J'ai écrit un mémoire sur le sujet de la transphobie et de l'accompagnement des personnes trans et j'ai dû beaucoup m'en justifier, certaines profs ont estimé que je faisais ça par provocation. »

Pour beaucoup, les études supérieures représentent déjà un sacrifice, et les LGBTIphobies ne font qu'entraver davantage la réussite des étudiant-e-s. ▲

TÉMOIGNAGES

Dans son lycée de l'Aube, **Cédric** est harcelé depuis plusieurs jours en raison de son attirance pour les garçons. Outé par une camarade, il essuie désormais les insultes et l'intimidation : « Casse-toi, je veux pas d'un pédé à côté de moi », « sale petite tapette », « à la sortie du lycée t'es mort. » Le harcèlement se poursuit également sur Snapchat. Inquiet, Cédric se renferme de plus en plus et craint que la situation ne s'améliore pas. Pour tenter de mettre fin au harcèlement, le jeune homme a décidé de réagir et de contacter la direction de son établissement. Il souhaite notamment attirer l'attention de l'équipe éducative sur la présence d'élèves LGBTI dans le lycée, et la nécessité de mettre en œuvre des mesures contre la discrimination que ces élèves subissent. Cédric aimerait également proposer de faire venir différentes associations contre les LGBTI-phobies afin de sensibiliser les lycéen-ne-s.

« J'ESPÈRE QUE TU VAS AVOIR LE SIDA ! »

Lauriane a 13 ans, elle est scolarisée dans un collège en Moselle. Depuis plusieurs mois, elle subit les insultes lesbophobes répétées de la part d'autres élèves qui ont appris son homosexualité. Elle a déjà fait son coming out à sa mère et à de nombreux-ses ami-e-s, mais elle n'a pas osé parler de cette situation aux adultes autour d'elle. « Sale gouine, tu devrais mourir, sale lesbienne » : la violence des collégien-ne-s fait écho à celle de son père qui, quand elle était petite, lui disait qu'il était « anormal d'être homosexuel-le » et que ces dernier-e-s « ne devraient pas exister ». Lauriane dit avoir honte d'être lesbienne.

Filip a 15 ans, il pense être bisexuel mais n'arrive pas à s'assumer. Au lycée, il subit des insultes homophobes et des rumeurs diffamantes à son sujet de la part d'autres lycéens. Filip a déjà fait plusieurs tentatives

de suicide et appréhende sa rentrée prochaine car il y retrouvera deux jeunes qui le harcèlent. Heureusement, Filip a plusieurs ami-e-s LGBTI qui le soutiennent et un suivi psychologique qui l'aide à mieux affronter la situation. Ses parents l'acceptent désormais tel qu'il est, et grâce au soutien de ses proches, il est maintenant en train de créer une association contre l'homophobie et le harcèlement. Il souhaite être ambassadeur de la lutte contre les discriminations et le harcèlement dans son lycée.

En sortant avec un garçon de son collège, **Mélanie** s'est rendu compte qu'elle était lesbienne, et a rompu en expliquant les raisons de son geste. Le jeune homme a été plutôt compréhensif, mais a outé Mélanie auprès d'Alice, une camarade de classe. Depuis, l'attitude d'Alice a changé, passant

du rejet aux insultes et à la diffamation, en affirmant par exemple au sujet des vestiaires de sport : « Elle mate,

elle va se branler sur nous ! » Récemment, Alice a fini par en venir aux mains et a violemment agressé Mélanie près du bus de ramassage scolaire. Après plusieurs coups de poing dans le ventre et une bousculade qui manque de faire tomber Mélanie par terre, Alice clôt son agression par un crachat et une explication claire : « Moi j'aime les mecs, sale gouine. » Mélanie a porté plainte pour coups et blessures à caractère homophobe, et Alice a été exclue du collège. À 14 ans, elle est désormais sous antidépresseurs.

Depuis qu'une camarade de son école de police a appris son homosexualité, **Amal** est harcelée. En plus de la rejeter ouvertement, l'étudiante homophobe fait part aux autres de sa volonté de ne pas se « mélanger à eux », par risque d'attraper cette « maladie ». Au dernier cours de tir, la pression est encore montée d'un cran puisqu'elle est allée jusqu'à menacer Amal en déclarant qu'elle aimerait lui « tirer une balle ». Soutenue par beaucoup de ses camarades, Amal songe à porter plainte.

Maryne est professeure dans un lycée de Lille. Elle a contacté la ligne de SOS homophobie au sujet d'un de ses élèves trans de 16 ans, Eliott. Ce dernier a fait la démarche de demander à l'ensemble de la communauté de son lycée de l'appeler par son prénom masculin.

Si Maryne explique que cette demande a été acceptée par les élèves, la direction et certain·e·s professeur·e·s refusent d'appeler Eliott par le prénom qu'il a choisi. « Ce sont les collègues qui sont lourds en l'appelant avec son prénom féminin », déclare-t-elle, « aucun souci avec ses camarades, c'est un problème d'adultes ». Maryne a souhaité discuter de la situation avec la proviseure, mais celle-ci estime que la demande d'Eliott est « illégale » et n'a pas fléchi sur sa position. Pourtant, la réaction de cette cheffe d'établissement est bien contraire aux recommandations

de la Dilcrah. De plus, Maryne déclare que des prénoms d'usage ont déjà été utilisés dans l'établissement pour des élèves qui souhaitent être appelé·e·s par un prénom du même genre que celui figurant sur la liste d'appel.

L'écouter de SOS homophobie a proposé à Maryne de se rapprocher des référent·e·s égalité filles-garçons de son établissement et de son académie. Il lui a aussi proposé de consulter les documents mis en ligne par l'Éducation nationale dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre les homophobes et transphobes dans les collèges et lycées. Ces informations permettraient de montrer à la proviseure et aux collègues de Maryne qu'il y a désormais une volonté institutionnelle de s'intéresser à ces situations, et que la demande d'Eliott ne peut être balayée d'un revers de la main. ▲

Professeur en région parisienne, **Matthieu** est la cible de comportements homophobes. Une élève de son établissement raconte en effet à ses camarades qu'elle « a des preuves que c'est un pédé » et affirme l'avoir trouvé sur un site de rencontre gays. En retournant à sa salle de classe, Matthieu trouve un jour son nom et l'inscription « PD » gravées sur la porte.

Une jeune collégienne de quatrième témoigne du harcèlement dont est victime une camarade de sa classe, **Soraya**. Au collège, il y a les insultes et les brimades, et les agressions se transforment ensuite en cyberharcèlement sur Snapchat. L'amie de Soraya déclare que cette situation a débuté en début d'année scolaire ; cela viendrait du fait que la jeune fille est amoureuse d'une autre élève et le lui aurait dit. Aujourd'hui, une responsable du lycée a reçu Soraya et ses harceleuses pour mettre fin à ces comportements lesbophobes. Pourtant, à la suite de l'entrevue, Soraya a de nouveau subi des insultes et des menaces dans l'enceinte du collège.

Ali, en sixième dans un établissement parisien, a récemment confié sa préférence pour les garçons. Depuis, la nouvelle s'est répandue au sein de son collège, et il y est maintenant harcelé. Il est traité de « petit pédé » et a même reçu des coups. C'est son père qui appelle, inquiet. Il nous avoue ne pas vraiment savoir dans quel état se trouve Ali car celui-ci est plutôt réservé, mais il précise qu'il n'est pas retourné au collège depuis trois jours. Au sein de l'établissement, presque personne n'a réagi, exceptée une assistante d'éducation qui a contacté la mère du collégien en lui précisant qu'elle était choquée de la situation. Après plusieurs échecs, le père d'Ali a réussi à joindre la principale qui déclare n'être au courant de rien. Il a obtenu un rendez-vous avec elle et espère que des mesures seront prises pour assurer la sécurité de son fils. Sans donner de noms, la mère de ce dernier a porté plainte auprès du commissariat.

Lalia, lycéenne dans la région Grand Est, est la cible de comportements transphobes de la part du proviseur de son établissement scolaire. Celui-ci a vivement critiqué la tenue vestimentaire de la jeune femme et lui a dit qu'il ne voudrait pas la voir en robe tant qu'elle « n'[aurait] pas de F sur [sa] carte d'identité, et encore ». Il a déclaré ne pas vouloir demander aux professeur-e-s de considérer Lalia selon son identité féminine tant que ses papiers d'état civil ne seraient pas à jour, et affirme même envisager des sanctions disciplinaires à son égard. Lalia indique que son chef d'établissement l'a récemment menacée à demi-mot, en disant qu'il ne la « protégerait pas en cas de

violences à son encontre ». Heureusement, Lalia est bien entourée par le reste des élèves et du corps enseignant, et a rendez-vous avec une juriste pour rédiger une lettre de rappel de ses droits. ▲

**« SANCTIONNÉ POUR
ÊTRE VICTIME
D'HOMOPHOBIE »**

PRÉVENIR EN LIBÉRANT LA PAROLE

SOS homophobie réalise chaque année des centaines d'interventions pour déconstruire le sexisme et les LGBTIphobies, et l'association a sensibilisé environ 35 600 élèves sur l'année scolaire 2018-2019. Faute de bénévoles, nous ne pouvons malheureusement pas répondre à toutes les demandes. Ainsi, si vous avez un

peu de temps libre en semaine, des compétences dans la gestion de groupe ou l'animation ou envie d'acquérir une expérience dans ce domaine, vous pouvez vous aussi rejoindre notre équipe et participer à déconstruire les stéréotypes LGBTIphobes à un moment clé ! Pour tout renseignement sur nos interventions et la formation, rendez-vous sur www.sos-homophobie.org/IMS. ▲

LA PAROLE À... L'OBSERVATOIRE DES LGBT+PHOBIES DE L'ACADÉMIE DE PARIS

*Audrey Gelman, chargée de mission ;
Jérôme Jardry, DAASEN ;
José Inzaurrealde, IA-IPR ;
Baptiste Leon, directeur de cabinet adjoint*

Comment l'Observatoire a-t-il vu le jour, et quels sont ses objectifs ?

C'est M. le recteur de l'académie de Paris qui a souhaité la création de cet Observatoire de lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes LGBT+. Cela manifeste une démarche volontariste de notre académie et c'est le premier Observatoire de ce type à ce jour en France.

Si l'École s'est largement emparée des problématiques du harcèlement, de l'égalité filles-garçons, il fallait reconnaître également que les discriminations envers les personnes LGBT+ n'étaient pas des discriminations comme les autres et pointer leurs spécificités, nombreuses... Des discriminations discriminées en quelque sorte. Il fallait ensuite faire passer ce message qu'on n'entendait désormais rien laisser passer. Il s'agit essentiellement pour l'Observatoire d'informer et de donner une visibilité à ce type de discriminations, de mettre en cohérence les actions qui sont menées dans l'académie et qui sont nombreuses, mais aussi de former les personnels.

Cette année encore, les témoignages que nous avons reçus font état de LGBTIphobies provenant des élèves et des étudiant-e-s, mais également des équipes éducatives. Quels moyens concrets l'Observatoire va-t-il mettre en œuvre pour lutter contre les LGBTIphobies sur ces deux plans ?

En installant par exemple un référent discriminations LGBT+ clairement identifié dans chaque établissement du second degré, nous demandons à ce qu'il agisse comme une sorte de veille auprès des élèves et suscite une

parole et des actions éducatives appropriées. La formation des personnels est bien sûr une question essentielle dans la lutte contre les discriminations LGBT+phobes et des stages seront proposés dès la rentrée scolaire 2020 dans le cadre du Plan académique de formation.

Un projet européen de mobilité des personnels de l'académie de Paris à Berlin, Stockholm et Madrid sur les questions de « genre, identités, sexualités » pour l'année 2020-2021 vise également à soutenir les besoins de formation des personnels et à créer des ressources propres à l'académie pour une plus grande cohérence des actions, transposables dans les établissements.

Enfin nous favorisons également la mise en place d'alliances dans les établissements volontaires de l'académie, « Alliances genres, identités et sexualités » (AGIS), espaces solidaires et clubs de discussions pour tous les élèves et animés par elles et eux, pour échanger sur les identités de genre et la diversité des orientations sexuelles et proposer au sein des établissements des événements de sensibilisation.

À la fin de chaque intervention en milieu scolaire de SOS homophobie, un questionnaire anonyme est rempli par les élèves. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 85 % des élèves interrogé-e-s ont répondu oui à l'affirmation suivante : « J'ai trouvé que des interventions de ce type sont utiles pour faire reculer l'homophobie. » Quelle place pour la prévention en milieu scolaire ?

Les équipes de direction sont convaincues du bien-fondé de ces interventions et certain-e-s chef-fe-s d'établissement qui sont impliqué-e-s dans notre observatoire sont des interlocuteurs et interlocutrices pour leurs collègues qui trouvent auprès d'elles et eux des idées pour des actions à mener comme organiser un dispositif de projections-débats dans des salles de cinéma parisiennes avec le film *Coming out*, en présence du réalisateur, Denis Parrot et de plusieurs associations LGBT dont SOS homophobie. ▲

POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE

L'HOMOPHOBIE, TOUJOURS PAS EN GARDE À VUE EN 2019

En 2019, ce sont **27 cas** de lesbophobie, de gayphobie, de biphobie et de transphobie émanant des personnels de la Police, de la Gendarmerie ou de la Justice qui nous ont été rapportés, représentant un peu plus de **1 % des témoignages reçus**. En comparaison de l'année précédente, le nombre de témoignages est demeuré stable puisque 26 signalements avaient été rapportés en 2018.

Cependant, les situations impliquant des membres de la Police ou de la Gendarmerie sont en nette augmentation, de 77 % des cas en 2018 à 85 % en 2019. Si ces signalements restent faibles, c'est parce que **les problèmes avec les forces de l'ordre interviennent souvent de façon secondaire**, après un acte LGBTIphobe commis dans le contexte du travail, sur Internet ou dans l'espace public ; c'est alors cet acte qui est pris en compte dans les statistiques. Si l'on tient compte des dimensions secondaires, **beaucoup de victimes font état d'un mauvais accueil** lorsqu'elles veulent signaler des problèmes entre voisin·e·s (dans 14 % des cas Voisinage) ou des agressions dans les lieux publics.

Tout comme l'année écoulée, la majorité des témoignages émanent d'hommes, âgés de 35 à 50 ans, qui ont été confrontés à des injures et à différentes situations de rejet et/ou de discrimination par les forces de l'ordre.

ET SI ON APPLIQUAIT LA LOI ?

Au contact de l'institution policière, la principale manifestation de LGBTIphobies demeure, cette année encore, le refus de recevoir les plaintes, en violation de l'article 15-3 du Code de procédure pénale.

Les conséquences sont pourtant dramatiques : non seulement ces refus sont une seconde situation de violence pour les victimes, mais le plus préoccupant est surtout qu'une telle attitude empêche l'effectivité de l'arsenal législatif réprimant les LGBTIphobies. En effet, une victime

privée du droit de porter plainte n'osera plus le faire si elle est de nouveau agressée. De plus, en l'absence de plainte, la Police et la Gendarmerie ne rechercheront pas les auteurs ou autrices des faits, qui ne seront donc jamais renvoyés devant la Justice. Les conséquences de ces refus sont donc extrêmement graves car ils empêchent la recherche et la condamnation des auteurs et autrices, et participent ainsi à l'impunité et à

« CELUI QUI VOUS A AGRESSÉ, VOUS L'AVEZ DRAGUÉ ? »

la banalisation des violences LGBTIphobes : si je ne suis ni poursuivi·e ni puni·e, c'est que ce que je fais ne doit être si grave...

Au sein de la Police et de la Gendarmerie, deux problématiques persistent. D'abord la tendance à diriger les victimes vers les mains courantes, lesquelles n'ont pas de conséquences pour les personnes à l'origine

des actes, et ensuite le refus de retenir les facteurs aggravants d'homophobie ou de transphobie lors des prises de plainte. Difficile de ne pas conclure que les LGBTI sont les victimes collatérales d'une poli-

tique publique imposant l'atteinte d'objectifs chiffrés par la Police et la Gendarmerie, les contraignant à une telle attitude pour ne pas grever les taux de résolution des affaires.

La mise en place des formations aux problématiques LGBTI lors de la formation initiale des policier·e·s et des gendarmes en 2019 permet d'espérer une amélioration, à condition que les personnes déjà en fonction soient également formées. La mise en place

de « référent·e·s LGBT » au sein des commissariats et des gendarmeries a pour objectif de s'attaquer à la problématique des refus de plaintes (voir Encadré).

DES ATTITUDES DISCRIMINANTES

Deux phénomènes sont en forte hausse en 2019. Un nombre croissant de personnes trans victimes d'agressions font état de mégenrage quasi systématique et de situations humiliantes qui contribuent à les dissuader de porter plainte. D'autre part, de plus en plus d'hommes témoignent de l'homophobie et des situations humiliantes subies lors d'interventions sur des lieux de drague gays, avec parfois des pratiques très stigmatisantes (dispersion, contrôles d'identité). Les fonctionnaires de l'état vont parfois plus loin : quand André demande aux militaires qui effectuent une troisième descente nocturne dans un parc s'ils n'ont pas mieux à faire, on lui répond « Va te faire péter le fion ». André se dit « scandalisé par ce genre de propos venant d'une personne qui travaille pour une institution gouvernementale ».

LES BIAIS DE LA JUSTICE

À l'égard de l'institution judiciaire, on note encore combien un changement d'état civil libre et gratuit épargnerait des brimades aux personnes trans (voir récit de Liam). Autre constat : lorsqu'un parent d'enfant se sépare de l'autre parent puis vit avec une personne de même genre ou entame une transition, les jugements attribuant la garde des enfants sont régulièrement défavorables au parent LGBTI, ce qui traduit une persistance de préjugés sur les capacités des LGBTI à être de « bons parents ».

La principale difficulté demeure la réticence des parquets (service des procureur·e·s de la République) à requérir les condamnations avec la circonstance aggravante d'homophobie, ce qui a un véritable impact. C'est le cas en particulier pour les injures non publiques, l'une des formes les plus courantes de LGBTIphobies, qui peuvent

valoir une amende de 1 500 € lorsque le caractère LGBTIphobe est retenu, contre seulement de 38 € dans le cas contraire. Les chiffres permettant de connaître le nombre de condamnations d'actes LGBTIphobes n'ont pas encore été publiés par le ministère de la Justice, cependant les procès dans lesquels SOS homophobie s'est constituée partie civile aux côtés des victimes montrent que lorsque les procureur·e·s requièrent que cette circonstance aggravante soit retenue, elles et ils sont généralement suivies par les juges, particulièrement lorsqu'une association LGBTI est présente aux côtés des victimes. ▲

**« VOUS ÊTES MONSIEUR
OU VOUS ÊTES MADAME ?
COMMENT J'DOIS
VOUS APPELER ? »**

TÉMOIGNAGES

Gaspard et Lucrèce ont régulièrement la visite de leur fils, Dorian, et de son compagnon, ce qui leur vaut les moqueries et insultes de plusieurs de leurs voisins, qui ont coutume de désigner leur propriété comme « la maison à pédés » lorsque le fils n'est pas présent. Excédé par les nuisances sonores de l'un de ses voisins, Gaspard lui intime de ramener le calme : en réponse, le voisin l'insulte et le menace de mort. Quand le couple rapporte les propos tenus, la policière refuse de prendre la plainte et n'accorde qu'une main courante. Selon elle, puisque les voisins ne parlent de la « maison à pédés » qu'en l'absence de Dorian, il n'y a pas d'injures homophobes.

Ayant des difficultés financières, **Louis et Raphaël** se font régulièrement menacer et insulter par leur propriétaire. Après un épisode particulièrement violent, les deux hommes vont déposer plainte. Dès le début de la procédure, les gendarmes prennent fait et cause pour les propriétaires. Lorsque le couple prendra contact avec les services du procureur de la République pour savoir si leur plainte a été classée sans suite, ils apprendront que la plainte n'a en réalité jamais été enregistrée ni transmise au parquet.

Le jour où **Liam** a souhaité changer de prénom et de sexe sur les registres de l'état civil, l'officier ministériel a refusé, et comme le procureur de la République a confirmé ce refus, Liam a été contraint de saisir le tribunal de grande instance.

Liam rapporte que les juges présentes ont été très bienveillantes envers lui, mais que lorsque son avocate a employé le masculin pour parler de lui, la procureure de la République est intervenue pour dire « Mademoiselle, jusqu'à décision du tribunal ! » et a critiqué les choix de prénoms que Liam souhaitait voir apparaître sur sa pièce d'identité.

La demande de Liam a été acceptée par le tribunal, mais cette audience laisse un souvenir amer à Liam.

Adam travaille dans une société informatique. Lors d'une pause pendant une réunion, quelqu'un-e a tagué « pédé » sur son ordinateur. Lorsqu'il s'est rendu au commissariat, Adam a dû batailler pour que la police accepte de prendre sa plainte : il a notamment été obligé de répondre à des questions très invasives sur sa vie privée pour que la Police prenne en compte le caractère gayphobe de la dégradation.

Quand **Sacha et Ibrahim** se sont montrés intéressés pour acheter la voiture de leur voisin, celui-ci a soudainement augmenté le prix de vente. Lorsque le couple s'est rétracté, le voisin les a très violemment insultés, bousculés, et s'en est pris au fils d'Ibrahim. Après un épisode d'insultes et de menaces particulièrement violent, Sacha et Ibrahim souhaitent déposer plainte. Il faudra cependant qu'ils aillent dans plusieurs commissariats différents : dans le premier commissariat, leur plainte sera refusée pour « surcharge de travail à cause des gilets jaunes » ; dans le second, seule une main courante sera acceptée, le policier ajoutant « Oh des injures homophobes, vous savez... » ; dans le dernier, leur plainte sera prise dans un climat de grande hostilité, tout le commissariat défilant pour les observer. Les victimes entendent le policier dire, au sujet de leur voisin : « Ce n'est pas grave, il a fait de la garde à vue, ça va le calmer. »

Lorsque **Laura** a tenté d'aller déposer plainte au commissariat après avoir été agressée par un homme qui la harcèle depuis plusieurs semaines en raison de sa transidentité et qui s'était introduit chez elle par effraction, les policiers ont refusé de prendre sa plainte, prétextant une absence de preuves : alors qu'elle avait été frappée avec un casque de moto et que sa porte avait été endommagée, il aurait fallu, selon les policiers, que Laura se présente avec un devis pour la réparation de la porte.

Plusieurs années auparavant, Laura s'était déjà heurtée à un refus de plainte, dans ce même commissariat parisien, alors qu'il s'agissait déjà d'une agression physique. Depuis qu'elle a appris l'existence des référent-e-s LGBT, Laura a décidé d'aller déposer plainte.

Noah a récemment été victime d'insultes et de menaces homophobes (« Pédé de merde ! », « Tu n'es qu'une pute ! », « Je vais te défoncer. », « Si je descends, je te tue. ») de la part de voisins de sa sœur, à laquelle il rend régulièrement visite. Il a décidé de porter plainte dans le commissariat voisin ; mais lorsque l'officier de police judiciaire entend les faits, il les banalise. Tout est fait pour dissuader Noah de déposer plainte. Après lui avoir dit « Je ne sais pas si votre plainte est recevable », il ajoute : « Au mieux elle devra payer une amende de 200 €. » À cause de ce policier, Noah a déposé une main courante au lieu de la plainte initialement prévue.

«FRANCHEMENT, C'EST VOUS QUI CHERCHEZ LES HISTOIRES...»

Dustin s'est fait insulter dans plusieurs courriels envoyés à sa mère par son frère, qui l'a notamment traité de « malade » après avoir fait référence à sa vie privée.

L'officier de police qui a reçu Dustin a immédiatement refusé de prendre sa plainte, prétextant qu'il n'y avait pas d'injures à caractère homophobe puisqu'il n'y avait pas de terme grossier explicite dans les courriels (« ni pédé, tapette, fiotte, etc. ») et que de toute façon une plainte comme celle-ci serait d'emblée classée sans suite par le procureur de la République.

Dustin quittera le commissariat après avoir seulement pu déposer une

main courante contre son frère. Aujourd'hui, il n'est pas question pour Dustin de laisser les actes de son frère demeurer impunis avec la complicité de la Police.

Gabriel et Tristan sont un couple de trentenaires habitant près d'une grande ville des Hauts-de-France.

À la fin d'une braderie organisée, ils sont violemment agressés par une femme qui n'avait pas apprécié que le couple lui ait fait une remarque. Après de nombreuses insultes gayphobes, la femme se rend dans le camion de son mari et revient avec une barre de fer pour les menacer, tout en continuant de les insulter. L'agresseuse partira grâce à l'intervention d'une quinzaine de personnes présentes à proximité.

Le lendemain, Tristan, qui a déposé une pré-plainte en ligne, est appelé par la gendarmerie qui lui demande de se déplacer : Tristan se rend au poste de sa ville de résidence. Il est particulièrement mal accueilli par un gendarme qui tente tout d'abord de faire pression sur lui pour n'écrire dans la plainte que l'injure publique, car d'après lui « il n'y a pas de caractère homophobe

dans cette agression ». Il va ensuite minimiser gravement les faits, affirmant que « de nos jours il est fréquent de se faire insulter et que tout le monde ne porte pas plainte pour autant ». Le gendarme tiendra aussi Tristan et Gabriel responsables de leur agression : « Vous avez fait un choix de vie, à vous d'assumer », ajoutant qu'il a « des amies lesbiennes, elles se font insulter tout le temps et pourtant elles ne vont pas porter plainte ». Il tente aussi de convaincre Tristan que sa plainte sera classée sans suite, et va jusqu'à lui mentir grossièrement en affirmant : « Ça n'existe pas les injures à caractère homophobe. »

Avec l'aide de SOS homophobie et l'intervention de FLAG, Tristan et Gabriel seront finalement reçus dans de bonnes conditions, mais dans un autre commissariat, plus éloigné de chez eux, alors que de nombreux témoins avaient assisté à la scène et que Gabriel avait relevé le numéro d'immatriculation de l'agresseuse. ▲

Lancelot a coupé les ponts avec toute sa famille du côté de son père à cause du harcèlement que ce dernier lui a fait subir durant toute son adolescence à partir du jour où il a découvert qu'il était gay. Il souhaite ne plus porter le nom de son père, mais celui de sa mère, avec laquelle il est encore en contact, et a donc adressé une demande gracieuse à la Garde des Sceaux, qui a refusé.

Son premier recours devant le tribunal administratif a été rejeté car, selon les magistrats, « le comportement de son père ne constitue pas un motif pour changer de nom ». Lancelot a été particulièrement choqué par les propos du rapporteur public lors de l'audience, ce dernier ayant parlé du « choix de vie » de Lancelot, le rendant responsable de toutes les épreuves qu'il avait dû traverser. Aujourd'hui, Lancelot est toujours en attente de la décision de la cour administrative d'appel.

Leslie, à Paris le temps d'un week-end, a été victime d'une agression par plusieurs travailleur-se-s du sexe, qui pensaient qu'elle venait « voler » leurs clients. Lorsqu'elle s'est rendue au commissariat pour déposer plainte, Leslie a été très mal reçue : les policiers ont considérablement minimisé son agression, considérant qu'il s'agissait « simplement d'une rixe entre prostituées » pour la seule raison que Leslie, qui n'est pas travailleuse du sexe, est une femme trans. Choquée par la façon dont elle a été traitée en France, Leslie entend bien ne jamais y revenir.

Kelly est une femme trans, racisée et en situation de handicap. Depuis plusieurs années, elle réside au sein d'un foyer géré par une association, dans lequel elle subit au quotidien de nombreuses agressions : insultes sur sa porte, agressions sexuelles, injures, menaces et humiliations, aussi bien de la part du personnel que de la part d'autres résidentes.

À chaque fois que Kelly a tenté de porter plainte contre ses agresseurs et agresseuses, les policier-e-s ont refusé de prendre plus que de simples mains courantes, qui n'ont donc eu aucune conséquence sur son calvaire. Lors de sa dernière tentative, Kelly s'est vu interdire l'accès au commissariat, au motif que sa plainte serait de toute façon classée sans suite. ▲

**« À CE MOMENT-LÀ
IL FAUDRAIT AUSSI
PORTER PLAINTÉ
CONTRE LES CROTTES
DE CHIENS »**

OFFICIER-E-S DE LIAISON LGBT : L'ÉBAUCHE D'UN PROGRÈS

Au sein de l'institution policière, l'avancée la plus encourageante de l'année 2019 consiste en l'instauration progressive d'officier-e-s de liaison LGBT au sein de certaines préfectures de police, sous l'impulsion de FLAG !, association créée par des policier-e-s en 2001 pour lutter contre les LGBTphobies au sein des ministères de l'Intérieur et de la Justice, mais aussi pour accompagner les victimes LGBTI dans leurs démarches avec la justice pénale.

Les officier-e-s de liaison LGBT peuvent être contacté-e-s par les victimes ainsi que les associations d'aide aux victimes pour les orienter au mieux et au plus vite après une agression. Ces personnes sont aussi habilitées à recevoir les plaintes des victimes LGBTI lorsque celles-ci n'ont pas pu y parvenir auprès d'un commissariat et à renseigner les victimes sur l'état d'avancement de leurs plaintes.

Ces deux aspects permettent d'apporter une réponse adéquate aux deux principales difficultés rencontrées par les victimes LGBTI dans leurs rapports avec l'institution policière, à savoir les refus de plaintes et l'absence d'informations sur les suites de leurs plaintes.

Les officier-e-s de liaison LGBT ont également des missions plus transverses. Leur vocation est d'être les premiers

interlocuteurs et interlocutrices entre les associations LGBTI et les services de Police ou de Gendarmerie, ainsi que d'assurer l'installation progressive de référent-e-s LGBT dans chaque commissariat et gendarmerie.

Enfin, elles et ils sont chargés de missions à des fins d'enquête et de statistique, d'une part pour identifier les zones particulièrement à risque pour les personnes LGBTI, ainsi que pour permettre d'apprécier les phénomènes de violences anti-LGBTI, ainsi que leur traitement par la Police et la Gendarmerie.

Ces initiatives restent toutefois relativement isolées puisque seules les préfectures de Police de Marseille, Bordeaux et Paris se sont pour l'instant dotées de ces officier-e-s de liaison LGBT (qui sont respectivement Frédérique Jekel, Laurent Turbiez et Mickaël Bucheron). De plus, ces officier-e-s dénoncent d'ores et déjà un manque de transparence quant à ces nominations, ainsi que des risques de disparités liées à la mobilité professionnelle des agent-e-s. Il est à espérer que de nombreuses autres villes s'inspirent rapidement de ces mesures, car elles constituent une véritable avancée dans la prise en compte des difficultés des victimes LGBTI vis-à-vis de la Police et de la Gendarmerie, en particulier concernant les refus de plainte. ▲

JUSTICE AVEUGLE, MAIS À L'ÉCOUTE ?

S'agissant de l'institution judiciaire, une amélioration se profile au sujet des difficultés liées aux qualifications juridiques des infractions ainsi que des réquisitions de condamnations retenant la circonstance aggravante de LGBTIphobie.

En effet, l'année 2019 a vu une augmentation notable des initiatives des parquets (services des procureur-e-s de la République) pour faire participer les associations LGBTI aux réunions mensuelles ou semestrielles de leurs « pôles anti-discrimination », créés en 2007, dont les problématiques LGBTI étaient relativement exclues jusqu'alors.

La présence des associations permet de sensibiliser la magistrature aux problématiques spécifiques des victimes LGBTI, et notamment d'expliquer les raisons du recours massif aux dépôts de plainte directement adressés aux parquets, dus aux refus essuyés auprès des forces de l'ordre.

Ces réunions permettent aussi aux associations LGBTI d'obtenir des interlocuteurs et interlocutrices privilégiées au sein des parquets et d'obtenir rapidement des informations sur l'avancement de plaintes ou d'enquêtes pénales pour les transmettre aux victimes, fortement en demande de précisions.

Enfin, ces réunions permettent aux associations de se faire connaître et d'acquérir légitimité et crédibilité auprès des parquets qui, une fois informés du sérieux et de l'expertise particulière de ces associations, seront d'autant plus enclins à retenir les qualifications juridiques nécessaires à la répression de ces violences spécifiques, ainsi qu'à requérir des condamnations avec la circonstance aggravante de LGBTIphobies, légitimant d'autant plus la présence des associations expertes aux audiences aux côtés des victimes en tant que parties civiles.

De même que pour l'installation des officier-e-s de liaison LGBT, il est à déplorer que l'inclusion des associations LGBTI dans l'organisation des pôles anti-discrimination demeure une initiative prise isolément par certains parquets, alors même que la prise d'instructions générales par la Chancellerie en ce sens permettrait de généraliser rapidement et efficacement de telles mesures, et ainsi d'améliorer le traitement des violences LGBTIphobes par la chaîne pénale. ▲

POLITIQUE

L'ÉGALITÉ EN MARCHÉ RALENTIE

En 2019, les questions politiques ont fait l'objet de **22 témoignages** (environ 1 % des témoignages reçus), certains impliquant des femmes et hommes politiques, d'autres liés aux débats publics concernant les personnes LGBTI. **Cette hostilité s'exprime principalement sur Internet**, média qui permet l'expression d'idées sans retenue ni filtres, et en particulier sur les réseaux sociaux. L'abandon de l'accès exclusif à la **procréation médicalement assistée (PMA)** pour les seuls couples hétérosexuels infertiles a été le sujet politique suscitant l'essentiel des LGBTIphobies en 2019, encore une fois ! La famille homoparentale reste donc le sujet de vifs débats dans la classe politique et médiatique, bien plus que dans la société française, à l'origine d'une visibilité forte de certains discours homophobes. Le **débat sur la transparence** a lui trouvé très peu de défenseurs ou défenseuses chez les parlementaires, et a de ce fait été très vite conclu.

PMA : TOUJOURS PAS DE LOI EN 2019

2013 : lors de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, le président François Hollande renvoie la question de l'élargissement de l'accès à la PMA au Comité consultatif national d'éthique (CCNE), après l'adoption longue et difficile de l'ouverture du mariage pour tou-te-s.

2016 : le candidat Macron, tout en se montrant prudent sur les questions de société, fait de la PMA une promesse de campagne :

« Je suis favorable à une loi qui ouvrira la procréation médicalement assistée aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires. » Lui aussi avait alors suspendu le projet à l'avis du CCNE.

Juin 2017 : l'avis est enfin rendu après quatre longues années d'attente.

Patience encore : il faudra attendre le début de l'année 2019 pour que les débats s'engagent, puis une présentation en conseil des ministres en juillet 2019. Suit l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi Bioéthique, dans lequel s'inscrit la question de la PMA, qui a débuté en septembre.

Le projet de loi, qui comporte 32 articles de nature et de portée très diverses, introduit dès l'article 1 l'ouverture de la PMA pour les couples de femmes et les femmes seules.

La loi prévoit également des évolutions importantes telles que la possibilité pour les enfants né-e-s d'un don d'accéder à leur majorité à l'identité du donneur ou celle de congeler ses ovocytes pour soi-même, certaines associations dénonçant cependant sur ce point un flou qui rendraient les personnes concernées dépendantes du bon vouloir de tel ou tel centre.

Un article du projet de loi est dédié à la question de la filiation, fondamentale pour l'égalité. Dans cet article, le Gouvernement avait d'abord fait le choix de créer un mode

« JE NE SUIS PAS HOMOPHOBES, J'AI DES AMIS HOMOSEXUELS »

MARCEL CAMPION, CANDIDAT À LA MAIRIE DE PARIS

de filiation spécifique pour les couples de femmes avec une inscription du mode de conception sur l'acte de naissance de

ces enfants. Ce principe viendrait créer une discrimination envers les couples de femmes (car les couples hétérosexuels ayant recours à une PMA avec tiers donneur eux aussi n'ont pas à se plier à cette démarche) et stigmatiserait des enfants. Le texte a ensuite été revu pour se limiter à une reconnaissance conjointe anticipée devant notaire, avancée qui ne lève toutefois pas l'inégalité des exigences entre couples hétérosexuels et couples de femmes.

Également sur le sujet de la filiation, un amendement prônait la reconnaissance de la filiation des enfants né-e-s de GPA à l'étranger par la retranscription en droit français

d'une décision de filiation par une juridiction étrangère. D'abord adopté à la surprise générale, il a finalement été rejeté suite à la demande de seconde délibération du Gouvernement.

En fin de compte, après 80 heures de débats, le projet de loi a été adopté en première lecture le 15 octobre avec 359 voix pour, 114 contre et 72 abstentions. Près de 2 600 amendements ont été déposés.

Le texte voté au Sénat le 4 février 2020 a été amendé de manière très significative jusqu'à en dénaturer l'esprit.

Par exemple, l'article 2 sur l'auto-conservation des ovocytes – article fondamental dans l'avancée des droits des femmes – a été supprimé, le remboursement a été limité aux seuls couples hétérosexuels et l'article sur la filiation a été modifié de telle sorte que l'on

en revient à la situation actuelle : les couples de femmes devront passer par une procédure d'adoption pour établir la double filiation avec leur enfant. À l'heure où nous terminons d'écrire ce Rapport, le texte n'est toujours pas repassé à l'Assemblée nationale.

ENFIN L'ÉGALITÉ ?

Cette loi doit revenir sur une discrimination héritée de la première loi bioéthique de 1994. Avant cette loi, rien ne limitait la procréation médicale assistée aux seuls couples hétérosexuels en âge de procréer qui connaissent des problèmes de fertilité. Depuis cette loi, les personnes qui n'entrent pas dans ce cadre ne peuvent plus avoir accès à la PMA en France et doivent se rendre à l'étranger.

Il y a six ans, l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe constituait une avancée vers l'égalité. Mais cette loi a créé un vide juridique en matière de parentalité et de protection des enfants. Malgré les revendications portées à l'époque par de nombreuses associations, rien n'a été fait pour accompagner juridiquement la famille homoparentale, sous toutes ses formes.

L'article 6-1 du Code civil, créé pour l'occasion,

prive de fait les couples de même sexe d'une filiation dans ou hors mariage. Seule une adoption permet de faire reconnaître la filiation avec les deux parents, et uniquement si les parents sont mariés, quand bien même l'enfant est né pendant le mariage.

Si l'actuel projet de loi devrait permettre des avancées, il n'a pas été pensé comme un moyen de mettre toutes les situations dans un rapport d'égalité et de droit commun. Le sujet ne fait pas consensus fin 2019, et les discriminations perdurent dans la volonté

« L'ORIENTATION SEXUELLE EST UN CHOIX »

PASCAL BRINDEAU,
DÉPUTÉ UDI

de distinguer les modalités administratives de reconnaissance des familles selon leur composition, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des personnes qui les composent. Pourtant les Français-es se disent aujourd'hui majoritairement

favorables à cette égalité, et le droit pourrait être le même pour tou-te-s.

En outre, ce projet d'ouverture de la PMA continue d'exclure certaines personnes en capacité de porter un enfant, puisque l'ouverture de la PMA aux hommes trans a été écartée dès le départ. Le secrétaire d'État Adrien Taquet a défendu cette position en objectant que « dans la vie civile, seule l'identité indiquée à l'état civil d'une personne est prise en compte ». « Une femme devenue un homme à l'état civil, même ayant gardé son appareil reproducteur féminin, est un homme. Et par conséquent il est également un homme au regard de la PMA ». Le rapporteur de la loi Jean-Louis Touraine estime pour sa part que l'inclusion des hommes trans permettrait de prévenir une discrimination, position que partagent les associations dont SOS homophobie (voir chapitre Transphobie). La question du remboursement est également débattue, et une partie des élu-e-s estiment que les femmes seules et les couples de femmes qui auraient recours à la PMA ne seraient pas légitimes à obtenir un remboursement. Il est important de rappeler que la question du remboursement est non seulement une question de discrimination entre hétéros et homos/bi-e-s, mais peut aussi faire la différence, pour les personnes les plus modestes qui ne pourraient couvrir les coûts,

entre un droit théorique et un droit réel. Un article du projet de loi est dédié à la question de la filiation, fondamentale pour l'égalité. Dans cet article, le Gouvernement fait pour l'instant le choix de créer un mode de filiation spécifique pour les couples de femmes avec une inscription dédiée sur l'acte de naissance des enfants. Ce principe créerait de toutes pièces une discrimination envers les couples de femmes, pourtant placés dans la même situation que les couples hétérosexuels face à une conception par PMA avec tiers donneur. De plus, les enfants se verraient délivrer un acte de naissance différent des autres en ce qu'il mentionnerait (même indirectement) leur mode de conception, ce qui serait inédit et non conforme à l'objet de ce document d'état civil.

La teneur des débats a montré combien le travail de réflexion et de sensibilisation à la diversité demeure nécessaire. Typiquement, l'incompréhension des discriminations envers les femmes et les hommes trans démontre à quel point le combat pour l'égalité des droits de toutes les personnes LGBTI a encore de beaux jours devant lui !

DE L'HOMOPHOBIE DANS LE DÉBAT

Si le débat sur l'ouverture de la PMA n'a globalement pas suscité le même niveau de réaction que le débat pour l'ouverture du mariage, il a tout de même encore été marqué par des propos haineux et discriminatoires.

La députée Agnès Thill, opposée à l'ouverture de la PMA, s'est particulièrement illustrée en dénonçant un « puissant lobby LGBT à l'Assemblée ». L'élue a également comparé les femmes seules voulant recourir à la PMA à des « droguées », estimant ensuite que l'absence « de genre dans le mot parent » « favorise[rait] l'éclosion d'écoles coraniques ». Ces divagations ont finalement conduit à son exclusion du parti LREM.

Par ailleurs, les associations anti-mariage pour tou-te-s et anti-PMA, comme la Manif pour tous et les mouvements divers luttant contre les projets d'égalité pour les personnes LGBTI ont à nouveau réussi à se faire entendre. Cela a pris la forme, désormais habituelle, d'une manifestation le 6 octobre 2019. Leur action s'est également invitée dans le quotidien des personnes LGBTI par le placardage, omniprésent dans de nombreuses villes, d'autocollants et affiches renvoyant à des questions saugrenues d'enfants fictifs semblant souffrir d'être élevé-e-s dans une famille homoparentale (« un papa, une maman, on ne ment pas aux enfants », « PMA sans père, peine sans fin ») ou qui visent à affirmer le caractère indispensable du schéma profondément ancré dans des stéréotypes de genre (« Mon papa c'est le plus fort », etc.). Les idées défendues, qui sont présentées comme des vérités absolues par le #DeBase, blessent des personnes par rapport à ce qu'elles sont, et même des enfants qui n'ont pas demandé-e-s à être montré-e-s du doigt. En feignant de compatir pour des enfants qui regretteraient de ne pas être élevé-e-s dans une famille « traditionnelle », ces communications ont pour effet de diffuser l'idée que les familles homoparentales seraient inférieures et intrinsèquement négatives pour l'éducation des enfants, à contre-courant de toute étude sérieuse sur le sujet.



Rappelons qu'en 2019, environ un enfant sur trois vit dans une famille monoparentale, recomposée ou homoparentale, ce qui est donc loin d'être une exception, n'en déplaise aux plus fervent-e-s adeptes des valeurs « traditionnelles ».

EN 2019, ÊTRE UNE-E ÉLU-E LGBTI RESTE DÉLICAT

L'homophobie vise des hommes et des femmes politiques de tous bords. Encore cette année, un certain nombre de personnalités de différentes familles politiques ont été victimes d'insultes à caractère homophobe, que ce soit par des anonymes ou des collègues élu-e-s. Dans le cas de ces dernier-e-s,

l'homophobie plus ou moins assumée peut servir avant tout à déstabiliser ou dénigrer un-e adversaire politique.

Certain-e-s élu-e-s ont décidé de ne plus subir sans réagir et osent porter ces attaques sur le devant de la scène médiatique. C'est le cas d'un élu du Rassemblement national victime d'insultes dans un café, en réaction selon l'élu à ses propos politiques tenus peu de temps avant.

Ou encore du maire d'Ivry, dont l'hôtel de ville a été couvert de tags homophobes. Le maire dénonce une attaque de sa fonction à travers cette diffamation. Il porte plainte pour ces insultes. Le maire de Saint-Dié-des-Vosges, insulté sur les réseaux sociaux, a pu, lui, obtenir une condamnation de son agresseuse, et a relayé les faits dans les médias.

PLAINE DÉPOSÉE CONTRE AGNÈS CERIGHELLI

En juillet 2019, les associations SOS homophobie, Aides et Inter-LGBT ont conjointement déposé plainte pour injures publiques, diffamation et provocations à la haine, la violence ou la discrimination à raison de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre contre Agnès Cerighelli, conseillère municipale non inscrite de Saint-Germain-en-Laye (78).

Sur son compte Twitter, suivi par environ 5 000 abonné-e-s, Mme Cerighelli avait multiplié pendant de longs mois les tweets injurieux, diffamatoires ou provoquant à la haine contre les personnes LGBTI. Ses quelque 2 800 tweets distillaient une logorrhée obsessionnelle et quasi malade à l'encontre de LGBTI tour à tour accusé-e-s, par exemple :

- de former un « lobby LGBT », « mondialiste et libertaire », « communautariste et séditieux », « ayant su infiltrer ministères et Parlement » qui voudrait « homosexua-liser la société » ;
- d'être, à l'instar du « nazi Heydrich imposant le port l'étoile de David aux Juifs », « une secte LGBT » qui « imposerait à tous ses membres de porter un

pansement arc-en-ciel sur le visage pour promouvoir son prosélytisme et son communautarisme sexuel » ;

- de promouvoir la PMA pour tou-te-s pour satisfaire son « égoïsme abject » ;

- de diffuser une « idéologie subversive incitant les enfants à expérimenter la bisexualité ou le transsexualisme » ;

- de faire une promotion « dramatique » des LGBTI à l'école comme en témoignerait « le nombre de suicides, de mutilations, d'opérations chirurgicales (toutes remboursées par la sécurité sociale) commises sur des enfants au nom de la banalisation du transsexualisme ».

Aussi caricatural soit-il, le discours de Mme Cerighelli reflète malheureusement bon nombre de discours politiques au ton moins outrancier. Ces derniers n'en demeurent pas moins toxiques quand ils banalisent des idées parfois violemment LGBTIphobes dissimulées derrière un voile de respectabilité. ▲



Toutefois, si des attaques persistent à l'encontre de personnalités politiques, il faut noter qu'elles sont désormais de plus en plus nombreuses à assumer publiquement leur homosexualité, aux échelons gouvernemental ou local. Ce constat concerne néanmoins plutôt des hommes, les femmes souffrant déjà d'un manque de représentativité en

politique quelle que soit leur orientation sexuelle. Et si ces personnalités doivent faire face par moment à des attaques, elles assument également pour banaliser le sujet et aider les plus jeunes. Quand David Belliard se présente pour la mairie de Paris, son homosexualité ne fait pas publiquement débat. ▲

FAMILLES D'UN MAUVAIS GENRE

Les reports répétés des droits visant à sécuriser les familles cristallisent un fort rejet des projets familiaux de personnes LGBTI, sur fond de fantasmes autour de la PMA et la GPA entretenus aussi bien par les politiques que par les médias. Pas moins de 82 signalements ont été faits. Le rejet de ces familles est souvent sous-jacent dans les LGBTIphobies générales (9 % des cas) et plus spécifiquement des couples de femmes (12 % des cas de lesbophobie). Cette hostilité s'exprime en ligne ou dans les médias (plus de 11 % des cas Médias), voire directement aux familles concernées, y compris les enfants – drôle de manière de les protéger ! S'agissant des couples d'hommes, l'amalgame est rapide

avec la pédophilie : quand Aziz, 29 ans, garde les enfants que son compagnon a eu précédemment, la mère explose « Et tu fais garder les enfants par la tarlouze ! J'espère qu'il ne portera aucun geste à ma fille sinon ça se passera mal pour lui ». Sur les couples lesbiens, c'est le spectre de la « mauvaise mère » qui plane (voir chapitre Lesbophobie), tandis que les parents trans sont invisibilisés (voir chapitre Transphobie). ▲



LA PAROLE À... CORINNE BOUCHOUX

enseignante, sénatrice de Maine-et-Loire entre 2011 et 2017, autrice de De l'utilité du Sénat et de l'écologie, éditions du Petit Pavé, 2019

Le placard reste fermé pour les lesbiennes !

Hormis Laurence Vanceunebrock-Mialon, députée LREM élue en 2017 à l'Assemblée nationale, et autrefois Françoise Gaspard ou Caroline Mécary, élue régionale parisienne et avocate, les femmes politiques ouvertement lesbiennes restent les invisibles de la République en France. Pourquoi ? En premier car la politique est un univers machiste et comme me l'a dit une élue (lesbienne discrète) : « Déjà comme femme c'est une bataille, on ne va pas rajouter ma vie privée ! » À mon avis c'est autant la peur de l'homophobie, réelle ou supposée, que l'homophobie explicite qui vont empêcher les lesbiennes de se « revendiquer comme telles ». Une modeste « expertise d'usage » (élue en 2011 sénatrice de Maine-et-Loire et à ce jour encore seule sénatrice lesbienne déclarée) m'incite à suggérer aux femmes politiques – qui aiment une femme, et élues – à le dire aussi simplement que possible. La sincérité est toujours valorisée par nos concitoyen-ne-s à une heure de grande méfiance démocratique, que ce soit en milieu rural ou urbain.

Intriguée par cette absence des lesbiennes en politique, j'ai entrepris une recherche sur les femmes lesbiennes dans ce domaine et j'ai découvert qu'une université américaine a réalisé un atlas des parlementaires out dans le monde et une carte mondiale avec une photo de tou-te-s les élu-e-s (*The University of North Carolina at Chapel Hill programme – LGBT Representation and rights*). On y voit que les démocraties sont les pays où la proportion de politiques élu-e-s ouvertement gays et lesbiennes est importante.

Ai-je été victime d'homophobie ouverte dans ma vie de sénatrice ? Si j'excepte la « situation de crise » que provoqua dans un premier temps, *dixit* des ami-e-s, ma désignation (« femme, pas élue, urbaine et lesbienne ça va être impossible ! »), ensuite acceptée par

le sénateur tête de liste qui me permit d'être élue, une seule lettre désagréable m'a été adressée après mon élection par une élue candidate d'une liste rivale à laquelle j'ai répondu méticuleusement.

Le débat sur le mariage pour tou-te-s fut une épreuve personnelle tant j'ai entendu de bêtises et de remarques homophobes dans l'hémicycle, surtout à droite mais pas seulement. À la fin de mon mandat des élus et surtout éluEs de droite sont venues me parler : « Tu sais Corinne, les mariages je les fais tous ! » Des sénatrices et sénateurs qui avaient milité contre le mariage pour tou-te-s avaient changé d'avis. Pourquoi ? « Car c'est la loi de la République, j'applique la loi, toute la loi », ou « Mon neveu / ma nièce / mon fils / ma fille a fait son coming out ! » Par légimité, par pragmatisme... La loi ne prévoit – et c'est heureux – nulle clause de conscience. ▲

RELIGIONS

L'HOMOSEXUALITÉ, C'EST LE DIABLE

Les témoignages concernant directement l'homophobie religieuse sont peu nombreux. Deux seulement sont le fait de victimes directes, les autres renvoyant à des publications sur Internet qui, toutes, font référence à la religion ou proviennent de sites religieux. Mais la religion s'ajoute aussi plus souvent à d'autres contextes, notamment l'entourage familial (11 % des cas Famille) ou le travail, et la dimension religieuse est explicite dans pas moins de 10 % des cas de mal de vivre recensés. L'actualité permet également de compléter l'analyse des rapports entre religion et LGBTIphobies.

RELIGION 2.0

Beaucoup de publications sont en lien avec le mariage ou la PMA pour tou-te-s. Certaines évitent l'injure ou la diffamation, mais le discours n'en est pas moins violent, comme cet ecclésiastique qui promet les flammes de l'enfer aux personnes LGBT. L'homophobie est souvent plus virulente encore dans les commentaires : injures, diffamation et appels à la violence sont monnaie courante. Autre point : certains auteurs et autrices se disent menacés par le « terrorisme » du « lobby LGBT » et se posent en victimes. Ainsi cette caricature montrant un rouleau-compresseur au couleurs arc-en-ciel écrasant des manifestant-e-s anti-LGBTI.

« LES PARENTS, TRÈS CATHOLIQUES, LUI PROMETTENT L'ENFER »

LE POIDS DE LA RELIGION AU SEIN DES FAMILLES...

Plusieurs situations peuvent mener à des manifestations LGBTIphobes au nom de la religion. Il y a les cas où l'homosexualité des victimes est connue ou soupçonnée de la famille. Dans la plupart des situations, les victimes sont désemparées, perdues, comme Mathis, étudiant musulman qui subit les insultes de son frère. Sa famille, qui le soutient financièrement, lui demande d'arrêter ses études. Les lesbiennes ne sont pas épargnées, comme Océane dont les parents, catholiques très croyants, exigent qu'elle mette fin à sa relation amoureuse et lui promettent l'enfer.

La jeune femme est extrêmement affectée. Parfois, la simple idée que l'homosexualité soit un jour connue de la famille angoisse les personnes concernées, à l'exemple de ce jeune garçon terrorisé à cette idée : entendant quelqu'un entrer, il met brusquement fin à l'appel.

Certaines victimes sont aussi mises à la porte du domicile familial ou au contraire enfermées chez elles, telle Jade, privée de tous moyens de communication.

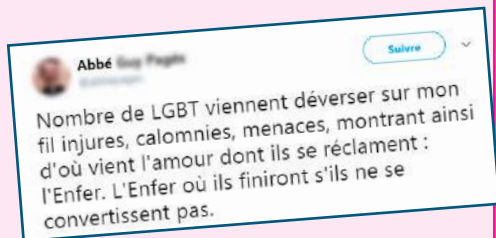
Enfin, dernier cas de figure : les familles qui, au nom de la religion, traitent leurs enfants de malades et veulent les faire soigner. Les conséquences sont souvent dramatiques : désarroi, dépression, perte de l'estime de soi, tentatives de suicide ou pensées morbides en sont des manifestations récurrentes.

... ET DE LA SOCIÉTÉ

Les familles homoparentales sont également rejetées pour des raisons religieuses. Un couple de femmes témoigne : leur fils est élève d'une école catholique, il n'a pas de problèmes avec les professeur-e-s et la plupart de ses camarades. Mais l'un d'eux a interdiction de le voir en dehors de l'école, ses parents ne le veulent pas au nom de leur religion.

Le contexte professionnel n'échappe pas à la règle : un jeune homme, complètement out sur son lieu de travail, reçoit des lettres de la part d'une collègue, une religieuse. Leur

contenu est très violent et particulièrement médisant. Militant, il va porter plainte. Les conflits entre la foi et le désir homosexuel peuvent conduire à des déchirements personnels. Fabrice, très catholique, conscient de l'homophobie de l'Église mais tiraillé entre désir et culpabilité, ne peut s'empêcher d'aller à la messe. Richard, exclu des Témoins de Jéhovah, n'a pas surmonté la diabolisation de l'homosexualité véhiculée par le discours de cette communauté.



DISCOURS DES INSTITUTIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES : DES RÉALITÉS CONTRASTÉES

Quelle que soit la religion, les communautés de croyant·e·s comptent assurément des membres très ouvert·e·s – qui se trouvent être parfois aussi LGBTI. Mais elles et ils ont souvent beaucoup de mal à se faire entendre face à des institutions religieuses qui peinent à progresser et à des franges conservatrices très bruyantes. À cet égard, la place des femmes et des personnes LGBTI reste globalement problématique, en dépit de discrètes avancées.

Au sommet du clergé catholique, le temps du « Qui suis-je pour juger ? » semble bien loin. Le Pape, réagissant au scandale des prêtres pédophiles, a indiqué que cela était dû au trop grand nombre d'homosexuels dans le clergé catholique, entretenant ainsi l'amalgame entre homosexualité et pédophilie.

Autre fait marquant de l'année, il ressort d'un sondage que 63 % des personnes de confession musulmane perçoivent l'homosexualité comme une « maladie » ou une « perversion sexuelle »¹. Les personnes LGBTI de confession musulmane sont quant à elles particulièrement exposées aux violences :

ainsi, 37 % ont été agressées sur une période de douze mois entre 2018 et 2019, contre 15 % des LGBT se déclarant catholiques et 14 % des personnes « sans religion »². Fait encourageant, en septembre 2019, pour la première fois en France, deux femmes ont dirigé la prière dans une mosquée itinérante. Cette petite communauté s'est prononcée pour l'égalité femme-homme et contre toute discrimination « en raison de l'orientation sexuelle, du genre, de l'origine ou de la religion d'un individu ».

L'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine a quant à elle ouvert la possibilité de bénir les mariages de couples de même sexe, rejoignant ainsi l'Église protestante unie de France. Mais les pasteur·e·s sont libres de refuser, ce que font les « attestants » tout en affirmant leur volonté « d'accueil fraternel ». Côté judaïsme, une quatrième femme a accédé au rabbinate au sein de la communauté juive libérale. Espérons que cela profitera aux LGBTI, et tout particulièrement aux couples et familles homoparentales qui ont pour le moment du mal à exister en tant que telles dans les espaces de sociabilité (synagogues, associations culturelles). En 2015 déjà, la rabbin Delphine Horvilleur appelait à « briser » le « tabou homosexuel ». ▲

1. « Observatoire des LGBTphobies – Le regard des Français sur l'homosexualité et la place des LGBT dans la société », enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy - Sophie Desmarais en partenariat avec la Dilcrah, p. 8.

2. « Observatoire des LGBTphobies – État des lieux 2019 », enquête IFOP pour la Fondation Jasmin Roy - Sophie Desmarais en partenariat avec la Dilcrah et la Fondation Jean Jaures, p.13.

**« LE TEMPS DU
“ QUI SUIS-JE
POUR JUGER ? ”
SEMBLE BIEN LOIN »**

TÉMOIGNAGES

Kathy vit en Occitanie. Elle est en instance de divorce et partage désormais sa vie avec une femme. Elle est issue d'une famille nombreuse, très chrétienne, son père est pasteur. Elle a beaucoup de difficultés, seules sa mère et un de ses frères la soutiennent. Ses propres enfants, qui vivent jusqu'à présent chez leur père, la diabolisent. Elle est très affectée, abattue et triste.

David est un jeune adulte qui habite en Île-de-France. Il n'a jamais parlé de son homosexualité avec sa famille, très catholique. Pire, il lui arrive de faire semblant d'approuver des propos homophobes tenus devant lui par son père, ses frères ou par des amis. Bien que n'étant pas très pratiquant, il culpabilise beaucoup, parce que « d'un point de vue religieux, l'homosexualité, c'est le mal ».

Karim est un jeune adulte habitant en Île-de-France. Il a fait son coming out auprès de ses parents qui sont musulmans et très croyants. Depuis, il a beaucoup de problèmes. Pour eux, un musulman ne peut pas être gay, c'est une chose inconcevable. Tout dialogue avec eux s'avère impossible et de plus sa mère, dépressive, lui fait un chantage affectif en menaçant de se suicider. Ils contrôlent ses faits et gestes et exigent qu'il « guérisse ». Ils l'ont donc contraint à consulter un psychologue. Ils lui imposent également la lecture du coran pour le faire devenir hétéro. Sous la pression, il finit par se poser des questions et se demande si changer est possible. Il a néanmoins conscience d'être manipulé, la situation devient insupportable et il songe à quitter le domicile familial. ▲

« LES FAMILLES HOMOPARENTALES SONT ÉGALEMENT REJETÉES POUR DES RAISONS RELIGIEUSES »

LES « THÉRAPIES DE CONVERSION » OU DE « GUÉRISON »

Très présentes aux États-Unis, ces pratiques existent aussi en France comme le révèlent deux journalistes, Jean-Loup Adénor et Timothée de Rauglaudre (voir « La parole à... »), auteurs du livre *Dieu est amour*. Réagissant à ces pratiques dangereuses, le Parlement européen a adopté un texte non contraignant invitant

les États membres de l'Union à les interdire. Jusqu'à présent, seule la République de Malte a voté une loi en ce sens dans l'espace européen. En France, la députée Laurence Vanceneubrock-Mialon s'est emparée du sujet. Une mission parlementaire sur « les pratiques prétendant modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne » a été constituée, mais aucune proposition de loi n'a été déposée à l'heure où nous achevons ce Rapport. ▲

LA PAROLE À...

On connaissait leur existence aux États-Unis, mais les « thérapies de guérison » existent aussi en France. Deux journalistes, Timothée de Rauglaudre et Jean-Loup Adénor, ont mené l'enquête, notamment par infiltration, et en ont tiré un livre : *Dieu est amour* (éd. Flammarion). SOS homophobie les a rencontrés et ils nous ont parlé de leur travail.

Les groupes de « thérapies de conversion » existent en France depuis environ vingt-cinq ans, mais il est difficile de mesurer leur développement en l'absence d'étude scientifique sur ce sujet. Il existe deux groupes principaux importés des États-Unis : Torrent de vie (évangélique), qui s'est développé sur la question de l'homosexualité mais s'est élargi à d'autres publics, et Courage (catholique) tendance charismatique, proche des évangéliques). Cependant, d'autres groupes moins importants proposent aussi des « thérapies de guérison », sans oublier des thérapeutes, diplômé-e-s ou non, qui les pratiquent dans le secret de leur cabinet.

Les participant-e-s des groupes infiltrés sont majoritairement des adultes, entre 40 et 50 ans. Les jeunes sont minoritaires, mais il y a une volonté de s'adresser à elles et eux, notamment par l'intermédiaire d'écoles privées confessionnelles.

Ces groupes fonctionnent sur le modèle des groupes de parole. Malgré des spécificités propres à chacun, on observe un grand nombre de points communs dans l'approche. Tout d'abord, l'accueil est toujours très doux, bienveillant, mais l'homosexualité est systématiquement présentée comme une pathologie, une déviance liée à un traumatisme de l'enfance. Et qui dit pathologie dit « guérison », voire guérison miraculeuse : c'est la promesse faite par ces groupes à des personnes en situations de mal-être pour aller vers une vie heureuse.

Ce qui prime, c'est avant tout ce discours : la bonne vie est hétérosexuelle, c'est le plan de Dieu. Vivre son homosexualité, c'est être en dehors de ce plan, donc voué-e à l'enfer. Si les protestant-e-s évangéliques insistent généralement sur la nécessité de « redevenir hétéro », les catholiques eux misent davantage sur l'abstinence.

Mais l'essentiel du discours consiste à dire que l'homosexualité est anormale : l'objectif est donc de rechercher l'origine de la « déviance ». S'y ajoute un discours essentialiste : Dieu a créé l'homme et

la femme, il n'y a que des actes homosexuels mais pas d'identité homosexuelle, il faut « guérir ».

Dans l'Église catholique, la pratique de ce qu'on appelle officiellement « exorcisme » est très encadrée. Les groupes protestants et catholiques charismatiques jouent alors sur les mots en parlant de prières de « délivrance » ou de « libération », mais l'idée reste que derrière l'homosexualité il y a un démon.

Ces pratiques ont des effets très pervers. Le discours est sincèrement bienveillant mais très violent : les homosexuel-le-s souffrent parce que leur orientation est une déviance. La surmonter, c'est aller mieux. Il n'est jamais question du regard des autres, de l'homophobie comme source du mal-être. Conséquence : un immense sentiment de frustration.

Cela fait des dégâts certes difficiles à mesurer mais réels. Dépression, isolement familial, tentatives de suicide à cause de promesses impossibles à tenir, d'où un sentiment de culpabilité : leur échec serait dû à un manque d'efforts. Les personnes LGBTI présentes dans ces groupes de parole rencontrés en infiltration étaient toutes volontaires mais avaient eu parfois des parcours très difficiles. Elles avaient un jour fini par renoncer à vivre leur homosexualité à cause du rejet, de problèmes familiaux. L'isolement, la vulnérabilité les caractérisent : ces « thérapies » suscitent l'espoir chez elles, et il peut y avoir un réconfort momentané. Mais ces gens sont fragiles et peuvent craquer car les solutions proposées ne marchent pas : on ne « devient » pas hétérosexuel-le.

L'infiltration chez Torrents de vie et Courage a révélé que, au contraire des représentations que l'on a de ces pratiques américaines, il ne s'agit pas de camps ou d'autres formes de rassemblements où les jeunes sont envoyé-e-s par leurs parents, qui ont pu toutefois exister dans d'autres groupes comme la Communauté des Béatitudes. Il n'y a par ailleurs aucune question d'argent ni volonté d'enrichissement de la part des organisateurs et organisatrices. Ces groupes sont bien intentionnés mais ils ne savent pas ce qu'ils font, d'où la dangerosité de leurs pratiques.

Si ces groupes sont soutenus par des institutions religieuses, la sortie du livre puis du documentaire n'ont entraîné aucune réaction de leur part. La balle est désormais dans le camp du législateur pour faire interdire ces pratiques ; d'ici-là, les associations doivent être auprès des victimes pour leur rappeler qu'elles ne sont ni malades, ni seules. ▲

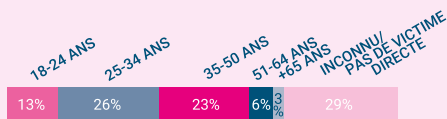
SANTÉ

LGBTIPHOBIES, L'ÉPIDÉMIE N'EST TOUJOURS PAS ENRAYÉE !

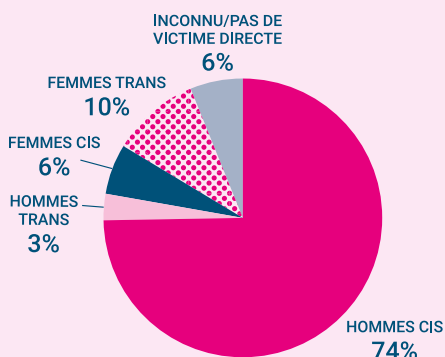
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

31

ÂGE DES VICTIMES



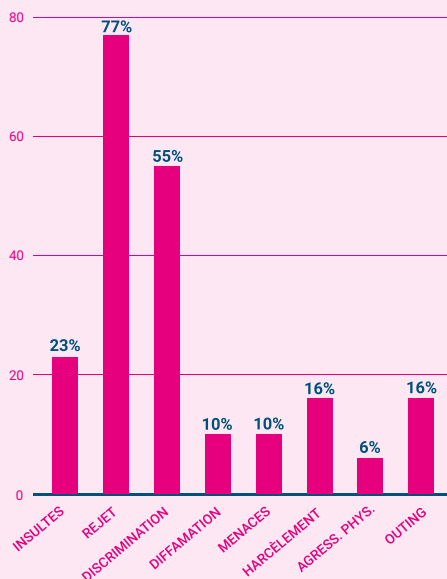
GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
3%	2%	1%	3%

MANIFESTATIONS



Encore une fois cette année, les données relatives au domaine de la santé sont peu nombreuses, même si l'on constate une très légère augmentation avec **31 cas** signalés en 2019. Ces situations concernent de façon extrêmement majoritaire des **hommes cis** (23 cas) et des **personnes trans** (3 femmes et 1 homme). Seuls deux faits de lesbophobie nous ont été rapportés. Les cas recensés concernent pour moitié des personnes entre 25 et 50 ans. Le rejet est la principale manifestation de LGBTIphobie vécue par les appelant-e-s, soit 24 cas, suivi de divers phénomènes de discrimination (17 cas). Il est à noter qu'insultes et outing ont été également mentionnés dans 10 situations.

Force est donc de constater le faible nombre de témoignages relatant des discriminations dans le domaine de la santé. Ceci est d'autant plus déroutant que des études convergent pour mettre en évidence le moindre suivi et la moindre prévention des femmes ayant des relations sexuelles avec les femmes (FSF) et des hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes (HSH). En marge d'un colloque consacré à la santé

des personnes LGBT¹, Gabriel Girard indiquait : « Il existe de nombreuses enquêtes sur les hommes gays, car la situation épidémiologique reste très

préoccupante pour ces communautés. Mais les autres préoccupations de santé sexuelle et de santé globale restent relativement ignorées. Quant aux autres communautés, les lesbiennes, les bisexuel-le-s et les trans, leurs enjeux de santé sont très largement occultés. »

Il faut avoir à l'esprit que 48,7 % des femmes et 40 % des hommes n'ont jamais parlé de leur homosexualité à leur médecin traitant, et que 57,5 % des femmes et 44,1 % des hommes ont peur d'être discriminés ou jugés en annonçant leur sexualité². Les témoignages recueillis ne représentent donc que le tout petit sommet d'un iceberg largement méconnu.

Les situations d'inégalités et d'injustice vécues par les LGBTI s'avèrent diverses et multiples. À titre d'exemple, la prévalence des tentatives de suicide est particulièrement élevée chez les lesbiennes, gays et bi-e-s. Chez les personnes trans, une étude suggère que le risque de passage à l'acte avant 25 ans serait de 50 % environ dans diverses régions du monde (voir chapitre Mal de vivre)³.

« VOUS AVEZ ÉTÉ OPÉRÉ DU "BAS" ? »

TOUT LE MONDE S'Y MET !

C'est l'ensemble des personnels de santé qui peut faire preuve de LGBTIphobie : généraliste, spécialiste, psychiatre, personnel soignant, mais également les patient-e-s. Ces discriminations sont renforcées lors d'hospitalisations et de traitements de longue durée. Le manque de connaissance des problématiques LGBTI, l'absence de formation mais

« SORS DE MON CABINET SALE PÉDÉ, OU J'APPELLE LA POLICE »

aussi le manque de respect des personnes conduisent à des comportements de rejet plus ou moins diffus. Bertrand est amer après avoir vu un proctologue :

« Je ne me suis pas senti à l'aise et je soupçonne une homophobie latente. » Parfois, au mépris de toute éthique professionnelle, les médecins s'autorisent des jugements totalement incongrus : « Vous dormiriez mieux si vous aviez une sexualité normale », s'entend dire Guy. Ou encore ces propos insensés et menaçants envers un homme consultant pour une IST : « Elle m'a dit que ma sexualité était contre-nature, que Dieu m'avait puni et que la prochaine fois elle ne pourra peut-être pas me guérir. » Toutes ces expressions de LGBTIphobie sont vécues douloureusement par des patient-e-s : « Je suis sorti en me sentant sale et humilié. »

L'outing, la menace ou la crainte de l'outing sont d'autres formes de violences auxquelles sont confrontées les personnes LGBTI en raison de la possible divulgation auprès de proches ou de la mention de l'orientation sexuelle dans les dossiers médicaux. Après une visite médicale, Jonathan a constaté une augmentation de sa prime d'assurance.

Pour éviter humiliations et maltraitements, il n'est pas étonnant que les personnes LGBTI recherchent des médecins ouvert-e-s à ce qu'elles sont (voir encadré).

1. <https://hornet.com/stories/fr/colloque-sante-personnes-lgbt-paris/>

2. Jedrzejewski, T. « EGaLe-MG. État des lieux des difficultés rencontrées par les homosexuels face à leurs spécificités de santé en médecine générale en France ». Univ. Paris Diderot – Paris 7. Thèse soutenue en octobre 2016.

3. Virupaksha H. G. et al. « Suicide and suicidal behavior among transgender persons ». Indian J Psychol Med. 2016 nov-déc; 38(6): 505–509.

DON OU PAS DON ?

Plusieurs témoignages de gays font état de la façon dont ils ont été traités lors des collectes de sang, dans un contexte de méconnaissance généralisée. D'une part, le refus de prélèvement ne respecte pas toujours les règles en vigueur, mais lorsque celui-ci est justifié au regard de la législation, aucune explication sur les motifs de ce rejet n'est apportée lors de l'entretien préalable. Cette maltraitance institutionnelle provoque un sentiment d'injustice.

La législation relative au don de sang pour les hommes gays et bis devrait évoluer avec une période d'abstinence réduite d'un an à quatre mois. Pour les ActupienNEs, « même si cette nouvelle mesure permet de favoriser l'accès au don du sang aux HSH, elle n'est en rien un motif de réjouissance : c'est maintenir une logique de population à risque plutôt que d'évaluation des comportements sexuels individuels ».

MAIS J'ENRAGE !

Les témoignages recueillis sont essentiellement le fait de femmes trans, plutôt âgées et pour des motifs ne concernant pas leur parcours de transition. Elles sont toujours en butte à des mégenrages de la part de médecins connaissant parfaitement leur situation médicale et administrative. « J'ai dû subir à plusieurs reprises et avec insistance une utilisation systématique de la civilité "monsieur" alors que ma pièce d'identité indique mes prénoms féminins et la mention sexe F et que mon numéro de sécurité sociale commence par un 2. »

Qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes trans, tous et toutes subissent des formes de voyeurisme malsain et sont confronté-e-s à des examens non justifiés par le motif de consultation. Ces situations sont des freins à une prise en charge pertinente et respectueuse de ces personnes et les éloignent des soins fondamentaux auxquels elles ont droit (voir chapitre Transphobie).

LES LESBIENNES, ÇA EXISTE ?

Une jeune femme lesbienne a témoigné de l'entêtement des équipes médicales à lui prescrire des tests de grossesse alors qu'elle n'a pas de relations avec des hommes et qu'elle en fait mention à chaque fois. Ce déni de la sexualité entre femmes est une des composantes fortes de la lesbophobie. Les rapports sexuels ne sont perçus que comme des pénétrations coïtales. Ces représentations, largement partagées par les médecins et les gynécologues, participent de l'invisibilisation des femmes homosexuelles et des risques sanitaires qu'elles encourent. Ces attitudes privent les lesbiennes et les vies d'une prévention et d'un suivi médical adapté, notamment gynécologique.

Des personnels de santé continuent de discriminer les couples de mères venues soutenir leur enfant malade. Pour la mère sociale, se faire reconnaître légalement comme mère à part entière, et ce à l'issue d'un long parcours juridique, ne suffit pas. Non seulement le droit de cette maman est bafoué mais leur enfant, victime collatérale de cette discrimination, est privé de sa présence à un moment où il en a grand besoin. ▲

**« JE SUIS CENSÉE
ÊTRE AVEC
DES HOMMES ! »**

TÉMOIGNAGES

FLORILÈGE TRANSPHOBE

Laura, 61 ans, se rend dans un hôpital parisien. Elle est mégenrée à plusieurs reprises par des infirmier·e·s et des médecins. Choqué, un anesthésiste lui a conseillé de faire un courrier au professeur responsable du service des urgences, ce qu'elle a fait. Elle a fait parvenir copie de sa lettre à SOS homophobie et au Défenseur des droits qui se mobilise sur ces sujets. Elle doit retourner dans cet hôpital pour subir une opération et souhaite en rencontrer le directeur pour faire reconnaître le droit des personnes trans et se plaindre de la façon dont elles sont traitées.

Justine est une femme trans de 81 ans. Elle souffre d'un cancer. Hospitalisée, elle a fait l'objet de comportements déplacés de la part du personnel soignant. Le jeune médecin en charge de son suivi lui a dit : « Moi, je prends pas ça. » Depuis qu'il a connaissance de sa transition, le chirurgien-oncologue indique parfois sur les ordonnances « Monsieur » alors qu'auparavant il écrivait « Madame » sans difficulté. Ce mégenrage est source d'énormes difficultés : délivrance de médicaments, risque de confusion sur sa personne en cas d'urgence. Ce médecin se comporte de façon extrêmement agressive. Il s'emporte, jette sa chaise et l'accuse d'usurpation d'identité ! Son médecin traitant minimise les faits et lui conseille de « prendre ça à la rigolade ».

Elle souhaite changer de centre de cancérologie mais elle craint que son chirurgien actuel soit malveillant et qu'il ne transmette pas son dossier médical correctement. Ayant de faibles revenus, elle ne peut se permettre de prendre un avocat.

NON, PAS VOUS !

Maxime, qui a tout juste 18 ans, s'est présenté à une collecte de sang. Lors de l'entretien préalable, le médecin lui a demandé s'il avait eu un petit copain dans les 12 derniers mois, ce que Maxime lui a confirmé. Partant du principe qu'ils avaient des rapports sexuels, le médecin a refusé qu'il donne son sang. Pourtant, Maxime n'est pas sexuellement actif. Son amie qui l'accompagnait témoigne également de l'absence de questionnements, d'explications du médecin et du mal-être de Maxime : « Il s'est senti jugé, il s'est senti mal, il s'est senti comme une merde, il s'est senti anormal. Je regrette de ne pas l'avoir défendu. »

**« CELA A FAIT UN TOLLÉ,
TOUT LE MONDE EST VENU... »**

Accompagné par des collègues de travail, **Nicolas** qui est gendarme s'est rendu dans un hôpital du Val-d'Oise pour donner son sang. Cela lui a été refusé en raison de son statut d'homosexuel non abstinent. Ne connaissant pas la législation et face à l'absence d'explication sur ce refus, il a vécu ce rejet comme une véritable humiliation.

OUTING ET COMING OUT CONTRAINT

Laurent est logé la nuit dans un centre d'addictologie parisien. Il est victime d'homophobie de la part du personnel soignant et notamment des éducateurs spécialisés. Lors de l'entretien d'accueil, il a parlé de son homosexualité, cette information a été consignée dans son dossier médical. L'ensemble du personnel soignant et éducatif a accès à ce document. Depuis, Laurent subit des remarques déplacées, comme : « Elle doit être déçue la kiné quand elle s'occupe de toi. » Cela fait 10 mois qu'il se tait car il sait qu'une plainte de sa part serait une invitation à partir.

Philippe, homme trans d'une trentaine d'années, a souhaité témoigner de situations de transphobie qu'il vit, notamment de la violence médicale « ordinaire ».

« Ma première opération a été une mastectomie, j'étais effrayé. Alors que j'attendais sur un brancard de passer au bloc opératoire, un médecin que je n'avais jamais vu, sans rien me dire, a soulevé le drap et regardé mes seins. J'avais 18 ans. Depuis une dizaine d'années, je consulte une endocrinologue pour mon traitement de substitution hormonale. À chaque consultation, chaque année depuis 10 ans, elle me pose les mêmes questions inutiles et intrusives : "Vous vous êtes fait enlever les seins ?" Oui depuis plusieurs années, pourquoi y revenir en permanence si ce n'est pour insister que je ne suis pas à ses yeux "un patient comme les autres". "Votre état civil est changé ?" Oui, depuis plusieurs années, c'est inscrit sur ma carte vitale. "Vous n'avez pas beaucoup de barbe quand même !" Merci, mais je ne vous ai rien demandé. Lassé, je décide de chercher un nouvel

endocrinologue, même si cela m'angoisse car je crains d'être confronté à pire ! Lors de la première visite, j'explique que je souhaite être pris en charge pour mon traitement hormonal : renouvellement d'ordonnances et prises de sang. Il ne semble pas choqué, je me détends un peu. Je lui donne un document qui résume mon parcours médical et mes interventions chirurgicales. Il se montre alors très insistant au sujet de mon opération au niveau du sexe et me dit : "Bon, je vais vous examiner". Je refuse de me déshabiller car il n'y a pas de véritable motif médical. Il insiste mais je persiste. Il finit par renoncer mais en me faisant comprendre que c'est un caprice de ma part. Je tremble de stress et d'humiliation. À ce jour, c'est ma généraliste, très discrète et respectueuse, qui assure mon suivi car je n'ai pas osé chercher un nouveau spécialiste.

Le seul point positif de cette expérience, c'est que j'ai eu la force de dire NON alors que plus jeune je n'aurais pas osé résister et serais ressorti traumatisé par cette consultation. » ▲

En Guadeloupe, **Kévin** et **Gabriel** sont victimes d'outing. La préparatrice en pharmacie a révélé à la mère de Gabriel que Kévin est séropositif et sous traitement. Peu de temps après, elle lui a appris que Gabriel avait un herpès génital. Depuis, cette femme exige que son fils rompe avec Kévin. Ce dernier vit très mal cet outing sérophobe et il ne sait pas quoi faire.

Mathias est actuellement dans un centre de rétablissement pour les personnes dépendantes en Picardie. Lors d'une séance de présentation, il évoque son compagnon. Cela provoque un déferlement d'insultes homophobes et des menaces de la part d'un patient : « Sale pédé de merde, je vais te planter avec un couteau ! » Alertée, la direction a décidé que les torts étaient partagés et exclu temporairement la victime et l'agresseur.

Au retour, malgré les menaces rapportées à la direction, rien n'est fait. « C'est alors que les agressions physiques ont commencé : coups de genou dans les couloirs, coups aux jambes, au visage. [...] L'équipe soignante a regardé la scène de loin en criant d'arrêter. Tout cela m'a valu une rupture avec mon compagnon. Je suis dans un état de peur permanente, j'ai besoin d'aide et de soutien. »

En foyer médicalisé à Paris depuis un an, **Yannis** a découvert que son orientation sexuelle était mentionnée dans son dossier. Il n'a pas honte d'être gay, mais il trouve le procédé scandaleux car cela va le suivre tout le temps. Suite à sa plainte, le directeur du foyer l'a reçu mais n'a pas voulu enlever la mention qui n'est pas problématique selon lui. ▲

LES LGBTI PRENNENT LEUR SANTÉ EN MAIN

Le monde médical ignore encore largement la diversité des corps et des pratiques sexuelles, c'est pourquoi les personnes LGBTI doivent prendre l'initiative pour défendre leur santé, notamment une santé sexuelle source de tabous.

Revendiquer

Comme elles n'ont pas toutes les cartes en main, les associations interpellent le monde de la recherche et les institutions médicales pour pallier le manque de connaissances concernant la santé sexuelle des FSF et la santé des femmes en général, les effets à long terme des hormones et leur interaction avec les antirétroviraux chez les personnes trans, l'accueil des LGBTI dans les centres de santé et de prévention, notamment pour le dépistage (CeGiDD) et la PreP, etc. Elles doivent encore et toujours lutter pour que le combat contre le VIH soit poursuivi : l'enjeu est désormais lié au dépistage, et les moyens ne sont pas au rendez-vous, quand il ne s'agit pas de blocages concernant de la distribution d'autotests. Les associations sont au front pour défendre les principales victimes de l'épidémie : HSH et personnes trans, en particulier quand elles et ils sont travailleur·se·s du sexe et/ou migrant·e·s.

Fédérer

Internet permet de constituer des réseaux bienveillants. Le bouche-à-oreille reste de mise chez les personnes trans, malgré une initiative comme la base de données trans (BBDTrans). Le site Médecin Gay-friendly propose une liste de praticien·ne·s sensibles aux questions de genre et d'orientation sexuelle, rappelant qu'« il est essentiel d'être en capacité de s'exprimer sans crainte, sans appréhension, sans gêne et sans retenue ». Autre exemple, Gyn&co (gynandco.wordpress.com) a été fondé par des militantes féministes lassées « des pratiques sexistes, lesbophobes, transphobes, putophobes, racistes, classistes, validistes, etc. » de certain·e·s soignant·e·s.

Informier

Le volontarisme des associations expertes aboutit à des partenariats permettant de combler des manques spécifiques. Ainsi, OUTrans propose diverses brochures sur les parcours de transition mais aussi pour la prévention des personnes trans et de leurs partenaires (avec l'INPES) ou encore sur la santé sexuelle des hommes trans ou non binaire et de leurs amants (guide *Dicklit et T claques*). C'est aussi le cas des brochures *Tomber la culotte*, destinées aux FSF. ▲

INTERSEXUATION : ÇA NE VA PAS, NE CHANGEONS RIEN

En novembre 2019, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu un avis portant sur les « Questions soulevées par la situation des personnes ayant des variations du développement sexuel ». Le terme « variation » traduit une des recommandations du Comité, favorable à un vocabulaire moins pathologisant. Le Collectif Intersexes et Allié·e·s-Oll France (CIA) réclame de « mettre fin aux traitements non cruciaux et non consentis sur les enfants et adolescents intersexes ». A-t-il été suivi ?

Sur le principe, le rapport du CCNE reconnaît que les opérations imposées aux enfants et adolescent·e·s sont la plupart du temps inutiles ; toute intervention devrait ainsi répondre à une « nécessité médicale », donner lieu à une information claire et se fonder sur le consentement et le bien-être de l'enfant. Le CIA craint hélas que ces préconisations restent symboliques : sans lignes directrices claires ni changement législatif, cette « nécessité médicale » est laissée à l'appréciation des médecins. Quels sont donc les actes légitimes ?

La loi de bioéthique, bonne occasion d'apporter des réponses, ignorait pourtant la question intersexe jusqu'à ce que les parlementaires imposent le sujet le 8 octobre, avec une vingtaine d'amendements. Les débats ont ainsi jeté une lumière crue sur les mutilations infligées à certaines personnes nées avec une variation intersexe afin de les conformer à des assignations de genre arbitraires, ce qui a forcé la ministre de la Santé à finalement aborder la question et concéder : « Il y a des mauvaises pratiques ou il y en a eu. » En dépit de propositions en ce sens, l'Assemblée a toutefois voté contre l'interdiction d'actes non consentis et inutiles, mettant de côté le consentement des enfants dont le corps pourra être modelé à l'envi par des centres de référence (DEVGEN). Une dramatique occasion manquée. ▲

SPORT

STIGMATISER N'EST PAS JOUER

En 2019, SOS homophobie a collecté 17 témoignages (13 cas) rattachés au contexte sportif, soit plus du double de ceux enregistrés en 2017. Malgré la persistance du tabou, l'important traitement médiatique des chants homophobes dans les stades a libéré la parole des victimes d'homophobie dans les vestiaires ou sur les terrains de sport, mais aussi celle de citoyen-ne-s s'insurgeant contre les propos nauséabonds émanant des plus hautes instances sportives, relevés dans les médias, ou simplement entendus dans les salles et terrains de sport. Cette année encore, c'est de football dont il sera beaucoup question : ce sport emblématique reste un terrain de prédilection de l'expression homophobe et des inégalités femmes-hommes. Mais le rugby n'est pas en reste sur le terrain de l'homophobie ! La place des personnes trans et intersexes a également fait l'objet de débats dans les plus hautes instances sportives.

CHANTS HOMOPHOBES DANS LES STADES

Ceux qui dénonçaient de longue date l'homophobie dans les stades, à l'instar de Foot ensemble ou Rouge Direct, ont trouvé cette année un relai auprès des pouvoirs publics. Interruptions de match, amendes, fermeture de tribune, restrictions de déplacements, interdiction de stade : la volonté politique de sévir face aux chants, banderoles et injures homophobes a été largement médiatisée.

Mais l'effet n'a pas toujours été celui escompté : nombre de propos homophobes ont été excusés, y compris par les plus hautes instances footballistiques, au prétexte qu'ils sont entrés dans les mœurs ou que les supporters qui les profèrent n'appréhendent pas leur portée discriminante. Noël Le Graët, président de la Fédération française de football (FFF) a ainsi condamné les interruptions de match et contesté le procès d'homophobie fait au football... avant d'ajouter « Mais je ferais arrêter un match pour des cris racistes » ! La violence et l'absurdité de cette intervention ont généré un afflux de témoignages indignés, à juste titre, auprès de SOS homophobie.

Il serait contre-productif de nier que l'insulte homophobe est partie intégrante du « folklore » footballistique, mais c'est bien là le problème, et la tradition ne doit pas servir d'excuse à la propagation de clichés résolument gayphobes. Ces chants, ces cris et ces

banderoles délétères entretiennent l'homophobie ordinaire et n'ont plus leur place dans les stades. La répression devant s'accompagner de pédagogie, on ne peut qu'appeler au dialogue entre associations de supporters, Ligue de Football Professionnel et ministère des Sports : pour qu'à terme l'homophobie cesse sur le terrain et dans les tribunes, il est indispensable d'intensifier les actions de sensibilisation et de prévention auprès des sportifs comme de ceux qui les forment, les encadrent et les soutiennent.

Si le ministère des Sports affiche un vrai engagement dans la lutte contre l'homophobie dans les stades, nous regrettons que le Gouvernement soutienne l'organisation de la Coupe du monde de football de 2022 au Qatar... où l'homosexualité est passible de prison, voire de la peine de mort pour les personnes de confession musulmane.

Le positionnement ferme de sportif-ve-s célèbres contre l'homophobie reste un outil de choix pour lutter contre ce fléau. À ce titre, la présence du champion du monde Antoine Griezmann en une du magazine Têtu en mai 2019, sous-titrée « L'homophobie dans le foot ça suffit », est une prise de position courageuse, d'une importance majeure de par le large public qu'elle touche. Saluons également le coming out du footballeur américain bisexuel Ryan Russell : la médiatisation de sportif-ve-s célèbres ouvertement LGBTI reste un puissant levier d'évolution des mentalités.

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL FÉMININ

Le Mondial de football féminin, qui s'est déroulé en France en 2019, a donné lieu à de nombreux commentaires sur la plus forte représentation LGBTI chez les joueuses que chez leurs homologues masculins. Le site Outsport dénombreait une quarantaine de joueuses bis ou lesbiennes engagées dans la Coupe du monde 2019 (soit le double de l'édition 2015), alors qu'aucun

footballer engagé dans le Mondial 2018 n'était publiquement hors du placard.

Dans la sélection américaine, les sportives lesbiennes affichaient fièrement leur homosexualité. « Vous ne pouvez pas gagner de titre sans des homosexuelles dans votre équipe, ça n'a jamais été fait. C'est prouvé scientifiquement ! » Au-delà de la plaisanterie, l'attaquante Megan Rapinoe (meilleure joueuse et buteuse du Mondial, co-capitaine de l'équipe américaine), soutient qu'assumer sa sexualité sans penser au secret que l'on doit cacher fait de vous un-e meilleur-e athlète. Il est donc dans l'intérêt des fédérations de soutenir leurs sportif-ve-s quelle que soit leur orientation.

La Coupe du monde de football féminin a par ailleurs mis en lumière l'abysse écart des primes entre hommes et femmes. Celles perçues par les femmes ont certes été doublées par rapport au précédent mondial, mais restent 13 fois inférieures aux primes perçues par leurs homologues masculins. En 2019, on note toutefois des avancées positives, comme celles des joueuses australiennes, qui ont obtenu auprès de leur fédération l'égalité salariale entre footballeurs et footballeuses. Quant aux joueuses américaines, elles passent par la justice pour dénoncer la différence de traitement avec leurs collègues masculins : elles attaquent leur fédération pour discrimination.

LE RUGBY N'EST PAS EN RESTE !

En 2019, la presse a fait état de nombreux cas d'homophobie dans le monde de l'ovalie. L'international australien Isreal Foleau, fervent évangéliste, qui promettait l'enfer aux homosexuel-le-s et les appelait à se repentir sur

les réseaux sociaux, s'est vu limogé par sa fédération et privé de Mondial de rugby au Japon, malgré son statut de joueur majeur de la sélection australienne.

En France, les supporters du club de Bayonne se sont illustrés cette année par leurs propos homophobes visant Jean-Baptiste Aldigé, le président du directoire du Biarritz olympique. Propos dont s'est indignée une appelante de la ligne d'écoute, déplorant à juste titre que ces mêmes supporters aient par ailleurs des responsabilités d'encadrement auprès de jeunes rugbymen.

Notons également le témoignage poignant de la mère d'un jeune homosexuel rapportant les paroles de son fils : « Tu t'imagines maman si ça s'apprend au rugby ? Je suis foutu. » En 2019, il est inacceptable que les LGBTIphobies qui règnent dans le milieu sportif plongent des adolescent-e-s dans une telle angoisse. ▲

« ON NE PEUT LAISSER À DES INDIVIDUS AUSSI HOMOPHOBES LA RESPONSABILITÉ ET L'ENCADREMENT DE JEUNES »

Les footballeuses américaines Ali Krieger, Megan Rapinoe et Ashlyn Harris, championnes du monde 2019, qui assument fièrement leur homosexualité.



TÉMOIGNAGES

Florent, jeune rugbyman de 17 ans, est terrifié à l'idée de son hypothétique coming out au sein de son club de rugby. Il redoute de parler de son homosexualité à ses coéquipiers tellement les propos homophobes sont légion, dans les douches comme en entraînement. Il est parfaitement intégré dans son équipe, et rien dans ses propos ou son comportement ne laisse deviner son orientation sexuelle. En annonçant son homosexualité, Florent craint de susciter l'hostilité de ses camarades, chez qui la virilité est surjouée, et les stéréotypes de genre profondément ancrés. Outre un déclassement sur le terrain, Florent redoute que ses coéquipiers le mettent à distance, inquiets de partager le même vestiaire que lui.

Rouge Direct, un collectif de lutte contre l'homophobie dans le football, a porté plainte en mars 2019 contre Patrice Evra qui, dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux, se répandait en propos haineux et homophobes à l'encontre du PSG : « Paris vous êtes des pédés ! [...] ici c'est des hommes qui parlent, [...] bandes de baltringues. »

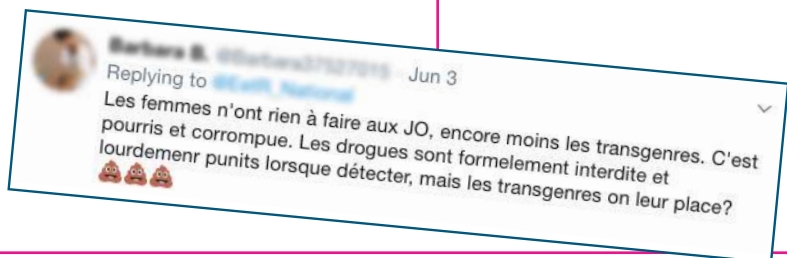
Evelyne nous fait parvenir un entretien du site soccerpopulaire.com avec M. Bodineau, responsable technique de la PSG Academy. La présence des femmes LGBT dans le sport de haut niveau y est amplement reconnue et les propos sont résolument inclusifs, mais certains clichés font encore tiquer concernant les « garçons manqués », qui donneraient une mauvaise image du football féminin. « Pour attirer davantage de monde

« TU T'IMAGINES SI ÇA S'APPREND AU RUGBY ? JE SUIS FOUTU »

à découvrir et apprécier la pratique, nous avons dû "féminiser" le football des filles au début des années 2010. Les filles sont toutes plus féminines, jolies, coiffées et apprêtées... » On y apprend en outre que les sportives LGBTI peuvent « miner un groupe » du fait d'amours envahissantes, « risque majeur lorsqu'on entraîne une équipe féminine ».

Laurence vit dans le sud-ouest de la France, et s'indigne des insultes proférées à l'encontre du président du club de rugby de Biarritz dans la vidéo d'un car de supporters bayonnais. L'événement a été minimisé par les instances du club de rugby de Bayonne. Laurence est offusquée de tant de bêtise de la part de personnels ayant la responsabilité de jeunes joueurs. Elle tient à condamner de tels propos. ▲

« J'AI PEUR D'ÊTRE JUGÉ, D'ÊTRE LE PÉDÉ, LE "SUCÉUR DE BITES" »



ATHLÈTES TRANS, INTERSEXES ET HYPERANDROGÈNES : PRIÈRE DE RENTRER DANS LE MOULE !

En début d'année, la championne de tennis Martina Navratilova s'illustrait par des propos transphobes dans une tribune du Times, déclarant sans ambages que « les règles sur les athlètes trans récompensent les tricheurs et punissent les innocents ». Propos qui lui valurent un soutien décomplexé d'athlètes de premier rang, telles que les britanniques Kelly Holmes (athlète médaillée olympique) et Paula Radcliffe, (marathonienne recordwoman du monde). En insinuant que la participation de femmes trans à des compétitions féminines s'assimile à de la triche, Mmes Navratilova, Holmes et Radcliff vont pourtant à l'encontre des recommandations du Comité international olympique (CIO), pour qui la présence de femmes trans dans le sport féminin n'a rien de déloyal. Le CIO se prononce pour la participation des personnes trans aux compétitions sportives correspondant à leur identité de genre, mais impose trois restrictions : que tous les changements anatomiques soient terminés, que le changement d'état civil ait été effectué et que les thérapies hormonales utilisées lors de la transition puissent être vérifiées. Rappelons qu'il appartient aux personnes trans ou non binaires de déterminer librement leur parcours et qu'aucune instance ne devrait être qualifiée à normaliser ainsi le corps des sportifs et sportives.

Le même souci de normalisation arbitraire discrimine les personnes intersexes et les femmes hyperandrogènes. En 2019, l'athlète sud-africaine Caster Semenya (championne du monde et olympique de 800 mètres) n'a pas pu disputer les mondiaux d'athlétisme de Doha au Qatar. En cause : un règlement de la fédération internationale d'athlétisme (IAAF) entré en vigueur en avril 2018, qui interdit aux femmes présentant une hyperandrogénie (soit un taux élevé de testostérone) de concourir parmi d'autres femmes, sauf à

ce qu'elles suivent un traitement d'au moins six mois abaissant leur taux de testostérone sanguin sous un certain seuil.

Ce règlement s'appuie sur une étude affirmant qu'un taux élevé de testostérone endogène améliore significativement les performances dans certaines disciplines. La testostérone exogène étant utilisée comme un produit dopant, le raccourci « hyperandrogénie = dopage » est vite adopté par le Tribunal arbitral du sport, qui soutient l'IAAF dans l'application de ce règlement. L'IAAF en assume le caractère discriminant au prétexte qu'« une telle discrimination est légale si elle constitue un moyen nécessaire, raisonnable et proportionné pour [...] garantir une compétition loyale en athlétisme féminin ». Mais qu'est-ce qu'une « compétition loyale » dès lors qu'on remet en cause des caractéristiques physiques (taille, poids...) et biologiques (rythme cardiaque, signature hormonale...), par nature propres à chaque individu ? (Voir La parole à Anaïs Bohuon.) Pour Tokozile Xasa, ministre sud-africain des Sports, « ce qui est en jeu ici n'est rien moins que le droit de chacun-e à faire du sport. Le corps des femmes, leur bien-être, leur capacité à gagner leur vie, leur vie privée, leur sentiment d'appartenir au monde sont remis en question. C'est une violation grossière des normes internationales en matière de droits humains ».

Notons tout de même une touche d'espoir à ce sombre tableau : suite à une lettre ouverte de 25 athlètes français-es de haut niveau au président de la Fédération internationale d'athlétisme, au président du Comité international olympique, et aux ministres de la Santé et des Sports, une enquête administrative a été ouverte pour faire la lumière sur des exactions suspectées à l'encontre d'athlètes hyperandrogènes, auxquelles auraient pu participer des médecins français¹. L'initiative des athlètes de la CAHN (Commission des athlètes de haut-niveau) appelle plus globalement à la reconnaissance des droits et au respect des sportif.ve.s hyperandrogènes et intersexes. ▲

1. www.docdroid.net/LJ9fF0Q/lettre-ouverte-cahn.pdf

LA PAROLE À... ANAÏS BOHUON

*Socio-historienne spécialisée dans les questions portant sur le corps, le sport et le genre
Professeure des universités à la Faculté des Sciences du sport de l'Université Paris-Saclay*

En 2019, le Tribunal arbitral du sport a rejeté le recours de Caster Semenya dans le conflit qui l'oppose à la Fédération internationale d'athlétisme. Pouvez-vous expliquer en quoi cette décision est inacceptable ?

Depuis 2012, à la suite de « l'affaire Caster Semenya », du nom d'une jeune coureuse sud-africaine du 800 mètres soupçonnée de ne pas être une « vraie femme » suite à sa victoire aux championnats du monde de Berlin en 2009, et à qui des tests hormonaux ont été imposés, la Fédération internationale d'athlétisme et le Comité international olympique ont remplacé les « contrôles de genre » par de « nouveaux règlements relatifs à l'hyperandrogénisme féminin ». Ceux-ci imposent des dosages puis des traitements hormonaux aux athlètes dont la production naturelle de testostérone est jugée excessive. Une confusion se crée ainsi entre la testostérone exogène – qu'on s'injecte pour se doper – et la testostérone endogène – produite naturellement par le corps. La science a montré que la testostérone artificielle accroît le volume musculaire et donc potentiellement les performances sportives, contrairement à la testostérone endogène, dont l'impact direct sur les performances est beaucoup plus difficile à établir. En effet, elle est produite et régulée par le corps lui-même, avec une sensibilité variable à cette molécule. Il faudrait donc isoler l'effet « testostérone endogène » des autres hormones, comme le cortisol par exemple, mais aussi de l'environnement sportif, social, et d'autres centaines de facteurs potentiels. L'institution sportive cherche quelque chose qui est, à mon sens, indéfinissable scientifiquement : l'avantage physique. Produire naturellement plus de testostérone que la moyenne n'est qu'un avantage physique potentiel au même titre

qu'une grande taille et/ou une bonne vision. Les composantes sociales, culturelles, économiques, environnementales, politiques, religieuses et génétiques forment donc un ensemble complexe, indissociable pour expliquer la performance sportive. Si des seuils sont ainsi calculés au-delà desquels une femme n'est plus – ou plus vraiment – une femme, un homme ne semble pas pouvoir être trop homme ni, dans le cadre du sport, pas assez. L'équité sur le terrain, principal argument brandi par les institutions sportives, souffre donc d'une approche déséquilibrée en termes de genre et de sexe. À travers la pratique de ces tests se dessinent un processus de substantialisation et une biologisation des privilèges sociaux, économiques et symboliques de la masculinité en matière de performance sportive, que vient incarner la testostérone.

Après les critères morphologiques, gynécologiques ou chromosomiques, l'IAAF s'appuie désormais sur des dosages hormonaux pour décréter « qui est femme et qui ne l'est pas ». Pensez-vous qu'un jour, les instances sportives abandonneront les représentations binaires et normatives du genre ?

Je pense que c'est une question très dangereuse, qui ne mérite pas d'être posée aujourd'hui dans le sport de haute performance. En effet, elle arrive dans le débat international sportif dès lors qu'il s'agit de réguler les performances jugées trop « exceptionnelles » uniquement dans la catégorie « dame ». Or, que ce soit pour Caster Semenya ou pour Dutee Chand et les autres, leurs performances restent encore très éloignées des performances masculines et finalement, ne bouleversent en rien l'ordre hiérarchique sexué des records historiquement établis et par là, la bicatégorisation sexuée, au fondement du sport de haut niveau. De plus, et il faut sans cesse le répéter, leur production de testostérone, jugée trop élevée, est naturelle. Enfin, le retard dû aux multiples freins, trop nombreux à détailler ici (la socialisation différenciée, l'accès à l'alimentation, aux équipements, aux infrastructures, aux instances dirigeantes, les normes de genre, les entraînements, la médiatisation, les sponsors, la maternité...),

dans l'accèsion des femmes aux activités physiques et sportives, fait aussi, qu'encore aujourd'hui, tous les records olympiques ou mondiaux sont le fait d'hommes. Conformément à l'éthique du fair-play, forme d'égalité sur la ligne de départ qui doit permettre aux meilleur·e·s de gagner, protégée par de nombreux règlements, codes et chartes, les participant·e·s sont sélectionné·e·s et autorisé·e·s à s'affronter au sein de sous-groupes structurés en fonction de divers critères : la performance, différents types de handicap, l'âge, le poids (dans certaines disciplines comme les sports de combat) et le sexe. Ce principe de catégorisation, comme régulation en amont des « avantages physiques », répond au principe de la garantie d'une incertitude du résultat, fondement de toutes compétitions. Or, aujourd'hui, à haut niveau, abandonner le principe de bicatégorisation sexuée reviendrait à mettre en danger considérablement le sport des femmes. Enfin, il faut lutter contre tous les fantasmes et les débats actuels sur la question des sportives trans. Comme l'a très justement signalé Chris Mosier récemment sur Twitter, il faut arrêter de « paniquer ». Les sportives transgenres sont autorisées à concourir aux jeux olympiques depuis 2004, or il n'y a à ce jour aucune femme transgenre championne olympique et elles ne dominent pas les compétitions des femmes. Le sport des femmes existe toujours.

En 2019, une quarantaine de joueuses bies ou lesbiennes étaient engagées dans la Coupe du monde de football, soit le double de la précédente édition. En revanche aucun footballeur participant au Mondial 2018 n'était publiquement out. Que vous inspirent ces constats ?

L'histoire de la pratique physique féminine fait apparaître un schéma de prescriptions contradictoires : devenez fortes et résistantes pour remplir au mieux vos fonctions maternelles – mais n'allez pas vous transformer en viragos, en lesbiennes, enjoint-on aux femmes, ne vous virilisez pas. Depuis qu'elles tentent d'accéder aux sports, notamment aux sports dits de tradition masculine, elles font l'objet de nombreux procès de virilisation. « Le sport virilise-t-il les femmes ? » est une

question extrêmement récurrente et contemporaine... Ces nombreux procès de virilisation font qu'il est au final plus « attendu » qu'elles puissent s'éloigner de l'hétéronormativité, de l'hétérosexualité, car elles sont de toute façon considérées comme transgressives, en bousculant les normes de genre en accédant à ces bastions de la masculinité, le sport étant fait historiquement par les hommes, pour les hommes. ▲

TRAVAIL

LAISSEZ-MOI BOSSER EN PAIX

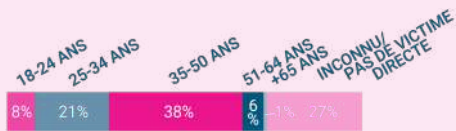
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

175

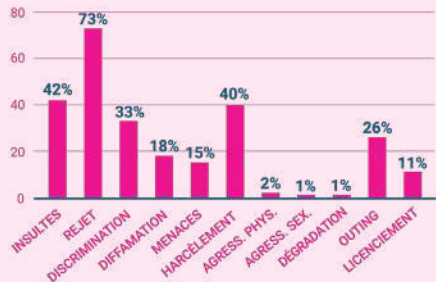
% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
14%	16%	11%	9%

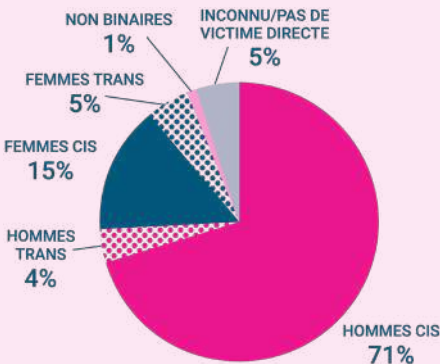
ÂGE DES VICTIMES



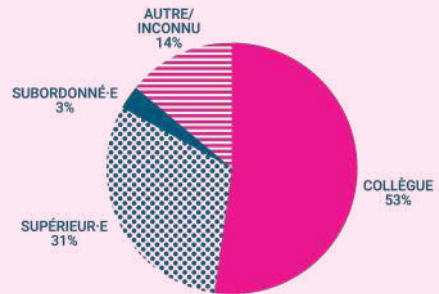
MANIFESTATIONS



GENRE DES VICTIMES



AGRESSEUR-SE-S



Pour les victimes de LGBTIphobies au travail, l'agression n'est pas toujours limitée dans le temps, mais bien souvent permanente et sournoise : on parle de harcèlement dans 40 % des cas recensés. La plupart des discriminations sont le fait d'autres employé-e-s, qu'il est difficile d'éviter au quotidien, collègues (53 % des cas) ou supérieur-e hiérarchique (31 %). Les victimes se sentent condamnées à subir insultes (42 %), rejet et moqueries (73 %) voire menaces (15 %) sans savoir comment faire cesser ce calvaire ou s'y soustraire. Outre le harcèlement, ce contexte est aussi malheureusement propice aux outings (26 %), souvent à des fins diffamatoires, présentes dans un tiers des cas. Ces manifestations sont très largement supérieures à la moyenne observée sur tous les cas 2019. Enfin, les LGBTIphobies au travail sont un peu plus souvent dénoncées chez les hommes (cis et trans).

UN COMBAT À PORTER SEUL·E

Les victimes se sentent bien trop souvent isolées au sein de leur entreprise ou de leur administration. Si tou·te·s leurs collègues ne font pas partie des agresseurs ou agresseuses, ils ou elles font bien trop souvent preuve d'une indifférence complice ou d'un soutien trop discret. Quand la sympathie est présente, elle ne suffit pas toujours : par peur d'être à leur tour mis·es à l'écart ou de s'attirer des problèmes avec leur hiérarchie ou d'autres employé·e·s, certain·e·s collègues sont réticent·e·s à témoigner des discriminations constatées au quotidien.

La hiérarchie, pourtant chargée du bien-être de ses subordonné·e·s sur le lieu de travail, n'agit que trop rarement et se montre laxiste avec les personnes en faute : par minimisation ou par volonté délibérée de ne pas agir, les responsables hiérarchiques volent trop peu souvent à l'aide de leurs subordonné·e·s. Si les victimes sont écoutées, l'inaction envers les agresseur·se·s est de mise : les bourreaux continuent d'agir en toute impunité. Licenciée après avoir dénoncé un harcèlement lesbophobe, Laurence constate que « le DRH n'a pas daigné répondre à ces agissements ».

QUAND TOMBE LA DOUBLE-PEINE

Quand le harcèlement est devenu insupportable, la démission s'impose parfois. Subi plus que souhaité, ce départ est nécessaire pour ne pas sombrer. Alors que l'on pensait s'épanouir dans un poste et avancer dans sa carrière, c'est un retour à la case départ qui s'impose, pour aller mieux et avancer. Parfois, il n'est même pas « nécessaire » pour les victimes de réfléchir à ce départ : la hiérarchie s'en occupe à leur place. Mutation, éloignement, changement de service ou mise au placard ne sont pas rares. Dans certains cas, l'homosexualité, la

bisexualité ou la transidentité de la victime est tout bonnement la cause première de rupture du contrat (fin de période d'essai, non-renouvellement de CDD, etc.), même si elle n'est bien sûr pas la cause officielle.

En plus de subir des discriminations au quotidien, la victime voit sa carrière essayer un coup d'arrêt net et brutal, comme Charles, sujet de rumeurs de relation avec un collègue qui ont fini par ternir son image.

LA «SOLUTION» : NE PAS FAIRE DE VAGUE

Par peur d'être discriminées ou de subir les railleries de leurs collègues, de nombreuses

«J'AI DONG DEMANDÉ À CHANGER DE SERVICE, QUITTE À PERDRE LA MOITIÉ DE MON SALAIRE»

personnes LGBTI se mettent volontairement en retrait afin de ne pas être au centre de l'attention. Rester à l'écart, c'est risquer de paraître moins impliqué·e dans son travail, moins engagé·e.

Aujourd'hui, surtout si l'on espère accéder à des postes à responsabilité, bien travailler dans son coin ne suffit pas : les individus les plus proactifs sont souvent les plus récompensés.

D'autres n'hésitent pas à totalement cacher, voire à nier leur orientation sexuelle quand ils ou elles sont interrogé·e·s sur le sujet. Par crainte d'être marginalisées, ces personnes se forcent à contrôler le moindre fait et geste : la vérité ne doit pas éclater au grand jour et leur porter préjudice dans un univers très normalisé ; d'ailleurs, les stéréotypes de genre entrent en ligne de compte dans plus de 11 % des cas Travail. Pour les personnes trans, dont l'insertion personnelle est particulièrement difficile, le rejet le dispute à la curiosité malsaine, notamment quand il faut annoncer une transition : les collègues de Jasmine lui demandent carrément de leur montrer sa poitrine !

**IN FINE, UNE CARRIÈRE
MISE À MAL**

Mutation subie, promotion refusée, rupture de contrat en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, autocensure, mise en retrait volontaire, harcèlement quotidien, etc. : les LGBTIphobies sont encore responsables en 2019 de nombreux maux dans le milieu professionnel. Au-delà du préjudice moral, ces derniers ont une conséquence réelle sur la carrière des victimes : l'évolution professionnelle qu'elles avaient prévue n'est pas au rendez-vous, simplement à cause de l'intolérance de certain·e·s. Les personnes LGBTI ne demandent pourtant qu'à faire ce pour quoi elles ont été embauchées : travailler en paix ! ▲

**« JE N'AVAIS PAS
D'AUTRE CHOIX QUE
D'ACCEPTER CETTE
MUTATION CAR ÇA
NE S'ARRÊTAIT PAS »**

« TU VAS DÉGAGER »

TÉMOIGNAGES

UNE PRÉSENCE QUI DÉRANGE

Depuis 2016, **Charles** travaille au service Communication d'une entreprise du secteur agro-alimentaire en Normandie. Dès son arrivée, il a fait la connaissance de Romain, marié avec un homme, avec qui il s'est lié d'amitié. Si leurs collègues leur ont dès le début prêté une relation (imaginaire), Charles et Romain ne s'en inquiétaient pas vraiment. Toutefois, récemment, la situation a changé. Outre des remarques de plus en plus insistantes, Charles s'est vu refuser un changement de service au motif que Romain deviendrait son supérieur hiérarchique et qu'il lui donnerait des informations confidentielles (alors que cette demande était tout à fait cohérente avec son parcours professionnel). Après un mois d'absence pour raisons personnelles, il reprend difficilement le travail : son responsable commence à le harceler et le rabaisser, d'autres responsables tiennent des propos désobligeants à son égard. Son évaluation annuelle est catastrophique, alors qu'il a toujours été le meilleur élément de son équipe. On ne lui octroie aucune augmentation de salaire et son évolution au sein de l'entreprise est bloquée. Aujourd'hui, Charles reste persuadé que son homosexualité et la relation imaginaire qu'on lui prête avec Romain dérangeant et sont responsables de ce coup d'arrêt.

Alix nous appelle pour connaître les démarches qu'elle peut entreprendre pour dénoncer la transphobie dont elle a été victime. Alors qu'elle était en période d'essai dans une boulangerie en tant que vendeuse et après avoir signé un contrat le matin-même, elle est remerciée dès la fin de la journée. On lui signifie que la période d'essai prend fin sur le champ, en lui prétextant que sa présence ne serait pas une bonne chose « pour les enfants susceptibles de la rencontrer ».

Nous lui confirmons que son identité de genre ne constitue en rien un motif valable de rupture de contrat.

QUAND LA HIÉRARCHIE COUVRE LES AGRESSIONS

Travaillant depuis près de 15 ans une entreprise du secteur de l'assurance, **Magaly** dénonce la situation dont elle est victime et cherche du soutien. Depuis 5 ans, elle subit les propos homophobes de l'une de ses collègues, qui mène un habile travail de dénigrement à son encontre au sein de l'entreprise. En dépit des signalements, rien n'est fait : l'agresseuse est couverte par la directrice. Marginalisée au sein de son équipe, Magaly a plusieurs fois demandé à changer de poste afin que la situation cesse, sans succès : sa collègue agresseuse l'a suffisamment discréditée pour qu'on refuse ses demandes. Moralement usée par la situation, Magaly cherche de l'aide auprès de SOS homophobie, qui lui communique les coordonnées d'avocat-e-s spécialisé-e-s qui pourront l'aider dans ses démarches pour que cette situation cesse et qu'elle puisse enfin se concentrer sur la raison de sa présence dans l'entreprise : travailler.

Laurence nous contacte pour nous raconter son histoire et partager son ras-le-bol. Déjà victime de lesbophobie au sien des précédentes entreprises pour lesquelles elle a travaillé, elle voit l'histoire se répéter. Quelques semaines avant son courriel, alors en période d'essai, Laurence est victime des agissements d'une autre cadre de l'entreprise, qui s'amuse à passer devant elle en faisant la danse du ventre et en clamant « Je sais que je te plais, hein ! Dis-le ! » En rapportant ces faits à sa hiérarchie, Laurence espère que ces sous-entendus homophobes vont cesser. La décision de la direction est tout autre : deux jours avant la fin de sa période d'essai, elle est remerciée.

Agent de sûreté dans une entreprise de transport en région parisienne, **Kévin** contacte SOS homophobie pour décrire le climat de travail délétère dans lequel il évolue et l'homophobie dont il est victime. Il travaille dans une nouvelle équipe de trois personnes depuis quelques mois, équipe dans laquelle il a du mal à s'intégrer. Il se sent régulièrement mis de côté, ses collègues lui cachant des informations importantes. Il ressent également une certaine agressivité de leur part, sans qu'aucune insulte ne soit proférée à son encontre.

Quelques jours avant l'appel, Kévin veut savoir ce qui ne tourne pas rond dans son équipe. Profitant d'une pause, il quitte le véhicule de service dans lequel il est avec ses deux collègues tout en laissant son téléphone à l'intérieur, avec la fonction dictaphone activée. Il revient quelques minutes plus tard et récupère son téléphone. Une fois seul, Kévin consulte le contenu de l'enregistrement, qui confirme ses craintes. On y entend clairement ses collègues l'insulter et multiplier les attaques homophobes :

« C'est une salope », « Putain, il me dégoûte vraiment », « J'ai envie de le frapper », « J'ai envie de le sortir de la voiture », « Il a les mêmes manières qu'une meuf », « Putain, il m'énerve vraiment mais il n'est pas méchant ». Les propos homophobes ne s'arrêtent pas là : quand l'un de ses collègues annonce vouloir « l'enculer avec ses manières », l'autre rétorque : « Ne dis pas que tu vas l'enculer, c'est ce qu'il cherche. » Paradoxalement, Kévin est presque soulagé que ses suspicions soient confirmées : il sait à quoi s'en tenir.

Alors qu'il est bel et bien victime de discriminations homophobes, sa première réaction est de demander un formulaire à l'un de ses supérieurs hiérarchiques afin de démissionner. Après des échanges avec sa hiérarchie, qui s'est engagée à agir, et des messages de soutien provenant d'autres collègues, Kévin décide de reconsidérer sa décision de quitter l'entreprise : il n'est pas responsable de son manque d'intégration. Il décide de ne pas en rester là et est déterminé à se battre. ▲

Pilote dans l'armée de l'air de 27 ans, **Jonathan** a vu ses rêves de carrière partir en fumée en raison du harcèlement homophobe dont il a été victime. Il y a plusieurs années, il a été harcelé par un collègue, qui a été mis à l'écart par sa hiérarchie. Le jeune homme pensait que l'histoire était close. Sans explication, on lui a demandé cette année de voler en binôme avec son agresseur de l'époque. Jonathan a rapidement informé sa hiérarchie des antécédents qui les liaient, pensant que celle-ci se montrerait compréhensive. À l'inverse, il lui a été demandé de voir un médecin, qui l'a diagnostiqué inapte à voler en raison de son état dépressif. Jonathan ne comprend pas ce diagnostic fantaisiste, lui qui n'a jamais été en arrêt maladie et n'a jamais pris d'antidépresseurs. En revanche, les conséquences sont bien réelles : il n'a plus le droit de voler et d'exercer son métier de passion. Mis au placard, on lui a même refusé une autre affectation qui aurait pu le rapprocher de son conjoint.

Infirmière stagiaire dans un EHPAD en Bretagne, **Laure** est victime de transphobie et se sent isolée. Un cadre de son service la mégenre volontairement. Une collègue infirmière l'ignore et évite de lui adresser la parole. Une autre l'insulte sans que la direction de l'établissement ne lève le petit doigt. Dans ce contexte hostile, Laure reçoit de très mauvaises appréciations à toutes ses évaluations, sans qu'on lui fournisse la moindre explication ni les éléments précis sur lesquels elle pourrait s'améliorer. Par le passé, elle n'avait reçu que des retours positifs. On l'accuse par ailleurs d'être la source de « tensions » dans le service, et qu'il « serait mieux qu'elle aille ailleurs ». Plutôt que d'essayer d'améliorer sa situation, la direction de l'établissement semble vouloir se débarrasser d'elle : on lui refuse notamment d'être accompagnée lors d'un entretien prochain avec le DRH.

Marie travaille comme conductrice de machine dans une entreprise du secteur agro-alimentaire. Elle est en couple avec Séverine, employée dans la même entreprise. Pendant plusieurs mois, un collègue l'insultait dans son dos (« Je vais lui en faire voir à cette sale grosse gouine. ») puis en face (« Tu vas dégager sale grosse pute... »). Ces propos lesbophobes ont profondément choqué Marie, qui ne supporte plus la situation. À la suite d'une entrevue avec le service RH, la seule proposition qui lui est faite est une mutation à une soixantaine de kilomètres de chez elle, avec des horaires défavorables et un travail imposé le samedi. Usée par la situation, Marie se sent contrainte d'accepter : le harcèlement et les insultes continuent sans que la direction n'agisse réellement. L'avertissement promis ne figure en effet sur aucun document et l'agresseur continue de préférer ses insultes à Séverine, la compagne de Marie. Le couple est actuellement en arrêt maladie.

DES OUTINGS DESTRUCTEURS

Quand **Thomas** nous appelle, il vient d'être outé sur son lieu de travail par un collègue. Employé dans le secteur de la métallurgie, le jeune cadre craint les conséquences de cet outing, par peur de voir une situation se reproduire. En effet, le jeune homme, qui est également sapeur-pompier volontaire, a été outé quelque temps auparavant à la caserne par un autre volontaire. À la suite de cela, il a vu l'attitude de ses collègues pompiers changer, et notamment celle de son supérieur direct, qui ne cesse de le dénigrer. « Incapable », « incompetent », « nul » : ses compétences sont désormais systématiquement remises en cause, sans que les responsables de la caserne n'agissent malgré les signalements de Thomas. Fatigué de cette situation, il a peur que l'histoire se répète dans sa vie professionnelle.

Jeune agent hospitalier en Alsace, **Léo** a été outé par l'une de ses collègues, qui n'hésite pas à le qualifier de « pédé » et à parler de son orientation sexuelle à qui veut bien l'entendre. Très discret jusqu'alors sur son homosexualité, Léo se sent démuni face à la situation. Ses responsables ont été mis au courant mais rien ne change : l'un lui dit de « laisser couler », l'autre ne fait strictement rien. Léo a perdu toute envie d'aller travailler et redoute chaque jour de se rendre à l'hôpital. ▲

« MA HIÉRARCHIE A ÉTÉ PRÉVENUE ET À MON GRAND REGRET, RIEN N'A ÉTÉ FAIT »

LA PAROLE À... LA FÉDÉRATION NATIONALE DE L'AUTRE CERCLE

Christophe Berthier, président, Alain Gavand, vice-président, Catherine Tripon, porte-parole

MOINS DE LGBTPHOBIES AU TRAVAIL DANS LES ORGANISATIONS ENGAGÉES

Alors que de plus en plus d'organisations engagent des politiques inclusives envers les personnes LGBT¹, le monde du travail reste encore un lieu où la LGBTphobie perdure.

1 personne LGBT sur 4 dit avoir été victime d'au moins une agression LGBTphobe au travail

Moqueries désobligeantes ou propos vexants, insultes ou injures à caractère diffamatoire ou encore mise à l'écart des autres salarié-e-s sont les trois premières formes d'agression subies par les personnes LGBT² selon notre baromètre réalisé avec l'IFOP et publié en février 2020. Les hommes gays, bisexuels et transgenres ayant une apparence dite « féminine » et les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres androgynes sont davantage touchées par les LGBTphobies (respectivement 41 % et 40 % vs 24 % pour l'ensemble des personnes LGBT). De même, les personnes LGBT de confession musulmane sont plus fréquemment victimes de LGBTphobies (40 %).

Cette situation LGBTphobe s'exprime également au quotidien lors de simples échanges entre collègues de travail. « Enculé », « pédé », « ce n'est pas un boulot de pédé », « gouine » sont autant d'expressions LGBTphobes que plus de 4 actifs et actives sur 10 entendent dans leur organisation.

Enfin, près d'1 LGBT sur 6 déclare par ailleurs avoir également subi au moins une discrimination de la part de sa direction.

Bien souvent, l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont perçues comme une thématique « hors-sujet » dans le monde du travail, parfois taboue, parfois minimisée et considérée comme se rapportant à la seule sphère privée. Or, cette enquête démontre bien l'intérêt d'appréhender la réalité vécue sur le terrain et de mesurer les actions de progrès encore à mener. Et les chiffres sont sans appel !

Une minorité de LGBT visibles

Ces LGBTphobies et ces discriminations ont de lourdes conséquences. Ainsi, afin de rester invisibles, 77 % des LGBT en couple reconnaissent avoir déjà volontairement renoncé à afficher leur orientation sexuelle ou identité de genre dans différentes situations au travail (participation à un événement organisé par son employeur ou entre collègues, indication du nom de leur conjoint-e sur leur mutuelle). Un phénomène d'auto-exclusion qui pèse sur le moral et le bien-être au travail de ces personnes ; plus de 3 sur 10 déclarent en effet mal vivre le fait de ne pas être visible. Plus grave encore, une personne LGBT sur deux ayant récemment eu des pensées suicidaires en raison de son orientation sexuelle a subi des moqueries désobligeantes ou des propos vexants, ce qui peut avoir des conséquences désastreuses et pousser à l'acte.

L'engagement en matière d'inclusion des personnes LGBT+ de la part des organisations a un impact positif

Les résultats de notre sondage montrent que la signature de la Charte d'Engagement LGBT+ de L'autre cercle, de la part de 150 organisations et concernant plus de 1,5 millions de salarié-e-s et agent-e-s, est un vecteur de confiance et d'inclusion pour les LGBT.

Ils et elles sont ainsi moins nombreux-ses à subir des discriminations LGBTphobes au sein de leur organisation (1 personne LGBT sur 6 vs 1 sur 8) et subissent moins d'agressions (sur leurs biens ou leur personne par exemple : 2 % vs 10 %).

C'est sûrement pourquoi ils et elles sont

plus enclin·e·s à afficher et assumer leur orientation sexuelle (68 %, soit +17 points par rapport à la moyenne des LGBT en France) et plus de 4 LGBT sur 10 affirment que la Charte a eu un impact positif sur leur visibilité.

Les résultats de ce deuxième baromètre confortent notre position à ce que davantage d'organisations s'engagent sur cette thématique, mais également tiennent leurs promesses d'inclusion des personnes LGBT+ en garantissant un réel déploiement de leurs politiques. ▲

1. On parle ici de personnes LGBT lorsque les résultats sont issus d'un échantillon national alors que les personnes LGBT+ sont issues d'un échantillon travaillant dans les organisations signataires de la Charte d'Engagement LGBT+ de L'autre cercle.

2. Enquête menée par l'IFOP pour le compte de L'autre cercle, réalisée avec le soutien de france.tv et PWC.

Consultation en ligne réalisée :

- du 4 au 30 novembre 2019, auprès d'un échantillon de 16 953 salarié·e·s et agent·e·s travaillant dans les organisations signataires de la Charte d'Engagement LGBT+ de L'autre cercle ;
- du 12 au 24 avril 2019 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 229 personnes LGBT, âgées de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine.

VOISINAGE

RÉSIDENTE SURVEILLÉE

**NOMBRE DE CAS
RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

155

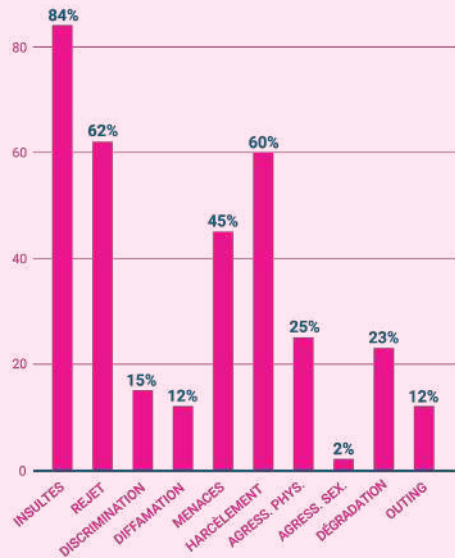
% DU CONTEXTE PAR GENRE

HOMMES CIS	HOMMES TRANS	FEMMES CIS	FEMMES TRANS
13%	7%	9%	9%

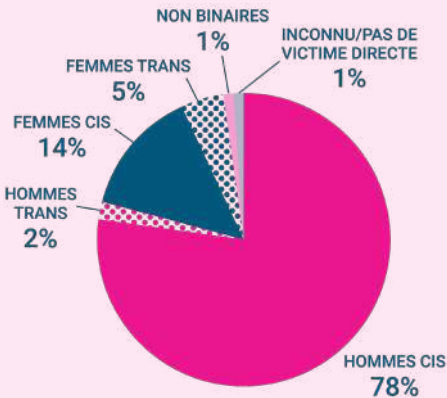
ÂGE DES VICTIMES



MANIFESTATIONS



GENRE DES VICTIMES



En 2019, SOS homophobie a recensé **155 actes de LGBTIphobies de voisinage** (contre 143 en 2018), avec des violences que rien ne semble arrêter. Si, sans surprise, **les insultes pleuvent (84 % des cas)**, une fois la spirale initiée, **60 % des victimes sont en proie au harcèlement**, 45 % essuient des menaces et 25 % vont jusqu'à subir des agressions physiques, et cela dans leur propre quartier, quand ce n'est pas leur immeuble. C'est chez les hommes cis que ces situations sont sensiblement plus nombreuses, avec 13 % des cas signalés par ce groupe. En outre, **6,5 % des signalements émanent de personnes précaires** : leur désarroi est d'autant plus dramatique que leurs options sont limitées.

TOUS LES COUPS SONT PERMIS

Être perpétuellement sur le qui-vive, voir sa vie privée menacée jour après jour, ne plus aller et venir dans son immeuble, dans sa rue, chez les commerçants de son quartier autrement que sur ses gardes, ravalant l'humiliation et la peur : c'est ce qu'ont en commun les 155 victimes qui ont témoigné des LGBTIphobies de voisinage dont elles ont fait les frais en 2019. Voiture rayée d'inscriptions « pdé » (sic), haies ou grilles saccagées, boîtes aux lettres fracturées, animaux intoxiqués, serrures bouchées à la colle, compteur arraché, jardin passé au dés-herbant, déjections sur les paillasons et autres inventions du voisinage ne manquent pas. Dans quel but ? « Pour lui, on ne devrait pas exister, que peut-on faire contre ça ? » se demande Ahmed, harcelé en PACA. Pour les lesbiennes, c'est souvent sur fond de menaces de viol que se tisse l'intimidation violente : « Je vais appeler mes cousins pour vous faire la peau et vous niquer, les gouines ». Hommage rendu à l'insulte sexiste de base, toute lesbienne est en prime rahabillée en « pute ».

Durée, répétition, impression d'être pris-e au piège de son propre territoire laminent la résistance et la santé, jusqu'à se répercuter sur les liens sociaux, le travail, la vie familiale et personnelle. Dans tous les cas, l'anxiété s'insinue et s'installe, avec ses stratégies d'évitement : « J'écoute pour savoir s'ils montent ou pas, je ne mets pas la télé. » Les violences sont parfois le fait de véritables meutes. Roué de coups devant sa propre porte par des fêtards haineux, Étienne dit comment on peut, en 2019, avoir « peur pour [sa] vie à cause de [sa] sexualité ».

**« POUR LUI,
ON NE DEVRAIT
PAS EXISTER »**

VICTIMES COLLATÉRALES

Peu importe pour l'auteur ou l'autrice d'actes LGBTIphobes si ses agissements ratent leur cible ; pourvu qu'elle en soit même indirectement atteinte, tout est permis. Ici, les parents septuagénaires d'un fils gay qui leur rend régulièrement visite avec son compagnon sont l'objet de moqueries et d'insultes de la part de leur voisin et leur domicile désigné publiquement comme « la maison à pédés ». Là, les tensions de voisinage débordent à l'école où la fille d'un couple de femmes se fait insulter dans la cour. Une personne âgée hébergée par un couple ne peut plus mettre le nez dehors sans avoir à affronter injures et quolibets. Une autre personne témoigne : « Ma famille ainsi que le reste de mon entourage n'osent plus venir me voir par peur qu'il leur arrive quelque chose de grave. » Même le chien y passe : « Le vétérinaire m'a dit qu'ils auraient pu lui briser les os. »

IMPUNITÉ ET IMPUISSANCE

Ignorance et mépris de la loi confortent l'agresseur-se-s dans leur sentiment d'impunité. Christiane et Myriam nous signalent un courrier distribué dans tout leur lotissement : « Le monde gay finira comme Sodome et Gomorrhe », propos écrits au dos d'une fiche de paie d'entreprise locale, et donc quasi signés. Quant aux commissariats, à force de traiter les plaintes liées à tous les conflits de voisinage, ils ont tendance à minimiser les violences qui visent l'identité même des victimes. « C'est pas grave ça, vous devez avoir l'habitude ! » répond le policier que Guillaume a fait venir suite à des insultes gayphobes, avant de refuser la plainte (voir chapitre Police-Justice-Gendarmerie).

L'histoire est souvent longue : huit ans de plaintes et mains courantes pour propos homophobes et racistes au commissariat à Paris pour Simon, sans suite. Quatre ans d'enfer, de mains courantes et de plaintes, sans suite également, avant que Patrick et son conjoint y perdent la santé, jettent

l'éponge et vendent maison et jardin dans ce quartier où leurs agresseurs continueront de couler des jours heureux.

Les propriétaires et bailleurs ne sont pas plus réactifs : pour eux aussi, il s'agit de « problèmes privés ». Rares sont les bailleurs ou syndics qui acceptent d'intervenir dans les conflits de voisinage, même lorsque le gardien salarié fait la sourde oreille – quand il n'est pas l'agresseur, comme celui de Luc, homme trans que son gardien mégenre et invite « à aller se faire soigner », entre autres brimades. En foyer, résidence adaptée, logement social, la situation frôle l'impasse et la plupart du temps le bailleur conseille aux victimes de déménager, sans proposer d'autres solutions. ▲

**« MON ENTOURAGE
N'OSE PLUS
VENIR ME VOIR »**

TÉMOIGNAGES

L'ESCALADE DES VIOLENCES

Le voisin d'**Alain** et **Franck** les insulte et n'hésite pas à massacrer leur jardin au désherbant : « les pédés n'ont rien à faire ici, ils n'ont qu'à aller se faire masser la prostate ailleurs. » Il les harcèle dès qu'ils reçoivent des amis et va jusqu'à les réveiller en éructant des insultes, une nuit où ils hébergent l'un d'eux. Aucun autre voisin n'est jamais intervenu. Le couple ne sait pas quoi faire.

Sabine a acheté son appartement à Toulouse il y a 5 ans. Il y a un an, un nouveau locataire s'est installé dans l'appartement du dessus et il a suffi de dix jours pour que fusent les premières obscénités. Depuis, Sabine et sa conjointe sont régulièrement insultées, menacées, agressées. La liste est longue : pneus crevés à de multiples reprises, jets de poubelles, d'essence, d'urine, jets de pierres, de planches de bois... Tout a été constaté par huissier et médecin expert. Elle a porté plainte à plusieurs reprises, dans deux commissariats différents. L'accueil a été variable en fonction de ses interlocuteurs, de l'écoute efficace au refus d'enregistrer la plainte. Après huit mois, son avocat n'a obtenu que le nom du propriétaire de l'appartement. Sabine se sent à bout, acculée sans soutien dans son propre domicile.

Line est serveuse en région parisienne. Cela fait plus de 6 mois qu'elle et son amie subissent régulièrement les insultes et vociférations de leur voisine et retrouvent leur voiture entourée de déjections canines. Elle a déposé trois mains courantes au commissariat et contacté son propriétaire, sans résultat. Le syndic de l'immeuble s'en est tenu à faire intervenir des services sociaux qu'elle a éconduits. Le soir où elle nous appelle, le harcèlement

a franchi un cap : en descendant du bus, Line est tombée sur une affiche « couple de lesbiennes cherche plan cul » assortie de photos et informations personnelles d'elle et sa compagne (numéros, lieu de travail...). Les messages sur leur répondeur ne se sont pas fait attendre et la fille de son amie a été insultée à l'école. Au commissariat, on leur a expliqué ne pas être en mesure de leur venir en aide et gentiment conseillé de déménager et... de contacter SOS homophobie.

UN AVANT, UN APRÈS

Martine est désemparée. Cette lyonnaise jardine calmement avec sa compagne quand les insultes explosent. « Sales putes, sales gouines », menaces, crachats... « Ça va être la guerre pour vous faire partir » promet leur voisin. Martine est restée tétanisée et tente aujourd'hui de gérer le traumatisme. « Je suis dans ma 59^e année, je suis enseignante, je ne sais pas ce que c'est que la guerre. »

Dans un village reculé de Haute-Saône où il s'est installé avec son conjoint Jean, **Stéphane** répare une grille sur son terrain quand des insultes fusent au passage d'une voiture. Sidéré, il a le temps de voir le chemin qu'elle prend en s'éloignant. Peu après, elle repasse, s'arrête : « C'est toi qui aimes en avoir plein le cul ? » Le lendemain, Stéphane et Jean retrouvent les « deux jeunes crétins d'une vingtaine d'années » et exigent des excuses s'ils veulent éviter une plainte. L'un s'exécute, mais pour son frère, « ce sera votre parole contre la nôtre ». Stéphane précise « J'ai toujours eu peur en m'installant dans ce lieu pourtant magnifique de l'inculture qui y règne, et cela appelle chez moi le besoin de vérifier systématiquement que les portes, le portail sont bien fermés à clé. J'ai toujours peur de l'expédition punitive, du fait divers. »

IMPUNITÉ

Thomas, 47 ans, et son compagnon vivent dans une petite ville d'Isère. Leur agresseur, mineur, a commencé par proférer obscénités et injures homophobes sur leur passage. Il a ensuite tenté de les faire tomber à coups de pied en les frôlant sur son deux-roues. La police, la mairie et la gendarmerie sont prévenues, une plainte est déposée. Les agressions paraissent se calmer jusqu'à ce que le jeune homme assène à Thomas un coup de poing au visage, en plein jour, devant son domicile situé face à la mairie. Cinq points de suture et sept jours d'ITT. Thomas porte plainte à nouveau. Depuis, les insultes n'ont jamais cessé et, pire encore, sont assorties de jets de pierres lorsque le couple se déplace à vélo. Thomas recontacte la gendarmerie et découvrent avec stupeur que l'auteur n'a jamais été convoqué ni entendu depuis la première agression.

Eden, la vingtaine, se définit comme gay, non binaire et trans. Un homme sans domicile fixe de son quartier l'apostrophe depuis le trottoir en face de sa résidence : « Bonjour Monsieur », en insistant fortement sur « Monsieur », puis « Faut pas bouger le cul comme ça ». Face au manque de réaction d'Eden, il lui lance des propos racistes et lui dit « Va sucer des bites ». Eden a contacté la police qui s'est déplacée. Sur place, les officiers ont minimisé l'incident et expliqué qu'ils ne pouvaient rien faire, réaction qui laisse la victime désabusée. Cible de toutes sortes d'agressions, iel constate que la plupart de ses dépôts de plainte ont été requalifiés en mains courantes, ou ont disparu. Selon un avocat contacté par Eden, « Les personnes d'autorité dans le Sud ont des stéréotypes très ancrés concernant la virilité. »

Dans le Bas-Rhin, **Astrid** est en voiture près de chez elle quand une jeune fille l'apostrophe en la traitant de « sale gouine ». Du tac au tac, Astrid répond « bouffonne » ; elle est alors saisie à la gorge et frappée au visage, mais renonce à se défendre en songeant que son agresseuse est mineure. Une fois relâchée, Astrid se dirige vers sa voiture où elle se verrouille, voyant le père de son agresseuse accourir. Il se met à l'intimider et la menacer, rapidement rejoint par une dizaine de personnes. La mère de la jeune fille donne des coups de canne sur la voiture, et quand Astrid baisse sa fenêtre pour discuter, une voisine en profite pour lui asséner un coup au visage. Plusieurs membres de la meute s'installent sur son capot pour l'empêcher de démarrer, mais Astrid parvient à se dégager très prudemment. En partant, elle s'arrête à hauteur d'un voisin pour lui demander de témoigner, ce qu'il refuse.

Les gendarmes conseillent à Astrid de faire constater ses blessures, mais l'un d'eux lui fait comprendre qu'une plainte ne mènerait nulle part et que c'est elle qui « cherche les histoires ». Lorsqu'elle évoque ses peurs, il lui conseille de déménager : les gendarmes ne vont « pas instaurer des rondes pour cela ». Malgré ces propos décourageants, Astrid dépose plainte. Elle se dit très touchée par ce qui s'est passé, et peu rassurée par le discours de la Police. Comme elle a été agressée par des voisin-e-s, elle a peur que cela continue malgré tout. Astrid constate en effet : « Ceci arrive régulièrement, quand je sors de chez moi, je me fais insulter à cause de mon orientation sexuelle. J'ai déposé plainte contre un voisin qui m'avait insultée de la même manière, et il m'a menacée de me faire violer ainsi que d'autres choses du même genre. L'homme en question a eu un rappel à la loi, et a déménagé par la suite, mais le caractère homophobe n'a pas été retenu. » ▲

PRÉCARITÉ

Cela fait au moins six ans que **Farid**, 55 ans, subit un harcèlement qui l'a complètement usé. Crachats au visage, insultes, excréments dans la boîte aux lettres, graffitis... Il bénéficie d'un logement social dans ce qu'il appelle « une cité », et ne peut pas facilement changer d'appartement. C'est pourtant ce qu'on lui a conseillé, quand on ne lui a pas suggéré d'être « discret »... Malgré ses maigres moyens, Farid doit s'offrir des nuits de répit à l'hôtel.

François a 62 et vit dans le Nord. Par manque de moyens, il n'a pas pu aller au bout de son parcours de transition et de ses démarches. François est très isolé et le nouveau compagnon de sa seule amie, qui est également son voisin, lui tient des propos transphobes : « Va te faire soigner », « pas de couilles ». Depuis, il n'a plus de contact avec cette seule amie, et constate les dégradations infligées à sa voiture par l'agresseur. À bout, il n'ose plus sortir, et son état de santé se détériore. « Si rien ne change d'ici quelques années, je vais recourir au suicide assisté en Belgique. » ▲

**« J'AI PEUR
PHYSIQUEMENT »**

INTERNATIONAL

DES ACQUIS EN DANGER DANS LE MONDE

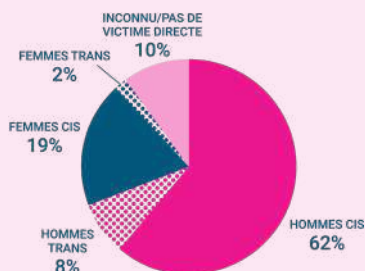
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

63

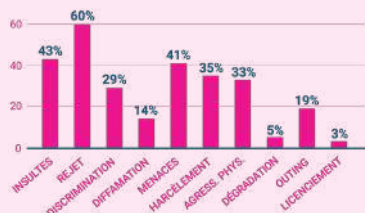
ÂGE DES VICTIMES



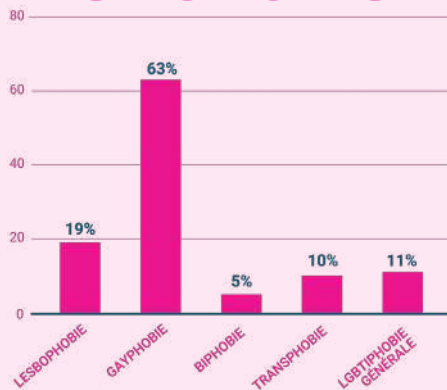
GENRE DES VICTIMES



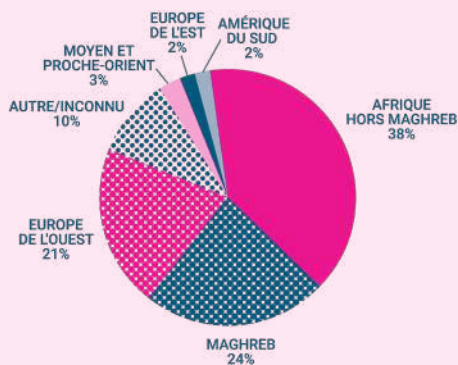
MANIFESTATIONS



SPÉCIFICITÉS



ORIGINE DES VICTIMES



Dans la plupart des cas, les personnes étrangères, d'origine étrangère ou résidant à l'étranger qui témoignent auprès de SOS homophobie décrivent des situations si dramatiques qu'elles ont été contraintes de fuir leur pays ou rêvent de le faire. Nombreux-ses sont celles et ceux qui nous confient avoir subi des violences et avoir des idées noires. **Les faits d'agressions physiques concernent 33 % des cas internationaux** rapportés à SOS homophobie contre 12 % en moyenne pour tous les cas qu'a reçu l'association en 2019, et **les menaces s'élèvent à 40 %**, bien plus que la moyenne de 18 % pour les cas français. La France est une destination qui fait figure de havre pour les personnes LGBTI et SOS homophobie est le plus souvent sollicitée pour accompagner des **demandes d'asile**. Elle est par ailleurs l'une des associations LGBTI les plus visibles dans le **monde francophone**, ce qui explique que l'immense majorité des témoignages internationaux qu'elle reçoit concernent le continent africain, et de manière plus marginale la Belgique et la Suisse.

LES PLUS GROS RECULS EN DIX ANS POUR LES DROITS LGBTI

Les avancées en faveur de l'égalité des droits enregistrées dans certaines régions sont ternies par des décisions politiques et des événements LGBTIphobes dans beaucoup d'autres pays. L'homosexualité reste illégale dans 70 États : dans plus d'une trentaine elle est passible de prison et dans une douzaine de la peine de mort. Alors que la tendance était à la

«MES PARENTS PENSENT QUE JE SUIS FOU»

dépénalisation, pour la première fois depuis 2010 pas un mais deux pays, le Gabon et le Tchad, ont rendu illégales les relations homosexuelles. Pire encore, le nouveau Code pénal au Brunéi, fondé sur la Charia, prévoit la lapidation à mort des personnes soupçonnées d'appartenir à la communauté LGBTI. D'autres pays pourraient prendre des décisions similaires : l'Égypte et la Guinée équatoriale envisagent de pénaliser les rapports homosexuels et l'Ouganda de réintroduire la peine de mort pour ce même motif. La restriction des droits d'expression, de rassemblement et d'association est par ailleurs souvent utilisée pour invisibiliser les communautés LGBTI et leurs revendications. SOS homophobie fait ici un tour non exhaustif de l'actualité LGBTI dans le monde en 2019.

L'AMÉRIQUE NE MONTRE PLUS L'EXEMPLE

L'année 2019 a marqué les 50 ans des émeutes de Stonewall, une vague de manifestations à New York en juin 1969 contre l'homophobie dans la société américaine, qui représente un jalon majeur des luttes LGBTI. Un demi-siècle plus tard, les acquis du pays en matière de droits LGBTI sont en danger : la Commission des droits civils accuse les politiques de l'administration Trump d'avoir « défait des décennies de progrès des droits humains et civils »¹, et notamment ceux des personnes LGBTI. Les politiques de la présidence ont limité la capacité des agences fédérales à faire appliquer les droits des LGBTI et réduit les

efforts pour combattre les discriminations. On assiste à une hausse des meurtres de personnes trans et intersexes (au moins 25 recensés en 2019 aux États-Unis²), souvent racisées, qui étaient pourtant en première ligne des émeutes de Stonewall. L'année montre aussi que l'héritage de Stonewall a du mal à trouver un écho ailleurs dans la région Amérique et Caraïbes : des marches des fiertés ont été interdites en Jamaïque, au Paraguay et à Cuba. Au Brésil, sous la présidence d'un Jair Bolsonaro ouvertement

hostile, la violence contre la communauté LGBTI a explosé, et une personne gay ou trans est tuée presque tous les jours en moyenne³. Pour les protéger et contre l'avis du Président, la Cour suprême a fait de l'homophobie et de la transphobie des crimes en mai 2019.

UNE HOSTILITÉ PERSISTANTE EN EUROPE

Bien que l'Europe soit l'un des continents où les personnes LGBTI sont les mieux protégées, leurs droits et leur sécurité ne sont pas encore totalement acquises et les situations restent contrastées, voire fragiles. Londres, considérée comme l'une des villes les plus gay-friendly du monde, a été le théâtre d'agressions homophobes très médiatisées en 2019, dont l'agression physique d'un couple gay qui se tenait la main le soir du nouvel an et le passage à tabac d'un couple de lesbiennes dans un bus en mai. À l'Est, en Pologne et en Hongrie, les partis politiques au pouvoir (le PiS et le Fidesz) ont une rhétorique très LGBTIphobe et font des parallèles explicites entre homosexualité, communisme (repoussoir historique) et pédophilie. La Marche des fiertés de Lublin, en Pologne, a été fortement chahutée cette année.

1. « Civil rights agency slams Trump admin over LGBTQ policies ». Julie Moreau, site de NBC News, 27 novembre 2019
 2. *Violence against the transgender community in 2019*, rapport de Human Rights Campaign.
 3. « Brazil is confronting an epidemic of anti-gay violence ». Andrew Jacobs, The New York Times, 5 juin 2016.

PEU DE BONNES NOUVELLES EN ASIE

La situation en Tchétchénie, condamnée par un Gouvernement français qui agit peu, ne s'est pas améliorée et les autorités poursuivent leur campagne d'arrestations, de torture et parfois de viol des personnes LGBTI (un militant local a parlé à Human Rights Watch de 23 hommes arrêtés entre décembre 2018 et mai 2019). Plus largement en Russie, les associations LGBTI continuent d'être démantelées et réprimées. Néanmoins, ailleurs en Asie, on saluera que Taïwan soit devenu le premier territoire asiatique à autoriser le mariage aux couples de même sexe, et qu'au Bhoutan l'Assemblée ait voté la fin de la pénalisation des rapports homosexuels, actée début 2020.

DES AUTORITÉS RELIGIEUSES HOSTILES EN AFRIQUE ET AU MOYEN-ORIENT

La majorité des personnes étrangères qui témoignent auprès de SOS homophobie se trouvent en Afrique et au Moyen-Orient ou en sont originaires. Il s'agit de la zone du monde où les personnes LGBTI sont le plus criminalisées, et elles témoignent de situations parfois extrêmement violentes. Au Moyen-Orient, la proximité entre gouvernements et autorités religieuses radicales maintient l'invisibilisation et la condamnation des personnes LGBTI. Par exemple, le chanteur kurde Mohsen Lorestani, « accusé » d'être gay, risque la peine de mort en Iran, alors qu'en Arabie saoudite l'homosexualité a été qualifiée « d'extrémisme ».

En Afrique, Internet est régulièrement utilisé pour piéger les personnes LBGTI, les harceler, leur faire du chantage et les outter. Un jeune Sénégalais a ainsi raconté à SOS homophobie être tombé dans un piège en ligne : un inconnu a initié un faux jeu de séduction avec lui pour obtenir sa photo et la preuve qu'il est gay, et l'a ensuite menacé. Malgré les reculs recensés, 2019 a tout de même été une année de victoires significatives pour les droits LGBTI en Afrique : le Botswana et l'Angola ont dépénalisé les rapports homosexuels et interdit les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle. ▲

**« ILS M'ONT DIT
QUE J'ACCOUCHAIS
D'HOMOSEXUELS.
ILS M'ONT CASSÉ LE PIED »**

TÉMOIGNAGES

DES VICTIMES EN FUITE

Hélène est une Guinéenne de 58 ans. Elle vit réfugiée en France depuis que l'homosexualité de son fils a été découverte et qu'il a été incarcéré. Elle a elle-même été arrêtée et battue avant de s'enfuir. « Quand on a un fils homosexuel, c'est toujours la faute de la maman. [...] Ils m'ont frappée, ils m'ont menottée et ils m'ont envoyée en prison. Ils m'ont dit que j'accouchais d'homosexuels. Ils m'ont cassé le pied. » Sans logement à son arrivée en France, elle dormait dans le métro. Aujourd'hui en situation régulière, elle dit avoir peur de sa communauté religieuse, même en France. Elle n'a que très peu d'informations sur son fils resté en Afrique. Il a fui la Guinée après avoir subi des violences physiques et se cache dans un pays voisin. Elle espère pouvoir l'aider à la rejoindre en France.

« Toute ma famille me rejette parce qu'ils ont appris que j'étais homo » : à seulement 16 ans, **Nelson**, qui vit au Cameroun, a dû fuir sa famille, et en particulier son père qui a essayé de le tuer. L'adolescent vit depuis dans la rue : « Je suis seul sans personne ni savoir où aller, je me débrouille pour survivre. » Son désespoir est total. « Je sens que je vais me suicider pour quitter ce monde injuste où tout le monde me dénigre parce que je suis homosexuel. »

Jeune Marocaine de 23 ans, **Sirine** a fui son pays où elle subissait des persécutions du fait de son orientation sexuelle et du travail qu'elle effectuait auprès d'une association LGBTI sur place. En situation irrégulière, elle dort depuis son arrivée à la gare routière de Marseille, et espère trouver un logement et obtenir l'asile.

L'INSÉCURITÉ GAGNE INTERNET ET LES NOUVEAUX MÉDIAS

Moussa, étudiant sénégalais gay de 18 ans, raconte comment il est tombé dans un traquenard en ligne. L'homosexualité est illégale au Sénégal, et pour pouvoir faire des rencontres sans s'exposer, il s'est créé un profil Facebook sous un faux nom. Il entame une conversation avec un homme disant rechercher un partenaire non loin de sa ville. Après des échanges intimes, l'homme insiste jusqu'à ce que Moussa accepte un appel vidéo. Mais une fois l'appel lancé, seul Moussa apparaît à visage découvert. Son interlocuteur raccroche et lui envoie une capture d'écran en lui promettant qu'il va « regretter d'être gay ». Depuis, Moussa se sent menacé et craint que sa famille ne découvre son homosexualité : « Là, j'envisage carrément le suicide, parce que je ne supporte pas d'être dans un risque permanent. Je ne pourrais pas supporter que mes parents et mon entourage soient au courant. »

Âgé de 14 ans et vivant en Belgique, un adolescent trans fait part de son mal-être. À l'école, **Julian** est depuis deux ans victime de harcèlement homophobe et transphobe, qualifié de « pédé » ou « travelo », et ces violences se prolongent sur Instagram. Malgré le soutien de ses parents, de ses ami·e·s et de la direction de son établissement, la situation ne s'améliore pas et il n'ose pas les solliciter de nouveau pour obtenir de l'aide. Julian dit vouloir « protéger » ses parents.

« LÀ, J'ENVISAGE CARRÉMENT LE SUICIDE »

Céline tient à honorer la mémoire de son ami gay Saba. Ce jeune homme de 20 ans et son compagnon de 25 ans, Luka, tous deux géorgiens, sont arrivés en France avec un visa de tourisme et en ont profité pour déposer une demande d'asile. En effet, la Géorgie est un pays conservateur où des partis politiques d'extrême droite et l'Église orthodoxe sont activement et violemment homophobes. Malheureusement, la demande du couple a été refusée en raison, semble-t-il, d'une erreur commise par l'assistante sociale dans la constitution du dossier. Un détail administratif lourd de conséquences : Saba et Luka ont été contraints de retourner en Géorgie au mois de septembre 2019. Un soir alors qu'il sortait d'une boîte

de nuit drag à Tbilissi, capitale du pays, Saba a été kidnappé, puis torturé et tué, écrasé par une voiture. Ni sa famille ni son compagnon n'ont souhaité entreprendre de démarches particulières en réaction à sa mort, refusant par-dessus tout de médiatiser l'affaire de peur de représailles homophobes.

Céline se sent aujourd'hui traumatisée et démunie : « C'est trop violent, horrible, je n'arrête pas d'imaginer comment les choses ont pu se passer. » Elle souhaite lui rendre hommage mais est soucieuse de respecter la volonté de la famille de Saba. ▲

Coumba est lesbienne et en voie de régularisation en France. L'homophobie qui règne dans son pays d'origine, le Mali, la poursuit jusqu'ici via Internet : sur Facebook, quelqu'un oute des femmes de la diaspora ou restées au pays en publiant photos, noms et coordonnées ; une vingtaine auraient déjà été visées. Les messages haineux s'enchaînent : « démon », « que Dieu vous détruise ». Cet étalage bouleverse Coumba : « J'ai déjà trop souffert, je n'arrive pas à dormir, c'est trop de douleur. » Elle ne fait plus confiance à la communauté malienne.

LA PEUR DES INSTITUTIONS

Amine est gay et vit au Maroc. Après une agression au cours de laquelle la police n'est pas intervenue pour le protéger, il a été arrêté au motif de son homosexualité. Au commissariat, il a été agressé et accuse la police de l'avoir pris en photo et d'avoir divulgué les images ainsi que ses coordonnées. Désormais, il est menacé « par des intégristes et des homophobes » et craint pour sa vie.

L'ami de **Mohamed**, jeune Tunisien gay de 19 ans, s'inquiète pour lui car la famille de ce dernier le retient de force en Tunisie. Incarcéré à plusieurs reprises à cause de son homosexualité avec la complicité de sa famille, Mohamed a récemment fait une tentative de suicide. Les deux hommes cherchent en vain le moyen de l'exfiltrer vers la France.

UNE MALTRAITANCE EXTRÊME

Une psychologue cherche à aider une de ses patientes, une lycéenne parisienne dont l'ami bi **Fred** est retenu de force au Sénégal. Ce jeune Franco-Sénégalais de 18 ans a fait son coming out à ses parents alors qu'ils étaient en vacances dans le pays, et y a été retenu par sa famille sans argent, ni papiers, ni téléphone. Il est parvenu à se procurer un téléphone pour contacter son amie parisienne et lui a raconté, au cours d'une conversation brutalement interrompue, avoir été confié à un sorcier qui lui a infligé des sévices corporels. Fred dit se faire cracher dessus, avoir dû manger des excréments et été obligé de boire son urine.

Son amie à Paris n'a pas réussi à entrer en contact avec lui depuis. La psychologue en contact avec SOS homophobie tente de le faire rapatrier en France, sans savoir comment y parvenir.

Linda est une femme trans qui vit dans une ville du nord du Maroc. Elle nous envoie des photos de ses bras brûlés : on lui a jeté de l'acide. Elle fustige la barbarie qui selon elle « ordonne de frapper et même tuer » les personnes LGBTI, raison pour laquelle elle a « quitté l'islam » et vit « en cachette depuis longtemps ».

Mouskeba a 39 ans et vit à Dakar avec sa compagne. Elle nous appelle désespérée pour dénoncer l'homophobie violente qui règne au Sénégal. Sa compagne et elles sont victimes de tentatives d'extorsions, d'insultes et de menaces de mort. Mouskeba reste terrée dans son appartement et se sent très isolée. ▲

**« J'AI TELLEMENT
BESOIN DE LIBERTÉ »**

DES « PAYS SÛRS » QUI N'EN SONT PAS

Le grand nombre de personnes qui contactent SOS homophobie pour témoigner de leur fuite ou de leur désir de quitter leur pays prouve que le climat est par endroits si dangereux qu'elles n'ont d'autres choix que de prendre le chemin de l'exil. SOS homophobie oriente ces victimes vers l'Association pour la défense des droits des personnes LGBTIQ+ à l'immigration et au séjour (Ardhis). Cette année, l'Ardhis a publié une revue de littérature pour contester l'inscription de 16 pays à la liste des pays d'origine des demandeurs et demandeuses d'asile que la France considère comme sûrs « au regard des garanties de protection que les autorités de ces pays offrent contre les persécutions et les mauvais traitements ainsi que sur les sanctions qu'elles prévoient en cas de violation avérée des droits individuels »¹. Pour l'Ardhis, ces pays ne sont pas des lieux où les personnes LGBTI sont en sécurité, car ils continuent de les pénaliser, persécuter, discriminer ou réprimer. L'association argue que qualifier ces pays de « sûrs » diminue les chances de leurs ressortissant·e·s LGBTI d'obtenir l'asile en France : « être originaire d'un pays dit "sûr" a pour conséquence de priver la personne du droit de se maintenir sur le

territoire pendant l'examen de son recours devant la Cour nationale du droit d'asile »². Sur cette liste, nous retrouvons notamment la Géorgie. Dans ce pays, il n'y a pas de loi pénalisant l'homosexualité. En revanche, l'Ardhis souligne la violence que subissent les personnes LGBTI du fait de mouvements d'extrême droite, de l'Église orthodoxe et de la société au sens large ; une violence contre laquelle la police ne les protège pas, voire dont elle est complice. De plus, il est difficile pour la communauté LGBTI d'y obtenir justice. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides rapportait en 2018 que les violences LGBTIphobes constituent un motif de demande d'asile pour un nombre important de Géorgien·e·s. Ce constat fait douloureusement écho au témoignage reçu par SOS homophobie de la part de Céline.

Nous notons également l'ajout du Sénégal à cette liste alors que l'homosexualité y est pénalisée et que SOS homophobie a reçu en 2019 sept témoignages de personnes LGBTI en danger dans le pays car menacées ou victimes de violences, certaines ayant pris la fuite. ▲

1. Site web de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, sur la base de la « Décision du 9 octobre 2015 fixant la liste des pays d'origine sûrs ». JORF n° 0241 du 17 octobre 2015 p. 19372, texte n° 20. NOR : INTV1523930S
2. « Des pays sûrs ? Mais pour qui exactement ? Revue de littérature ». Ardhis, Mai 2019

LA PAROLE À... KONSTANTINOS ELEFThERiADiS

*Chercheur en sciences sociales, spécialiste de questions de genre et de sexualité
University of London-Institute in Paris,
École d'affaires publiques-SciencesPo
Consultant diversité-discrimination (Accordia)*

Les propos tenus par le président sénégalais Macky Sall le 13 février 2020, pour qui « interdire l'homosexualité n'a rien d'homophobe », révèlent deux grandes tendances que nous observons actuellement à l'échelle planétaire sur les violences LGBTI : premièrement, l'accroissement des discours et des pratiques institutionnelles homophobes, dans un contexte de « globalisation de la LGBTIphobie » ; deuxièmement, la reconnaissance, même ambiguë, de la part des instances internationales et des gouvernements traditionnellement homophobes de la « gestion » de la situation des personnes LGBTI. Parallèlement, la mondialisation des identités LGBTIQI grâce au militantisme transnational, les réseaux sociaux, les études de genre et les programmes interculturels contre les discriminations envers les LGBTI peuvent nous éclaircir sur la situation internationale de prise de conscience et de libération de la parole LGBTI mondiale.

Dans un premier temps, les gouvernements de nombreux pays africains et du Moyen-Orient développent et propagent des propos similaires sur l'homosexualité, arguant que cette dernière ne fait pas partie de l'« identité nationale », et qu'elle est l'importation des cultures occidentales. Ces discours peuvent être accompagnés de pratiques réellement contraignantes pour les populations LGBTI (ou supposées telles) locales, allant des humiliations publiques jusqu'à l'emprisonnement, voire la peine de mort. De même, en Europe centrale et orientale, plusieurs gouvernements populistes et d'extrême droite (Hongrie, Pologne, Russie, Géorgie...), soutenus par des Églises catholiques et

orthodoxes nationales, accusent l'Union européenne de vouloir imposer ses idéaux « libéraux » pour la reconnaissance des populations LGBTI, et imposent de réelles contraintes à ces dernières, les meurtres de personnes LGBTI en Tchétchénie constituant toujours le point culminant de ces attaques.

La mondialisation des LGBTIphobies et leur institutionnalisation répondraient à l'inclusion de plus en plus importante des droits LGBTI dans les agendas diplomatiques nationaux et dans ceux des organisations internationales (notamment ONU, UE, Conseil de l'Europe). Souvent accompagnées par des ONG comme Amnesty International ou Human Rights Watch, les organisations internationales mettent en place différents dispositifs et adoptent plusieurs résolutions contre les LGBTIphobies. L'appel à la dépénalisation universelle de la peine de mort pour les personnes LGBTI en est une illustration notable qui a d'ailleurs reçu un écho favorable dans certains pays, comme l'Angola, mais aussi suscité une réaction négative au Brunéi, qui a tenté de pénaliser à nouveau l'homosexualité.

L'expérience des identités LGBTI reste-t-elle confinée à des pays occidentaux ? L'importance des réseaux sociaux pour les jeunes, les médias et le militantisme transnational ont créé les conditions qui nous permettent maintenant de savoir avec certitude que des personnes s'identifiant comme LGBTI existent et se revendiquent en tant que LGBTI, voire queers, aux quatre coins du monde. L'augmentation de cas de demandes d'asile politique en Europe sur la base de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle, comme par ailleurs les appels de solidarité qui viennent de militant-e-s de pays non occidentaux nous le confirment tous les jours. Comme Diako Yazdani le montre dans son film *Toutes les vies de Kojin* (février 2020), même dans des endroits considérés comme « éloignés culturellement » du point de vue occidental (en l'occurrence le Kurdistan irakien), il y a des individus, des groupes, des allié-e-s à la cause LGBTI qui se battent quotidiennement pour une vie sans peur dans leurs sociétés, malgré les

contraintes sociales, religieuses et économiques qui leur sont imposées. Enfin, les études de genre et leur introduction dans plusieurs établissements universitaires (malgré l'hystérie anti-genre très présente en Europe et en Amérique latine) nous donnent un signal d'espoir pour les nouvelles générations. ▲

DISCRIMINATIONS CROISÉES

CUMUL DE DIFFICULTÉS

Dans sa précédente édition, le Rapport de SOS homophobie expliquait le pourquoi de ce nouveau chapitre consacré aux discriminations croisées. Durant 2019, nous avons poursuivi sur cette lignée et jeté de nouveaux regards sur les témoignages reçus. Qu'est-ce qu'être LGBTI et racisé·e, handicapé·e, migrant·e, ou encore travailleur·se du sexe ? Les corrélations pertinentes entre ces dimensions et les autres grands thèmes du rapport alimentent les chapitres concernés.

DES INVISIBILITÉS PARLANTES

Les résultats montrent l'évidence de certains facteurs de discrimination, mais aussi que beaucoup de populations ne peuvent pas ou n'ont pas encore le réflexe de signaler leurs difficultés à SOS homophobie.

C'est manifeste concernant les **lieux de privation de liberté** : alors que leur situation est particulièrement ardue dans un système carcéral vétuste, mal adapté et surpeuplé qui a valu à la France d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme, les personnes LGBTI incarcérées peuvent difficilement nous écrire ou nous appeler. Des organisations spécialisées agissent pour leur donner la parole et faire respecter leurs droits (voir Regard sur les prisons).

Les témoignages de violence à l'encontre des personnes **intersexes** nous parviennent rarement, avec seulement deux cas en 2019. Pourtant, le travail d'associations spécialisées telles que le Collectif intersexes et allié·e·s-OII France démontre la fréquence et la gravité des discriminations et mutilations subies par ces personnes. En attendant que cette parole s'exprime directement dans nos pages, les problématiques intersexes de l'année sont particulièrement mises en lumière dans les chapitres Sport et Santé.

Troisième absence dans les témoignages, celle du **travail sexuel**. Deux cas ont été recensés, chez des personnes qui ne se prostituent pas mais ont été traitées comme telles par la Police sur la base de stéréotypes. La loi de pénalisation de la

clientèle¹ est dénoncée par SOS homophobie comme par de nombreuses associations au contact de ces travailleur·se·s comme une source de précarisation, d'invisibilisation et d'insécurité. À revers de la visibilité des meurtres de Vanesa Campos en 2018 et Jessyca Sarmiento début 2020, deux prostituées trans migrantes, combien de violences passées sous silence ? En février 2020, le Syndicat du travail sexuel recensait dix assassinats de travailleuses du sexe depuis septembre 2019, dans l'indifférence des pouvoirs publics. L'expérience de Leslie, touriste trans agressée par des travailleuses du sexe à Paris, est éloquente : pour la Police, il s'agit « simplement d'une rixe entre prostituées ».

RACISME ET LGBTIPHOBIES

En 2019, **43 cas** signalés présentaient une dimension raciste, antisémite ou islamophobe, soit un peu plus de 2 % du total. De nombreux contenus en ligne ou interventions médiatiques dénotent un double discours à la droite de la droite : d'un côté fustiger les personnes LGBTI et leur refuser des droits au nom de valeurs « traditionnelles », de l'autre se poser en défenseur de ces mêmes groupes quand il s'agit de stigmatiser personnes racisées ou musulmanes comme LGBTIphobes et incompatibles avec la République. Chaque agression médiatisée

1. Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

s'accompagne de propos racistes sur l'origine réelle ou fantasmée des coupables, et SOS homophobie a reçu plusieurs messages l'accusant de complaisance et de faiblesse envers ces communautés désignées en ennemies, notamment après l'agression transphobe de Julia Boyer. Dans les franges les plus extrêmes, on ironise sur la lutte supposée entre deux menaces : le « lobby LGBT » et les « immigrés/musulmans ». Un blogueur résumait concernant Julia : « En ce qui me concerne, autant les melons que les trans sont à éliminer. Je suis donc un horrible raciste transphobe ! Un sacré compliment. » D'où qu'ils viennent, les discours se réclamant d'identités nationales, religieuses ou culturelles rejettent les individus LGBTI racisés ou musulmans, qui se trouvent ainsi pris entre plusieurs feux. Et au sein des communautés et organisations LGBTI, ces lesbiennes, gays, bi·e·s, trans et intersexes restent peu visibles et subissent diverses formes de discrimination allant du racisme pur et simple à des formes d'exotisation (voir Regard sur les LGBT racisé·e·s du Rapport sur l'homophobie 2019). Difficile de se construire quand une bonne partie de la société n'imagine pas qu'on puisse être lesbienne et musulmane, ou Noir et bisexuel, et quand tous ces aspects font l'objet de rejets.

Le déchaînement de haine à l'encontre du chanteur Bilal Hassani en est une triste illustration. Pas assez Français pour certain·e·s, honte à ses origines maghrébines pour d'autres, il apparaît surtout trop gay et efféminé. Sur Facebook, un avocat s'étrangle : « Si la France est aujourd'hui une Nation dont la majorité sont des homosexuels d'origine maghrébine qui adorent depuis leur jeunesse porter des perruques alors ce n'est plus la France ce Pays s'appelle Chez Michou ! » Autres références mais même rejet quand une jeune fille se réjouit de la mort du chanteur algérien Houari Manar : « Un pd en moins hamdoulillah ! [...] Moi j'ai honte de voir des mecs de mon pays efféminés et se la faire prendre dans les fesses. »

FRANCE, TERRE D'ASILE ?

Ces logiques de rejet touchent aussi les personnes migrantes. Les difficultés de réfugié·e·s sur le sol français concernent **17 cas**, auxquels on peut ajouter **10 cas dans le chapitre International** (parfois d'individus qui vivent en France, mais relatent des violences subies dans d'autres pays).

Les personnes migrantes LGBTI portent le fardeau d'immenses violences qui ont fait de leur déracinement une question de survie (voir chapitre International). Beaucoup nous appellent pour obtenir des informations et surmonter des difficultés administratives : plus de 4 % des cas Commerces-Services-Administration concernent des problèmes rencontrés par des étranger·e·s.

À cet égard, être LGBTI ne suffit pas à recevoir la protection de l'État français. Sana, lesbienne algérienne en France depuis deux ans, nous fait part de son désarroi après le rejet de sa demande d'asile : « Moralement zéro [...], j'ai peur, beaucoup, je ne sais pas comment faire pour trouver une solution, vraiment je suis perdue ». L'administration peut se montrer tout aussi retorse à l'égard des couples binationaux, comme nous l'explique Serge, pacsé avec un Tunisien, ou l'histoire de Fred et Adil ci-après.

Alors que beaucoup de migrant·e·s peuvent s'appuyer sur des compatriotes, ce n'est pas toujours évident quand elles et ils sont LGBTI, car la diaspora peut conserver une culture homophobe et transphobe. Brahim, Marocain réfugié en France depuis deux ans, dénonce ainsi un « communautarisme ambiant » qui lui vaut agressions physiques et dégradations dans son quartier de Seine-Saint-Denis, et Coumba a été victime, comme d'autres Maliennes de France, d'opérations d'outings massifs sur Internet.

DES DISCRIMINATIONS MULTIPLES À L'ORIGINE D'UNE FRAGILITÉ SOCIALE

D'autres facteurs engendrent une « double peine » chez les personnes LGBTI : l'âge (très faible prise en compte des senior·e·s LGBTI, **âgisme**), le statut sérologique (**20 cas de sérophobie** recensés en 2019) ou encore le handicap. Souvent invisibilisé·e·s, parfois exotisé·e·s, les individus LGBTI en situation de **handicap** (**46 cas** au total, dont près de 8 % des cas Mal de vivre) restent les grands absents des communications et mesures tant des pouvoirs publics que des associations.

De fait, ces personnes se retrouvent exclues de l'accès à un grand nombre d'informations et services faute de dispositifs adaptés suffisants (lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite, accueil et information en Langue des signes française, etc.).

La **précarité** enfin, qui concerne **57 cas**, soit 3 % du total 2019, fragilise un peu plus les victimes de LGBTIphobies, en particulier dans les chapitres Mal de vivre et Famille (près de 10 %, avec notamment les risques d'enfants jeté·e·s à la rue). Fait aggravant : elle touche particulièrement les victimes de doubles discriminations, personnes trans ou handicapées notamment. ▲

TÉMOIGNAGES

APPARENCES COUPABLES

C'est sous le nom de **Fanny** que cet appelant de Dordogne, qui se décrit comme « travestie », dit se sentir épanoui. Alors que Fanny raccompagne un soir un homme en état d'ébriété, un policier municipal juge son style et son maquillage « provocants » et l'arrête pour rechercher son nom dans le « fichier de prostitution de la Police ». La victime se sent insultée mais a l'habitude des attitudes discriminantes à son égard. Ce fichage et l'attitude du policier illustrent les stéréotypes qui frappent les femmes trans et les travestis ainsi que le harcèlement subi par les travailleur·se·s du sexe.

Martine, qui est asexuelle, vit dans une petite commune en Occitanie où elle est totalement ostracisée : elle se décrit comme un « garçon manqué » et arbore un crâne rasé du fait de problèmes médicaux qui lui valent de nombreux pansements sur les bras et un statut d'adulte handicapée. Pour la population locale, le verdict est simple : Martine serait

lesbienne, néonazie, droguée, et profiterait abusivement du système comme « fausse handicapée ». Tous les jours quand elle sort de chez elle, les agressions pleuvent : « La vie de ma mère sale gouine, un jour y'en a un qui va te crever, gros thon », crachats, refus de service dans un magasin... Martine en fait l'expérience : « L'ignorance, la connerie, mais SURTOUT la méchanceté totalement gratuite des gens n'ont aucune limite. »

TOUT EST BON POUR RABAISER

Les relations se sont dégradées entre **Sévérine**, Marseillaise de 40 ans, et l'un de ses amis, qui l'accuse d'un vol. Pour se venger, il a divulgué partout que Sévérine est née avec une variation intersexe et a été assignée homme à la naissance. Son ancien ami la harcèle par téléphone, si bien qu'elle est allée déposer plainte. L'agent a bien reconnu le caractère transphobe des violences, mais a simplement accepté de déposer une main courante. Sévérine, qui vit d'une petite pension d'invalidité, est désormais rongée par la honte.

Olivier travaille pour un centre de santé en Île-de-France. Gay, il est victime de harcèlement de la part d'un confrère influent qui a fait courir une rumeur selon laquelle Olivier serait porteur du VIH et de l'hépatite C. Cet autre médecin serait également habitué des remarques racistes. La direction du centre n'a pas voulu faire de vagues, minimisant l'homophobie et la sérophobie du praticien.

Dans un bus, **Noémie** demande à une femme de lui céder la place réservée aux personnes handicapées. « Pas à quelqu'un comme toi », lui rétorque-t-elle. La situation s'envenime et d'autres voyageurs et passagères menacent Noémie, frappée à la main (elle écope d'une entorse), sous une pluie d'insultes lesbophobes : « sale gouine », « tu ressembles à un garçon », « bouffeuse de chatte ». Quelques personnes lui viennent heureusement en aide. Noémie, épaulée par des témoins, a été très bien reçue par la Police qui a tenu compte de son handicap et de son homosexualité dans le procès-verbal. Elle demeure choquée par l'agression.

CRÉER DES GROUPES ET LES OPPOSER

Haine pour tou-te-s sur Internet. Boulevard Voltaire, en avril 2019, titrait « Entre islam et homosexualité : l'atomisation de la société française. » En novembre, Démocratie participative jubilait : « Un nègre de Noisiel se filme en train de se faire sucer par une fiotte blanche, son quartier le traque pour le lyncher. »

Felipe est d'origine brésilienne et vit en banlieue parisienne avec son compagnon. Cela fait plusieurs mois que son voisin le harcèle : insultes, dégradations, menaces. L'agresseur accumule les clichés racistes en prétendant que « tous les Brésiliens sont des tarlouzes » et en proposant de « faire venir 20 Blacks » pour « s'en occuper », précisant qu'il faudra « assurer ».

Fred et Adil sont amoureux. L'un est un jeune Français, l'autre Comorien. Fred nous décrit leur descente aux enfers, due aux discriminations imposées à Adil. « Je l'ai rencontré à Mayotte voilà deux ans, il était sans papiers. Malgré une demande d'asile, il a fait deux séjours en centre de rétention avant même la fin de la procédure. Il a été renvoyé en décembre aux Comores, pays où l'homosexualité est punie de cinq ans d'emprisonnement.

Je l'ai évidemment rejoint. J'ai vu de mes yeux les injures et les spoliations de biens dont lui et sa famille sont victimes. Un ami a également été roué de coups à cause de son orientation sexuelle. Nous nous sommes rendus à l'ambassade de France à Moroni pour demander un visa au titre de l'asile. Les deux employés ont rigolé et nous ont dit qu'ils ne faisaient pas ce genre de visa (pourtant c'est la loi). Entre-temps, un membre du village

de mon copain l'a dénoncé à la Police qui s'est déplacée chez lui, par chance nous étions absents ce jour-là.

Apprenant cette visite, nous avons pris deux visas pour la Tanzanie. Nous y sommes actuellement. Nous avons contacté l'ambassade de France en Tanzanie, ils ont refusé de nous recevoir, arguant que seule l'ambassade de France aux Comores est compétente pour la délivrance des visas aux Comoriens. L'ambassade d'Allemagne a répondu la même chose. Donc nous voilà en Tanzanie avec deux visas bientôt expirés, pas d'argent et aucun espoir. Je ne le quitterai jamais, même si je dois être sans papiers, sans argent et sans toit au-dessus de la tête. Mais la France tient des discours publics de tolérance qu'elle ne respecte pas pour offrir protection à un garçon qui risque la prison car il aime les garçons. Dur. » ▲

Sur le site Kontre Kulture, on oppose hétéros et classe ouvrière aux droits LGBTI, sur fond de racisme : « Les violences sociales, on s'en fout. Seules comptent les violences sexistes ou sexuelles, homosexuelles et transexuelles (mais pas hétérosexuelles visiblement). La souffrance d'un travelo moqué dans la rue par trois racailles vaut largement celle de mille employés mis au chômage. »

Bilal Hassani excite toutes les peurs et les haines chez cet internaute, qui le désigne comme « Marocain efféminé » ou « tafiole du désert ». Parlant de la « dégénérescence » LGBTI, il s'exclame : « Les Blancs sont touchés, hélas, mais il faut croire que nous ne sommes pas les seuls, même les envahisseurs commencent à tomber malades. »

TROUVER LA PAIX EN FRANCE

Max vit sans papiers à Tours. C'est une amie qui contacte SOS homophobie pour obtenir des conseils, car Max a été poursuivi et frappé par un groupe en raison de son homosexualité. Il a le nez cassé. Comme il est en situation irrégulière, il n'ose ni aller à l'hôpital, ni porter plainte.

Thérèse est originaire d'Afrique subsaharienne et parle mal le français : c'est une association qui rapporte sa situation. Thérèse a récemment eu un titre de séjour en tant que réfugiée LGBTI. L'appelante nous dit que Thérèse vient d'intégrer un nouveau centre d'hébergement où elle a commencé à être harcelée, vraisemblablement à cause de son homosexualité. Cette situation est particulièrement difficile pour la victime qui semble revivre en France la situation qu'elle a fuie en quittant son pays d'origine.

Younès nous appelle dans un état de grande tension. Il se dit menacé de mort en raison de son homosexualité : sa famille aurait déjà attenté à sa vie trois fois. Il ne peut plus rentrer chez lui au Maroc, mais craint pour sa vie en France où il a aussi de la famille. Pour l'heure il vit caché dans sa voiture à Paris. ▲

LA PAROLE À... LILLY ET FAÏNA

du réseau Les lesbiennes dépassent les frontières

Quelles difficultés spécifiques les lesbiennes rencontrent-elles au départ et pendant leur migration ?

Les lesbiennes réfugiées fuient car elles ne peuvent pas vivre leurs histoires d'amour avec leurs compagnes en toute liberté. Celles qui revendiquent une identité lesbienne assumée sont souvent ostracisées, voire punies. Elles fuient les viols dits correctifs, les mariages forcés, les violences physiques et psychiques inouïes, souvent de la part de leurs propres familles. Elles choisissent l'exil pour ne plus être condamnées à passer leur vie entière à se cacher. Certaines parviennent à s'échapper après avoir été emprisonnées et torturées.

Les parcours migratoires des femmes sont souvent très complexes et peuvent facilement invisibiliser le fait d'être lesbienne. Beaucoup tentent l'exil, certaines réussissent, d'autres que nous ne connaissons que par leurs compagnes qui ont pu s'enfuir, en meurent ou restent enfermées à vie dans leur famille. Pour les femmes, donc les lesbiennes, l'oppression est plus importante de la part de leur entourage à commencer dans le milieu familial que pour les hommes. C'est aussi une raison des difficultés pour pouvoir s'en sortir.

Ces femmes lesbiennes, soit pour se cacher, soit par pression, sont souvent amenées à se marier de force et à avoir des enfants. Beaucoup vivent leur lesbianisme dans la clandestinité jusqu'au jour où elles trouvent l'opportunité de pouvoir s'enfuir pour sauver leur vie, souvent pour la plupart d'entre elles après avoir subi de grandes violences.

Bien évidemment, il y a le facteur économique qui rend les départs en exil plus difficiles pour les femmes lesbiennes qui,

en patriarcat, ont moins de ressources économiques et de réseaux que les hommes qui fuient leur pays d'origine.

Aussi, certaines lesbiennes qui ont des enfants refusent de partir en les abandonnant. S'exiler avec leurs enfants rend leur départ plus coûteux et encore plus incertain.

Pour certaines, il est difficile de se revendiquer lesbiennes, car la lesbophobie intériorisée, la honte ressentie en vivant des relations avec d'autres femmes de manière cachée, dans un contexte d'opprobre généralisé, peuvent parfois nous empêcher de nous identifier en tant que telles, et en même temps être bien obligées de fuir notre pays.

Beaucoup de lesbiennes ne connaissent pas le milieu lesbien dans leur pays d'origine car elles vivent trop loin de ces lieux, ou parce que ce milieu n'existe simplement pas. Or, c'est souvent en fréquentant d'autres lesbiennes que nous parvenons à nous identifier en tant que lesbiennes nous-mêmes.

Lors de nos permanences, nous rencontrons régulièrement des femmes aiguillées vers notre réseau qui ont prétexté toutes sortes de raisons pour expliquer leur situation, avant de pouvoir dire, une fois en confiance, qu'elles sont là en tant que lesbiennes.

Et puis, il y a des lesbiennes assumées qui développent des stratégies pour parvenir à s'enfuir. En arrivant en France, il reste assez difficile de révéler aux personnes dans les centres d'accueil qu'elles demandent l'asile en tant que lesbiennes, car en France également, personne n'est à l'abri des remarques et comportements lesbophobes qui intimident les lesbiennes et les empêchent de parler librement d'elles.

Les migrant-e-s peuvent souvent s'appuyer sur des réseaux communautaires à leur arrivée, est-ce le cas pour les lesbiennes ?

Les lesbiennes réfugiées ne peuvent presque jamais s'appuyer sur les réseaux communautaires de leur pays d'origine au risque d'être rejetées, de subir des violences ou des

chantages. Il y a également la menace que leur famille au pays soit avertie de l'endroit où elles se trouvent. D'où la nécessité absolue pour nous de nous organiser de manière solidaire en tant que lesbiennes.

Quelles ressources existent aujourd'hui pour soutenir les lesbiennes réfugiées en France ?

Les associations de soutien aux personnes LGBTI réfugiées ou demandeuses d'asile s'adressent à un public très majoritairement gay. Il est très important pour des lesbiennes d'être accueillies par d'autres lesbiennes, réfugiées ou pas, loin de regards et de discours sexistes et lesbophobes.

Les ressources s'amenuisent pour les réfugiées depuis la dernière loi sur l'immigration.

Une fois en France, en plus de la misogynie et du racisme, elles doivent faire face à la lesbophobie quotidienne de la part des professionnel-le-s de santé, des acteurs de l'aide sociale, dans leurs démarches administratives, dans leur formation, etc. c'est un véritable parcours de la combattante. ▲

REGARD SUR...

LES STÉRÉOTYPES DE GENRE

LES RACINES DES LGBTIPHOBIES

On habille les filles en rose, les garçons en bleu. C'est l'exemple qui vient tout de suite en tête lorsque l'on parle des stéréotypes de genre. C'est ce que citent en premier les élèves rencontré-e-s par SOS homophobie dans les établissements scolaires. Ce fameux exemple, cette démarcation chromatique, a la qualité d'afficher clairement son absurdité ; pourtant beaucoup ne perçoivent pas en quoi la répartition binaire rose-fille/bleu-garçon n'est pas une réalité universelle et immuable, ni pourquoi les choses ne sont pas aussi simplistes. Aussi arbitraire que répandu, cet exemple est le symbole d'une lutte beaucoup plus vaste à mener contre les stéréotypes de genre, et surtout contre leurs conséquences désastreuses lorsqu'ils sont mobilisés pour justifier discriminations, humiliations, insultes voire agressions physiques envers les personnes qui ne s'y conforment pas totalement. En 2019, de nombreux témoignages sont venus confirmer le poids de ces normes, par exemple les attaques à l'encontre de Bilal Hassani.

LE MONDE BINAIRE AU QUOTIDIEN

Les stéréotypes de genre sont, sans surprise, une dimension forte des témoignages reçus, explicite dans 127 cas (près de 7 % de l'ensemble). Ils s'immiscent partout : lieux publics et médias (8 % dans chacun des deux contextes) ; travail (11 %) ; commerces, services, administrations et associations (12 %). Le poids des stéréotypes de genre est particulièrement manifeste dans les cas de transphobie (21 %) et surtout dans les actes visant des personnes non binaires (47 %).

« JE N'AIME PAS LES GARÇONNES »

Concrètement, les stéréotypes de genre forment un système strict et hiérarchisé fondé sur l'idée d'un monde binaire. Deux identités de genre distinctes y coexistent : les femmes et les hommes. Deux expressions sont possibles : le féminin, réservé aux femmes, et le masculin, apanage des hommes. Une vision hétérocentrée exige que les hommes (masculins) désirent exclusivement les femmes (féminines, pour être désirables justement), conformément à des codes bien définis pour chaque genre.

Quant aux personnes non binaires, bies, pansexuelles ou fluides, elles sont totalement invisibilisées et ramenées à des catégories plus connues : homo ou hétéro, homme ou femme. Maeva, 20 ans, nous appelle ainsi car elle peine à se « mettre dans une case ». À l'issue de la discussion, elle se sent un peu libérée de cette pression et assume la fluidité de ses désirs. Cette même volonté de « normaliser » à tout prix explique les mutilations infligées aux enfants qui naissent avec une variation intersexe, et c'est dans leur corps-même que s'inscrivent les stéréotypes de genre.

VIOLENCES SEXISTES ET LGBTIPHOBES : MÊME COMBAT

Ces stéréotypes sont hiérarchisés au détriment des femmes et du féminin, avec pour conséquences le sexisme et, à sa suite, les LGBTIphobies. En effet, les personnes LGBTI sont jugées « déviantes » car elles ne désirent pas qui il faut, ne coïncident pas avec le genre qu'on leur a assigné ou revendiquent d'autres façons d'exprimer leur genre (liberté qu'elles sont loin d'être les seules à prendre). On essaie de leur appliquer les mêmes codes : un homme qui désire un homme est forcément « efféminé », une

femme qui désire une femme est forcément « masculine », avec tout ce que cela suppose de péjoratif quand ces adjectifs sont appliqués au genre opposé. Cela implique l'inverse : être « efféminé » c'est être gay, être « masculine » c'est être lesbienne. Un garçon de l'entourage de Julie ne cesse de lui dire qu'elle n'est « pas vraiment lesbienne » : « C'est chelou, tu es lesbienne mais tu ne ressembles pas à une camionneuse. » Julie ajoute que ces remarques ont nourri une lesbophobie intériorisée. Plusieurs hommes lui font des avances malvenues : on sait que cette volonté de réduire les femmes lesbiennes, bies et trans au désir masculin peut aboutir à des viols « correctifs » ou « punitifs ». Quand ils sont jugés efféminés, les hommes sont aussi victimes de ces violences. À Nice, après l'avoir maintes fois insulté dans le quartier, trois agresseurs ont fini par violer Thibault en le traitant de « sale pédé ».

DES CODES TRÈS FAILLIBLES

Les stéréotypes de genre se déclinent et s'appliquent très concrètement au quotidien, et tout le monde veille à leur contrôle. Façon de s'habiller, coupe ou coloration des cheveux, port de maquillage, manière de bouger : tout est jaugé, interprété.

Les caractéristiques physiques entrent également en compte : une voix trop aiguë ou trop grave, un visage trop fin ou trop carré, des muscles trop saillants. C'est Kenzo qui, parce que ses cheveux sont blond platine, entend des clients de son restaurant commenter : « J'aime pas ses cheveux ça fait trop pédé, ça se voit trop que c'est une pédale ! » C'est Martine, en Occitanie, visée par une lesbophobie virulente parce qu'elle a le crâne rasé. Ni Kenzo, ni Martine ne sont homos.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les préjugés associant telle ou telle caractéristique physique ou attitude à une identité de genre ou une orientation sexuelle spécifique émettent des verdicts aussi discriminatoires

qu'imprécis. De façon absurde, homme, femme ou non binaire, lesbienne, gay, bi-e ou hétéro, cis ou trans : tout le monde peut se trouver ramené à l'infamante figure du « pédé », ce « sous-homme ». Sexisme, là encore, car c'est le féminin qui est attaqué à travers ce vocable, et les insultes lesbophobes ou gayphobes sont presque toutes au féminin.

Le recours au féminin est d'ailleurs un moyen fréquent de rabaisser les hommes qui aiment les hommes, y compris dans certains codes gays.

AU SEIN DES COMMUNAUTÉS LGBT

De fait, les stéréotypes de genre ont la peau dure, y compris chez les personnes LGBT. Leur prégnance peut se manifester sous la forme de propos valorisant la « normalité » d'une apparence conforme aux normes genrées : ne pas « avoir l'air » gay ou lesbienne, avoir un bon « passing »¹ quand on est trans – mais c'est aussi parce que cela a des conséquences sur la sécurité des personnes concernées. À la télévision et dans la presse par la suite, Pierre Palmade a ainsi distingué les gays « extravertis et communautaires » et les « gens qui sont homos, mais c'est pas

marqué sur leur front ». Ces normes intériorisées peuvent ressortir violemment, en témoignent certains propos affichés sur les applications de

**« TU VAS ÉVITER DE
PARLER AVEC TA PETITE
VOIX FLUETTE »**

rencontres où l'on refuse les « folles », les « camionneuses ». Plusieurs témoignages dénoncent la banalisation des insultes féminisées visant à rabaisser : Axel, parce qu'il a refusé des avances sur une application de rencontres gays, se fait traiter de « princesse », « diva », « prétentieuse » ou « salope ». Il est aussi légitime de s'interroger sur le fameux « gaydar »², qui recourt à de nombreux stéréotypes de genre.

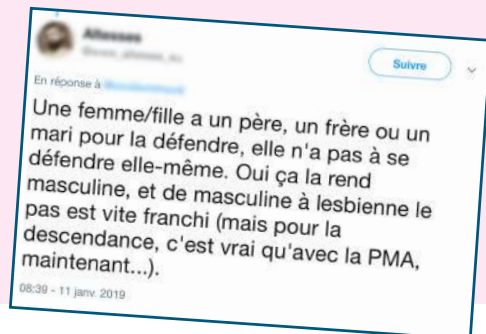
À l'instar de ces militantes féministes qui rejettent les femmes trans ou refusent de les intégrer aux luttes pour les droits des femmes, beaucoup de lesbiennes et de gays cisgenres font preuve de transphobie ou de

biphobie, sur la base d'approches binaires du genre et de l'orientation sexuelle. Même si elles souffrent des conséquences de ces normes, les personnes LGBT rejettent elles aussi parfois celles et ceux qui brouillent les frontières genrées, les démarcations claires entre ce que doit être une femme et ce que doit être un homme. Un homme trans nous raconte comment adolescent, dans un centre LGBT, il discutait avec un groupe de garçons sympathiques jusqu'à ce que l'un d'eux le mégenre puis, comprenant son erreur, ajoute : « Mais bon on ne sait jamais aussi, c'est dur de savoir avec vous ! »

Les mouvements LGBTI ont été à la pointe des remises en question des normes sexuelles et des codes de genre, mais il leur

faut encore faire leur propre inventaire afin que la diversité des corps, des désirs et des manières d'exprimer son genre soit célébrée par tou-te-s. ▲

1. Être immédiatement identifiée comme une personne cisgenre.
2. Contraction de « gay » et « radar » désignant une capacité intuitive supposée à reconnaître d'autres personnes homosexuelles.



TÉMOIGNAGES

«PÉDÉ» POUR TOU-TE-S

Il pleut en Alsace, **Matthieu** et **Orianne** s'abritent sous leur parapluie arc-en-ciel. Sans les distinguer et se fiant à l'accessoire, un garçon d'à peine plus de dix ans les traite de « pédés » en pleine rue.

Un dimanche d'automne, **Jo** se dirige vers l'arrêt de bus le plus proche de son domicile dans le Val-de-Marne. Un petit groupe d'adolescents l'observent et sifflent « Regarde ce pédé, fils de pute. » Jo rectifie, iel est « bi-e, non binaire ».

Stéphane, jeune homme trans de 22 ans, nous raconte qu'il a dû quitter un travail où l'on scrutait « l'absence de bosse dans son pantalon » et son allure de « gringalet » imberbe. Il travaille désormais dans une usine où son apparence lui vaut un harcèlement

homophobe. Outre les dégradations faites à sa voiture, il est traité de « grosse cochonne », « pédale », « tafiolo » ; on lui a dit : « Je te serre pas la main, tu as une maladie qui s'attrape. »

Un matin, à Besançon, **Clara** marche dans la rue. Un homme s'approche derrière elle et lance « Pédé va ! Tu te fais passer pour une femme alors que t'es un pédé. » Clara est une femme cisgenre et n'a pas l'habitude de ce genre d'insulte ; il faut que l'agresseur la dépasse et lui crache dessus pour qu'elle comprenne que c'est elle qui est visée. « La seule chose que j'arrive à dire à ce moment-là c'est "Ça ne va pas non ?" Et il me répond "Si ça va très bien maintenant". Et il s'en va. »

Félicie et **Adèle** sont un couple de femmes. Elles marchent dans la rue main dans la main quand un homme à proximité commence à crier « C'est des pédés ! » à plusieurs reprises, et « C'est un mec ! » à l'intention d'Adèle. Elles se lâchent la main et continuent leur chemin sans le regarder.

DÉLITS DE MAUVAIS GENRE

Un mardi après-midi, **Sandrine** sort d'un cinéma dans le 6^e arrondissement de Paris. Elle se définit comme ayant « le style tomboy » (« garçon manqué »). Un vieux monsieur passe et la frappe au visage avec son journal. Il lui dit « Je n'aime pas les garçons » et continue tranquillement sa route.

Un matin, alors qu'il se rend à la gare, **Alfred** est arrêté par des policiers. Ces derniers se moquent ouvertement de sa tenue, ses talons hauts, son maquillage... Ils le fouillent intégralement, ce qui fait qu'Alfred rate son train. Il devra racheter un billet.

Lors d'un entretien d'embauche devant cinq personnes, **Gabin** entend un administrateur critiquer sa voix, ses cheveux longs et ses tenues « trop serrées », sous prétexte que cela pourrait faire jaser. Embauché mais mal à l'aise, Gabin part après la période d'essai : il apprend de ses collègues que loin d'éviter les ragots, ce même responsable avait annoncé son arrivée à l'équipe en insistant sur son « côté homosexuel ». C'est du reste inexact, car Gabin est pansexuel.

À Lille, **Mariam** se rend en cours quand elle est arrêtée dans la rue par un homme qui critique son apparence et lui tient des propos lesbophobes. « Ayant les cheveux décolorés et un style très prononcé permettant de m'assumer et d'être moi-même, je me suis retrouvée à être arrêtée par un inconnu commençant à me faire une leçon de morale sur comment je devrais être. » La rencontre a réveillé toutes les angoisses de la jeune femme.

Zack prend le métro parisien un soir de novembre. Il est maquillé. Un jeune garçon l'insulte et l'agresse physiquement parce qu'il ne supporte pas de voir un homme maquillé : c'est un témoin qui nous raconte la brutalité de la scène.

Fabrice, 32 ans, partage les nombreux propos ou comportements homophobes dont il a été victime ou témoin dans le cadre de son travail de journaliste au fil des ans, en raison notamment de sa « voix fluette ». Le genre est constamment soupesé, interprété : un de ses collègues, voyant passer une femme dans la salle de rédaction, commente ainsi : « Si toi on doit te donner de la testostérone, d'autres on devrait leur en enlever », et une réalisatrice lui dit en parlant de deux femmes : « Ce sont des lesbiennes non assumées, elles sont paranos, on ne peut rien leur dire. »

GENRE : LES GARDIEN-NE-S DU TEMPLE

Véronique se rend chez un coiffeur à Paris. Ce dernier refuse de retoucher sa nuque et ne se gêne pas pour critiquer ses choix : « Je tiens à préciser que le coiffeur a tenu des propos négatifs concernant les coiffures masculines chez une femme, de façon appuyée. » Véronique n'a pas voulu faire de scandale mais a écrit à l'entreprise. Elle revendique le droit d'« être féminine ou pas ».

Claude est trans et a fait une demande de changement de prénom à la mairie, en Champagne-Ardenne. C'est un refus : « Il est apparu que votre apparence physique n'est pas en adéquation avec le sexe que vous revendiquez. » Claude est stupéfaite, car elle n'a joint aucun élément permettant de juger de son apparence, et parce que son prénom est épiciène !

**« SI C'EST PAS MALHEUREUX
DE VOIR UN HOMME
S'HABILLER EN FEMME »**

Emma est enseignante dans le Nord. Dans la salle des professeur-e-s, une affiche a été accrochée pour les enfants du personnel : une colonne est rose, pour les filles, l'autre bleue, pour les garçons. Elle critique vivement ce choix, si bien qu'elle est soupçonnée quand l'affiche est arrachée. Un peu plus tard apparaît une nouvelle affiche alignant quatre colonnes : garçon cis, garçon trans, fille cis, fille trans, avec une mention goguenarde « Comme ça, ça va ? #humour ». Emma ne rit pas et alerte le proviseur qui trouve ça très drôle, et renchérit en jugeant que « l'on perd déjà bien assez de temps avec ces histoires d'égalité filles/garçons ».

FÉMINISER POUR HUMILIER

Malo est vendeur chez un traiteur. Un jour, une de ses collègues l'interroge sur sa vie privée. Il répond, avec honnêteté mais sans s'épancher, qu'il a des histoires d'amour avec des garçons. Malo découvre alors que sa collègue avait parié avec un autre employé : elle crie, toute heureuse « Tu vois, j'avais raison ! » Dès le lendemain, ses collègues le surnomment « Malonita ». Ils collent ce surnom dégradant sur son casier de vestiaire, et l'appellent ainsi devant les clients. Tout le monde rit : clients, collègues, patronne ; c'est Malo qui « n'a pas d'humour ». Il a décidé de démissionner.

Marin travaille dans les bureaux d'une entreprise. Lorsque sa responsable fouille dans son dossier RH et trouve le document de son Pacs, elle se met à l'appeler Marina. Elle change son prénom dans les documents officiels de l'entreprise et le genre au féminin. Marin devient « l'employée Marina » dans les avenants à son contrat.

« Qui fait l'homme et qui fait la femme ? » : question classique posée aux couples de même sexe, dans la volonté de les ramener dans le système hétérocentré. En 2019, cette question a encore été posée par des inconnus à **Nathan** et **Farid** alors qu'ils passaient dans une rue de leur quartier, à Dijon.

DES PROGRÈS À FAIRE CHEZ LES LGBT

Axelle, lesbienne d'une trentaine d'années, avoue être très troublée par la possibilité qu'il n'existe pas qu'un seul type de femme. Elle rejette explicitement les femmes trans, comme si elles remettaient en question sa propre identité féminine. Alors qu'elle dit subir des discriminations lesbophobes, elle reconnaît ne pas accepter les manifestations ou signes de féminité s'ils ne proviennent pas de femmes non cisgenres : « Une femme avec une pomme d'Adam ne peut pas avoir l'identité de femme ».

Claudia, non binaire, s'inscrit sur un réseau qui se présente comme un « site de rencontre LGBT et hétéro-friendly ». Sa photo de profil y est censurée car « inappropriée ». Claudia nous fait savoir que la photo ne contenait ni nudité, ni vulgarité. Il s'agissait d'« un simple portrait de moi en femme ». Claudia ressent cette discrimination comme extrêmement violente. ▲

« VOTRE APPARENCE PHYSIQUE N'EST PAS EN ADÉQUATION AVEC LE SEXE QUE VOUS REVENDIQUEZ »

LA PAROLE À... CAMILLE REGACHE

journaliste, autrice du podcast « Camille » de Binge Audio, qui déconstruit l'hétéronormativité de la société et remet en question les idées reçues en matière de genres et de sexualités

Il m'aura fallu du temps pour accepter mon homosexualité. Quelque part, je refusais d'être lesbienne. Le fait de ressentir du désir pour d'autres femmes était moins la dernière barrière à dépasser que l'idée ancrée au fond de moi qu'une lesbienne était une femme masculine, une femme qui avait renoncé à sa féminité, presque plus une femme, au fond. Dans le flou et le doute qui entouraient mon coming out, il y avait pourtant une chose dont j'étais bien certaine : celle de me sentir femme, et à ma manière, féminine. Où était alors ma place ?

À l'époque, je ne connaissais quasiment aucune lesbienne et il m'était difficile de voir dans leurs attitudes quelque chose qui aurait pu me correspondre. Tout a changé en une nuit, lors de ma première *Wet for me*, soirée lesbienne du Collectif Barbieturix, où un millier de femmes incarnaient tout l'éventail des possibilités entre ce que je pensais être « le masculin » et « le féminin », dans la pénombre d'une boîte en mouvement. Quelle que soit mon apparence, quelque part sur cet éventail, il y avait ma place.

Me dire lesbienne était un soulagement, j'avais fait éclater le moule de ce que l'on attendait de moi en tant que femme. D'où venait ce moule ? De nulle part précisément, et de partout pourtant, des livres que j'avais lus, des films que je voyais, des remarques pourtant anodines lancées par des ami-e-s, des inconnu-e-s, des personnes présentes dans les médias...

Les stéréotypes possèdent un atout incroyable, celui d'offrir une grille de lecture du monde, déjà construite et rendue facile à performer, automatique et pratique. Ils classent les personnes dans des catégories claires qui ne laissent aucun espace au flou, orientent la pensée, restreignent l'imaginaire.

Et leur plus grande force, c'est le fait qu'ils restent inscrits au feutre indélébile au fond de chacun-e d'entre nous, quelle que soit notre orientation sexuelle ou notre identité de genre, LGBTQI+ compris-es. Parce que nous avons grandi dans un amoncellement d'idées préconçues : ce qu'est un homme, ce qu'est une femme, ce qu'est une sexualité « acceptable », une place dans la société autorisée. Alors comment trouver sa place ? Comment s'aménager une place dans l'entrelacs des injonctions ?

Pourtant, nous, LGBTQI+, nous sommes celles et ceux qui prouvent, par nos identités, nos apparences et nos modes de vie, qu'il est possible de vivre en dehors d'un système cis-hétéronormatif, qui repose sur ces stéréotypes de genre. Car au fond, le métier que j'exerce, mon apparence physique, ma coiffure, mon maquillage, mes vêtements, ma voix, ma façon de marcher, peuvent être « féminin-e-s » ou « masculin-e-s ». Cela ne changera pas le plus important : quelle que soit la manière dont nous existons, notre existence est déjà une provocation.

Parce que nous sommes sorti-e-s du jeu de l'hétérosexualité, il nous est possible de mettre au jour ces stéréotypes de genre, les questionner au quotidien, les détourner, en rire. En souffrir aussi, certes, puisqu'ils sont au fondement de beaucoup de discriminations que nous subissons. Mais nous sommes en capacité de prouver que nous pouvons nous en dispenser pour faire société. Ce n'est pas rien, lorsqu'on remarque que notre monde tourne intégralement autour du fossé creusé entre masculin et féminin, hommes et femmes. Espérer un monde où le stéréotype n'existerait pas, c'est un leurre. Mais construire une société où notre place ne dépend plus des rôles de genre, c'est à portée de main. Nous en sommes la preuve. ▲

REGARD SUR...

LES PRISONS

LGBTI EN PRISON : LA DOUBLE PEINE

« Nous suivons une jeune femme trans, en attente de jugement depuis plus d'un an, incarcérée dans une petite maison d'arrêt dans l'ouest de la France. Elle est considérée comme un monstre par tout le monde. Elle vit en total isolement avec interdiction de sortir en portant quoi que ce soit de féminin. Et pour la moindre chose, faire respecter son prénom, obtenir quelques produits d'hygiène et de beauté féminins, ça a été la croix et la bannière. » Ce témoignage décrit une des situations parmi les trente à quarante plaintes et demandes d'aides de personnes LGBTI que reçoit l'Observatoire international des prisons (OIP) chaque année. François Bes, chargé du pôle enquête pour l'organisme, indique que la majorité d'entre elles provient d'hommes gays et de femmes trans, incarcérées souvent dans des prisons pour hommes.

Pour ces dernières, les violences commencent dès l'incarcération, où elles doivent subir une double fouille, par un homme et par une femme, si elles n'ont pas subi d'opération chirurgicale dans leur processus de transition. La violence psychologique atteint son paroxysme lorsqu'elles doivent révéler leur intimité pour que l'administration définisse si elles seront placées dans une maison d'arrêt pour hommes ou pour femmes. Et tout cela alors qu'elles ne sont même pas encore entrées dans les espaces communs de la prison.

UNE GHETTOÏSATION DES PRISONS

Les « espaces communs » portent cependant bien mal leur nom pour les personnes LGBTI. Au vu des violences auxquelles elles peuvent être confrontées une fois en prison (harcèlement quotidien, agressions physiques, viols), la seule solution proposée par l'administration

pénitentiaire, c'est la mise à l'isolement. Elle est systématique pour les personnes trans. Selon M. Bes, l'Île-de-France est la région où il y a le plus de femmes trans incarcérées, et elles sont toutes regroupées dans un quartier spécifique de la prison de Fleury-Mérogis (qui accueille aussi des hommes gays), soit une douzaine de personnes. Mais même dans ces quartiers d'isolement, les discriminations par des codétenus sont possibles, puisque toutes les personnes risquant de subir plus de violences dans les quartiers communs sont placées à l'isolement. Les prisonniers et prisonnières LGBTI côtoient ainsi des personnes condamnées pour des affaires de mœurs, des célébrités, des policiers ou agents de prison incarcérés, etc. Ces quartiers d'isolement sont donc eux aussi divisés. « Donc on n'arrive pas du tout à sociabiliser les gens, on les enferme encore plus dans leur condition » relève François Bes, qui parle clairement d'une ghettoïsation des prisons françaises.

Dans les établissements pour hommes, surtout les maisons d'arrêt où les personnes prévenues sont en détention provisoire, le climat de violence lié à la surpopulation et la promiscuité ne joue pas en la faveur des personnes LGBTI, surtout « que l'on est encore sur des vieux schémas machistes, d'un autre âge » ajoute le représentant de l'OIP. La majorité des violences dont l'observatoire entend les plaintes sont des abus sexuels. Mais, selon François Bes, « cette violence sexuelle n'existe pas que sur des personnes gays ou trans. Il y a des viols qui se produisent sur des personnes condamnées pour des affaires de mœurs. On est toujours dans une espèce de domination, de faire souffrir par la virilité, de punir. Tout cela dans un monde d'extrême frustration. » La difficulté supplémentaire pour les personnes LGBTI sera le harcèlement dont elles vont être victimes par la suite. En étant dans un lieu contraint, il est impossible de partir de l'endroit où se passent ces violences, « ces

personnes vivent avec des gens qui leur sont imposés (personnel carcéral, codétenus) ». Il est donc quasiment impossible d'échapper à ces violences qui deviennent quotidiennes. Dans ces conditions, les risques de troubles psychologiques sont démultipliés.

«ELLES FONT CE QU'ELLES VEULENT DU MOMENT QU'ELLES NOUS LAISSENT TRANQUILLES»

Si l'OIP reçoit moins de témoignages de lesbiennes, ça ne veut pas dire que les situations de rejet et discrimination n'existent pas. François Bes rappelle que le nombre de femmes détenues en France équivaut à 3 % de la population carcérale totale. La situation de surpopulation existe mais reste moins importante que dans les prisons pour hommes. Et le climat n'est pas le même. « Parmi les témoignages que nous pouvons avoir de femmes en général, c'est "elles font ce qu'elles veulent du moment qu'elles nous laissent tranquilles" », indique M. Bes. Il ajoute cependant que des tensions peuvent venir davantage de problématiques liées à la religion, des femmes ne supportant pas les lesbiennes parce que « c'est péché ».

Pour les hommes trans, la situation est similaire à celle des lesbiennes, selon l'OIP qui est moins sollicitée par ces derniers. Mais ici aussi, cela ne veut absolument pas dire qu'ils ne subissent aucune discrimination. L'accès aux soins est, par exemple, un calvaire pour toutes les personnes trans incarcérées. En effet, le suivi médical est très compliqué car les rendez-vous à l'extérieur nécessitent la mise en place d'une extraction pénitentiaire, ou une permission de sortie (pas accessibles à tou-te-s). De plus, l'accès aux hormones et médicaments est soumis au bon vouloir de la/du médecin de la prison, qui devient le/la médecin traitant-e à partir du moment où une personne est incarcérée. « Nous avons eu régulièrement des interruptions de traitements hormonaux parce que le médecin était transphobe », ajoute François Bes. L'accès aux hormones n'est cependant autorisé en prison que depuis 2019, selon l'association Pastt (voir La parole à Pastt).

SENSIBILISER LE PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

Les discriminations viennent également des personnels pénitentiaires, et les personnes LGBTI peuvent être amenées à faire face à des brimades, des comportements déplacés, quand ce ne sont pas des coups, de la part des gardien-ne-s. Action minorités en prison (Acminop) est une association qui intervient aux maisons d'arrêt de Villepinte et de Fleury-Mérogis auprès des minorités ethniques, sexuelles et linguistiques. Elle a commencé récemment à faire de la sensibilisation et de la formation des personnels pénitentiaires sur les problématiques LGBTI, notamment. Et malgré ce climat de violences (physiques et psychologiques) prépondérant dans le milieu carcéral, tou-te-s les membres du personnel de ces établissements ne sont pas LGBTIphobes et peuvent parfois réagir face à des violences de ce type.

Sur une note plus douce, François Bes évoque des histoires de mariages ou Pacs entre un-e détenu-e et une personne à l'extérieur de la prison, ou parfois même entre co-détenu-e-s. Les démarches sont bien plus complexes (délais de procédure plus long, etc.) et la cérémonie ou la signature doit s'effectuer dans la prison, mais la plupart du temps ce sont des demandes qui sont accordées. ▲

TÉMOIGNAGES

Une mère appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie pour son fils de 48 ans, détenu à Nanterre. Elle souhaite témoigner des discriminations dont sont victimes les personnes gays en prison. Elle aimerait une justice égale pour tous et souhaiterait qu'on y arrête de maltraiter les homosexuels. En effet, elle nous apprend que les gardiens lui retirent les courriers qu'il reçoit. Il n'a pas eu le colis envoyé par sa famille pour Noël par exemple. Ses codétenus le traumatisent, le bousculent, lui lancent « sale pédé ». « Il est traité comme une bête. » Il a peur d'aller à la douche et ne va plus en promenade. Il ne voit pas le médecin. L'homme subit sans cesse des traitements particuliers : quand il a une visite de sa mère, il a une fouille intégrale.

Vivant dans des conditions strictes, les personnes LGBTI incarcérées ne peuvent pas accéder à des services d'écoute tels que ceux proposés par SOS homophobie. Des témoignages directs sont donc quasi absents de nos rapports. L'OIP est un des seuls organismes à recueillir certains témoignages dont voici quelques extraits, non datés.

« Je me fais humilier par des propos à caractère sexuel par un surveillant principal. Des surveillants se moquent encore plus. Le directeur a été informé, mais la situation est pire : certains surveillants me traitent devant des détenus de "maquereau de la direction". »

« Il y a quatre cours de promenade au quartier d'isolement. Nous les trans, on avait toujours la plus petite, qui était aussi la plus sale, avec de la fiente de pigeon partout. On ne sait pas où marcher. On nous considérait comme des merdes, alors on nous mettait dans la merde de pigeon. »

« Normalement, pour la livraison des cantines ou des repas, deux surveillants sont présents. Un jour de janvier, ils sont venus à quinze ou vingt. Ils rigolaient en nous regardant. On s'est senties exhibées comme au zoo. » (Alessandra, femme trans)

« De rares personnes acceptaient de me parler, mais subissaient aussi des pressions de la part des autres détenus. Certains me laissaient tomber, ne voulant pas se mettre en danger. Être homosexuel assumé en détention, c'est être souvent seul. »

L'ENGAGEMENT DE SOS HOMOPHOBIE EN MILIEU CARCÉRAL

Depuis juillet 2018, la commission Interventions et formations pour adultes (IFPA) de la délégation Île-de-France de SOS homophobie intervient auprès des détenus du module Respect de la maison d'arrêt de Villepinte. Leurs interventions en prison ne portent pas spécifiquement sur les violences LGBTIphobes dans ce milieu, donc aucun témoignage direct ne leur est rapporté. Les interventions s'inscrivent dans des programmes de réinsertion sociale et citoyenne engagés par l'administration pénitentiaire. Il serait ainsi inexact de laisser penser que les détenus rencontrés sont des agresseurs en puissance.

L'initiative de ces interventions a été prise par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la maison d'arrêt de Villepinte, qui a contacté notre association et défini leur cadre avec elle. En 2019, SOS homophobie y est intervenue environ deux fois par mois, hors vacances scolaires, soit au total 16 interventions réunissant de cinq à dix personnes à chaque fois (le SPIP recueille les feuilles de présence à l'issue de chaque séance).

Il avait été convenu au départ que la participation des détenus aux interventions de SOS homophobie se ferait sur la base du volontariat. Cependant, face aux apparentes réticences suscitées notamment par le

nom de l'association, le SPIP a rapidement décidé de rendre les interventions obligatoires pour les personnes arrivant dans le programme. SOS homophobie laisse aux structures au sein desquelles elle intervient (établissements scolaires, entreprises, administrations publiques) la liberté de fixer ce caractère obligatoire ou non, selon leurs propres règles de fonctionnement. Dans le cas présent, il est probable que le caractère systématique de l'inscription aux groupes de SOS homophobie affranchisse les détenus du regard des autres et évite de possibles questions ou moqueries.

En 2020, sur proposition d'Hélène Bidard, adjointe en charge notamment de la lutte contre les discriminations à la Mairie de Paris, SOS homophobie a été sollicitée pour intervenir au sein du module « Confiance » à la prison de la Santé sous la tutelle du SPIP de Paris, à raison d'une intervention par mois pour l'instant. Nous intervenons également sur leur demande en collaboration avec l'association ABC Insertion, à qui le SPIP a délégué l'organisation de stages de citoyenneté. Un module de trois heures sur la thématique « Discrimination, sexisme et homophobie » sera dispensé durant ce stage sur l'année 2020 dans un premier temps. ▲

LA PAROLE À... L'ASSOCIATION PASTT

Jennifer Cruz, chargée de la liaison entre l'association Pastt et la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis; Mathilde Letrône, assistante sociale de Pastt

L'association Prévention action santé travail pour les personnes transgenres (Pastt), fondée en 1992 par Camille Cabral, médecin dermatologue, a pour mission l'accompagnement social, mais aussi des missions de prévention auprès des personnes transgenres concernant leur santé. En 1998, l'association a mis en place un programme carcéral pour les personnes transgenres incarcérées. Le projet de l'association porte sur des actions de suivi, de visites, de soutien et d'aide dans les centres pénitentiaires, et en particulier à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

L'objectif de ce programme carcéral est d'améliorer l'éducation, la promotion de la santé de cette minorité, de lutter contre l'isolement et la détresse psychologique, ou encore de prendre en charge la précarité post carcérale, d'aider à l'accès aux droits sociaux et à l'insertion professionnelle des personnes transgenres. Pastt réalise donc des entretiens individuels ou collectifs, selon les demandes formulées par les personnes incarcérées, où ces dernières peuvent alors aborder différents sujets, évoquer notamment leurs problèmes de santé. Certaines personnes transgenres sont concernées par le VIH.

L'association va aussi apporter une aide pour les courriers et autres démarches administratives en vue de préparer la sortie de prison. Elle peut fournir aussi des vêtements, achetés avec les subventions de l'association. Et continue de suivre les personnes qu'elle aide une fois qu'elles sont sorties de prison. Car à ce moment-là, les personnes transgenres se retrouvent à nouveau dans la précarité. De ce fait, il est essentiel de les accompagner. Elles peuvent se présenter à l'association et ainsi effectuer des démarches administratives diverses, procéder à des ouvertures de droits, tels que l'AME, le RSA, s'inscrire à Pôle emploi, faire une demande de logement social. Au sein de l'association, elles peuvent également participer aux cours de français qui ont lieu chaque semaine. Ou avoir des consultations avec un psychologue. Pastt peut également proposer aux personnes sortant de prison d'intégrer un programme de réinsertion sociale. Il est, par exemple, possible de devenir bénévole au sein du Pastt, et en contrepartie, d'être hébergé-e dans l'appartement relais de l'association. Enfin, les personnes transgenres qui n'ont pas de solution d'hébergement peuvent bénéficier d'une prise en charge ponctuelle en hôtel social lors de leur sortie de prison. Cela a pour but de leur permettre de faire des démarches, et de leur donner le temps de trouver une solution. ▲

LE DROIT FRANÇAIS FACE AUX LGBTIPHOBIES

AGRESSION : LGBTIPHOBIES, DES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES

Les LGBTIphobies peuvent constituer une circonstance aggravante de certaines infractions pénales, c'est-à-dire qu'elles peuvent alourdir la peine encourue.

Le caractère LGBTIphobe tient au fait de commettre une infraction à l'encontre de quelqu'un-e à raison de son identité de genre (trans, non binaire...) ou orientation sexuelle (homosexuel-le, bisexuel-le, pansexuel-le...) réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur ou agresseuse qui compte.

Depuis la loi du 27 janvier 2017, l'article 132-77 du Code pénal prévoit cette circonstance aggravante pour tous les crimes et délits punis d'une peine d'emprisonnement.

Pour que la circonstance aggravante soit prise en compte, cet article exige des manifestations extérieures de LGBTIphobie, avant ou pendant l'infraction.

Elle s'applique ainsi lorsqu'un « crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui soit portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de son sexe, son orientation sexuelle ou identité de genre vraie ou supposée, soit établissent que les faits ont été commis contre la victime pour l'une de ces raisons ».

Pour simplifier la lecture du tableau suivant, les peines d'amende ne sont pas mentionnées, sauf pour les contraventions.

INFRACTION	TEXTE DÉFINISSANT L'INFRACTION SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	PEINE MAXIMALE SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	TEXTE DÉFINISSANT L'INFRACTION AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	PEINE MAXIMALE AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE
Meurtre	Article 221-1 Code pénal	30 ans de prison	Article 221-4 Code pénal + Article 132-77	Prison à vie
Tortures et actes de barbarie	Article 222-1 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-3 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner/Coups mortels	Article 222-7 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-7 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Viol	Article 222-23 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-24 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné unemutilation ou une infirmité permanente	Article 222-9 Code pénal	10 ans de prison	Article 222-9 Code pénal + Article 132-77	15 ans de prison
Extorsion	Article 312-1 Code pénal	7 ans de prison	Article 312-1 Code pénal + Article 132-77	10 ans de prison
Agressions sexuelles autres que le viol	Article 222-27 Code pénal	5 ans de prison	Article 222-7 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2020

Menaces de mort avec l'ordre de remplir une condition	Article 222-18 Code pénal	5 ans de prison	Article 222-18 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison
Chantage	Article 312-10 Code pénal	5 ans de prison	Article 312-10 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison
Discrimination commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public	Article 432-7 Code pénal	5 ans de prison	Pas de circonstance aggravante pour LGBTIphobie	
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale de plus de 8 jours	Article 222-11 Code pénal	3 ans de prison	Article 222-11 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Vol	Article 311-1 et 311-3 Code pénal	3 ans de prison	Article 311-3 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Menaces de commettre un crime ou délit contre les personnes avec l'ordre de remplir une condition	Article 222-18 Code pénal	3 ans de prison	Article 222-18 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Menaces de mort, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet	Article 222-17 Code pénal	3 ans de prison	Article 222-17 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison
Menace de commettre un crime ou délit contre les personnes, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet	Article 222-17 Code pénal	6 mois de prison	Article 222-17 Code pénal + Article 132-77	1 an de prison
Diffamation publique	Article 32 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881	12 000 € d'amende	Article 32 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison
Injure publique	Article 33 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881	12 000 € d'amende	Article 33 alinéa 4 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale inférieure ou égale à 8 jours	Article R625-1 Code pénal	1 500 € d'amende	Art. 222-13, 5 ter Code pénal	3 ans de prison
Diffamation non publique	Article R621-1 Code pénal	38 € d'amende	Article R625-8 Code pénal	1 500 € d'amende
Injure non publique	Article R621-2 Code pénal	38 € d'amende	Article R625-8-1 Code pénal	1 500 € d'amende

Les LGBTIphobies peuvent aussi être réprimées en tant qu'infractions spécifiques. Ainsi, la provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

est punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Art. 24 al. 9 loi 29 juillet 1881).

DISCRIMINATION

Constitue une discrimination LGBTIphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelle ou supposée. La discrimination est envisagée aux articles 225-1 à 225-4 du Code pénal.

L'article 225-2 précise que la discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas limitativement énumérés :

- Le refus de fournir un bien ou un service.

Exemples :

- le cas d'un propriétaire qui, ayant appris qu'une de ses locataires est trans, lui impose des garanties supplémentaires exorbitantes ;

- ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple de femmes.

- L'entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette forme de discrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une autre personne afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile.

- La discrimination à l'embauche, c'est-à-dire dans l'accès à un emploi.

- La discrimination au travail : refus d'un avantage, sanction disciplinaire ou licenciement d'un-e salarié-e.

Ces discriminations, commises par des personnes privées, sont punies par 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La peine encourue est aggravée (5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Les discriminations peuvent être commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission et avoir pour effet :

- le refus du bénéficiaire d'un droit reconnu par la loi, par exemple le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;

- l'entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste et délibéré dans la façon de traiter une demande (exiger des formalités inutiles...).

La répression est alors aggravée : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (Art. 432-7 CP).

Pour venir en aide aux victimes, l'article 225-3-1 du Code pénal a consacré la légalité du « testing », c'est-à-dire un moyen d'investigation sous forme d'expérimentation en situation réelle destiné à démontrer une situation de discrimination, en vue de faciliter la charge de la preuve.

Pour plus d'informations, consultez le *Guide pratique contre les LGBTphobies* édité par SOS homophobie sur :

www.sos-homophobie.org/guide-pratique. ▲

REMERCIEMENTS

SOS homophobie tient tout particulièrement à remercier :

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et son délégué Frédéric Potier

La mairie de Paris, les mairies d'arrondissements et les maisons des associations, les collectivités territoriales, municipalités, conseils généraux, conseils régionaux, de leur soutien et leur collaboration

L'ensemble des centres LGBT de France qui collaborent avec les délégations territoriales de SOS homophobie

La MGEN et son vice-président Éric Chenut
TBWA\Corporate et TBWA\Paris
Les Funambules et Stéphane Corbin
Le cabaret La Bonbonnière de Lille

L'ensemble des commerces, entreprises et professionnel·le·s qui soutiennent nos actions ainsi que l'ensemble des médias qui les relaient.

Les associations et personnes extérieures à SOS homophobie qui ont participé à ce Rapport et tout particulièrement : Ali Aguado et François Berdougo, Anaïs Bohuon, Association des journalistes lesbiennes, gays, bi·e·s, trans et intersexes (AJL), Audrey Gelman, Baptiste Leon, Jérôme Jardry et José Inzaurrealde (Observatoire des LGBT+phobies de l'académie de Paris), Camille Regache, Christophe Berthier, Alain Gavand, et Catherine Tripon (L'autre cercle), Colin Giraud, Élodie Font, François Bes (Observatoire international des prisons), Jean-Loup Adénor

et Timothée de Rauglaudre, Jennifer Cruz et Mathilde Letrône (Prévention action santé travail pour les transgenres), Konstantinos Eleftheriadis, Lilly et Faina du réseau Les lesbiennes dépassent les frontières, Mathilde et toute l'équipe du salon ROXY, Next Gaymer, Paye ta gouine.

Et :
Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant·e·s de SOS homophobie

L'ensemble de nos partenaires associatifs

Les organisateurs et organisatrices de salons, conférences et événements auxquels SOS homophobie a participé

Tou·te·s les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateurs, donatrices et sympathisant·e·s de l'association

Toutes les victimes et témoins pour la confiance qu'elles et ils nous montrent en nous transmettant leurs témoignages qui permettent d'alimenter ce Rapport sur les LGBTIphobies.

SOS homophobie

14, rue Abel
75012 Paris

Directeur et directrice de la publication

Jérémy Falédam et Véronique Godet,
coprésident-e-s de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Clément Demeure
Nicolas Simon

Rédaction

Aline Cottineau
Arnaud Cheniez
Arnaud Gagnoud
Auxence Neyton
Axel Trouillet
Béatrice Faveur
Benoît R.
Claire Lavalette
David Malazoué
Élodie Genêtre
Félicie Reby
Jean-Baptiste Sicart Ruiz
Jérôme Ferec
Joce Le Breton
Léah Fontaine
Lucile Jomat
Marion Anseaume
Martin Bosaro Diebold
Michel Combes-Rey
Nicolas Certes
Raphaëlle
Stefano Contratto
Vincent Marcantognini

Maquette

Conception et réalisation : Erwan Coutellier

Couverture

Conception et réalisation : Jérémy Falédam
Photographie : Flore Loizeau
Modèle : Olga Loizeau

Impression

Centr'Imprim
rue Denis Papin
36100 Issoudun

ISBN : 978-2-917010-35-8

EAN : 9782917010358

Publication de SOS homophobie,
association loi 1901
Dépôt légal : mai 2010
© SOS homophobie
Tous droits réservés

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2020

En 1997 paraissait le premier Rapport sur l'homophobie de notre association, trois ans après la création de la ligne d'écoute. Depuis, chaque année, cet ouvrage recense et analyse les témoignages qui nous sont quotidiennement adressés. Cette 24^e édition est marquée par un changement de nom, dans le but de mieux représenter la diversité des personnes concernées et des thématiques abordées.

Une fois encore, le nombre de situations rapportées est en hausse. SOS homophobie a recueilli 2 396 témoignages, soit une augmentation de 26 % par rapport aux données de 2018. Ce chiffre est le deuxième plus élevé depuis la création de l'association derrière celui de 2013, année des débats et manifestations qui ont accompagné l'ouverture du mariage aux couples de même sexe.

En 2020, partout en France, dans les rues, au Parlement, en ligne, sur les lieux de travail ou de vie, les insultes et les violences LGBTIphobes ont perduré. L'importante progression des agressions physiques rapportées en 2018 ne s'est pas inversée, bien au contraire. Les témoignages d'agressions à l'encontre des personnes trans en particulier ont plus que doublé en un an (+130 %). Nous saluons le courage des victimes dont la parole s'est durablement libérée.

SOS homophobie reste plus que jamais mobilisée pour construire une société de respect, riche de sa diversité.

SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

www.sos-homophobie.org



NOUS CONTACTER

sos@sos-homophobie.org

LIGNE D'ÉCOUTE

01 48 06 42 41

SOS homophobie
14, rue Abel
75012 PARIS

10 €